



**« DROIT, ETHIQUE ET RELIGION,
QUELLES NORMES POUR L'ASSISTANCE
MEDICALE A LA PROCREATION ? »**

sous la direction de

Brigitte FEUILLET

Professeur à la Faculté de droit de Rennes
Membre de l'Institut Universitaire de France
Directeur du CRJO (IODE, UMR CNRS n° 6262)

Philippe PORTIER

Directeur d'études à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes
Directeur du GSRL (UMR CNRS n° 8582)

Rapport final – Mars 2010

*Recherche réalisée avec le soutien de la Mission de recherche
« Droit et Justice »*

06-70
07-93

**« DROIT, ETHIQUE ET RELIGION,
QUELLES NORMES POUR L'ASSISTANCE
MEDICALE A LA PROCREATION ? »**

sous la direction de

Brigitte FEUILLET

Professeur à la Faculté de droit de Rennes
Membre de l'Institut Universitaire de France
Directeur du CRJO (IODE, UMR CNRS n° 6262)

Philippe PORTIER

Directeur d'études à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes
Directeur du GSRL (UMR CNRS n° 8582)

Rapport final – Mars 2010

*Recherche réalisée avec le soutien de la Mission de recherche
« Droit et Justice »*

« DROIT, ETHIQUE ET RELIGION, QUELLES NORMES POUR L'ASSISTANCE MEDICALE A LA PROCREATION ? »

Chercheurs ayant participé à la recherche

Direction de la recherche

- B. FEUILLET, professeur à la Faculté de droit et de science politique de Rennes, membre de l'Institut Universitaire de France, directeur du Centre de Recherche Juridique et Judiciaire de l'Ouest (CRJO) (département de l'Institut de l'Ouest : Droit et Europe (IODE))
- P. PORTIER, directeur d'études à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes (Paris Sorbonne), directeur du Groupe Sociétés Religions Laïcités (GSRL)

Publication « Droit, Ethique et Religion, quelles normes pour l'assistance médicale à la procréation ? Etude franco-tunisienne », Numéro spécial, Revue Juridique de l'Ouest (RJO), avril 2010 :

- A. AOUIJ-MRAD, professeur à la Faculté de droit et de sciences politiques de Tunis, membre du Comité National d'Ethique Médical (Tunisie), Unité de recherche « Santé, éthique, argent »
- S. HAMROUNI, maître de conférences à la Faculté de droit et de sciences politiques de Tunis
- S. TEINTURIER, doctorante à la Faculté de droit et de science politique de Rennes
- M. BOUTONNET, maître de conférences à la Faculté de droit et de science politique de Rennes, Laboratoire de l'Institut de l'Ouest : Droit et Europe (IODE)
- S. BEN-AYED DABBOU, professeur à l'Institut Supérieur de comptabilité et d'administration des entreprises (ISCAE), Université de la Manouba, Tunis
- M. CONTIN, maître de Conférences à la Faculté de droit et de science politique de Rennes, Laboratoire de l'Institut de l'Ouest : Droit et Europe (IODE)
- I. ADHOUM, doctorante à la Faculté de droit et de sciences politiques de Tunis
- B. FEUILLET, professeur à la Faculté de droit et de science politique de Rennes, membre de l'Institut Universitaire de France, directeur du Centre de Recherche Juridique et Judiciaire de l'Ouest (CRJO) (département de l'Institut de l'Ouest : Droit et Europe (IODE))
- P. PORTIER, directeur d'études à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes (Paris Sorbonne), directeur du Groupe Sociétés Religions Laïcités (GSRL)

Publication « Droit, Ethique et Religion », éd. Bruylant, coll. « Droit et Religion », 2010 (à paraître) :

- L. MAYALI, directeur d'études à l'Ecole Pratique des Hautes Eudes (Paris Sorbonne)
- M. H. BENKHEIRA, directeur d'études à l'Ecole Pratique des Hautes Eudes (Paris Sorbonne)
- C. LEBEN, professeur de droit public à l'Université de Paris II
- V. CONTICELLO, maître de conférences à l'Ecole Pratique des Hautes Eudes (Paris Sorbonne)
- P. GISEL, professeur à la Faculté de théologie et de sciences des religions de Lausanne (Suisse)
- M. FOESSEL, maître de conférences à la Faculté de philosophie de Dijon
- P. RAYNAUD, professeur de science politique à l'Université de Paris I
- R. BENZINE, chargé de cours à l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) d'Aix en Provence, chercheur associé à l'Observatoire du religieux
- P. GREINER, doyen de la Faculté de droit canonique de l'Institut catholique de Paris
- B. DUPRET, directeur de recherche au CNRS, professeur à l'Université de Louvain
- H. ABDELHAMID, professeur à l'Université d'Ain-Shams du Caire (Egypte)
- M. KARAYANNI, professeur à la Faculté de droit à The hebrew University, Jerusalem (Israël)
- S. LAVI, professeur à la Faculté de droit à l'Université de Tel Aviv (Israël), directeur du Minerva Center for Human Rights
- P. ROLLAND, professeur à l'Université de Paris XII
- A. FERRARI, professeur à l'Université de l'Insubrie (Come-Varese, Italie)
- M. VENTURA, professeur à l'Université de Sienna (Italie)

- V. N. MAKRIDES, professeur à l'Université d'Erfurt (Allemagne)
- P. AGALLOPOULOU, professeur émérite à l'Université du Pirée (Grèce)
- E. PERREAU-SAUSSINE, professeur à la Faculty of social and political sciences de l'Université de Cambridge (Royaume-Uni) +
- A. WEALE, professeur à l'Université d'Essex (Royaume-Uni)
- B. FEUILLET, professeur à la Faculté de droit et de science politique de Rennes, membre de l'Institut Universitaire de France, directeur du Centre de Recherche Juridique et Judiciaire de l'Ouest (CRJO) (département de l'Institut de l'Ouest : Droit et Europe (IODE))
- P. PORTIER, directeur d'études à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes (Paris Sorbonne), directeur du Groupe Sociétés Religions Laïcités (GSRL)

Publication « Ethique et religion dans la décision de procréer des couples infertiles », à paraître 2011 :

- B. FEUILLET, professeur à la Faculté de droit et de science politique de Rennes, membre de l'Institut Universitaire de France, directeur du Centre de Recherche Juridique et Judiciaire de l'Ouest (CRJO) (département de l'Institut de l'Ouest : Droit et Europe (IODE))
- P. PORTIER, directeur d'études à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes (Paris Sorbonne), directeur du Groupe Sociétés Religions Laïcités (GSRL)

Participation à l'enquête réalisée auprès des centres d'AMP

- R. FRYDMAN, professeur, chef de service de Gynécologie-Obstétrique et médecine de la Reproduction, Hôpital Antoine Bécclère, Clamart.

Vacataires ayant contribué à la réalisation des recherches

- Sophie SALOU, titulaire d'un Master 2 Droit privé
- Manon FAUCHEUX, titulaire d'un Master 2 Droit privé

Le présent document constitue le rapport scientifique d'une recherche réalisée avec le soutien du GIP Mission de recherche Droit et Justice (convention n° 27.06.21.44).

Son contenu n'engage que la responsabilité de ses auteurs.

Toute reproduction, même partielle, est subordonnée à l'accord de la Mission.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
LISTE SIGLES ET ABBREVIATIONS	2
I. PRESENTATION DU THEME DE RECHERCHE	3
II. METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE	5
A. <i>LES OUTILS</i>	5
1. Le travail de terrain	5
2. L'exploitation des données	13
B. <i>CALENDRIER DES TACHES</i>	14
III. PRESENTATION DES DIFFERENTS RESULTATS	16
A. <i>L'INFLUENCE DE LA RELIGION ET DE L'ETHIQUE SUR L'ELABORATION DU DROIT DE L'ASSISTANCE MEDICALE A LA PROCREATION</i>	16
1. Les modèles d'articulation du politique et du religieux	17
2. Influence de la religion et de l'éthique sur le droit positif en général	18
3. Influence de la religion et de l'éthique sur les lois de <i>bioéthique</i>	25
B. <i>L'INFLUENCE DE LA RELIGION ET DE L'ETHIQUE SUR L'APPLICATION DU DROIT DE L'ASSISTANCE MEDICALE A LA PROCREATION</i>	46
1. Influence de la religion et de l'éthique sur le comportement des couples ayant eu recours à l'AMP	46
2. Influence de la religion et de l'éthique sur les couples ayant refusé le recours à l'AMP (en France)	60
3. Influence de la religion et de l'éthique du médecin sur sa pratique de l'AMP (en Tunisie)	60
IV. RESTITUTION ET VALORISATIONS DES RESULTATS	64
A. <i>LES MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES</i>	64
1. Workshop franco-tunisien sur « Droit, Ethique et Religion, quelles normes pour l'AMP ? » à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes de Paris (novembre 2008)	64
2. Participation au colloque « Valeurs universelles de la bioéthique et diversité culturelle » à Carthage (décembre 2008)	65
3. Workshop franco-tunisien sur « Religion et Procréation médicalement assistée : autour du vécu », à la Faculté de droit de Tunis (mai 2009)	65
4. Colloque international sur « Droit, Ethique et Religion », Hôtel Rennes Métropole (octobre 2009)	65
B. <i>LES PUBLICATIONS</i>	65
1. « Droit, Ethique et Religion », collection « Droit et Religion », éditions Bruylant, 2010	66
2. « Droit, Ethique et Religion, quelles normes pour l'Assistance Médicale à la Procréation ? Etude franco-tunisienne », Numéro spécial de la Revue juridique de l'Ouest, avril 2010 et Numéro spécial "Actualités juridiques tunisiennes", "Faculté de droit et Sciences Politiques de Tunis", n°22.	66
3. « Ethique et religion dans la décision de procréer des couples infertiles », B. Feuillet et P. Portier, 2011	68
BIBLIOGRAPHIE	69
ANNEXES	78
TABLE DES MATIERES	304

LISTE SIGLES ET ABBREVIATIONS

AMP : Assistance médicale à la procréation
CCNE : Comité Consultatif National d’Ethique
CNEM : Comité National d’Ethique Médicale
CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique
DPI : Diagnostic pré-implantatoire
FIV : Fécondation in vitro
FIVETE : Fécondation in vitro et transfert d’embryons
IAC : Insémination artificielle avec sperme du conjoint
IAD : Insémination artificielle avec sperme de donneur
ICSI : Injection intracytoplasmique de spermatozoïde
IODE : Institut de l’Ouest : Droit et Europe
MSHB : Maison des Sciences de l’Homme en Bretagne
PMA : Procréation médicalement assistée
RJO : Revue Juridique de l’Ouest

I. PRESENTATION DU THEME DE RECHERCHE

La recherche « Droit, Ethique et Religion, quelles normes pour l'assistance médicale à la procréation » vise à étudier l'influence de l'éthique et de la religion sur la législation en matière d'assistance médicale à la procréation (AMP). Le domaine d'intervention, l'AMP (technique « artificielle » de reproduction), s'est imposé aux auteurs de ce travail comme échantillon idéal d'analyse de l'impact de l'éthique et du religieux sur les choix législatifs mais aussi sur les comportements des citoyens. En effet, l'AMP, pratique biomédicale admise aujourd'hui dans de nombreux pays, se situe au cœur de la vie intime du couple. Touchant à des questions aussi importantes que la procréation, la sexualité¹, l'infertilité ou la filiation, la pratique de l'AMP est liée à un choix de vie sur lequel la religion ou l'éthique personnelle des acteurs peut avoir une influence. Naturellement, la religion et l'éthique peuvent amener les couples infertiles à admettre ou à refuser telle ou telle pratique d'AMP. Mais le religieux et l'éthique peut aussi influencer le médecin dans sa pratique, voire le parlementaire dans les options qu'il sera amené à défendre au moment de l'élaboration ou de la révision de la loi. D'où l'idée des porteurs du projet de mesurer l'importance, la complémentarité, la concurrence voire l'interaction de ces normes (religieuses, éthiques et juridiques) aussi bien au niveau de l'élaboration de la loi qu'à celui de son application.

En premier lieu, le but de cette étude a été d'analyser l'impact de la religion et de l'éthique **sur la construction du droit** lui-même, et plus précisément sur l'élaboration des lois relatives à l'AMP. Les deux responsables de la recherche, spécialisés pour l'un (B. Feuillet) sur les rapports entre l'Ethique et le Droit² et pour l'autre (P. Portier), sur les questions religieuses³, ont rapproché leurs compétences pour étudier les rôles respectifs de ces normes.

¹ Pour ces couples ayant recours à l'AMP, la procréation est détachée de la sexualité.

² « *Normativité et biomédecine* », sous la dir. de B. Feuillet, préface de JF. Mattéi, Economica, Coll. Etudes Juridiques, 2003.

³ « *La pensée de Jean-Paul II, La critique du monde moderne* », P. Portier, Editions de l'Atelier, 2006. « Pluralisme et religions », (dir), Presses universitaires de Rennes, à paraître 2010.

Ce premier volet de la recherche a conduit à revisiter les conceptions classiques sur l'influence de l'éthique et surtout de la religion sur le droit en général avant d'analyser cette influence sur le droit spécifique de la bioéthique. L'étude a porté sur un certain nombre de pays représentatifs des grandes religions monothéistes (France et Italie : chrétiens catholiques ; Grèce ; chrétiens orthodoxes ; Angleterre : chrétiens protestants ; Egypte et Tunisie : musulmans ; Israël : juifs). Ce travail, de prédominance théorique, a été combiné à une démarche empirique. En effet, la France a fait l'objet d'une étude plus approfondie. Si notre pays laisse *a priori* peu de place à la religion puisqu'il est un Etat laïc et à l'éthique qui n'est pas en principe normative, il a semblé judicieux de revisiter ces affirmations à travers un examen approfondi des travaux préparatoires des lois relatives à l'assistance médicale à la procréation.

En second lieu, l'objectif de cette recherche a été d'appréhender l'influence des normes religieuses et éthiques **sur l'application de la législation** relative à l'AMP. En effet, si la loi fixe un cadre, elle offre souvent un certain nombre de possibilités. De ce fait, la religion et/ou l'éthique personnelle des citoyens peut conduire ces derniers à opter pour telle ou telle pratique, voire à écarter les possibilités offertes par la loi. D'où l'idée de procéder à une enquête auprès des couples infertiles afin d'étudier l'influence de leur religion ou de leur éthique sur leur choix de recourir ou de ne pas recourir à l'AMP. Ce travail avait pour but de voir si le religieux ou l'éthique façonnent, d'une manière ou d'une autre, l'application du droit. Pour pouvoir réaliser cette étude, des questionnaires ont été élaborés et proposés, via les centres d'AMP français, aux couples infertiles ayant eu recours à l'AMP et des entretiens avec les couples ayant refusé une AMP ont été programmés.

Le partenariat entretenu depuis plusieurs années entre *l'Institut de l'Ouest : Droit et Europe* (UMR CNRS), auquel est rattachée cette recherche, et le Laboratoire de droit de la santé de la Faculté de droit de Tunis (dirigé par le professeur Amel AOUIJ-MRAD) a permis de proposer également cette enquête aux centres d'AMP tunisiens. La Tunisie, pays à dominante musulmane où la perception de la famille est différente de la nôtre, a ainsi été associée au projet. Face à l'importance de la religion dans ce pays, les porteurs du projet ont souhaité étendre leur étude à l'influence éventuelle de la religion ou de l'éthique du médecin sur sa pratique. Un questionnaire et des entretiens auprès de praticiens appartenant à des centres d'AMP ont permis de procéder à cette enquête.

II. METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

Ce projet a été élaboré avec pour support différents outils de recherche (A) et selon un calendrier des tâches (B) bien défini.

A. LES OUTILS

L'objectif principal de la recherche étant de partir des réalités pour vérifier le rôle réel de la religion ou de l'éthique sur la norme juridique, le travail de terrain a constitué la base de la recherche (1). L'exploitation des données recueillies a conduit à l'organisation de manifestations scientifiques dont les résultats vont donner lieu à publications (2).

1. Le travail de terrain

Pour pouvoir analyser l'influence du religieux ou de l'éthique sur l'élaboration et sur l'application de la loi relative à l'AMP, deux types de recherche ont été entrepris. L'étude des travaux préparatoires des *lois de bioéthique* avait pour objectif d'analyser le rôle du religieux et de l'éthique sur la construction du droit (1.1) et la réalisation d'enquêtes de terrain devait permettre d'étudier cette influence sur l'application de ce droit (1.2).

1.1. Etude des travaux préparatoires des lois de bioéthique

L'étude de l'influence de la religion et de l'éthique sur l'élaboration de la loi a consisté en un dépouillement des travaux préparatoires des *lois dites de bioéthique*⁴. L'examen a porté sur ces travaux à l'occasion de l'adoption de la loi du 29 juillet 1994 relative à l'assistance médicale à la procréation⁵, de la révision de cette loi en 2004⁶ et à l'actuelle révision programmée pour 2010 et, et plus particulièrement sur les auditions réalisées par les différentes commissions parlementaires⁷. Le but était d'analyser le rôle donné

⁴ Travail réalisé par L. Papin, S. Salou et M. Fauchoux.

⁵ Loi n° 94-654 du 29 juillet 1994 relative au don et à l'utilisation des éléments et produits du corps humain, à l'assistance médicale à la procréation et au diagnostic prénatal.

⁶ Pour aboutir au vote de la loi n° 2004-800 du 6 août 2004 relative à la bioéthique.

⁷ **Débats 1994** : Commission spéciale sur les projets de loi de 1994 présidée par Yvette ROUDY ; Commission des Affaires sociales présidée par Jean-Pierre FOURCADE, <http://www.senat.fr/rap/193-236/193-236.html> et <http://www.senat.fr/rap/193-395/193-395.html> ; Commission spéciale présidée par Elisabeth HUBERT ; Commission mixte paritaire présidée par Jean-Pierre FOURCADE, <http://www.senat.fr/rap/193-497/193-497.html>

aux instances éthiques et religieuses, voire aux personnalités relevant de ces instances, dans la réflexion menée lors de l'élaboration et de la révision des *lois de bioéthique*. L'étude s'est basée sur les auditions effectuées par les parlementaires et les différentes commissions afin de repérer dans quelle mesure les instances éthiques et religieuses ont été entendues mais aussi sur l'analyse des débats parlementaires, principalement sur le discours des députés et sénateurs à l'occasion de ces débats, pour mesurer l'éventuelle prise en compte de l'éthique et de la religion au cours de l'élaboration de la loi.

Cet examen des travaux préparatoires *des lois bioéthiques* a été principalement mené en France. Néanmoins, l'équipe tunisienne rattachée à notre projet a également procédé à une étude de l'influence du religieux sur le droit de l'AMP en Tunisie mais en limitant celle-ci à la recherche dans le droit positif tunisien de traces de la religion musulmane⁸.

A partir de l'examen des travaux parlementaires, le projet de recherche initial avait envisagé d'étendre la réflexion à l'étude de l'influence de la religion ou de l'éthique personnelle des parlementaires sur l'élaboration de la loi sur l'AMP. En effet, lors des débats parlementaires, de nombreux députés et sénateurs se sont exprimés à la fois sur leur conception générale de la vie humaine et de la bioéthique et sur des éléments très précis de la loi : accès à l'AMP réservé aux couples mariés, accès à l'AMP pour les concubins et notamment pour les couples homosexuels, conditions du recours à l'AMP avec tiers donneur ou encore question du transfert d'embryon *post-mortem*. Différents parlementaires ont été repérés comme s'étant distingués pour leurs positions tranchées ou leurs convictions

497.html ; Commission des Lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale présidée par Jacques LARCHÉ, <http://www.senat.fr/rap/193-230/193-230.html>.

Débats 2004 : Mission d'information commune préparatoire au projet de loi de révision des « Lois bioéthiques » de juillet 1994 présidée par Bernard CHARLES, <http://www.assemblee-nationale.fr/rap-info/i3208-1.asp> ; Commission spéciale sur le projet de loi relatif à la bioéthique présidée par Bernard CHARLES, <http://www.assemblee-nationale.fr/l1/rapports/r3528.as> ; Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes sur le projet de loi relatif à la bioéthique présidée par Martine LIGNIERES-CASSOU, <http://www.assemblee-nationale.fr/rap-info/i3525.asp> ; Commission des Affaires sociales présidée par Nicolas ABOUT, <http://www.senat.fr/rap/102-128/102-128.html> et <http://www.senat.fr/rap/103-333/103-333.html> ; Délégation aux droits des femmes présidée par Gisèle GAUTIER, <http://www.senat.fr/rap/r02-125/r02-125.html> ; Commission des affaires culturelles, familiales et sociales présidée par Jean-Michel DUBERNARD, Tome 1 : <http://www.assemblee-nationale.fr/12/rapports/r0761.asp> et Tome 2 : <http://www.assemblee-nationale.fr/12/rapports/r0761-2.asp>.

Débats 2009 : Mission d'information sur la révision des lois de bioéthique présidée par Alain CLAEYS, http://www.assemblee-nationale.fr/13/dossiers/revision_lois_bioethiques.asp. Etats généraux de la bioéthique : <http://www.etatsgenerauxdelabioethique.fr/uploads/rapport-mission-LBE.pdf>. Avis CCNE n°105, «Questionnement pour les états généraux de la bioéthique», 9 oct. 2008, http://www.ccne-ethique.fr/docs/avis_105_CCNE.pdf. Conseil d'État, «La révision des lois de bioéthique », Rapport sur l'évaluation de l'application de la loi du 6 août 2004 relative à la bioéthique, La Documentation française, 2009, http://www.conseil-etat.fr/cde/media/document/etude-bioethique_ok.pdf.

⁸ « Le rôle de la religion dans la loi de 2001 », S. Dabbou-Ben Ayed, « Droit, Ethique et Religion, quelles normes pour l'assistance médicale à la procréation ? Etude franco-tunisienne », Numéro spécial, Revue Juridique de l'Ouest (RJO), 2010.

religieuses clairement affichées. Tel est le cas par exemple de Christine Boutin qui est par ailleurs consultant du Conseil pontifical pour la famille, Jacques Toubon, Charles de Courson, Philippe de Villiers ou encore Marie-Thérèse Boisseau. Le projet initial avait proposé de procéder aux auditions d'un certain nombre de ces parlementaires en vue de creuser la réflexion sur l'importance de la religion ou de leur éthique personnelle sur les idées défendues devant le Parlement. Il aurait notamment été intéressant de voir si l'éducation religieuse qu'avait pu recevoir certains parlementaires durant leur jeunesse pouvait laisser des traces ? Néanmoins, l'ampleur de la recherche entreprise a contraint les porteurs du projet à abandonner ce pan de l'étude⁹.

1.2. Enquêtes de terrain

En matière d'AMP, la loi fixe un cadre. S'agissant de la législation française, elle prévoit que les couples vivants, en âge de procréer, mariés ou en mesure d'apporter la preuve d'une vie commune d'au moins deux ans peuvent recourir à l'AMP¹⁰. Les techniques proposées sont variées : insémination artificielle, fécondation in vitro, ICSI, sachant que ces pratiques peuvent reposer sur l'utilisation des gamètes du couple mais aussi des gamètes de donneur anonyme ou des embryons de couple donneur. Ainsi, la norme juridique offre aux couples un certain nombre de possibilités allant du refus de recourir à ces techniques jusqu'au recours de l'AMP avec don de gamètes ou d'embryon. Pour analyser l'impact du religieux et de l'éthique sur la réception de la norme relative à l'AMP, il était donc nécessaire de partir des principaux intéressés, à savoir les couples infertiles¹¹.

Des questionnaires ont été élaborés pour interroger ces couples non seulement sur l'impact de leurs convictions sur les choix qu'ils avaient pu opérer mais aussi sur leur position à l'égard des pratiques légales auxquelles ils n'ont pas eu recours ou sur les pratiques actuellement interdites par la loi (ex : mère-porteuse). Des questionnaires distincts ont été établis, les uns à destination des couples ayant recours à l'AMP, les autres à destination des couples ayant refusé un tel recours pour des raisons religieuses ou éthiques. En effet, étudier l'influence du religieux et de l'éthique sur la réception de la norme juridique nécessitait de s'intéresser également aux couples dont la religion ou l'éthique personnelle les avait amenés à refuser une AMP. Ces situations symbolisent la prédominance du religieux ou de l'éthique sur

⁹ Cet aspect de l'étude a néanmoins été envisagé dans le mémoire de L. Papin, voir Annexe I.

¹⁰ Art. L 2141-2 CSPub.

¹¹ L'Agence de Biomédecine a apporté son soutien à cette recherche réalisée en grande partie à partir des centres d'assistance médicale à la procréation.

le juridique puisque les convictions de ces couples les ont conduit à écarter la possibilité de procréer offerte par le droit. Mais la difficulté d'entrer en contact avec cette population, et le faible nombre de personnes finalement contactées ont conduit les porteurs du projet à préférer recourir à des entretiens (les questionnaires servant de support à ces entretiens).

Concernant la Tunisie, l'enquête de terrain n'a porté que sur les couples ayant recours à l'AMP. Néanmoins, face au nombre restreint de centres d'AMP dans ce pays mais aussi face au faible taux de réponses aux questionnaires, des entretiens ont été organisés avec un certain nombre de couples. Pour compléter cette étude tunisienne, les porteurs du projet ont souhaité étendre l'enquête aux médecins. En effet, l'impact de la religion étant encore importante dans ce pays, il est apparu intéressant de voir si la religion ou l'éthique personnelle du praticien pouvait avoir une influence sur sa pratique. Des questionnaires suivis d'entretiens ont permis de procéder à cette analyse.

Les deux outils utilisés ont donc été les questionnaires (1.2.1) et les entretiens. (1.2.2).

1.2.1. Les questionnaires

Différents questionnaires ont été élaborés.

** Les questionnaires à destination des couples ayant recours à l'AMP en France et en Tunisie*

L'élaboration de ces questionnaires a demandé un long travail préliminaire. En effet, parce que la procréation médicalement assistée touche à l'intimité des personnes mais aussi aux craintes que ces personnes peuvent avoir face à ces pratiques biomédicales, il était indispensable d'allier la recherche d'informations sur notre sujet avec le respect de la vie privée des interrogés, d'assurer la confidentialité des données et de ne pas générer des inquiétudes auprès des couples à travers certaines questions sur les pratiques d'AMP (ex : ICSI). L'élaboration des questionnaires s'est effectuée, au cours des six premiers mois du projet, avec la précieuse collaboration de deux centres d'AMP: celui dirigé par le professeur René Frydman (*père du premier bébé éprouvette* en France, Hôpital Antoine Béclère, Clamart) et celui de la Clinique mutualiste de la Sagesse à Rennes¹².

Le document élaboré¹³ comportait des questions fermées et ouvertes, des questions de nature socioculturelle et politique, des questions relatives aux techniques d'AMP utilisées ou

¹² Référent pour cette enquête : Docteur COLEU.

¹³ Voir Annexe IV: questionnaire destiné aux couples français ayant recours à l'AMP.

simplement proposées aux couples ainsi que bon nombre de questions relatives à l'impact de la religion ou à l'éthique personnelle de ces couples sur l'AMP.

Le questionnaire français a ensuite été aménagé pour l'enquête menée en Tunisie¹⁴, pays dont la législation en matière d'AMP est différente de la législation française. L'adaptation des questionnaires s'est faite pour des raisons légales évidentes. En Tunisie, la loi du 7 août 2001 relative à la médecine de la reproduction autorise la procréation médicalement assistée, mais sous une réserve importante : seule la procréation avec les gamètes du couple marié est autorisée¹⁵. Le recours à des donneurs anonymes est interdit (interdiction des dons de sperme, des dons d'ovocytes ou des dons d'embryons). Cette différence importante de législations par rapport à la France a engendré la nécessité de modifier le libellé de certaines questions, mais a aussi permis d'ouvrir les questionnements vers l'acceptation éventuelle par les couples et par les médecins tunisiens de certaines techniques d'AMP au cas où la loi tunisienne viendrait à les autoriser.

L'aménagement du questionnaire a également été effectué en fonction de considérations d'ordre culturel. Dans la société tunisienne, certaines questions ne peuvent être officiellement posées. La question de nature politique (*où vous situez vous sur l'échelle politique ?*) n'a, par exemple, pu être maintenue. A également été écarté, sans doute par crainte de réticences ou de réactions négatives, un certain nombre de questions relatives à la religion (*Dans quelle religion avez-vous été élevé ? Aujourd'hui, à quelle religion appartenez vous ? Êtes-vous pratiquant et la religion est-elle importante dans la conduite de votre vie personnelle ?*). Mais, parallèlement, des questions touchant au rôle de l'entourage familial ont été introduites (*Avez-vous fait connaître à votre entourage proche la démarche que vous avez entreprise (recours à la PMA) ? Si non, est-ce par crainte d'un jugement négatif ? Pour quelles raisons pourrait-il y avoir un jugement négatif ?*). La volonté des collègues tunisiens d'introduire ces considérations montrent à elle seule que, à côté de la religion et l'éthique, la culture et, en l'espèce, la famille peuvent influencer fortement sur les comportements et conduire les couples à ne pas recourir à l'AMP ou à taire la démarche effectuée auprès de ces centres d'AMP.

Pour pouvoir consulter ces couples, le lieu privilégié pour notre enquête était les centres d'AMP. Le recensement des centres d'AMP mais aussi la prise de contact avec ces équipes ont été réalisés. En France, eu égard au grand nombre de centres d'AMP, le

¹⁴ Voir Annexe V: questionnaire adressé aux couples tunisiens ayant recours à l'AMP.

¹⁵ L'art. 4 de cette loi dispose en effet : « La médecine de la reproduction ne peut être pratiquée qu'entre membres d'un couple mariés, vivants, avec uniquement des gamètes provenant d'eux... ».

recensement s'est opéré grâce aux informations communiquées par l'Agence de la biomédecine¹⁶. Le contact pris avec les responsables de ces centres¹⁷ a abouti à l'acceptation d'environ 30 % des centres¹⁸. Parallèlement, les établissements ayant refusé de participer à l'enquête ont été sollicités en vue de déposer, à l'accueil de leur centre, des formulaires invitant les couples le souhaitant à prendre directement contact avec notre équipe. Si 14 couples s'étaient initialement manifestés, seulement 4 ont effectivement participé à notre enquête.

Chaque centre a reçu un certain nombre de questionnaires¹⁹ accompagnés des directives permettant de garantir la confidentialité des données et l'anonymat²⁰. Les questionnaires ont été mis à la disposition des couples fréquentant les centres. 2126 personnes (1287 femmes et 831 hommes²¹) se sont prêtées à notre enquête.

Suite à la récupération des questionnaires, un traitement informatisé de ces documents a été assuré pour aboutir à l'élaboration de tableaux statistiques et de croisements des données²².

Une procédure similaire a été suivie en Tunisie mais le nombre restreint de centres d'AMP et le faible taux de questionnaires remplis (49) a permis une exploitation manuelle²³. En effet, la Tunisie ne compte que 6 centres dont 4 centres privés²⁴. Si le champ de l'enquête tunisienne était beaucoup moins important qu'en France, sa réalisation n'a pas été évidente du fait d'un certain nombre de réticences dues au contexte social ou religieux²⁵. Le fait que ce

¹⁶ 161 centres ont ainsi été listés (102 centres cliniques et 59 centres biologiques).

¹⁷ Un courrier, co-signé par les deux responsables du projet de recherche, a été adressé aux chefs de service ou aux directeurs de ces centres afin de solliciter leur accord aux fins de réalisation de notre enquête.

¹⁸ 45 centres sur 161 ont donné leur accord pour l'enquête. Voir annexe II: Liste des centres ayant accepté de participer à l'enquête.

¹⁹ Environ 200 par centre.

²⁰ Avec les questionnaires, une boîte permettant de recueillir de manière anonyme ces questionnaires et une enveloppe de réexpédition affranchie ont été adressées aux centres d'AMP. Les questionnaires mis à la disposition des couples, une fois remplis, ont été déposés anonymement dans la boîte destinée à les recueillir puis retournés par courrier vers les initiateurs du projet. La procédure d'envoi et de réception des questionnaires s'est étalée sur plusieurs mois.

²¹ Chaque membre des couples pouvait remplir personnellement un questionnaire.

²² Une fois récoltés, les questionnaires récoltés ont été transmis à une informaticienne statisticienne (A. HESS) afin de faire l'objet d'un codage anonyme et d'établir des tableaux.

²³ L'élaboration des tableaux et des croisements de données a été réalisée conjointement par Monique CONTIN, Maître de conférences à la Faculté de droit de Rennes et Imen ADHOUM, doctorante à la Faculté de droit de Tunis.

²⁴ Ces centres d'AMP se trouvent à Tunis et à Sousse.

²⁵ Après des contacts échangés avec les chefs de service de ces centres, certains praticiens ont accepté de distribuer les questionnaires aux couples. A plusieurs reprises, les chercheurs tunisiens se sont déplacés dans les centres pour déposer et récupérer les questionnaires. Cette phase de l'enquête a duré plusieurs mois car les universitaires se sont heurtés dans un premier temps à beaucoup de réticence, semble-t-il en raison du contexte social ou religieux. De ce fait, très peu de questionnaires ont finalement été récoltés (49).

soit les médecins qui aient souhaité prendre en charge la distribution des questionnaires a joué un rôle évident.

** Questionnaires à destination des couples infertiles français ayant refusé une AMP*

Le questionnaire précédent a été aménagé pour construire celui à destination des couples n'ayant pas eu recours à l'AMP pour des raisons religieuses ou éthiques. Face au nombre restreint de couples ayant accepté de donner leur témoignage et à l'importance de ces témoignages pour la recherche, ces questionnaires ont servi de base aux entretiens qui ont été programmés avec ces couples.

** Questionnaires à destination des médecins tunisiens*

La religion ou l'éthique personnelle des médecins ne devraient pas, en principe, avoir d'impact sur leur pratique. Néanmoins, l'idée des porteurs du projet était d'étendre cette enquête aux médecins pour analyser, dans un pays où la religion continue à jouer un rôle, les difficultés que ces praticiens pouvaient rencontrer dans l'exercice de leur art mais aussi pour déceler la place acquise aujourd'hui par l'éthique médicale dans le quotidien du médecin. L'ampleur de l'enquête française auprès des couples ayant recours à l'AMP (2126 réponses) a conduit à exclure un tel travail auprès des médecins français. L'ambition devenait trop importante.

Si le praticien d'un centre d'AMP doit, comme tout médecin, limiter son intervention à proposer aux couples les techniques offertes par le droit, il peut néanmoins regretter, au vu de ses connaissances sur les possibilités données aujourd'hui par la science, que d'autres pratiques ne soient pas proposées aux couples. Ce constat est particulièrement important en Tunisie où seule l'AMP avec les gamètes du couple est admise. Il est donc apparu intéressant de voir si la religion ou l'éthique personnelle du praticien pouvait le conduire à modifier sa pratique, notamment en influençant les couples à renoncer à l'AMP mais surtout à contester la législation actuelle. Un questionnaire spécifique a donc été élaboré et proposé aux praticiens des centres d'AMP²⁶. Les réponses sont restées peu nombreuses.

A coté de ces questionnaires, des entretiens ont été réalisés.

1.2.2. Les entretiens

La difficulté d'entrer en contact avec certains acteurs ou le faible taux de questionnaires retournés dans le cadre de certaines de nos enquêtes a conduit à compléter le travail par des entretiens auprès des intéressés.

²⁶ Voir Annexe VI: Questionnaire destiné aux médecins et biologistes pratiquant l'AMP (Tunisie).

** Les entretiens auprès des couples français ayant refusé de recourir à l'AMP pour des raisons religieuses ou éthiques.*

En France, si les questionnaires récoltés en vue de l'étude sur les couples ayant recours à l'AMP ont été importants, ceux-ci n'ont pas permis de recueillir les témoignages de couples ayant fait le choix de ne pas recourir à l'AMP pour des raisons éthiques ou religieuses. La difficulté rencontrée a alors été de rentrer en lien avec cette population. Cette prise de contact a été réalisée par voie de presse. A la suite d'une première annonce infructueuse, publiée dans un journal régional mais à large diffusion (journal *Ouest-France*), une seconde, dans un journal plus ciblé au regard de notre recherche (journal *Famille chrétienne*), a porté ces fruits. Sur une vingtaine de couples ayant répondu, 11 couples (de la région parisienne, de l'Ouest et de l'Est de la France) ont accepté le principe d'un entretien. Ces rencontres sont fondées sur le questionnaire établi précédemment²⁷ mais laissent la place à une large part d'expression libre afin de permettre aux couples de préciser le rôle que leur religion ou leur éthique a pu jouer dans leur décision de ne pas recourir à l'AMP.

Ayant été accaparée par l'enquête auprès des couples ayant recours à l'AMP mais aussi par les différentes manifestations scientifiques permettant de présenter les résultats de la recherche, ce domaine de l'enquête a pris du retard et les entretiens se déroulent actuellement²⁸. Ces entretiens doivent être retranscrits afin d'être analysés ultérieurement.

** Les entretiens auprès des couples tunisiens ayant recours à l'AMP*

En Tunisie, face au faible nombre de centres d'AMP mais aussi au peu de réponses obtenues de la part des couples, semble-t-il en raison du contexte social ou religieux, il a été nécessaire de compléter notre étude par des entretiens. 18 personnes ont ainsi été auditionnées (essentiellement des femmes) sur la base des éléments figurant dans les questionnaires destinés aux couples ayant recours à l'AMP.

** Les entretiens auprès des médecins tunisiens*

36 entretiens avec des praticiens de l'AMP sont venir enrichir et compléter le travail préliminaire effectué à partir des questionnaires remplis par ces médecins.

²⁷ Voir Annexe III : questionnaire destiné aux couples ayant refusé de recourir à l'AMP.

²⁸ Entretiens effectués par M. Miglioetti, titulaire d'un Master de Sciences politiques. Un financement de l'Agence de biomédecine va nous permettre de terminer cette enquête qui se terminera fin avril.

2. L'exploitation des données

L'exploitation des données recueillies grâce au travail de terrain devait donner lieu à des manifestations scientifiques (2.1) dont les résultats devaient être publiés (2.2).

2.1. Les manifestations scientifiques

L'étude de l'influence du religieux et de l'éthique sur l'élaboration de la loi devait conduire à l'organisation d'un colloque international et celle de l'influence sur l'application de la loi à des workshops.

Le colloque international sur « Droit, Ethique et Religion », avait pour objectif de faire le point sur les rapports entre le Droit, l'Ethique et la Religion dans un certain nombre de pays représentatifs des grandes religions monothéistes (catholique, protestant, orthodoxe, juif, musulman) avant d'aborder cette question sous l'angle spécifique du droit de la bioéthique. A cette occasion, les résultats de l'étude menée sur les travaux préparatoires des *lois de bioéthique* en France devaient être présentés par Brigitte FEUILLET et Philippe PORTIER. Ce colloque s'est tenu en octobre 2009²⁹.

Les workshops franco-tunisiens devaient, quant à eux, permettre aux membres des équipes française et tunisienne d'échanger sur les enquêtes entreprises auprès des centres d'AMP français et tunisiens. Ces manifestations se sont tenues en France à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes (2008)³⁰ puis en Tunisie à la Faculté de droit de Tunis (2009)³¹.

2.2. Les publications

L'ensemble de ces travaux devait donner lieu à publications. Celles-ci sont en cours. Trois ouvrages sont en cours : l'influence de la religion et de l'éthique sur la construction du droit donnera lieu à un ouvrage publié aux éditions Bruylant³², celle sur l'application du droit de l'AMP débouchera sur deux publications distinctes : l'étude franco-tunisienne où seuls les premiers résultats de l'enquête française seront présentés³³, puis l'étude approfondie du rôle du religieux et de l'éthique sur l'application du droit de l'AMP en France³⁴.

²⁹ Voir infra « Restitution et Valorisation de la recherche », p.64.

³⁰ Voir Annexe IX : Programme Workshop franco-tunisien « Droit, éthique et religion, quelles normes pour l'assistance médicale à la procréation », nov. 2008.

³¹ Voir Annexe X : Programme Workshop « Religion et procréation médicalement assistée : autour du vécu », mai 2009.

³² Voir infra « Restitution et Valorisation de la recherche », p. 64.

³³ Voir infra « Restitution et Valorisation de la recherche », p. 64.

³⁴ Voir infra « Restitution et Valorisation de la recherche », p. 64.

B. CALENDRIER DES TACHES

Le calendrier des tâches initialement prévu a évolué au fur et à mesure de l'avancement de la recherche. Le travail de terrain a pris du retard du fait d'un certain nombre de facteurs : la difficulté à élaborer le questionnaire à destination des couples, le succès rencontré par l'enquête menée auprès des couples ayant recours à l'AMP (nombre important de réponses), la difficulté de rentrer en contact avec les couples ayant, pour des raisons religieuses ou éthiques, refusé de recourir à l'AMP, mais aussi, concernant l'étude de l'influence de l'éthique et la religion sur l'élaboration de la loi, le lancement en France en 2009 des « Etats généraux de la bioéthique » dans le cadre de la révision des lois de bioéthique, événement qui pouvait être riche d'enseignements pour notre étude. Ceci a conduit au décalage dans le temps des manifestations scientifiques et, incidemment, au report des publications à 2010 et 2011.

Première année : juin 2007-juin 2008

- Etude des travaux préparatoires des *lois dites de bioéthique*. Une première approche de cette question a donné lieu, dès septembre 2007, à la soutenance d'une mémoire effectué dans le cadre du *Master Recherche de droit privé* de la Faculté de Droit de Rennes³⁵.

- Elaboration des trois questionnaires et adaptation du questionnaire destiné aux couples ayant recours à l'AMP pour l'enquête tunisienne.

- Contact avec les centres d'AMP et envoi des questionnaires

- Contact avec la presse puis passages d'annonces pour entrer en relation avec des couples n'ayant pas eu recours à l'AMP pour des raisons éthiques ou religieuses.

- Préparation des manifestations scientifiques.

Concernant le colloque international « Droit, Ethique et Religion », six réunions de travail se sont tenues afin de définir le programme. Les quatre premières (janvier, février, mars et avril 2008) ont servi à l'élaboration et à la délimitation de la problématique de recherche, les deux dernières (mai et juin 2008) ont permis de repérer les compétences capables de se joindre au projet. Des contacts ont été pris avec les intervenants spécialistes de ces questions.

³⁵ « *Science, Religion, Ethique et Législateur. Les acteurs de la bioéthique* », Lise Papin, mémoire Master recherche Droit privé, année 2006-2007, sous direction de B. Feuillet et P. Portier, Faculté de droit de Rennes. Voir Annexe I : Plan du mémoire.

S'agissant des workshops franco-tunisien, plusieurs réunions de travail se sont tenues entre les équipes tunisienne et française afin de délimiter et définir les programmes scientifiques des workshops franco-tunisiens programmés en novembre 2008 et mai 2009.

Seconde année : juin 2008-juin 2009³⁶

- Poursuite de l'examen des travaux préparatoires des *lois de bioéthique*.
- Récupération, traitement des questionnaires en France et en Tunisie
- Contact avec les couples ayant choisi de ne pas recourir à l'AMP
- Entretiens en Tunisie avec les couples et les médecins

- Organisation matérielle des trois manifestations scientifiques et tenue des deux workshops. Particulièrement, le colloque international « Droit, Ethique et Religion » a demandé un travail de préparation important puisqu'un système de traduction simultanée a été mis en place.

- Exploitation des recherches sur l'influence de la religion et de l'éthique sur les lois françaises

Le GIP a accepté de proroger la convention afin de pouvoir continuer à assumer financièrement les actions qui n'étaient pas encore réalisées.

Troisième année : juin 2009-février 2010³⁷

- Exploitation des résultats des enquêtes française (première approche) et tunisienne
- Préparation des différentes publications.
- Début des entretiens auprès des couples ayant refusé de recourir à l'AMP pour des

raisons religieuses ou éthiques.

³⁶ L'essentiel des tâches a été assumé par Manon FAUCHEUX, étudiante titulaire d'un Master recherche Droit privé, vacataire au Laboratoire de IODE, grâce aux vacances financées par le GIP Justice.

³⁷ L'essentiel des tâches a, là encore, été assumé par Manon FAUCHEUX, vacataire au Laboratoire de IODE.

III. PRESENTATION DES DIFFERENTS RESULTATS

Notre projet s'articule autour de deux axes majeurs: l'influence de la religion et de l'éthique sur l'élaboration (A) et sur l'application (B) de la norme juridique en matière d'AMP.

A. L'INFLUENCE DE LA RELIGION ET DE L'ETHIQUE SUR L'ELABORATION DU DROIT DE L'ASSISTANCE MEDICALE A LA PROCREATION

Les porteurs du projet ont pensé que l'étude du rôle de la religion et de l'éthique sur le droit de l'AMP ne pouvait être détachée d'une réflexion plus globale sur les rapports entre « Droit, Ethique et Religion ». En effet, si les liens pouvant exister entre le Droit, la religion et l'éthique ont déjà donné à une littérature relativement importante, la recherche en cours était l'occasion de refaire le point sur l'aspect théorique de cette question afin de voir le décalage éventuel entre la théorie et les constats effectués sur le terrain précis de la bioéthique³⁸. Ce travail a reposé sur une volonté d'interroger le postulat en vertu duquel la fabrication du droit relèverait aujourd'hui d'un acte de pure puissance ; thèse défendue par les critiques de la modernité, de Carl Schmitt à Léo Strauss et souvent aussi par ceux qui, soucieux d'émanciper les hommes des arrières-mondes, en ont été les thuriféraires. En se constituant en institution souveraine, par dissociation avec le droit divin ou naturel, l'autorité politique se serait arrogé le pouvoir de dire la loi indépendamment de toute référence à un ordre supérieur à elle-même. Ce postulat s'appuie sur l'hypothèse selon laquelle la sécularisation de la politique n'a pas donné lieu à une autonomie totale de sa production législative. Le droit positif tient certes sa validité de son adéquation avec l'ordre constitutionnel dans lequel il s'inscrit, et non plus, comme dans les temps pré-modernes, de sa correspondance avec la vérité de Dieu. Il n'est cependant pas certain que son contenu ne demeure pas influencé par les règles substantielles de nature morale ou même religieuse. Cette interrogation sur l'état contemporain de la relation entre « droit, éthique et religion » a été menée à partir d'une enquête sur plusieurs aires culturelles, marquées par différentes traditions religieuses ou laïques. Six pays représentatifs des grandes religions monothéistes ont été retenus : Egypte (religion musulmane), Israël (religion juive), Italie (catholiques), Grèce (orthodoxes) et Angleterre

³⁸ Cette étude relève principalement du colloque international organisé sur le thème « Droit, Ethique et Religion » mais aussi de la réflexion menée dans le cadre de l'étude franco-tunisienne.

(protestants). A coté, la France a naturellement trouvé sa place dans cette étude en tant que pays représentatif d'un droit laïc. Parallèlement, l'étude franco-tunisienne a permis d'étendre cette réflexion à la Tunisie, pays représentatif (mais dans une moindre mesure que l'Égypte) de la religion musulmane. L'interrogation sur l'état contemporain de la relation entre le juridique, le religieux et l'éthique s'est opérée en trois temps. Une approche théorique a d'abord permis d'explorer les modèles d'articulation du politique et du religieux que nous ont légué les différentes écoles de philosophie ou de théologie du droit (1). Une approche pratique a ensuite conduit à analyser, à partir du droit positif en général (2) et du dossier de la bioéthique (et particulièrement celui de l'AMP) en particulier (3), les interactions concrètes à l'œuvre aujourd'hui entre la production juridique et la norme éthico-religieuse.

1. Les modèles d'articulation du politique et du religieux

Ce premier volet de l'étude a conduit à s'intéresser à l'exploration des modèles d'articulation du politique et du religieux que nous ont légués les différentes écoles de philosophie ou de théologie du droit. Ainsi, ont été présentés plusieurs modèles (le modèle catholique d'avant la modernité³⁹, les modèles musulman⁴⁰, juif⁴¹, orthodoxe⁴², mais également le protestantisme⁴³, les modèles kantien⁴⁴ et utilitariste⁴⁵) illustrant des situations variées de subordination du droit à la religion ou de dissociation du droit de la religion. De même est-il utile de s'interroger sur l'existence d'un Islam des Lumières⁴⁶ et sur le rapport d'accommodement de l'Église catholique aux droits séculiers⁴⁷.

Ces approches qui touchent à l'« histoire » de la relation droit-religion sont venues interroger la thèse de l'ultramodernité. En effet, les sociologues Ulrich Beck en Allemagne,

³⁹ Voir article de L. Mayali in « Droit, Ethique et Religion », éd. Bruylant, coll. « Droit et Religion » (à paraître 2010).

⁴⁰ Voir article de H. Benkheira in « Droit, Ethique et Religion », éd. Bruylant, coll. « Droit et Religion », (à paraître 2010).

⁴¹ Voir article de C. Leben in « Droit, Ethique et Religion », éd. Bruylant, coll. « Droit et Religion » (à paraître 2010).

⁴² Voir article de V. Conticello in « Droit, Ethique et Religion », éd. Bruylant, coll. « Droit et Religion » (à paraître 2010).

⁴³ Voir article de P. Gisel in « Droit, Ethique et Religion », éd. Bruylant, coll. « Droit et Religion » (à paraître 2010).

⁴⁴ Voir article de M. Foessel in « Droit, Ethique et Religion », éd. Bruylant, coll. « Droit et Religion » (à paraître 2010).

⁴⁵ Voir article de P. Raynaud in « Droit, Ethique et Religion », éd. Bruylant, coll. « Droit et Religion » (à paraître 2010).

⁴⁶ Voir article de R. Benzine in « Droit, Ethique et Religion », éd. Bruylant, coll. « Droit et Religion » (à paraître 2010).

⁴⁷ Voir article de P. Greiner in « Droit, Ethique et Religion », éd. Bruylant, coll. « Droit et Religion » (à paraître 2010).

Anthony Giddens en Grande-Bretagne ont montré que l'on se trouvait, depuis les années 1960-1970, dans une phase nouvelle de la modernité. La « modernité triomphante » avait, tout en reléguant le religieux dans la sphère privée, constitué de nouvelles certitudes de nature séculière ; dotant ainsi l'Etat de la mission démiurgique de promouvoir dans la société le bonheur et le progrès. L'ultramodernité est venue prolonger le processus de sécularisation. Elle a désenchanté les valeurs séculières (le politique, l'avenir, le travail...) qu'elle avait substituées aux valeurs religieuses, ouvrant ainsi sur une incertitude qui a facilité un certain retour au discours religieux. Cette première approche de notre étude a permis de poser la question de savoir si nous n'assistons pas aujourd'hui à un retour mesuré du religieux ou, du moins, à sa persistance dans le dispositif même de production de la norme.

2. Influence de la religion et de l'éthique sur le droit positif en général

L'examen de droits positifs des différents pays étudiés a permis de dégager les liens pouvant être fait entre les normes juridiques, religieuses et éthiques.

En Orient musulman⁴⁸, les rapports entre Etat et religion reflètent actuellement le conflit entre Etat et société, soit le conflit entre les revendications de la loi divine et celles d'une loi laïque fondée sur la volonté du peuple.

La plupart des Constitutions des pays arabes et musulmans font référence à l'Islam. Certains pays ont même institué un contrôle de l'islamité des lois. En Egypte, la constitution reconnaît l'Islam comme religion de l'Etat et son article 2 fait des principes de la sharî'a islamique la source principale de la législation. Cependant, la Haute Cour constitutionnelle établit une distinction entre les principes absolus et les principes relatifs de la sharî'a islamique : les premiers sont inviolables (ce qui signifie que la Haute Cour serait amenée à considérer comme inconstitutionnelle toute loi qui irait à leur rencontre) alors que les seconds sont laissés à la libre appréciation du législateur.

Dans ce contexte, l'Etat en tant que personne morale doit se soumettre à l'Islam. La gestion publique du religieux s'articule d'ailleurs autour d'un triangle composé du Shaykh al-Azhar (recteur de la principale mosquée et université islamique du monde sunnite), du Mufti de la République (principal organe consultatif en matières religieuses) et du Ministre des

⁴⁸ Voir article de B. Dupret in « Droit, Ethique et Religion », éd. Bruylant, coll. « Droit et Religion » (à paraître 2010).

waqfs (fondations pieuses sous régime administratif particulier), tous trois soumis à l'autorité directe du Président de la République. Bien que l'Etat ait politisé ces fonctions, le Shaikh al-Azhar et le Mufti pratiquent le rôle de gardien de la shari'a et de la censure morale.

Néanmoins, l'on constate que, dans les pays musulmans comme l'Egypte, seul le droit du statut personnel semble rester le dernier bastion du droit islamique, le seul lieu où la généalogie islamique des règles serait clairement attestée. De plus, l'examen de la pratique quotidienne de ce droit révèle qu'à l'endroit même où elle est supposée massive et écrasante, la référence à l'autorité du droit islamique est loin d'être systématique. En d'autres termes, la référence explicite à l'autorité de l'islam est occasionnelle. Ainsi, dans la pratique du droit contemporain des pays musulmans, la référence au droit islamique est loin de s'avérer omniprésente. Là où l'inspiration islamique du droit semble évidente, comme dans le statut personnel, on constate une forte évolution vers un droit codifié et une forme de « positivisation » de la shari'a et de ses usages.

En Grèce⁴⁹, les relations entre christianisme orthodoxe, éthique et droit doivent être examinées principalement par rapport à l'évolution sociopolitique et socioculturelle générale du monde orthodoxe grec à partir de l'ère moderne. La rencontre du christianisme orthodoxe avec la modernité présente en effet quelques spécificités marquantes. La modernité a influencé le monde orthodoxe grec et forcé son occidentalisation. Cela a généré des réactions virulentes au sein de l'église orthodoxe, d'autant que le monde orthodoxe a eu une évolution historique différente de celle de l'Europe occidentale. Ces différences s'expliquent par le fait que le monde orthodoxe n'a pas connu la Renaissance, la révolution scientifique, la Révolution Française ou le siècle des Lumières. La communauté orthodoxe grecque a de ce fait pris un certain retard, en particulier en termes de standards démocratiques, pluralistes et multiculturels.

Les églises orthodoxes vivent ainsi encore aujourd'hui dans un contexte « pré-moderne », n'ayant pas encore accepté la légitimité de la sphère séculière avec laquelle elle doit coexister. L'Etat laïc, la société plurielle, la séparation entre société civile et église orthodoxe restent encore des idées lointaines. Idéalement, la fabrication du droit ne serait possible que par association avec le droit divin.

Formellement, Etat et Eglise continuent de maintenir de nombreux points de réciprocité et de collaboration. En vertu de la Constitution, promulguée « au nom de la sainte

⁴⁹ Voir article de V. N. Makrides in « Droit, Ethique et Religion », éd. Bruylant, coll. « Droit et Religion » (à paraître 2010).

et indissoluble Trinité», l'orthodoxie est la «religion dominante» en Grèce. Ainsi, les députés doivent prêter serment de fidélité à la patrie et à la démocratie au nom de la «sainte et indissoluble Trinité». Les popes sont payés sur les fonds publics et l'archevêque préside chaque session d'ouverture du parlement. Enfin, les dirigeants politiques et religieux président conjointement les fonctions d'Etat et les célébrations de fêtes nationales.

A partir de 1974, il y a eu plusieurs tentatives de séparation de l'Eglise et de l'Etat. Ce mouvement s'est radicalisé entre 1981 et 1989 avec les socialistes du PASOK au pouvoir, qui ont promis d'aboutir à une séparation administrative de l'Eglise et de l'Etat. Cette politique a été supportée par des intellectuels, juristes, groupes minoritaires et politiciens de gauche. Cette stratégie politique de prise de distance envers l'Eglise s'est poursuivie, dans une certaine mesure, jusqu'en 2004. Pendant cette période, le droit grec a ainsi été modernisé et sécularisé.

En 2005, l'Union Grecque pour les droits du Citoyen a même déposé au Parlement une proposition loi instaurant une plus grande séparation de l'Eglise et de l'Etat, afin que la société grecque s'engage peu à peu sur la voie de la laïcisation. Mais les représentants du gouvernement ont déclaré qu'ils n'avaient pas l'intention d'ouvrir une discussion plus générale sur cette question.

Néanmoins, on constate que l'Etat a pris récemment quelques décisions ambivalentes, partagées entre d'une part, une distance plus grande vers une éthique traditionnelle et, d'autre part, une libéralisation limitée. A titre d'exemple, le gouvernement a mis en place en 2009 un projet de Pacte civil de solidarité «à la grecque», légalisant la cohabitation entre personnes de sexes différents et mettant ainsi fin aux discriminations en matière fiscale et patrimoniale. L'église a déjà fait connaître sa farouche hostilité au projet. Un autre exemple concerne la suppression, en août 2008, de l'obligation pour les enfants d'assister aux cours de religion orthodoxe.

On ne sait pas si d'autres modifications seront introduites dans une prochaine modification de la Constitution. Sous plusieurs aspects, la situation actuelle grecque ressemble au conflit qu'a vécu l'église catholique face à l'Etat démocratique au siècle dernier. Il est très difficile pour les chrétiens orthodoxes d'accepter la fin d'une société traditionnelle et chrétienne et d'exister en Eglise ordinaire dans une société pluriculturelle

Israël⁵⁰ se présente souvent comme un Etat démocratique fondé sur la liberté et l'égalité des croyances. Mais il affirme en même temps son caractère juif. Cette dénomination pose problème. Elle conduit à établir en fait, malgré des évolutions récentes, une partition juridique entre les juifs et les non-juifs, souvent musulmans ou chrétiens de diverses confessions. Bien sûr, ceux-ci disposent d'une autonomie de fonctionnement (héritée du système autonome du millet), pour ce qui a trait en particulier au « statut personnel ». C'est en fait une autonomie purement nominale, qui n'empêche pas l'Etat d'exercer une véritable tutelle, un contrôle en tout cas exorbitant du droit commun, sur les populations non juives et leurs institutions religieuses.

L'Italie⁵¹ est un Etat qui a trouvé tardivement son unité et qui n'a jamais connu une tradition de continuité dans ses représentations politiques. Dans ce contexte, le catholicisme a été le seul gardien de la continuité de la Nation. Les catholiques et le catholicisme ont ainsi joué un rôle fondamental dans la construction de l'Italie en tant qu'Etat. De ce fait, toutes les « Constitutions » du pays ont fait appel au catholicisme, soit comme « seule religion de l'Etat », soit, comme c'est le cas aujourd'hui, en tant que communauté religieuse privilégiée. Le catholicisme a joué, et joue encore, le rôle de norme implicite mais supérieure à partir de laquelle le système juridique doit se constituer.

Du fait des pluralités coexistantes au sein même de l'Eglise, l'influence du catholicisme sur le droit national suit, traditionnellement, deux logiques différentes. D'un côté, une logique « anti-laïcisation », propre surtout à la hiérarchie et qui considère comme prioritaire le combat contre toute législation laïque et contre le processus de sécularisation. De l'autre, une logique inspirée par une vision dynamique de l'identité catholique, attachée à la liberté des consciences personnelles et donc, à la possibilité d'un droit laïc. Chacune de ces logiques a joué son rôle dans le façonnement du droit italien.

L'influence de la politique catholique se remarque à deux niveaux. En premier lieu, cette influence a produit ses effets au sein de la Constitution italienne. La Constitution républicaine de 1946 a ainsi été fortement marquée par le courant minoritaire des catholiques démocratiques. Elle associe les limites classiques du libéralisme face à tout pouvoir gouvernemental à la promotion d'une égalité substantielle, préliminaire à l'épanouissement intégral de la personne. Cette prise en compte de la personne s'est de

⁵⁰ Voir article de M. Karayanni in « Droit, Ethique et Religion », éd. Bruylant, coll. « Droit et Religion » (à paraître 2010)

⁵¹ Voir article de A. Ferrari in « Droit, Ethique et Religion », éd. Bruylant, coll. « Droit et Religion » (à paraître 2010).

plus accompagnée d'une promotion du pluralisme, avec la reconnaissance des corps intermédiaires, à commencer par la famille, les cultes, les communautés locales, les associations ou encore les coopératives. En second lieu, cette influence se retrouve dans la reconnaissance, par la Cour Constitutionnelle, du principe de laïcité comme l'un des principes suprêmes de l'ordre constitutionnel. En Italie, la laïcité est la première alliée de la religion et du catholicisme. Elle valorise le rôle public des religions tout en reconnaissant la primauté historique et culturelle du catholicisme et garantit l'incoercibilité de la conscience individuelle, tout en légitimant le maintien d'une prééminence institutionnelle du catholicisme à l'intérieur des espaces publics où sont formées les consciences, à commencer par l'école. Cette interprétation de la laïcité consacre le rôle du catholicisme dans le processus d'intégration des nouveaux acteurs culturels et religieux, en faisant du « multiculturalisme italien » un modèle d'intégration fondé sur la tolérance, où le respect des nouvelles communautés culturelles et religieuses dépend plus directement de la médiation du catholicisme que de la jouissance de droits formels garantis par l'Etat.

En Angleterre⁵², les transformations juridiques du statut de l'Église ont été de pair avec des transformations sociales et politiques. La démocratie libérale a transformé l'Angleterre. L'aristocratie ne joue plus qu'un rôle résiduel. Sans révolution violente, l'Angleterre a néanmoins subi une révolution démocratique. L'empire a disparu et la communion anglicane qui lui était associée tend à se morceler. L'Église anglicane s'est transformée en profondeur. En pratique, elle ne fait plus vraiment partie de l'*establishment*, s'il faut comprendre par *establishment* la classe dirigeante.

L'anglicanisme a longtemps maintenu le pays dans un horizon chrétien. Mais l'approfondissement du libéralisme et de la démocratie tend aujourd'hui à remettre en cause une Église dont l'identité reste malgré tout étroitement liée à la formule du confessionnalisme traditionnel. Du fait de la logique d'égalisation des conditions, l'anglicanisme n'est pas une formule intrinsèquement adaptée à l'ère démocratique. Le régime démocratique tend à être fatal aux Églises nationales.

Les formes ont peu changé en Angleterre. Le système demeure fondé sur une association officielle de l'Église et de l'Etat. Ce n'est pas pour autant que la loi positive demeure attachée à des normes extérieures à la volonté du corps social. Une double sécularisation s'est opérée. Externe, d'une part : la religion a perdu une grande part de sa

⁵² Voir article de E. Perreau-Saussine in « Droit, Ethique et Religion », éd. Bruylant, coll. « Droit et Religion » (à paraître 2010).

pertinence sociale. L'affiliation à la *Church* reste nominalement majoritaire, malgré un phénomène de pluralisation des appartenances. Elle n'empêche nullement les britanniques, non anglicans mais aussi anglicans, de faire prévaloir dans leurs propres choix les principes émanés de leurs consciences subjectives, et donc de peser sur le législateur dans un sens favorable à la pluralisation des comportements. Interne, d'autre part. L'Eglise anglicane elle-même a subi une évolution. Elle n'entend plus vouloir encadrer le corps social, ni imposer, dans le domaine en particulier de la gestion de la *privacy*, une régulation autoritaire des conduites.

En France⁵³, le principe de séparation de l'Eglise et de l'Etat est fortement affirmé. La France a une position très ferme sur cette question par rapport à d'autres pays mais aussi par rapport à l'Union européenne, alors que le projet de traité établissant une constitution pour l'Europe reconnaissait de façon générale la « contribution spécifique » des églises et des organisations philosophiques et non confessionnelles au fonctionnement de l'Union. L'exclusion du religieux de l'espace public français trouve son appui notamment dans le refus républicain de voir les particularités jouer un rôle dans la formation de la loi, expression de la volonté générale.

Trois grands principes permettent de caractériser la position de la République française sur le rôle que peuvent jouer les religions et les convictions dans la production du droit. D'un part, le principe de laïcité de la République fait sortir la religion de l'espace public et veille à cette exclusion : l'État ne prend plus en charge les intérêts de la religion ou d'une Église. Les religions sont ainsi renvoyées à leur propre spécificité : le culte rendu à Dieu, le rituel et les pratiques religieuses. D'autre part, le second principe est celui que P. Rosanvallon nomme le principe de généralité⁵⁴ : la loi est l'expression de la volonté générale. La production de la norme, qui doit être générale dans son contenu comme dans sa forme, appartient aux seuls représentants élus de la Nation. La particularité ne doit donc à aucun moment avoir voix au chapitre. Enfin, au nom du principe de liberté, comme tous citoyens ou groupes de citoyens, les Églises et les convictions reçoivent une liberté d'expression de leurs convictions et revendications ainsi que des libertés collectives leur permettant de s'organiser. Néanmoins, on peut se demander si l'expression publique des Églises est tout à fait du même

⁵³ Voir article de P. Rolland in « Droit, Ethique et Religion », éd. Bruylant, coll. « Droit et Religion » (à paraître 2010).

⁵⁴ V. *Le modèle politique français. La société civile contre le jacobinisme de 1789 à nos jours*, Le Seuil, 2004, et notamment le chapitre III « La généralité comme mode de régulation (le culte de la loi) » pp.81-105.

ordre que celle des citoyens ou groupes de citoyens et si elle ne dispose pas d'un poids ou d'une puissance particulière.

L'impression générale est celle d'une illégitimité de l'intervention des religions qui ont historiquement perdu le droit de gouverner des sociétés humaines devenues non seulement pluralistes mais sécularisées. Cependant, les instances religieuses, comme n'importe quel groupe, veulent voir protégées ou promues leurs valeurs et assurer le respect de leurs intérêts et de leurs droits.

Pour la défense des droits et libertés, le croyant agira naturellement au moment de l'application de la règle pour en obtenir une interprétation favorable alors que les Églises peuvent agir dès le moment de sa discussion et de son adoption. Ces formes d'intervention dans le débat public et dans le processus de formation du droit peuvent prendre trois aspects différents. D'une part, la protestation publique dont l'objet principal est de peser sur les projets du gouvernement et de sa majorité, soit pour empêcher soit pour solliciter. D'autre part, l'action contentieuse, un peu moins visible, qui peut se montrer d'une grande efficacité car elle intervient non seulement sur l'application mais encore sur l'interprétation de la norme juridique, pouvant ainsi conduire à une modification du droit. Enfin, la participation à la consultation politique et administrative. On constate que les pouvoirs publics sont, eux-mêmes, soucieux d'avoir en face d'eux des institutions représentatives des religions. Au niveau le plus élevé, les religions sont entendues dans les commissions parlementaires ou extra-parlementaires mais la convocation à des auditions dépend largement du président de la commission qui est maître de ses travaux. Il n'existe pas de droit à être entendu devant ce type de commissions. Cependant, si la consultation a d'abord un rôle d'information et de concertation, on peut se demander si les institutions qui consultent les religions dans ce cadre ne risquent pas de lier son pouvoir d'appréciation.

Au-delà de la défense publique de leurs libertés, les Églises ont rarement renoncé à avoir une opinion globale sur la société et son avenir, c'est-à-dire à intervenir sur tout sujet hors de la sphère religieuse entendue strictement. Ainsi l'institution religieuse estime avoir vocation à produire une opinion sur les problèmes de la société, voire à proposer des solutions. Il y a donc bien un refus de se laisser enfermer dans la spécialisation fonctionnelle produite par la sécularisation. Les formes de cette intervention sont alors celles du droit commun de l'expression publique et politique des opinions. Les croyants, leurs Églises et leurs institutions utilisent donc les médias, les réunions publiques, le droit de manifester pour faire pression sur l'opinion publique.

Parallèlement à ces deux formes d'interventions (défense des droits et libertés et droits de la citoyenneté en démocratie), les institutions religieuses sont parfois placées, en France, en position d'expert. On trouve par exemple la présence des religions dans le Comité consultatif national d'éthique. Certes, la demande d'expertise peut se justifier dans les cas où les Églises sont représentées *ès-qualités* dans un domaine non directement religieux ou culturel, avec le souci démocratique que la pluralité des convictions puisse s'exprimer. Mais il peut être difficile de distinguer une position d'expertise des actions de défense des droits, du lobbying ou tout simplement de la consultation démocratique des opinions.

Une société démocratique est contrainte par ses propres principes d'admettre que les religions défendent leurs droits et libertés et qu'elles puissent influencer, à ce titre, la production de la norme juridique les concernant. En revanche, une République laïque a plus de peine à accepter que les religions et convictions interviennent *ès-qualités* hors du domaine proprement religieux et de la défense de leurs libertés. La tendance est de réduire la religion au culturel pour assurer une distinction forte du religieux avec le social ou le politique, tendance à laquelle les religions résistent. L'hypothèse de l'expertise est susceptible d'introduire des valeurs religieuses et éthiques dans l'évaluation conduisant à la norme. Mais, les religions ne font ainsi retour dans l'État laïc qu'à certaines conditions qui neutralisent la quête de puissance des religions. La laïcité est de ce fait loin d'être abolie puisque les religions ne retrouvent pas leur ancienne position régulatrice. Les religions ne sont plus alliées de l'État, mais elles font partie de la société civile. Elles y jouent tout leur rôle à condition de s'y intégrer selon la loi commune du débat démocratique.

3. Influence de la religion et de l'éthique sur les lois de *bioéthique*

Un des objectifs de cette recherche a été d'étudier l'influence de la religion et de l'éthique sur l'élaboration des lois de bioéthique et notamment du droit de l'assistance médicale à la procréation. En effet, la bioéthique touche au vivant et plus particulièrement à la procréation et donc à l'embryon humain. L'assistance médicale à la procréation offre aux médecins la possibilité de créer voire de manipuler des embryons humains. De ce fait, la morale, la religion sont interpellées par ces pratiques. D'où l'idée des porteurs du projet de voir, dans les pays représentatifs des grandes religions monothéistes, ainsi qu'en France⁵⁵, si

⁵⁵ L'approche globale de notre étude sur différents pays représentatifs a été réalisée d'une part lors du colloque international « Droit, Éthique et Religion » (cinq pays) et d'autre part, à l'occasion du Workshop franco-tunisien

la religion ou, du fait du développement du *phénomène bioéthique* sur la planète, l'éthique a influencé le contenu de la norme juridique sur l'assistance médicale à la procréation.

3.1. Les grands traits de la recherche dans les pays représentatifs des grandes religions monothéistes

Ce travail a consisté, par une approche pratique, à analyser, à partir du cas particulier de la bioéthique, les interactions concrètes à l'œuvre aujourd'hui entre la production juridique et la norme éthico-religieuse. Cette approche a davantage mis en avant la « géographie » de la relation droit-religion. En ce sens, Bertrand Badie, Bernard Lewis, Hamadi Rissidi ont, dans des ouvrages récents, établi l'existence de « deux Etats » : l'Etat occidental et l'Etat musulman. L'Etat occidental s'appuie sur un code dualiste distinguant deux sphères d'activités : la sphère religieuse et la sphère politique. Liées d'abord jusqu'à la fin du Moyen-Age, dans le cadre d'une « dualité hiérarchique », elles se sont progressivement dissociées, la politique accédant à une entière autonomie. L'Etat musulman quant à lui s'agence traditionnellement autour d'un code moniste, dans lequel la sphère politique n'est pas séparée de la sphère religieuse. Dans ce schéma, l'autorité religieuse est aussi autorité politique, et la norme religieuse a vocation à régir immédiatement les conduites. Or, malgré les processus de globalisation et d'interculturalité, malgré les entreprises de laïcisation, porté par le nationalisme arabe, l'Etat dans la zone arabo-musulmane demeure lié à la religion. A l'inverse, notre travail a conduit à soulever l'autre hypothèse, suggérée par un de nos chercheurs. Baudouin Dupret, d'une sécularisation relative du droit dans les pays arabes. L'objectif a été de décrire la réalité empirique des deux modèles théoriques précédemment mis en lumière : le modèle d'intervention lourde du religieux et le modèle de privatisation tendancielle du religieux. Cette réalité empirique a été analysée à partir du cas particulier de la bioéthique notamment à travers la question de la procréation médicalement assistée, domaine dans lequel les religions sont puissamment interventionnistes. Ainsi, les intervenants ont examiné le rapport droit-religion dans six pays de cultures différentes.

En travaillant sur ce projet, l'équipe de recherche a, un moment, eu l'idée de confronter également les modèles théoriques de rapport droit-religion à un autre champ important de la vie sociale mais éloigné de celui de la bioéthique, le monde économique et

de novembre 2008 sur « Droit, Ethique et Religion, quelles normes pour l'Assistance Médicale à la Procréation ? » (Tunisie).

particulièrement le droit des affaires, afin de voir si les mêmes conclusions pouvaient être tirées. Mais l'ampleur de la recherche initialement entreprise les a conduit à abandonner cette piste.

En Italie⁵⁶, des transplantations d'organes à la procréation assistée et de l'euthanasie aux biotechnologies, le *biodroit* s'est formé, au cours de ces trente dernières années, dans une tension constante entre une bioéthique laïque et une bioéthique catholique.

Si à certaines périodes, notamment dans les années 1970 et 1980, la bioéthique laïque s'est imposée dans la compétition visant à influencer le législateur, c'est parfois la bioéthique catholique qui l'a importé à d'autres moments, notamment lors du vote de la loi sur la procréation assistée. Cependant, la bioéthique catholique a pu se révéler parfois beaucoup plus nuancée que l'on aurait pu le supposer. En réalité, les catholiques italiens ont été toujours très partagés sur les dossiers bioéthiques. L'absence d'un consensus sur le fond s'est de plus accompagnée d'une absence de consensus sur la terminologie et sur les concepts, le terme même de « bioéthique » donnant lieu à des significations diverses.

Dans la confusion, la crispation entre la bioéthique laïque et la bioéthique catholique a fini par paralyser le législateur ou par produire un *biodroit* contradictoire. Il a de ce fait fallu attendre de nombreuses années avant que le Parlement ne dote le pays d'une loi sur la procréation médicalement assistée. La bioéthique et le *biodroit* sont devenus des lieux de conflit idéologique et symbolique. La tension entre *biodroit* laïc et *biodroit* catholique a été majeure à partir de 1989. En 1989, le Tribunal de Monza a déclaré illégal un contrat de substitution de maternité, puis en 1990, le Comité national pour la bioéthique a été créé. A cette époque, l'unité politique des catholiques dans la Démocratie chrétienne n'existe plus. Le centre-droit et le centre-gauche, nouveaux protagonistes d'un monde politique bipolaire, se partagent le vote catholique. En 1991, le Cardinal Ruini, président des évêques italiens, conçoit alors une stratégie agressive visant à renforcer le rôle de l'Eglise catholique. La stratégie de Ruini offrait à l'Eglise catholique une chance de résister efficacement à la sécularisation croissante du pays. Face au désenchantement engendré par la globalisation, il fournit à l'Italie un catholicisme identitaire. La bioéthique fut alors mobilisée comme un élément clé de cette stratégie, l'Eglise pouvant se rendre utile par le biais du *biodroit* face à un Etat sans repères. La stratégie de l'Eglise de Ruini s'est avérée gagnante au bout d'une dizaine d'années. Après des années de débat, une loi sur la procréation médicalement assistée

⁵⁶ Voir article de M. Ventura in « Droit, Ethique et Religion », éd. Bruylant, coll. « Droit et Religion » (à paraître 2010).

a ainsi été adoptée le 19 février 2004, appuyée par une majorité catholique, notamment en matière d'interdiction de toute technique de procréation hétérologue et de limitation du nombre d'embryons à implanter. Ses opposants sont parvenus à mettre en place un référendum d'initiative populaire visant à l'abrogation des certaines parties, les plus «catholiques», de la loi, notamment sur le statut de l'embryon, la liberté des femmes et des couples de même sexe et l'interdiction de recours à un tiers donneur. Mais le Cardinal Ruini a alors officiellement demandé aux catholiques de ne pas voter lors de ce référendum afin que celui-ci soit invalidé du fait d'un trop fort taux d'abstentions. Bien que cette prise de position radicale des évêques ait créé la polémique même au sein des catholiques, le référendum des 12 et 13 juin 2005 a effectivement été invalidé en raison d'une très forte abstention.

Malgré ce triomphe de la stratégie Ruini, confortée par l'immobilisme du législateur, les juges ont joué un rôle clé, déclenchant l'affrontement entre une jurisprudence laïque et une bioéthique catholique. Ainsi, en 2007, en autorisant l'euthanasie d'une jeune fille, la Cour de cassation a déclenché la fronde des catholiques et conservateurs, dont le premier ministre Berlusconi lui-même a pris la tête. À l'occasion de cette polémique, le débat sur la laïcité du pays et de ses institutions a alors été relancé.

L'histoire des relations Eglise-Etat en Italie explique ainsi le développement d'une bioéthique polarisée et presque entièrement assujettie à une logique symbolique. Les questions biojuridiques liées à la société multiculturelle sont négligées. Le dépassement de cette paralysie représente la nouvelle frontière de la bioéthique italienne et le véritable défi pour les bioéthiques laïque et catholique-

En Grèce⁵⁷, la législation en matière de bioéthique est relativement abondante, notamment, l'AMP et ses conditions d'accès sont régies par deux lois de 2002 et 2005. De plus, la Grèce est dotée, depuis 1998, d'organes consultatifs en matière de bioéthique : le Comité National de Bioéthique ainsi que la Commission de Bioéthique de l'Eglise. Cette dernière commission est composée de membres de la communauté scientifique mais est présidée par un représentant de Saint-Synode (institution collégiale au sommet de la hiérarchie religieuse). Les avis qu'elle émet expriment la position de l'Eglise Orthodoxe sur les questions de bioéthique. Spécifiquement en matière d'AMP, l'Autorité Nationale pour les Procréations Médicalement Assistées a été créée pour surveiller la mise en application des lois de 2002 et 2005.

⁵⁷ Voir article de P. Agallopoulou in « Droit, Ethique et Religion », éd. Bruylant, coll. « Droit et Religion » (à paraître 2010).

Selon la Commission Bioéthique de l'Église, la fécondation in vitro offre de nouvelles possibilités mais dont les conséquences morales et sociales restent indéterminées. Elle condamne toutes formes de fécondation hétérologue, lesquelles reviennent à discréditer le sens de la maternité et de la paternité. L'Église orthodoxe ne peut pas accepter qu'une tierce personne intervienne au sein du couple, dans le processus « sacré » de la reproduction humaine. L'Église est également opposée à la pratique de la gestation pour autrui. De même, elle est défavorable à l'accès des femmes non mariées à l'AMP, d'une part, parce que cela reviendrait à encourager les naissances hors mariage, d'autre part, car l'enfant serait condamné à être élevé sans son père. Pour les mêmes raisons, l'Église rejette l'idée des AMP post mortem. Par conséquent, on constate que l'Église est opposée à toute pratique qui viendrait bouleverser l'ordre familial « normal » et encourage prioritairement le recours à l'adoption.

Malgré cette position stricte de l'Eglise, la législation hellénique concernant les questions de bioéthique sont très progressistes. Particulièrement, en matière d'AMP, la législation grecque est l'une des plus modernes d'Europe, voire du monde. En effet, les AMP homologues comme hétérologues sont autorisées, ainsi que, sous de strictes conditions, les transferts *post mortem* et le recours à la maternité pour autrui. La loi s'est néanmoins dotée de garde-fous, en prévoyant que l'AMP doit être pratiquée dans le respect de la liberté et de la personnalité de l'individu, selon les données de la médecine, de la biologie et les principes de bioéthique. Elle proclame par ailleurs que l'intérêt suprême de l'enfant conçu par AMP constitue un principe fondamental de la protection des droits de l'enfant.

On constate ainsi que la promulgation d'une législation aussi progressiste sur les questions d'AMP est due à l'influence très forte de l'éthique, influence liée conjointement à l'esprit moderne des experts ayant participé aux Comités qui ont rédigé les projets de lois, aux avis émis par le Comité National de Bioéthique et à la volonté de la majorité des députés au Parlement. Ainsi, les positions de l'Eglise, et plus concrètement de sa Commission de Bioéthique, n'ont pas joué un rôle important dans la production normative, et n'ont pas empêché la Grèce de se doter de lois très modernes en matière de bioéthique.

Israël⁵⁸ n'est pas un Etat religieux. On note en Israël la coexistence de fortes convictions traditionalistes avec des règlements extrêmement libéraux en matière de bioéthique, c'est-à-dire très ouverts à l'utilisation des biotechnologies les plus avancées.

⁵⁸ Voir article de S. Lavi in « Droit, Ethique et Religion », éd. Bruylant, coll. « Droit et Religion » (à paraître 2010).

Comment expliquer ce paradoxe ? Deux thèses peuvent être soutenues. On peut soutenir que la législation libérale est le fruit d'une inflexion du *statu quo* dans un sens de plus en plus favorable à la fraction séculière de la société israélienne. Mais on peut aussi y voir un effet de la stratégie d'influence des « hommes en noir », qui voient dans la libéralisation de la loi en matière de bioéthique une possibilité d'accroître la part des fractions les plus orthodoxes dans la population globale.

Pour traiter de la question en **Angleterre**⁵⁹, il est nécessaire de considérer le rôle du *Nuffield Council* de bioéthique, qui n'est pas un organisme gouvernemental mais bénéficie quand même d'une influence sur la législation. C'est une autorité délibérative. Ce conseil tente de mettre en adéquation les principes abstraits de bioéthique et la vie quotidienne en définissant des normes de bonne conduite. Ces principes sont de nature purement séculière, ce qui ne signifie pas que certains membres du conseil ne soient pas motivés par leur propres convictions religieuses pour exprimer leur avis. Néanmoins, le conseil ne considère pas qu'il doive rendre des rapports exposant une position métaphysique, séculière ou religieuse. Cependant, cette position est facilitée par le fait que le conseil ne s'est pas prononcé sur toutes les questions controversées en la matière comme l'avortement ou l'euthanasie. Le fonctionnement du Conseil Nuffield devrait refléter le système de consultation publique. Les avis et rapports en matière de bioéthique sont simplement le produit d'une réflexion commune citoyenne, où les réflexions religieuses peuvent jouer un rôle.

Dans le monde musulman, et notamment en Egypte⁶⁰, la réflexion bioéthique est relativement récente, issue principalement de travaux menés individuellement par des chercheurs.

Face à la bioéthique, l'Islam a à faire face à des difficultés d'interprétation des textes de référence et aux contraintes liées à l'absence d'autorité commune. L'Islam, statique en tant que religion devant se référer toujours aux mêmes bases, doit néanmoins trouver des moyens de s'adapter aux progrès techniques pour ne pas créer de décalage avec les croyants. Le rôle de l'Islam est capital puisque pour l'heure les questions de bioéthique sont laissées à la morale musulmane. L'Islam a pour fonction d'établir des règles tant que l'Etat ne légifère pas.

⁵⁹ Voir article de A. Weale in « Droit, Ethique et Religion », éd. Bruylant, coll. « Droit et Religion » (à paraître 2010).

⁶⁰ Voir article de P. H. Abdelhamid in « Droit, Ethique et Religion », éd. Bruylant, coll. « Droit et Religion » (à paraître 2010).

En matière d'AMP, la fatwa de référence est celle de l'Institut de la doctrine musulmane de la Mekka, qui est reprise par toutes les institutions et les jurisconsultes musulmans. Selon cette fatwa, l'insémination artificielle avec le sperme du mari est autorisée. Egalement, la fécondation in vitro homologue est en principe acceptée, mais ne doit être utilisée qu'à titre subsidiaire, en cas d'extrême nécessité. L'acceptation éthique de la FIV n'est donc pas simple, d'autant qu'elle soulève d'autres questions relatives à la congélation d'embryons, aux recherches sur l'embryon, au recours à un tiers donneur ou encore au transfert d'embryon post-mortem. Or, la plupart de ces pratiques sont rejetées par les légistes musulmans contemporains.

Ainsi, l'islam ne s'oppose pas au recours à l'AMP dans la mesure où cette technique peut aider des couples à avoir des enfants. Cependant, trois conditions majeures doivent être respectées: l'AMP doit se faire au sein du couple (interdiction de recourir à un tiers donneur), l'implantation doit se faire pendant la vie conjugale (implantation interdite en cas de divorce ou de décès) et la mère doit porter l'enfant (interdiction de la gestation pour autrui).

Une réflexion en matière de bioéthique se fait actuellement dans les pays arabomusulmans mais il faudra du temps pour que le législateur arrête des solutions. Cette réflexion est menée à une période où l'étude du contexte social permet de mettre en évidence une évolution de la société, qui n'est pas toujours aussi fidèle aux avis religieux.

En Tunisie⁶¹, l'AMP, pratiquée depuis presque trente ans⁶², n'a reçu de cadre juridique qu'en 2001, avec la loi du 7 août⁶³. Bien que le Comité national d'éthique tunisien⁶⁴ ait appelé, dès 1996, à l'élaboration d'une loi cadre afin d'empêcher les abus et les dérives de cette pratique médicale⁶⁵, cette attente s'explique du fait que l'AMP touche à des domaines

⁶¹ Le travail sur l'influence de la religion et de l'éthique sur la loi tunisienne relève des workshops franco-tunisiens. Voir *Le rôle de la religion dans la loi de 2001*, S. Dabbou-Ben Ayed, « Droit, Ethique et Religion, quelles normes pour l'assistance médicale à la procréation ? Etude franco-tunisienne », Numéro spécial, Revue Juridique de l'Ouest (RJO), 2010.

⁶² Plus particulièrement la fécondation *in vitro* (FIV). Cf. B. Hamza, La procréation médicalement assistée. Problèmes médicaux actuels et techniques, Congrès de la société tunisienne des sciences médicales, octobre 1995, VII journée médicales Ibn El Jazzar, Kairouan 4-5 avril 1997.

⁶³ Loi n°2001-93 du 7 août 2001 relative à la médecine de la reproduction, JORT n° 63 du 7 août 2001, p.2025.

⁶⁴ Cf. La loi n°91-93 du 28 juillet 1991 relative à l'organisation sanitaire a prévu dans son article 8, la création d'un Comité National d'Ethique Médicale et le décret n° 2001-2133 du 1er septembre 2001 ont fixé les attributions, la composition et les modalités de fonctionnement du Comité National d'Ethique Médicale.

Au terme de l'article premier du décret de 1994, «le Comité National d'Ethique Médicale a pour mission de donner son avis sur les problèmes moraux qui sont soulevés par la recherche dans les domaines de la biologie, de la médecine et de santé, que ces problèmes concernant l'homme, les groupes sociaux ou la société toute entière. Le Comité s'attache entre autres à édicter les grands principes qui permettent de concilier les progrès technologiques dans les domaines indiqués au paragraphe précédent avec les normes éthiques et juridiques, les valeurs humaines, les droits de l'homme et les réalités sociales, économiques et culturelles ».

⁶⁵ Cf. Avis n°1 du 12 décembre 1996 sur la Procréation médicalement assistée.

sensibles tels que les origines de la vie et la sexualité. De par les questionnements que cette pratique soulève sur le sens de la vie ou sur la manipulation par l'homme des modes de procréation, l'AMP suscite autant d'intérêt qu'elle soulève de conflits spirituels chez les croyants.

L'Islam, religion officielle en Tunisie, admet tous les traitements licites de l'infertilité. Elle est même, par certains aspects, plus permissive dans ce domaine que d'autres religions (notamment catholique), puisqu'elle va jusqu'à encourager ces traitements. Si l'Islam n'accueille pas néanmoins les techniques d'AMP sans aucune réserve, elle cherche à se positionner dans le domaine de la bioéthique en émettant des principes guidant son exercice. Cependant, les représentants religieux peuvent avoir diverses interprétations des textes sacrés qui peuvent donner lieu à des principes différents. Ainsi, la réponse aux questions posées par les fidèles varie d'un représentant islamique à un autre.

La Tunisie est le pays musulman le plus sécularisé⁶⁶. Ainsi, par exemple, la Tunisie reste l'un des seuls pays musulmans à avoir autorisé la pratique de l'avortement (même en l'absence de toute motivation thérapeutique), alors que celle-ci est interdite par la religion. Néanmoins, s'il est vrai que la Tunisie s'est employée dès l'indépendance à laïciser sa justice et son droit, à choisir la voie de la modernisation notamment avec la promulgation du Code du statut personnel⁶⁷, il n'en demeure pas moins exact que certaines règles de droit sont en conformité avec les principes de l'Islam⁶⁸. De plus, dans la mesure où ce pays connaît ces dernières années une recrudescence certaine du religieux⁶⁹ avec la mise en place notamment d'un Conseil islamique supérieur⁷⁰, il nous est apparu nécessaire de s'interroger sur l'éventuel impact de la religion musulmane dans la loi de 2001 relative à l'AMP.

Si la loi de 2001 ne mentionne ou ne fait référence, à aucun moment, à l'Islam ou à la religion musulmane de façon directe, l'influence de la religion est réelle.

Tout d'abord, l'accès à l'AMP est conditionné par un principe clé de la religion

⁶⁶ C'est la raison pour laquelle la Tunisie n'a pas été le pays musulman choisi comme représentatif de la religion musulmane dans le colloque international sur « Droit, Ethique et Religion ».

⁶⁷ Décret 1956

⁶⁸ Par exemple, en matière successorale.

⁶⁹ Cf. Loi n° 94-8 du 17/01/1994, portant transfert au ministre chargé des affaires religieuses, des attributions relatives aux mosquées ; décret n°94-598 du 22 mars 1994 portant organisation du Ministère des Affaires religieuses. Cf. aussi l'adoption d'une série de mesures prises par le Président de la République Zine El-Abidine Ben Ali destinées à réhabiliter la place de l'Islam dans la société comme l'appel à la prière à la télévision et radio tunisienne, réhabilitation de l'université la Zitouna, mise en place d'un Haut Conseil Islamique destiné à façonner un islam officiel.

⁷⁰ Cf. Décret n° 87-663 du 22/04/1987, portant création du Conseil islamique supérieur de la République tunisienne qui fut par la suite abrogé et remplacé par le décret n° 89-118 du 09/01/1989, relatif à la création du Conseil islamique supérieur. L'article 2 du décret précise que ce Conseil est chargé, en outre « d'examiner toutes les questions que lui soumet le gouvernement se rapportant au domaine social et à la doctrine musulmane ».

musulmane lié à la famille : le mariage. En effet, le recours à l'AMP n'est pas ouvert à toute personne désireuse d'avoir un enfant et n'y arrivant pas par les voies naturelles. Seuls les couples mariés peuvent prétendre recourir à l'AMP⁷¹. Or, cette limitation s'inscrit dans les valeurs traditionnelles musulmanes de la société tunisienne. De nombreux versets coraniques et hadiths forment une réglementation complète du mariage (zawaj), qui est, dans la société islamique, à la base de la famille. C'est un contrat (nikah) passé entre la femme et l'homme⁷² qui institue des rapports juridiques influencés par des intérêts sociaux de nature morale et religieuse. Il est selon le Coran, le mode choisi par Allah pour la reproduction, la multiplication et la continuité de la vie⁷³. L'importance du mariage est telle que la seule filiation que « désigne le lit » est admise, comme l'affirment les juristes musulmans.

Par ailleurs, cette religion réfute la famille monoparentale. Ainsi, la femme musulmane, seule ou non mariée, ne peut en aucun cas espérer avoir un enfant en recourant à l'AMP.

Cette étude démontre bien ici la volonté du législateur tunisien de rester fidèle aux principes religieux de l'Islam relatifs à la famille. En ce sens, il a été conforté dans sa position par l'avis du Comité national d'éthique médical (CNEM)⁷⁴ qui réservait aussi le recours à l'AMP uniquement aux couples mariés. D'ailleurs, l'avis de ce conseil s'inscrit aussi dans l'esprit du Code préconisé par le Conseil de l'Académie Islamique du Fiqh (Amman 1986) qui n'a envisagé le recours à l'AMP que dans le cadre du mariage.

Ensuite, en plus de l'exigence du mariage, la loi de 2001 pose deux autres conditions également influencées par la religion musulmane : les deux membres du couple doivent être vivants et consentir tous deux à l'AMP.

Selon l'article 4 de la loi de 2001, les membres du couple doivent être vivants pour accéder à la médecine de reproduction. L'exigence de cette condition vient ainsi exclure certaines pratiques liées à la cryoconservation⁷⁵, base possible de la technique de l'AMP. Certes, l'exclusion de la fécondation post mortem n'est pas propre à la Tunisie. Ainsi, de nombreuses controverses sont apparues quand à l'application de cette technique, tant parmi les théologiens que les laïcs, cette technique venant heurter le principe fondamental du respect

⁷¹ Art. 3 de la loi de 2001, « la médecine de la reproduction est destinée à répondre à la demande des deux membres d'un couple marié ... ».

⁷² Le mariage islamique n'est pas un sacrement comme le mariage Chrétien.

Cf. le Verset du Coran (2 :187) : « Elles sont pour vous un vêtement et vous l'êtes pour elle ».

⁷³ Sourate 4 Les femmes. Verset1.

⁷⁴ A ce propos, il convient de mentionner que le Professeur B. Hamza avait lui aussi dans son article relatif à la PMA précité, précisé qu'il fallait limiter l'accès à la PMA aux couples légitimes.

⁷⁵ Cf. M. Boumessaoudi, « La biotechnologie entre droit et religion : l'exemple de la PMA », mémoire de maîtrise, FDSPT, 2007-2008, p.28.

de la vie humaine. Les défenseurs de ce type de fécondation se basent principalement sur la reconnaissance du principe d'un droit à l'enfant, tandis que ses opposants ou détracteurs revendiquent le droit de l'enfant de jouir d'une famille biparentale. Le respect de la vie étant un principe fondamental dans l'Islam⁷⁶, la question de la fécondation post mortem a été posée aux théologiens tunisiens qui l'ont catégoriquement rejetée, en se fondant sur le respect des normes successorales du Code du statut personnel ainsi que sur celles relatives à la filiation. En effet, la fécondation in vitro d'une veuve ou d'une femme divorcée n'est pas licite parce que cette femme n'est plus mariée, le contrat de mariage prenant fin avec le décès du mari ou avec le divorce.

L'accès à l'AMP est également conditionné par le recueil du consentement des deux membres du couple. Le consentement ou shura occupe une place très importante dans la religion islamique et constitue la base fondatrice de la cohésion dans le couple. Le couple doit donc se décider en pleine connaissance de cause des risques encourus, notamment en matière de stimulations ovariennes, de grossesses multiples et extra utérines, d'accidents etc⁷⁷. L'exigence du consentement est également nécessaire « pour que soient menés des actes thérapeutiques sur leur embryon... », au vu de l'article 10 de la loi de 2001. Ainsi, à chaque étape de l'AMP, les questions doivent être débattues dans le couple et aboutir à un accord mutuel. Le consentement du couple requis par le législateur montre ainsi le rôle joué par le consentement dans la famille tunisienne. D'après le Coran, l'ensemble des questions conjugales doit être géré par le couple au travers d'une concertation constante.

Il convient de relever qu'à nouveau, le législateur, en imposant cette condition, s'est conformé à l'avis du CNEM de 1996.

Egalement, des considérations religieuses, mais aussi philosophiques et morales parfois déjà prises en compte par le droit positif, justifient que toutes les techniques d'AMP ne soient pas admises par la loi.

Comme nous l'avons déjà précisé, dans la religion musulmane, le mariage étant un contrat entre un homme et une femme, il n'est pas admis, et ce tout au long de leur union, qu'une troisième personne interfère dans leur vie sexuelle ou contribue à la procréation d'un de leurs enfants⁷⁸. La mise en œuvre de l'AMP ne peut donc être réalisée que grâce aux

⁷⁶ Mostafa Kamel T., *Statut juridique et droits de la personne dans la Charia musulmane*, Revue Juridique et Politique. Indépendance et Coopération, tome 36, 1982, p. 114.

⁷⁷ Cf. B. Hamza, article précité : *La procréation médicalement assistée. Problèmes médicaux actuels et techniques*.

⁷⁸ Aboulghar MA, Serour GI and Mandsour RT, *Some ethical and legal aspects of medically assisted reproduction in Egypt*. International Journal of Bioethics, 1990; 1; p.265-268; cf. Serour GI *Bioethics in reproductive health: a muslim s perspective*, Middle East fertility Society Journal, 1996, 1, p. 30-35.

gamètes provenant du couple, ce qui exclut les techniques d'IAD et la FIV hétérologue. L'interdiction concerne de plus l'utilisation des embryons obtenus par donation d'un couple anonyme⁷⁹. Ainsi, toutes ces techniques ne sont pas admises car elles heurtent le principe fondamental de la religion musulmane selon lequel une personne étrangère ne peut contribuer à la procréation d'un enfant au sein d'un couple légitime⁸⁰. L'intrusion d'un tiers est en effet comparée à un acte "Zinâ" (*fornication*) portant atteinte à la filiation ("*nasab*"). Or, le respect et la protection de la filiation constituent un des principes fondamentaux qui orientent la réglementation religieuse islamique. Juridiquement, le recours à un tiers donneur est assimilable à un acte d'adultère.

Certes, la teneur de cette interdiction se trouve atténuée en Tunisie, puisque l'adoption d'un enfant a été, dès 1958, autorisée par la loi⁸¹. Cependant, la pratique de l'adoption est condamnée par l'Islam⁸², toujours pour les mêmes motifs d'interdiction de l'adultère et de préservation de la pureté de la ligne successorale⁸³. A cet égard, il y a lieu de relever qu'à cette époque et sur un sujet aussi important, le législateur tunisien s'était démarqué de l'interdiction religieuse en autorisant l'adoption. Pourquoi ne pas avoir poursuivi dans cette voie d'ouverture, de démarcation par rapports aux principes religieux? Comme précédemment, le législateur tunisien a sans doute été influencé par l'avis du CNEM qui prônait l'interdiction du recours à un tiers donneur.

Enfin, la lecture de la loi de 2001 met en évidence d'autres interdictions qui certes figurent parmi les sources du droit islamique, mais sont également admises par l'ensemble du droit positif, aussi bien national qu'international.

D'une part, l'article 7 de la loi « interdit de concevoir l'embryon humain, ni de l'utiliser à des fins commerciales, industrielles ou dans un but d'eugénisme ». Cette interdiction permet d'assurer le respect d'un principe cher aussi bien au droit positif qu'à la religion musulmane⁸⁴ : le respect du caractère sacré de la vie humaine.

⁷⁹ Cette donation se pratique quand la receveuse a un problème pelvien empêchant la récolte d'ovocytes, quand l'infertilité est présente chez les deux conjoints ou quand il existe des anomalies génétiques entraînant des avortements à répétition ou des malformations congénitales.

⁸⁰ Cf. La résolution de l'Académie du Fiqh lors de la session qui s'est tenue à Amman en 1986 et celles du Conseil des fuqaha islamiques tenues en Arabie Saoudite en mars 1990.

⁸¹ Loi n°58-27 du 4 mars 1958 relative à la tutelle publique, la tutelle officieuse et l'adoption modifiée par la loi n° 59-69 du 19/06/1959.

⁸² Sourate 33, «Les Factions», Verset 4 : « Allah n'a pas fait que vos fils adoptifs soient comme vos propres fils. Verset 5 : « Appelez les (vos fils adoptifs) du (nom) de leurs pères, cela est plus juste auprès d'Allah ». Coran traduction E. Monter, Genève, p.530.

⁸³ Cf. S. Ben Achour, *L'adoption en droit tunisien : réflexion sur « la condition d'islamité*, Mélanges S. Ben Halima, CPU 2005, p. 843.

⁸⁴ Cf. Sourate 6 « Les troupeaux », verset 140 « ceux qui par sottise, tuent leurs enfants, sont certainement perdants » et la Sourate 16 « Les Abeilles », verset 59.

D'autre part, la loi de 2001 est aussi venue interdire le clonage dans son article 8⁸⁵, condamnant ainsi l'instrumentalisation de l'embryon qui est prohibée par les principes religieux islamiques⁸⁶. D'ailleurs, interrogé récemment sur le sujet, le Conseil de l'Académie islamique du fiqh a également interdit toute pratique du clonage⁸⁷.

Ces interdictions sont aussi complétées par l'article 9 qui énonce que la « conception in vitro ou par d'autres techniques d'embryons humains à des fins d'études, de recherche ou d'expérimentation est interdite ». Autrement dit, l'ensemble de ces interdictions atteste d'une volonté certaine du législateur tunisien de protéger l'embryon, considéré comme personne potentielle.

Enfin, l'article 15 de la loi de 2001 sanctionne la gestation pour autrui. A nouveau, il ne peut être que constaté que cette interdiction se fonde sur le respect des principes religieux islamiques, bien que cette question ait donné lieu à diverses interprétations. En effet, dans un premier temps, les Ulémas ont admis la possibilité de recourir aux mères porteuses en se basant sur des passages du Coran⁸⁸, suite à un raisonnement par analogie (Qyas). Mais ce raisonnement n'a pas été retenu et les Ulémas considèrent comme illicite toute maternité de substitution et comme nul, tout contrat portant sur ce type de gestation. C'est aussi le raisonnement qui a été adopté par l'Académie islamique du fiqh⁸⁹, même si ce conseil avait initialement⁹⁰ émis la possibilité d'admettre la gestation pour autrui à condition que la mère porteuse soit la seconde femme de l'époux⁹¹. Interrogé à ce sujet, le Mufti de la République a également considéré que la gestation pour autrui est un acte illicite parce qu'assimilable au « Zina », l'adultère, et qu'il est impératif de préserver la lignée, objectif de la Sharia.

Il ressort de notre étude le constat que la religion musulmane a joué un rôle majeur dans l'élaboration de la loi de 2001. En effet, si la légalisation de l'AMP en Tunisie est intervenue pour encadrer autant que possible les applications, les conséquences connues, imprévisibles et les dérives que peuvent engendrer cette technique, elle l'a fait dans le respect d'un cadre bien défini. De nombreuses dispositions de cette loi traduisent une volonté

⁸⁵ Cf. H. Kayri, L'assistance médicale à la procréation, in colloque sur la médecine de reproduction, Monastir, 27 avril 2002, p. 10 ; L. Chedly, *A la recherche d'un statut juridique du clone humain*, RJL 2002, n°10, p. 9 ; A.E. Ben Salem, Le clonage : aspects éthiques et juridiques.

⁸⁶ Cf. AZ. Zariyat, verset 49 cité par Yusuf Al Qaradwi : Le clonage et ses dangereuses conséquences sur le site <http://www.Islam-médecine.org>. Cf. aussi Sourate « Les femmes », verset 119.

⁸⁷ Cf. Conseil qui s'est tenu à Jeddah du 28 juin au 3 juillet 1997.

⁸⁸ Ils avaient considéré que l'allaitement d'un enfant par une nourrice étant licite, une mère porteuse peut nourrir de son sang et dans son ventre le fœtus humain qui lui est confié. Cf. Gaouthy Hajd Eddine Sari Ali, le point de vue musulman en bioéthique, in bioéthique et droit, Centre universitaire de recherches administratives et politiques de Picardie, Presse Universitaire de France, 1988.

⁸⁹ Cf. la session d'Amman du 17 octobre 1986 qui a prohibé les deux formes de maternité dans sa décision n°4.

⁹⁰ Lors de la session de Jeddah.

⁹¹ Choix qui fut abandonné.

manifeste de respecter les principes religieux musulmans ou tout au moins de ne pas les heurter. Par conséquent, il apparaît que le respect de ces préceptes a conduit à limiter l'accès à l'AMP et même à interdire le recours à certaines de ses possibilités techniques.

Aux côtés de ces recherches, le volet français de l'étude est resté prépondérant et a été le plus approfondi.

3.2. L'étude approfondie du cas français

L'analyse sur les lois régissant l'AMP s'est d'abord positionnée en amont du travail législatif (3.2.1) avant de s'attacher à l'influence de l'éthique et de la religion au stade de la production normative (3.2.2).

3.2.1. Influence de la religion en amont du travail législatif

Afin de comprendre comment les référentiels de l'action publique sont encore modelés par les normes religieuses, les chercheurs français ont porté leur analyse, d'une part, sur le traitement médiatique de l'AMP (3.2.1.1) et, d'autre part, sur le développement du principe de précaution au regard de l'éthique et de la religion, principe qui multiplie ses applications en matière bioéthique et de prévention des risques sanitaires et humains (3.2.1.2).

3.2.1.1. Médias et Assistance médicale à la procréation⁹²

Le principe de laïcité repose sur la stricte séparation de la sphère publique et de la sphère privée, impliquant que les institutions religieuses n'imposent pas leurs normes au monde politique et social. Mais les frontières entre sphère publique et sphère privée tendent aujourd'hui à être redessinées. Dans ce contexte, nous avons interrogé les modalités d'insertion de la parole religieuse dans le débat politique en analysant comment les médias ont traité la question de l'AMP. En effet, par les thèmes qu'elle touche tels que le droit à la vie ou à la dignité humaine, l'AMP est un des lieux topiques de l'intervention des instances

⁹² Voir *Médias et Procréation Médicalement Assistée*, S. Teinturier, in « Droit, Ethique et religion, quelles normes pour l'assistance médicale à la procréation ? Etude franco-tunisienne », Numéro spécial, Revue Juridique de l'Ouest, 2010.

religieuses. Si certains craignent qu'en ce domaine ces instances imposent leur jugement⁹³, d'autres reçoivent la parole de l'Église catholique comme une opinion recevable parmi d'autres⁹⁴.

L'étude du traitement médiatique de l'AMP montre que si le facteur religieux est en principe peu sollicité au profit d'experts identifiés, la présence religieuse sur la scène publique française a aujourd'hui évolué. Des indices désormais nombreux sont repérables qui témoignent de cette évolution : les familles spirituelles et philosophiques sont représentées au CCNE dès sa création en 1983 ; des réflexions sont menées sur la manière dont une « culture religieuse » pouvait être réintroduite à l'école publique ; une instance de dialogue pérenne est créée en 2002 entre l'Église catholique et l'État, sous l'égide du Premier ministre ; la visite du pape Benoît XVI en septembre 2008 se démarque sensiblement de celles de Jean-Paul II en 1981 ou 1996 quant à sa réception par l'ensemble de la société française⁹⁵ ; un pôle « religions », confié à Joseph Maïla, est créé au Quay d'Orsay en 2009⁹⁶.

La place accordée aux instances religieuses dans les médias est importante. Néanmoins, elle est de qualité variable. En effet, la presse comme Internet, aujourd'hui soumis à une logique de rentabilité et d'immédiateté, traitent souvent les sujets visés de manière simplifiée voire réductrice. L'évènementiel, les positions contestataires ou radicales sont privilégiés aux analyses de fond longuement argumentées. Les positions retranscrites sont également simplifiées du fait des interlocuteurs choisis. Ainsi, l'opinion des différents courants religieux n'est pas relayée au profit d'un discours unifié présenté comme représentatif de chaque grande religion consultée. Seules sont présentées les positions du protestantisme, du judaïsme, de l'islam et du catholicisme. Par ailleurs, une écoute est accordée de manière privilégiée à l'Église catholique par rapport aux autres religions.

Mais la présence médiatique des instances religieuses dépend aussi beaucoup de leur propre capacité à investir la sphère des médias. Le catholicisme occupant une place particulière en France et étant de loin la confession la plus sollicitée sur les questions d'AMP, c'est à travers ses positions, depuis une trentaine d'années, que des pistes de réflexion ont été

93 *Le Monde*, 1/12/2006, Didier SICARD : « L'intervention de l'Église est malvenue. Entretien avec Didier Sicard ». Quelques jours après, Didier Sicard confirme sa position dans *Ouest-France*, 8/12/2006 : « Le Téléthon, formidable générosité collective. Questions à Didier Sicard ».

94 *Le Figaro*, 19/2/2008, Axel KAHN : « L'archevêque de Paris veut un statut pour l'embryon » ; *Le Figaro*, 17/12/2008, Alain GRIMFELD : « Entretien. Mgr Pierre d'Ornellas – Alain Grimfeld : l'avis de l'Église est-il pertinent en bioéthique ? ».

95 *NouvelObs.com*, 12/9/2008 : « Nicolas Sarkozy et le pape insistent sur le rôle de la religion » ; *Le Monde*, 20/12/2008 : « Les limites de la laïcité positive ».

96 *Le Monde*, 28/7/2009 : « La diplomatie intègrera désormais le fait religieux ».

identifiées pour mieux comprendre comment s'articulent les relations entre sphère publique et religions.

Un tournant dans la doctrine catholique a été marqué par la promulgation en 1987 de l'instruction romaine *Donum vitæ*, traçant clairement une ligne de démarcation entre un catholicisme « d'ouverture » et un catholicisme « d'identité⁹⁷ ». L'Eglise catholique se positionne clairement et affirme son opposition à l'AMP rejetant tant l'insémination artificielle avec sperme du conjoint (IAC) que la FIVETE homologue. L'instruction romaine, s'appuyant sur la réflexion anthropologique de Jean-Paul II, crée une polémique majeure, engendrant une fracture au sein même de la communauté catholique.

Les partisans de l'ouverture et d'une Eglise catholique plus « démocratique » envahissent alors la scène médiatique et multiplie les publications⁹⁸. Mais cet élan se tasse très vite au profit du catholicisme « d'identité » au milieu des années 1990. Ce courant repose sur un réseau beaucoup plus important tant au niveau matériel qu'au niveau des capacités de mobilisation. S'emparant des questions de bioéthiques, l'objectif du catholicisme identitaire est désormais d'assurer à son message une réelle visibilité dans la sphère publique. Les moyens d'action prennent une toute autre ampleur, sur fond de discours de lutte, par le biais de réunions publiques, de pétitions ou d'actions de masse envers les élus. A cette période, différents groupes et mouvements se créent telles que la Fondation de Service politique (FSP) ou l'Alliance pour les droits de la Vie.

Suite à une politique très revendicatrice, l'Eglise catholique a radicalement modifié sa position. Ainsi, ce n'est plus le catholicisme identitaire qui est à l'œuvre en 2009 au moment de l'ouverture des Etats généraux sur la révision des lois de bioéthique. La doctrine de l'Eglise catholique prend désormais pour moteur de son action la mise en œuvre et la réalisation d'un dialogue avec la société contemporaine et ses acteurs. Autour de l'AMP, le pôle de dialogue s'exprime particulièrement à travers un comité de réflexion consacré aux questions relatives à la révision des lois dites de « bioéthique », créé en 2007. La commission doctrinale de la Conférence des évêques met en place en 2007 des groupes de travail dont le groupe de travail sur la bioéthique, présidé par l'archevêque de Rennes, Mgr Pierre d'Ornellas. Les Etats généraux de la bioéthique sont soigneusement préparés. Ainsi, en

97 Nous suivons en cela une typologie adoptée par Philippe Portier. Portier Philippe, « Le mouvement catholique en France au XX^e siècle. Retour sur un processus de dérégulation », dans Baudoin Jean, Portier Philippe (dir.), *Le mouvement catholique français à l'épreuve de la pluralité. Enquête autour d'une militance éclatée*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, coll. « Des sociétés », 2002, p. 36.

98 Pour ex. Chartier David (dir.), *Au début de la vie. Des catholiques prennent position*, La Découverte, 1990. Warnier Philippe (dir.), *Désirer un enfant. Enjeux de la procréation médicalement assistée : des chrétiens s'expriment*, Le Centurion, 1994.

décembre 2008, est publié le document romain *Dignitas personæ*, qui constitue une actualisation de la doctrine catholique devant les nouvelles questions bioéthiques. L'objectif est de véhiculer un message positif plutôt que de refus. Le nouveau texte est donc présenté d'emblée comme un « *grand oui* » à la vie. La volonté de s'inscrire dans une politique de modernité et de dialogue est également marquée par la publication, en 2009, de l'ouvrage « Bioéthique. Propos pour un dialogue » et surtout par la création du site Internet « *bioethique.catholique.fr* », où sont publiées des contributions hebdomadaires d'experts, professionnels, théologiens etc. Cette position en rupture avec son action habituelle est remarquée et très relayée sur la scène médiatique.

Ainsi, l'Église catholique ne remet plus en cause la distinction entre sphère politique et sphère religieuse, dans un rapport renouvelé avec la société moderne⁹⁹. Mais cette position, à la fois modeste et affirmée, n'est rendue possible que par les nouvelles conditions affectant la démocratie : elle s'exprime dans un doute généralisé de la société et de la communauté scientifique envers le progrès, dans un contexte où la démocratie contemporaine en appelle désormais aux sages, qu'elles soient religieuses ou philosophiques.

3.2.1.2. Principe de précaution, Ethique et Religion¹⁰⁰

Le principe de précaution est défini ainsi par l'article 5 de la Charte de l'environnement : « Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution et dans leurs domaines d'attributions, à la mise en oeuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage ». Il s'agit donc d'un principe tourné vers la prévention des dommages graves. Relevant du domaine du droit, ce principe semble a priori loin des préoccupations à la fois éthiques et religieuses.

Pourtant, le principe de précaution n'est pas sans lien avec la religion et l'éthique. Formellement, ce principe invite à faire preuve de prudence, à adopter une attitude précautionneuse face à des risques qui demain pourraient se révéler catastrophiques alors qu'ils ne sont pas encore clairement connus aujourd'hui. Ainsi, on en appelle aujourd'hui au

⁹⁹ Benoît XVI, *Discours à la curie romaine*, 22/12/2005, www.vatican.va.

¹⁰⁰ Voir *Le principe de précaution au regard du droit, de la religion et de l'éthique*, M. Boutonnet, in « Droit, Ethique et religion, quelles normes pour l'assistance médicale à la procréation ? Etude franco-tunisienne », Numéro spécial, Revue Juridique de l'Ouest, 2010.

principe de précaution pour pointer du doigt les risques liés au clonage ou autres techniques nouvelles relevant du domaine de la bioéthique et de la biomédecine¹⁰¹. De ce fait, droit éthique et religion peuvent inviter à mettre en œuvre des mesures préventives visant à tarir des risques similaires. En effet, les questions soulevées par les effets de la biomédecine seront débattues aussi bien à l'aune du principe de précaution qu'au regard de la religion et l'éthique. Il en est ainsi du clonage ou autres techniques d'assistances médicales à la procréation.

Par conséquent, si au regard du droit, le principe de précaution représente une nouvelle norme de responsabilité juridique, au regard de la religion et de l'éthique, il n'est pas sans lien avec la responsabilité morale qu'elles diffusent. Oscillant entre la morale et le juridique, ce principe constitue une norme de responsabilité variable.

Lorsque l'on revient aux racines du principe de précaution, on remarque que la fonction préventive qu'il prescrit se retrouve également dans la religion et l'éthique. Le droit, la religion et l'éthique ont en commun l'idée de « responsabilité morale »¹⁰². Certains philosophes mettent en effet en avant que le principe de précaution trouve son fondement dans le domaine de l'éthique¹⁰³. La seule réponse juridique apparaissant insuffisante car n'intervenant que pour réparer le dommage déjà réalisé, il convient aujourd'hui davantage d'intervenir en amont de la réalisation du risque. Or, l'éthique pousse à dépasser la simple maîtrise des progrès scientifiques pour s'engager dans une politique responsable tournée vers la préservation des droits des générations futures. Egalement, la religion porte en elle cette même idée de responsabilité morale et de nécessaire préservation du monde dans lequel nous vivons. On peut ainsi retenir que les idées religieuses rencontrent celles de l'éthique et du principe de précaution lorsqu'il s'agit d'éviter sur le long terme la dégradation de la nature et, à travers elle, de la condition humaine.

Ce constat vaut particulièrement en matière de biomédecine où éthique et droit se retrouvent pour dénoncer certains risques sanitaires, même incertains, susceptibles de causer des dommages graves dans le domaine de la santé. En ce sens, le cas de l'assistance médicale à la procréation est topique. Si le législateur est venu préciser les conditions afférentes aux techniques de l'assistance médicale à la procréation, bien avant l'intervention législative, le Comité consultatif national d'éthique s'était déjà prononcé contre certains risques pour des

¹⁰¹ Sur la biomédecine, « Normativité et biomédecine », sous la direction de B. Feuillet-Le Mintier, Economica, 2003.

¹⁰² Sur ce point v. « La responsabilité, condition de notre humanité », éd. Autrement, 1995, sous la direction de M. Vacquin, spéc. J. Greish, *L'amour du monde et le principe responsabilité*, p. 72.

¹⁰³ V. P. Ricoeur, *Le Juste*, Esprit, 1995. ; A. Etchegoyen, *Des responsabilités* in *Le temps des responsables*, éd. Agora, 1996 ; v. aussi, *La notion de responsabilité*, revue Esprit, n° 206, nov. 1994, p. 28.

raisons à la fois sanitaires et éthiques. Il en est ainsi s'agissant des dangers relatifs à la stimulation ovarienne qui a donné lieu à plusieurs avis¹⁰⁴.

Néanmoins, si les risques dénoncés sont les mêmes, les appréciations de ces risques diffèrent. En effet, le principe de précaution n'invite à les éviter que si la mesure a un coût économiquement acceptable. Les instances éthiques elles veulent prévenir les risques de violation de la dignité et de la condition humaines. Egalement, ce sont des préceptes différents qui conduisent l'Eglise catholique à rejeter les techniques artificielles de reproduction.

Enfin, principe de précaution, éthique et religion diffèrent encore du point de vue de leur effectivité et de leur force normative. Contrairement à l'éthique et à la religion, le principe de précaution constitue un moyen réel d'imposer le contrôle des risques dans le domaine sanitaire. Or, on peut se demander si, de ce fait, il ne constitue pas également un instrument idéal au service de l'éthique et de la religion. Puisque les risques à prévenir sont parfois les mêmes, les justiciables pourraient alors s'appuyer sur ce principe pour mettre en œuvre incidemment les justifications éthiques ou religieuses. Par souci des risques sanitaires provenant notamment de la biomédecine, le principe de précaution permettrait alors à l'éthique et à la religion de faire son entrée dans le domaine du droit...

3.2.2. Ethique, Religion et production normative

Ce volet de l'étude s'est appuyé sur les travaux préparatoires des lois dites de « bioéthique » du 29 juillet 1994 et du 6 août 2004¹⁰⁵. Les débats parlementaires mais aussi les rapports et les auditions effectuées à l'Assemblée Nationale et au Sénat ont été dépouillés. Egalement, dans une moindre mesure, le rôle des instances éthiques et religieuses a été étudié dans le cadre du projet de révision des lois de bioéthiques de 2009.

L'étude a porté sur le rôle que les parlementaires ont donné aux autorités religieuses et aux *instances productrices d'éthique*.

Au cours des premiers mois de la réalisation de notre recherche, une première approche de ces questions a été effectuée dans le cadre d'un mémoire effectué par une étudiante du *Master Recherche de droit privé* de la Faculté de Droit de Rennes¹⁰⁶. Les responsables scientifiques du projet de recherche ont travaillé avec elle pour l'aider dans son étude et pour fixer les grandes orientations de ce sujet. Ce mémoire a été soutenu en

¹⁰⁴ Avis n° 24 du 24 juin 1991 et n° 42 du 30 mars 1994.

¹⁰⁵ Voir supra note 7.

¹⁰⁶ « Science, Religion, Ethique et Législateur. Les acteurs de la bioéthique », Lise Papin, mémoire Master recherche Droit privé, année 2006-2007, sous direction de B. Feuillet et P. Portier, Faculté de droit de Rennes.

septembre 2007¹⁰⁷. Il a mis en exergue qu'une place est faite aux religions et à l'éthique dans l'élaboration de la loi à travers les auditions mais il a aussi permis de repérer les religions et les institutions éthiques auxquelles elle a été réservée.

Ce travail a montré que, pour élaborer les lois *bioéthiques*, les parlementaires ont souhaité avoir une démarche citoyenne en prenant en compte les avis des « institutionnels » (Conseil d'Etat, instances diverses...), des scientifiques, mais aussi des philosophes et des religieux. C'est un débat qualifié par ces parlementaires de *citoyen* parce qu'il ne s'est pas limité à l'audition des médecins, des scientifiques et des experts, mais a été étendu aux personnes représentant les grandes religions et les instances d'éthique¹⁰⁸. Mais il a fallu attendre l'examen de la révision des lois bioéthiques en 2009 pour que ce débat intègre les citoyens (avec l'organisation des Etats généraux de la bioéthique).

Les religions et institutions éthiques ont donc été écoutées au travers de leurs représentants. Mais quelles religions et quelles *instances productrices d'éthique* ont fait l'objet de cet intérêt des parlementaires ?

S'agissant de la contribution des religions, elle est indéniable même si certains peuvent la déplorer¹⁰⁹. Tout au long de notre histoire, les différentes familles spirituelles, philosophiques et religieuses ont apporté leur contribution à la réflexion sur les sujets de société. Elles apportent un autre éclairage que celui proposé par la science. Les parlementaires admettent que les lois *bioéthiques* posent des questions philosophiques, religieuses qu'il faut résoudre en tenant compte des positions religieuses. Les questions qui se posent sur l'embryon, sur l'AMP, sur le clonage sont en effet des problèmes métaphysiques et expliquent l'appel à des religieux¹¹⁰.

¹⁰⁷ Voir Annexe I: plan détaillé du mémoire.

¹⁰⁸ Il est néanmoins regrettable que les citoyens n'aient pas été, à cette époque, directement impliqués.

¹⁰⁹ Si beaucoup sont convaincus de l'utilité d'écouter les religions, certains la contestent. La question soulevée par les tenants de cette conception est « comment envisager que les religions soient entendues d'une manière féconde dans ces débats de société sans remettre en cause le principe de séparation de l'Église et de l'État ? ». C'est la position d'Ignace Berten, Voir *Eglises et théologie dans le dialogue politique sur les questions éthiques* in *Le corps resitué Médecine, éthique et convictions* de Laurent Ravez et Chantal Tilmans-Cabiaux. Dominicain, Théologien, Directeur Adjoint de l'association dominicaine Espaces-Spiritualités, Cultures et Société en Europe, Bruxelles.

¹¹⁰ M. Alain Clacys, rapporteur du Rapport d'information de la mission d'information commune préparatoire au projet de loi de révision des lois « bioéthiques » de juillet 1994 plante le décor : « *Nous allons accueillir les représentants des familles spirituelles et philosophiques. Nous considérons, en effet, que tout débat éthique comporte une part relevant de la morale personnelle. La simple observation que le sentiment religieux ou philosophique fonde pour une grande part la morale individuelle ne pouvait que conduire la mission à entendre un représentant de chaque confession ou courant philosophique, même s'il s'exprime à titre personnel.* » Il est vrai que « *l'importance des questions soulevées par l'évolution des connaissances scientifiques qui justifie leur révision, ne pouvait laisser les confessions indifférentes.* », <http://www.assemblee-nationale.fr/rap-info/i3208-21>. M. Nicolas About, Président des travaux de la Commission des affaires sociales au Sénat fait de même : « *nous souhaitons [au travers des auditions des personnalités religieuses] donner au débat toute sa dimension*

Les instances religieuses ont été largement entendues à ce stade du processus législatif. À l'Assemblée Nationale, les familles spirituelles ont été entendues par la mission d'information préparatoire au projet de loi de révision des lois « bioéthiques »¹¹¹. Si les responsables de ces instances¹¹² avaient déclaré vouloir entendre *toutes les familles spirituelles*, seules quatre grandes religions monothéistes (catholicisme, protestantisme, islam et judaïsme) ont été écoutées. Ainsi, les commissions ont auditionné le Recteur de la Mosquée de Paris, le Grand Rabbin de Paris, la Fédération protestante de France, la Commission familiale de l'Episcopat, l'Episcopat pour les questions morales concernant la vie humaine, l'Association familiale protestante, le Recteur de l'Institut musulman de la Grande Mosquée de Paris, le Conseil représentatif des institutions juives de France, l'Alliance pour les droits de la vie, le Conseil français du culte musulman ou une journaliste du quotidien La Croix. Egalement, des personnalités connues pour leur engagement sur ces questions ont pu s'exprimer comme par exemple, Catherine LABRUSSE-RIOU, juriste collaborant aux réflexions de l'Association familiale protestante ou Monseigneur Pierre d'ORNELLAS, archevêque de Rennes et président du groupe de travail de la Conférence épiscopale sur la bioéthique. Le catholicisme semble avoir suscité plus d'intérêt que les autres religions. Aucune place n'a, par exemple, été faite aux bouddhistes¹¹³.

Dans le cadre du réexamen des lois *bioéthiques*¹¹⁴, des groupes de travail auprès du Conseil d'État ont été constitués, à la demande du Premier ministre, au sein duquel ont été entendus, des représentants des principales religions présentes en France¹¹⁵.

Concernant les *instances productrices d'éthique*, au stade du travail en commission, un certain nombre a été entendu¹¹⁶ par la voix de leurs représentants, le plus souvent leurs présidents. Tel est le cas du Comité Consultatif National d'Ethique, de l'Académie Nationale de Médecine, du Conseil national de l'Ordre des médecins, de l'Agence de la biomédecine, de la Commission santé-bioéthique de la Ligue des Droits de l'Homme, du Groupe européen d'éthique des sciences et des nouvelles technologies auprès de la Commission européenne, du

philosophique et humaine, au sens le plus noble du terme » et donc bénéficier des « réactions, remarques et propositions sur ces sujets » des religieux.

¹¹¹ <http://www.assemblee-nationale.fr/rap-info/i3208-23.asp>

¹¹² Au Sénat, les représentants religieux ont été auditionnés tous ensemble, alors qu'à l'Assemblée nationale, ils faisaient l'objet chacun d'une audition particulière.

¹¹³ Mémoire de L. Papin, précité.

¹¹⁴ A l'occasion de l'adoption de la loi de 2004 ou de la prochaine révision programmée en 2010.

¹¹⁵ Rapport du Conseil d'État « *Les lois bioéthiques : cinq ans après*, La Documentation française, 1999. Conseil d'État, « La révision des lois de bioéthique », Rapport sur l'évaluation de l'application de la loi du 6 août 2004 relative à la bioéthique, La Documentation française, 2009, http://www.conseil-etat.fr/cdc/media/document/etude-bioethique_ok.pdf.

¹¹⁶ Il peut s'agir d'instances officiellement reconnues comme des comités d'éthique (CCNE) que des instances autres mais ayant mené une réflexion éthique sur la bioéthique.

Comité international de bioéthique de l'UNESCO, du Centre de recherche *Sens, Ethique, Société* (IRESCO-CNRS), du Bureau *Ethique, équité, commerce et droits de l'homme* à l'Organisation mondiale de la santé et du Comité d'éthique de l'INSERM. De plus, différentes personnalités faisant référence en la matière ont été reçues par les commissions comme Jean-Pierre CHANGEUX, professeur à l'Institut Pasteur et Président du CCNE, Jean-François MATTEI, parlementaire chargé des questions de bioéthique en 1994. De même, différents représentants des grandes loges maçonniques ont été auditionnés comme le Grand Maître de la Grande Loge de France, le Grand Maître du Grand Orient de France, la Commission consultative bioéthique de la Grande Loge Féminine de France, la Commission bioéthique et de la santé publique du Grand Orient de France ainsi que le groupe de réflexion éthique de la Grande Loge de France.

A l'occasion du projet actuel de révision des *lois de bioéthiques*, des Etats généraux de la bioéthique ont été organisés. Dans ce contexte, il est important de noter que les instances religieuses, particulièrement les instances catholiques, ont fait entendre leur voix en organisant plus d'une cinquantaine de conférences, débats-citoyen, tables rondes et rencontres sur les questions de bioéthique. L'outil Internet a même été utilisé pour ouvrir le débat¹¹⁷.

Une double évolution a pu être constatée : d'un côté, au cours des années, la place donnée aux instances d'éthique (ou de leurs représentants) s'est accrue avec les années alors que celle donnée aux instances religieuses semble identique ; d'un autre côté, les instances religieuses et principalement celles relevant de la religion catholique se sont particulièrement mobilisées à l'occasion des débats récents sur la révision des lois bioéthiques (notamment par le biais des Etats généraux de la bioéthique).

L'ensemble de ces travaux a servi de base à la contribution de Brigitte Feuillet et Philippe Portier sur l'influence de la religion et de l'éthique sur le droit de la bioéthique dans le cadre du colloque international sur « Droit, Ethique et Religion »¹¹⁸. Ces derniers ont ainsi démontré que les hommes politiques se réfèrent aux institutions religieuses qu'ils décrivent comme des *forces de sagesse et de stabilisation* venant compenser l'incertitude et le mouvement qui caractérisent la post-modernité. Ce constat n'est pas propre à la France et s'applique aux Etats européens. Les forces religieuses sont intégrées dans les comités

¹¹⁷Pour ex :

<http://www.eglise.catholique.fr/eglise-et-societe/bioethique/bioethique.html>,
<http://bioethique.catholique.fr/index.php?post/2009/02/04/Bienvenue-sur-le-blog-bio%C3%A9thique-dc-l-Eglise-catholique>, http://haim.harboun.free.fr/bioethique_et_judaisme.htm, <http://bioethique.protestants.org/>

¹¹⁸ Voir article de B. Feuillet et P. Portier in « Droit, Ethique et Religion », éd. Bruylant, coll. « Droit et Religion » (à paraître 2010).

d'éthique et plus largement dans les instances de réflexion. Ainsi, la consultation de ces forces religieuses est réelle mais leurs opinions ne lient pas les instances productrices d'éthique. Rien ne permet en effet d'établir que les forces religieuses sont suivies dans les avis émis par ces instances. Les comités concernés délibèrent selon un système où la raison de l'argument le plus sensé ou le plus rationnel l'emporte.

B. L'INFLUENCE DE LA RELIGION ET DE L'ETHIQUE SUR L'APPLICATION DU DROIT DE L'ASSISTANCE MEDICALE A LA PROCREATION

Ce volet de la recherche avait pour objectif d'étudier le rôle joué par le religieux ou l'éthique dans la réception de la norme juridique. L'étude des résultats reprend l'analyse l'influence de la religion et de l'éthique à trois niveaux: le comportement des couples ayant eu recours à l'AMP (en France et en Tunisie) (1), les couples ayant refusé le recours à l'AMP (en France) (2) et la pratique du médecin (en Tunisie) (3).

1. Influence de la religion et de l'éthique sur le comportement des couples ayant eu recours à l'AMP

Les résultats mettent en avant des différences mais aussi des similitudes entre les enquêtes menées en France (1.1) et en Tunisie (1.2).

1.1. En France

Par le biais des questionnaires, de nombreuses données ont été recueillies sur le profil des enquêtés, sur le type d'AMP auquel les couples ont eu recours, sur la religion des membres du couple ainsi que sur leur opinion sur un certain nombre de pratiques biomédicales liées à l'AMP¹¹⁹. Il s'agit ici de livrer les premiers résultats de notre enquête car ceux de l'étude approfondie viendront avec la publication de notre ouvrage programmée en 2011¹²⁰.

Avant de procéder à la restitution de nos résultats, il convient préalablement de faire état d'un certain nombre de considérations générales que l'enquête a permis de mettre en

¹¹⁹ Voir Annexe IV : Questionnaire destiné aux couples ayant recours à l'AMP (France).

¹²⁰ Voir infra « Restitution et Valorisation de la recherche », p. 64.

avant et qui viennent à la fois enrichir l'analyse plus globale de l'influence de l'éthique et de la religion sur la société française et relativiser les résultats de notre travail.

Notre enquête a du faire face à la difficulté de pénétrer le milieu de l'AMP avec toutes les réticences qu'il génère : défenses instinctives de la coopération médicale, défiance des couples à dévoiler une part de leur intimité. Ainsi, à côté de centres d'AMP qui n'ont pas répondu à notre proposition d'enquête¹²¹, certains ont expressément refusés de participer à notre étude. Deux types de refus ont été opposés. D'une part, un certain nombre d'équipes ont eu peur que cette enquête entraîne une inquiétude chez certains couples notamment du fait de quelques questions relatives aux risques que pourraient générer certaines pratiques (ex : ICSI) ou aux conséquences des règles de l'AMP (ex : anonymat des dons de gamètes ou d'embryons). Ces réactions sont riches d'enseignements sur l'embarras des médecins à aborder toute question qui pourrait fragiliser leur pratique ou qui pourrait conduire à mettre en question les caractères légitime et sécuritaire de leur pratique. De ce fait, une partie importante des couples ayant eu recours à l'AMP n'a pas pu être sondée. D'autre part, certains centres ont refusé de participer à notre enquête au motif de questions *fixistes*. L'enquête a conduit à interroger la situation des couples à un instant « t » sans prendre en compte le fait que les couples pouvaient évoluer psychologiquement tout au long du processus d'AMP. En effet, l'opinion des couples peut varier en fonction du succès ou de l'échec des premières tentatives d'AMP. Ainsi, des couples qui s'engagent dans le processus avec l'idée qu'ils limiteront leur choix à une procréation sans recours à un tiers donneur peuvent ultérieurement, en fonction de la réussite ou non de l'AMP, dépasser les limites éthiques qu'ils s'étaient fixées à l'origine. Ces limites peuvent également être révisées sous l'effet du discours des médecins et des possibilités croissantes de la technique. La pertinence de cet argument devra conduire à relativiser, dans une certaine proportion, les conclusions de notre étude.

Par ailleurs, il est intéressant de noter que davantage de femmes (61%) que d'hommes (39%) ont rempli un questionnaire. Cette disparité tient évidemment au fait que plus de femmes que d'hommes fréquentent les centres d'AMP mais aussi au constat culturel souvent effectué que ce sont les femmes qui acceptent de se prêter à des enquêtes relatives à des questions sur la vie ou la mort. Enfin, la moyenne d'âge des personnes ayant participé est de 34 ans, l'âge des couples ayant recours à l'AMP oscillant entre 25 et 45 ans.

¹²¹ La majorité de ceux qui n'ont pas accepté de prêter leur concours.

L'exploitation des questionnaires récupérés dans le cadre de l'enquête française a déjà permis de faire un premier bilan¹²² ; elle donnera également lieu à une étude approfondie¹²³. Cette étude prend pour hypothèse que la loi ne suit pas un cours linéaire mais fait l'objet de réinterprétations constantes de la part des usagers auxquels elle est destinée. Elle a pour objet d'interroger le mode d'articulation de la loi avec la morale. L'idée est de souligner que la morale intervient encore, à partir de l'usage que le justiciable peut faire des droits qu'on lui reconnaît, dans la constitution de la sphère juridique. Le mot « morale » doit être saisi dans son sens le plus souple, à l'instar du terme « éthique » (dont nous ne le distinguerons pas, sauf précision explicite), soit comme un ensemble souple de valeurs, alimenté tantôt par des sources religieuses, tantôt par des sources séculières, à partir desquelles le sujet entend construire par lui-même son itinéraire de vie.

Par le biais des questionnaires, 2126 personnes qui, en 2008, se trouvaient engagées dans un parcours d'assistance à la procréation, ont été interrogées. Un constat majeur ressort de cette étude : la population engagée dans l'AMP, sans être totalement dissociée de la religion, ne trouve pas dans ses prescriptions le principe de ses décisions.

Ce processus de sécularisation s'observe à deux niveaux : au niveau des appartenances, au niveau des évaluations.

Les appartenances sociales

A l'inverse des populations modestes qui défendent une morale de principe, la population interrogée, assez clairement située du côté des milieux plus favorisés, porte davantage une morale de situation.

*** Une population de classes moyennes**

La population étudiée est plutôt aisée et diplômée. Il importe de souligner que les personnes ayant répondu sont majoritairement des femmes, à 61%. Elles appartiennent aux couches jeunes de la population : la moyenne d'âge est de 34 ans, avec un panel d'interrogés se situant entre 25 et 45 ans. Ce constat trouve une explication logique à la fois dans les dispositifs légaux (la Sécurité Sociale ne rembourse pas les femmes qui recourent à la PMA après 43 ans), les possibilités procréatives de la femme et les habitudes culturelles.

¹²² *Ethique et religion dans la décision de recourir à l'assistance médicale à la procréation. Une première approche de la situation française*, B. Feuillet et Ph. Portier, in « Droit, Ethique et Religion, quelles normes pour l'assistance médicale à la procréation ? Etude franco-tunisienne », Numéro spécial, Revue Juridique de l'Ouest (RJO), 2010. Cette première étude se fonde, pour la France, sur les « tableaux tris simples ». Voir Annexe VII : Tableaux des données contenues dans les questionnaires français.

¹²³ Une étude approfondie (à partir des tableaux tris croisés) sera effectuée ultérieurement, B. Feuillet et P. Portier, « Ethique, Religion et Législation sur l'assistance médicale à la procréation », à paraître 2011.

Notre échantillon se situe à un niveau plus élevé que la population française globale, dans l'échelle des appartenances sociales¹²⁴. Deux catégories se trouvent clairement sous-représentées : les agriculteurs avec 1,4% du total, et les ouvriers avec seulement 9%. Une catégorie se trouve en revanche valorisée : les employés et cadres moyens qui atteignent 58% de la population interrogée (contre un peu plus de 50% dans la population active globale). Les artisans, commerçants, chefs d'entreprise et cadres supérieurs se situent ici, pour leur part, à 15% contre 19,4% dans la population française. Il convient d'ajouter que cette population relève dans des proportions importantes du secteur public : 30,9% contre 24% dans la population globale.

Concernant le niveau scolaire, la population interrogée se situe à un niveau plus élevé que celui de la moyenne des Français. 50,2 % des personnes sont au-dessus du niveau du baccalauréat (contre 24, 1% dans la population française¹²⁵), avec une forte proportion à bac + 4 et au-delà. Cette échelle des diplômes est en correspondance avec l'échelle des catégories sociales repérées. Elle traduit l'appartenance de notre échantillon aux couches moyennes et, à un moindre titre, aux couches supérieures de la population,

Ces remarques témoignent d'un accès à l'AMP socialement segmenté. Les catégories populaires s'engagent moins que les populations socialement et culturellement plus favorisées dans les processus d'AMP, et, quand elles s'y engagent, elles vont moins souvent jusqu'au terme de la démarche. Ce différentiel peut s'expliquer par deux éléments. Le premier est un élément de connaissance. Les enquêtes de sociologie de la santé ont souvent mis en évidence que la demande de soins est plus forte, très significativement, dans les catégories moyennes et supérieures pour des motifs qui tiennent, en partie, à la possibilité de décrypter les arcanes des dispositifs de soins. Or, il semble bien que cette grille d'analyse puisse s'appliquer à notre population. Le deuxième élément tient à la réticence des catégories populaires à l'égard des techno-sciences, notamment lorsque celles-ci concernent la question de la reproduction de la vie humaine.

Cette sociographie nous confronte donc à un public typé : des catégories jeunes, de statut moyen, plutôt protégé, doté d'un niveau de diplôme supérieur à la moyenne des Français. Plusieurs études ont montré que ces catégories sont plutôt moins affiliées à une religion que les autres. L'enquête confirme cette observation.

¹²⁴ Précisons que les calculs se font ici à partir d'une nomenclature différente de celle des PCS de l'INSEE, et avec un niveau de « autres » et « sans activité » atteignant 15,5%.

¹²⁵ Enquête INSEE « Emplois », 2007.

*** Une population d'acteurs détachés du religieux**

La question des affiliations religieuses était formulée de la manière suivante : « A quelle religion appartenez-vous ? ». Dans la population globale, le constat est celui d'une augmentation significative des *sans religion* et une diminution des catholiques déclarés, depuis une dizaine d'années. Notre échantillon s'agence selon une échelle d'appartenance un peu différente. D'abord, les catholiques sont moins nombreux que dans la population générale : 58,8% (contre 63% des Français). Ensuite, les *sans religion* sont surreprésentés : 29,3% (contre 27% de la population globale). Pour ce qui a trait aux religions minoritaires, une légère surreprésentation des musulmans (5,9%) et des protestants (2,5%), une sous-représentation en revanche des juifs (0,5%) peuvent être relevées, mais les effectifs, trop peu nombreux, ne sont pas nécessairement significatifs.

Ce tableau peut étonner en première analyse. En effet, notre échantillon est constitué majoritairement de femmes. Or, en France, celles-ci sont toujours plus « religieuses » que les hommes. Le sexe est même, avec l'âge, l'indicateur le plus prédictif de l'affiliation confessionnelle. Mais cette influence se trouve contrebalancée par deux autres facteurs. Par un facteur situationnel d'une part : l'événement, en soi, implique une sélection des acteurs. Etant donné les positions doctrinales de l'Eglise catholique, il est compréhensible que ses fidèles s'engagent moins dans le processus d'AMP. Par un facteur démographique, d'autre part : les populations impliquées sont jeunes. Or, ces personnes appartiennent à une catégorie de personnes de moins en moins impliquées dans le religieux. Leur appartenance sociale, un milieu de classes moyennes relativement diplômées, contribue aussi à cette désaffection.

Les indications concernant la pratique religieuse vont dans le même sens. Parmi ceux qui ont répondu à l'enquête se trouvent 6% de pratiquants réguliers, 29,4% de pratiquants occasionnels et 37,9% de non pratiquants. Mais un fort taux de *non réponses* (26,7%) correspondant globalement aux *sans religion* peut être observé. L'échantillon AMP affiche un niveau d'assistance régulière au culte très inférieur à la moyenne nationale (12%). Deux explications sont possibles. L'une est générationnelle : depuis une quarantaine d'années, la classe d'âge ici repérée se situe toujours à un niveau de pratique religieuse très faible. L'autre est de type idéologique. Les pratiquants réguliers sont en fait en accord avec le système de croyances et de valeurs de leurs institutions religieuses, bien davantage que les non pratiquants ou les pratiquants irréguliers. Il n'est donc pas surprenant de les retrouver aussi peu nombreux dans les centres d'AMP :

On peut ainsi constater que la population des centres d'AMP manifeste, par plusieurs indices objectifs (niveau d'appartenance, mais surtout niveau de pratique), une distance

marquée vis-à-vis du religieux. Mais peut-être reste-t-il néanmoins des traces de morale religieuse dans leur mode d'usage de l'AMP ? Comment notre population retravaille-t-elle alors, à partir de ses affiliations, son rapport à l'AMP ?

Les évaluations morales

La société libérale est caractérisée par une indétermination morale. Son propre est d'accepter ce que Claude Lefort nomme la « division sociale »¹²⁶. Cette division se manifeste sur le terrain de la bioéthique. Trois grands paradigmes peuvent se repérer, en dispute dans le débat public¹²⁷. Le premier, de nature téléologique, renvoie à l'idée d'une conception finaliste de l'existence. Le sujet est voué à respecter des déterminations voulues par Dieu, repérables dans les textes saints et inscrites dans la nature. La doctrine de l'Eglise catholique correspond à ce perfectionnisme. Le second paradigme, de nature utilitariste, fait valoir l'autodétermination du sujet. Chacun se détermine à partir simplement de sa propre conscience individuelle, en fonction de ses propres désirs. Le troisième paradigme est de nature déontologique. L'action est rapportée au principe d'autonomie du sujet mais dans une perspective qui ne remettrait pas en cause la dignité de l'autre qu'il faut toujours considérer comme la fin de sa propre action.

Dans la population intéressée par les opérations de procréation médicalement assistée (PMA), toute une frange adhère au premier paradigme et refuse ainsi de recourir à la procréation artificielle. Cette population n'est pas concernée par notre enquête qui n'a porté que sur les couples ayant eu recours à l'AMP. Mais une publication à venir, fondée sur une dizaine d'entretiens, présentera ses répertoires justificatifs¹²⁸.

Les personnes qui ont recours à l'AMP se fondent quant à elle sur une éthique subjectiviste ou séculière.

*** *Le retrait de la morale religieuse***

Les personnes de notre échantillon se tiennent à distance des discours que peuvent tenir les communautés de croyances. En la matière, les règles de la religion ne comptent guère à leurs yeux, et ceci même quand ces personnes disent appartenir à une Eglise. Une double désaffiliation peut être observée : désaffiliation cognitive et désaffiliation normative.

¹²⁶ Claude Lefort, *L'invention démocratique*, Paris, Le Livre de Poche, 1983, p.180.

¹²⁷ Sur cette typologie, Philippe Portier, « Les humanismes occidentaux face aux défis des biotechnologies », in Jelloul Daghfous, *Bioéthique et diversité culturelle*, Tunis, Editions de l'Académie de Carthage, 2010.

¹²⁸ Une enquête par entretiens auprès de couples n'ayant pas eu recours à l'AMP pour des raisons religieuses ou éthiques est actuellement en cours et donnera lieu à une publication.

La désaffiliation cognitive, qui renvoie à une absence de savoir précis sur les doctrines religieuses, est très sensible. Plus de 50% des personnes interrogées ne répondent pas à la question sur la capacité de leur propre Eglise à énoncer une parole de vérité en matière de bioéthique, soit qu'elles avouent ne pas connaître sa doctrine (32,7% de l'échantillon), soit qu'elles ne répondent pas à la question (23,6% qui sont souvent, il est vrai, ceux qui se déclarent « sans religion »). De plus, seuls 11% des questionnés indiquent connaître la position de leur religion sur les différentes pratiques admises en France en matière d'AMP.

On se situe donc dans une situation de distanciation forte entre les individus et la religion dont ils se réclament. Les raisons en sont connues: diminution de la pratique religieuse, effacement du « pilier » des organisations chrétiennes, sécularisation de l'enseignement dans les écoles catholiques ; autant d'éléments qui diminuent les occasions d'exposition au discours ecclésial.

La désaffiliation normative, qui se définit par une absence d'adhésion aux doctrines religieuses, elle, apparaît dans deux des questions posées. La première était formulée de la manière suivante : *Dans les grands choix de votre vie, quel est le fondement prioritaire sur lequel s'appuie votre décision ?* Trois items étaient proposés : *la croyance religieuse, le souci de votre bonheur personnel, le respect de l'homme en soi, même si ce respect doit me conduire à renoncer à ce que je jugerais bon pour moi.* Le premier n'a reçu que 5,5 % du total des réponses données, les deux autres, ensemble, plus de 80%.

Ce processus lourd de sécularisation est confirmé par les réponses apportées à la seconde question : *La religion a-t-elle une importance dans la conduite de votre vie personnelle ?* Cette question appelle des résultats plus importants mais encore faibles : 74% des personnes interrogées répondent négativement, 17, 9% « assez », 6,9% seulement « très ». Ces chiffres doivent être rapprochés de ceux relatifs aux affiliations déclarées. Un écart significatif marque notre échantillon : toutes religions confondues, 70% déclarent une appartenance, catholique ou autre, mais très peu disent construire leur vie autour de motivations religieuses

Ainsi, l'adhésion à la religion n'est cependant pas « adhérence » (selon l'expression de l'école française de spiritualité) : le religieux n'a plus guère désormais de fonction de « direction normative ». L'individu est souverain et se définit à partir de ses seuls principes.

Ce constat se repère également dans les réponses à la question sur la validité de la norme religieuse en matière bioéthique formulée de la manière suivante : *Les autorités de l'Eglise à laquelle vous appartenez énoncent-elles une parole de vérité en matière de bioéthique ?* 21,5 % des personnes interrogées ont répondu positivement. Néanmoins, 56,5 %

de l'échantillon n'a pas répondu, soit que les personnes interrogées ne connaissent pas la norme de leur Eglise d'appartenance (32,7%), soit qu'ils ne répondent pas (23,8%).

Manifestement, la parole des instances religieuses n'est pas reçue dans la totalité de ses attendus. Et quand elle est acceptée, elle n'est le plus souvent qu'une source parmi d'autres, au sein de laquelle le sujet choisit ce qui lui convient.

. *Le primat de la morale séculière

Désormais, c'est à partir de leur subjectivité que les individus se déterminent, et non à partir de normes qui leur seraient extérieures. Néanmoins, ce phénomène ne débouche pas sur des attitudes morales homogènes. Deux principales peuvent être perçues. La première relève d'une morale hédoniste et renvoie au souci de développer ses propres désirs sans tenir compte du bien de l'autre. La seconde s'attache à une morale déontologique qui, sans nier sa capacité d'autodétermination, soumet le sujet à un impératif catégorique, celui de respecter la « dignité » de l'autre. La population des personnes interviewées se partage entre les deux options, avec un léger avantage à la première.

Cet enracinement dans la subjectivité débouche sur une attitude caractérisée par un haut niveau de libéralisme moral. Ceci apparaît clairement à travers deux exemples.

Le premier concerne le statut de l'embryon. Les Français sont massivement, à près de 90%, favorables à l'avortement et à la fécondation artificielle et la population de l'enquête va évidemment dans ce sens. Ainsi, le diagnostic préimplantatoire, dont on sait qu'il peut déboucher sur une suppression de l'embryon malformé, est considéré comme « une bonne chose » par 95% des personnes interrogées. Il en va de même pour la réduction embryonnaire et la recherche sur les embryons congelés. La tendance est donc nettement d'accorder finalement peu d'importance à l'embryon, en refusant de lui donner une dimension sacrée.

Le second exemple concerne l'accès à l'AMP et met en jeu la définition de la famille légitime. Notre population se divise sur ce thème. Le cas posé par les « femmes seules » en fournit témoignage : 55% des personnes interrogées estiment qu'elles doivent pouvoir accéder à l'AMP alors que 35% refusent cette possibilité. Ces chiffres ne sont pas différents de ceux qui caractérisent la population globale et traduisent une attitude de plus en plus favorable à l'égard des recompositions du modèle « occidental » de la famille fondée sur le « principe de bilatéralité »¹²⁹

Notre enquête montre que si les personnes interrogées démontrent une tolérance grandissante pour les modèles émergents de famille, elles se montrent néanmoins attachées, à

¹²⁹ Jean-Hughes Déchaux, « Sociologie de la famille », Paris, La Découverte, 2008.

titre personnel, à un mode de filiation traditionnelle assis sur des critères biologiques. Ainsi, interrogés sur le type de techniques procréatives qu'ils refuserait pour leur propre compte, les questionnés désignent toujours les techniques faisant appel à l'intervention d'un tiers donneur.

Néanmoins, il semble que la logique du choix subjectif ne prévale pas toujours. Les questions sur lesquelles se dégage une majorité oppositionnelle le démontre. Elles touchent deux grands dossiers.

Le premier concerne la constitution de la famille. Si les personnes interrogées ne rejettent pas les familles monoparentales, elles sont moins ouvertes vis-à-vis des couples homosexuels. La majorité s'oppose ainsi à l'accès des couples homosexuels à l'AMP (48%). Ainsi, les personnes interrogées, même si elles se sont ouvertes à l'axiomatique de l'amour, attachent probablement encore la famille à un certain ordre objectif supposant le dimorphisme sexuel. Cependant, derrière cette opposition, ce n'est pas l'ordre de Dieu que notre échantillon indique vouloir préserver, mais le bien de l'enfant.

Le second dossier concerne l'avenir de l'humanité. A titre d'exemple, une partie très importante des personnes interrogées refusent le clonage, même thérapeutique, probablement parce qu'elles y voient la possibilité d'une dérive vers l'eugénisme et d'une instrumentalisation de l'individu. Il n'est de ce fait pas surprenant de constater que 3/5^e de notre échantillon considère que la science n'est pas freinée à tort.

Par conséquent, le discours éthique des personnes interrogées peut être résumé en deux points. Du point de vue de ses fondements, il n'est pas attaché à des prémisses religieuses. La morale développée par les personnes qui recourent à l'AMP est une morale séculière, trouvant ses déterminants dans la conscience subjective. Du point de vue de ses contenus, les individus semblent attachés, au plan personnel, à une éthique de vie plutôt classique fondée sur la filiation biologique même si, au plan sociétal, il sont ouverts à des reconfigurations de l'ordre établi. Pour autant, l'individualisme moral n'est pas sans limites. Tout en valorisant les progrès de la médecine, les interrogés demeurent attachés à l'idée qu'il faut préserver la santé et le bonheur des générations à naître. On se retrouve ici dans un modèle, qui caractérise la population française dans son ensemble, selon lequel la liberté est acceptée tant qu'elle ne porte atteinte à l'autonomie des individus. Cette ligne générale nous conduira, dans nos publications ultérieures, à reprendre la question de l'*exculturation* du catholicisme dans la société française. En effet, il n'est pas sûr que, sous cette morale de l'autonomie et en dépit des déclarations expresses des personnes interrogées, ne se dissimulent pas des traces profondes des grands « invariants anthropologiques » que nous ont légués nos siècles de chrétienté.

1.2. En Tunisie

Parallèlement à l'enquête menée en France, une autre a été opérée au sein des centres d'AMP tunisiens. Les données étudiées dans ce cadre¹³⁰ ont été recueillies sur la base de 49 questionnaires et de 18 entretiens qui se sont tenus avec des couples s'adressant à ces centres.

En remarque préliminaire, il convient de noter qu'un plus grand nombre de femmes que d'hommes a participé à cette étude. Ainsi, sur les 49 personnes ayant complété un questionnaire, 28 sont des femmes, 14 des hommes appartenant à des couples différents et 7 individus ont refusé de mentionner leur sexe. Ce décalage s'explique d'une part, par la gêne et la faiblesse ressenties par certains hommes pour qui la stérilité est perçue comme un handicap. D'autre part, une réalité scientifique s'impose selon laquelle c'est le plus souvent la femme qui est à l'origine de l'infertilité du couple¹³¹. Enfin, il ressort notamment des entretiens que les hommes sont toujours incités par leurs conjointes à recourir à l'AMP sauf dans les cas où l'infertilité est masculine. Cela n'est pas sans lien avec le mouvement d'émancipation actuel de la femme en Tunisie qui a contribué à l'accès croissant à ces techniques de reproduction. Les femmes tendent ainsi à être plus libérales et audacieuses que les hommes.

En dehors de cette remarque, l'exploitation des questionnaires et des données récoltées a été riche d'enseignements. L'étude a bien montré les divergences d'avis rencontrées. Il en ressort néanmoins que l'éthique et la religion exercent encore une influence sur le comportement des couples ayant recours à l'AMP. L'enquête a révélé que la religion reste un repère fondamental pour les couples concernés. Néanmoins, on constate également que la référence à l'éthique s'impose aussi dans les choix opérés.

L'enquête menée au niveau des centres de PMA en Tunisie a bien montré que sous l'influence de la religion, les couples résistent aux tentations que génèrent les progrès de la biomédecine. Il ressort des questionnaires et entretiens que le désir d'enfant ne peut l'emporter sur le respect des valeurs humaines et des considérations religieuses.

¹³⁰ Voir Annexe VIII : tableaux des données contenues dans les questionnaires et recueillies lors des entretiens (Tunisie).

¹³¹ Dr H. Bahri, Professeur en Gynécologie, lors d'une interview avec un magazine Tunisien « L'observateur », n°833, 22-28 avril 2009, p.30.

Concrètement, toutes les techniques légalement autorisées ont été pratiquées par les couples objets de l'enquête, de l'insémination artificielle avec spermés du conjoint (IAC) à la fécondation in vitro (FIV). Cette donnée reflète le constat effectué en Tunisie que le nombre des couples qui s'adressent aux centres d'AMP est de plus en plus important. En effet, l'acceptation de recourir à une FIV démontre bien l'évolution de l'esprit de la société tunisienne, évolution qui s'établit néanmoins dans le respect et le cadre de la religion musulmane et des valeurs qu'elle aspire à protéger. Également, le niveau d'étude assez élevé de la population (Bac+2) ne manque pas de jouer un rôle dans ce changement.

Confirmant l'influence exercée par la religion, les couples tunisiens interrogés indiquent avoir pris le soin de s'informer sur la position de la religion sur les techniques d'AMP. Ainsi, 40 % d'entre eux estiment que les règles de conduite posées par la religion sont « correctes », « logiques », protectrices de la société, des relations humaines et garantes des valeurs communes à toute l'humanité. Néanmoins, les couples n'ont pas souvent une connaissance précise des positions de la religion en la matière. Ainsi, rares sont ceux qui se réfèrent à la source officielle qu'est « la Fatwa » datée du 21 juin 2000¹³². Pour certains, la religion musulmane ne peut que conforter leur « droit au bonheur » comme pour tout être humain, se référant à la Sourate « AL-KAHF » (La caverne), verset 46 du Coran selon laquelle : « Les biens et les enfants sont l'ornement de la vie de ce monde... ». Pour d'autres, il semble s'agir d'une confiance illimitée faite aux pouvoirs publics ou aux médecins, qui selon eux, ne violeraient jamais une norme religieuse.

Les normes auxquelles les couples se rattachent sont donc souvent embrouillées puisque une grande partie d'entre eux affirme vouloir respecter les préceptes religieux sans pour autant en connaître le contenu. Parfois, une confusion semble même exister entre ce qui ressort de la religion et ce qui relève de l'avis personnel, de la morale ou de la culture.

Dans la pratique, cette étude a mis en évidence qu'un bon nombre de couples tunisiens (60%) refuse toutes les techniques non autorisées par la loi et interdites par la religion musulmane, soit principalement le don de sperme et le recours à la pratique des mères porteuses. Pour des considérations exclusivement d'ordre religieux, les couples ne veulent pas faire primer leur désir d'enfant sur des valeurs telles que la protection de la filiation ou la prohibition de l'adultère. À cet égard, le « Mufti de la République Tunisienne » qualifie par exemple la technique d'insémination artificielle avec donneur (IAD) d'acte d'adultère. Il est

¹³² A. Aouij-Mrad, *L'ancrage religieux de la législation tunisienne relative à la PMA : L'interdiction du don* in « Procréation médicalement assistée et Anonymat, panorama international » sous dir. de B Feuillet, Collection « Droit, Bioéthique et Société », Bruylant Bruxelles, p.279.

ainsi prescrit que l'AMP ne soit réalisée qu'avec le sperme de l'époux et l'ovule de la femme qui portera l'embryon, dans le cadre strict du mariage.

Pour mieux comprendre les enjeux possibles de la norme religieuse, les chercheurs tunisiens ont proposé aux couples de réfléchir et d'indiquer quelle pratique d'AMP ils choisiraient s'ils en avaient la totale liberté, indépendamment de l'existence ou non d'une norme juridique l'autorisant. Les réponses à cette question ont montré que la norme religieuse influe énormément sur les décisions des couples. Par exemple, convaincus des règles et des objectifs que vise la religion, certains couples refusent catégoriquement le recours au don anonyme. Ainsi, les différentes pratiques d'AMP ne seraient acceptées que si toutes étaient permises par la religion.

En ce sens, 78% des couples ont eu recours à une FIV, technique qui ne va pas à l'encontre des préceptes religieux. Néanmoins, une minorité (10%) déclare encore être opposée à cette technique, et ce pour des raisons religieuses, morales et culturelles. Egalement, la plupart des couples (43%) préconise ou accepte la pratique du diagnostic pré-implantatoire (DPI), 87 % des couples confirmant que cette technique ne contredit pas de règles religieuses. Cependant, le DPI reste une technique inconnue de la plupart des couples tunisiens. La réponse qui a été donnée le plus souvent n'était pas basée sur une information claire et précise, l'invocation de la norme religieuse pour justifier l'acceptation de cette technique traduisant ici l'assimilation dans l'esprit de ces couples de la norme religieuse et de la norme juridique.

Une autre question a été posée aux couples concernant la conservation des embryons congelés et le sort qui leur est réservé, question qui suscite des débats importants sur le plan religieux. En la matière, la position des couples sondés est très tranchée. 43% sont favorables à la destruction des embryons surnuméraires et 39% favorables à leur conservation, les deux positions trouvant leur fondement principalement dans la norme religieuse.

Ces positions montrent que les couples voient la science et la religion comme deux éléments complémentaires. Ainsi, la majorité des couples reconnaît les aspects positifs du progrès biomédical. De même, interrogés sur la recherche expérimentale sur l'embryon, dont le but est d'améliorer la qualité des techniques d'AMP et de diminuer les risques sanitaires qui pourraient en découler, 45% des couples répondent qu'ils ne seraient pas opposés à ce que leurs embryons fassent l'objet d'une recherche scientifique. Néanmoins, 35 % d'entre eux se déclarent opposés à cette recherche pour des motifs religieux.

Pourtant, on peut s'interroger sur le point de savoir si dans ce cadre, les couples se réfèrent réellement à l'Islam ou s'ils ne font pas davantage appel à leurs convictions éthiques. Certes, la religion apporte aux couples une certaine sérénité et un sentiment de sécurité. Elle constitue un soutien pour supporter l'infertilité et se préparer à l'échec éventuel des tentatives d'AMP. Mais à côté de la religion, l'éthique apparaît tout aussi influente sur le comportement des couples ayant recours à l'AMP.

L'éthique semble pousser chaque membre du couple à évaluer l'impact de sa décision par rapport à certaines valeurs sociales qu'il défend. Cela explique que même en cas de levée des interdictions légales en Tunisie, certains couples affirment qu'ils refuseraient de recourir à certaines pratiques, particulièrement l'insémination avec donneur. Ainsi, pour 65% des couples, l'éthique est à l'origine de ce refus. Ces derniers rejettent le fait de violer certaines normes ou de porter atteinte aux valeurs humaines pour assouvir leur désir d'enfant. Les couples invoquent également l'importance de la relation conjugale et le respect des sentiments de paternité et de maternité dont certains pourraient être privés par certaines techniques. En ce sens, certains couples justifient leur refus du recours à une mère porteuse par le respect qu'ils vouent au lien de maternité unissant la mère porteuse à l'enfant. De même, en matière de DPI, certains couples émettent des réserves relatives aux risques sanitaires possibles, la mise en œuvre de cette technique devant être subordonnée au respect de la santé de l'embryon ou du fœtus. Enfin, notre étude a montré que la FIV est très peu contestée (10% des couples). Or, dans cette acceptation massive de la FIV, l'éthique semble intervenir à deux niveaux : d'une part, dans la liberté de choisir une nouvelle technique qui permet aux couples de réaliser leur désir et d'autre part, dans la confiance que placent ces derniers dans le progrès scientifique et le personnel médical.

Par ailleurs, les chercheurs tunisiens ont interrogé les couples sur leur positionnement par rapport à trois techniques qui posent des problèmes d'ordre éthique connus: le nombre d'embryons à implanter dans le cadre d'un projet parental, le sort des embryons congelés ainsi que la recherche expérimentale sur les embryons.

La proposition a été faite aux couples d'accepter l'implantation de plus de 3 embryons afin de maximiser les chances de réussite de la grossesse envisagée dans le cadre d'une AMP. La majorité des couples (53%) s'est montrée favorable à cette idée tandis qu'une minorité s'est déclarée ne pas être prête à l'admettre même en cas d'échec. Ainsi, si le grand espoir de procréer et la crainte de l'échec poussent certains couples à accepter, les risques sanitaires dus notamment aux grossesses multiples et à leurs répercussions, les risques de dérive ou d'abus

de certains praticiens qui pourraient être tentés d'utiliser les embryons à d'autres fins motivent le refus des autres.

Concernant la conservation des embryons surnuméraires, elle est approuvée par 52% des couples et rejetée par 47% d'entre eux. L'influence de l'éthique se perçoit bien dans ce cadre, faisant resurgir notamment la question de la propriété du corps humain, puisque 38 % des couples sondés sont favorables à la destruction des embryons surnuméraires par crainte de leur utilisation par une tierce personne, ou à des fins autres que scientifiques ou médicales.

La question de la recherche expérimentale sur l'embryon a été tranchée par le législateur tunisien en 2001 en faveur de l'interdiction. A cet égard, les résultats de notre étude peuvent apparaître surprenants car 45% des couples interrogés préconisent la recherche expérimentale pour encourager le progrès scientifique et profiter des avantages qu'il pourrait apporter à l'espèce humaine. Néanmoins, certains couples, toujours guidés par des craintes d'abus ou de dérives, ne projettent pas de faire don de leurs embryons à la science. A leurs yeux, l'embryon doit avoir le même statut qu'un être humain et être traité en tant que tel, ne pouvant de ce fait être assimilé à un bien ou une chose.

Enfin, dans l'objectif de bien déceler l'influence de l'éthique sur les pratiques, les chercheurs tunisiens ont étudié le comportement des couples face à la position de leur entourage proche.

Pour bien réfléchir au comportement à adopter, les couples ont eu besoin d'une certaine liberté, indépendamment de l'influence de la norme religieuse ou culturelle. Ainsi, la majorité des couples (59%) a fait le choix de garder secrètes toutes les tentatives d'AMP entreprises, refusant catégoriquement d'informer les proches et se protégeant par la même de leur influence. Si 41% des couples redoutent le jugement négatif de leurs proches, d'autres justifient d'un besoin de confidentialité. Lors des entretiens, les couples ont également évoqué l'intérêt de l'enfant à naître, la perception de l'infertilité comme un handicap et en général la difficile acceptation de l'AMP par la société, dont les traditions freinent l'évolution rapide de la biomédecine.

Par conséquent, il apparaît clairement que des considérations éthiques interviennent dans les choix et les positions émises par les couples interrogés. La norme éthique conduit certains couples à accepter seulement les pratiques qui ne nuisent pas à la santé de la mère et de l'enfant et génère une demande de plus en plus forte d'informations en matière d'AMP. Une coopération des médecins est présentée comme nécessaire, tant pour leur rôle

d'information que de soutien psychologique pour permettre aux couples d'aller jusqu'au bout de leur projet parental mais aussi de faire face à un éventuel échec.

2. Influence de la religion et de l'éthique sur les couples ayant refusé le recours à l'AMP (en France)

Suite à une annonce dans la presse, des contacts ont été pris avec des couples qui, malgré leur infertilité, n'ont pas eu recours pour des raisons religieuses ou éthique, à une assistance médicale à la procréation. Le faible nombre de personnes ayant accepté de prêter leur concours à notre enquête (13) et l'importance de cerner au mieux l'impact du religieux ou de l'éthique dans ce choix d'écarter les possibilités offertes par le norme juridique a conduit les porteurs du projet à prendre la décision de compléter ces questionnaires par des entretiens. Ceux-ci étant simplement en train de se dérouler¹³³, l'exploitation des informations recueillies n'a toujours pas été réalisées mais doit s'effectuer dans les mois à venir. Les résultats seront restitués dans l'ouvrage à paraître sur l'étude française approfondie en 2011¹³⁴.

3. Influence de la religion et de l'éthique du médecin sur sa pratique de l'AMP (en Tunisie)

Cette réflexion n'a porté que sur les médecins tunisiens¹³⁵.

Pour les professionnels de la santé, la norme religieuse conserve une place discrète qui tend diminuer notamment face aux nouvelles exigences scientifiques. Le recours à l'éthique apparaît alors comme garde-fou suffisant.

La loi tunisienne du 7 août 2001 relative à la médecine de la reproduction a eu pour fondement des règles religieuses et éthiques. L'interdiction du don, du clonage, le droit de pratiquer l'AMP exclusivement pour les couples mariés ainsi que le rejet de la gestation pour autrui confirment bien ces influences. Or, cette loi a été forgée suite à une collaboration entre le corps médical et des juristes. L'enquête effectuée en Tunisie, six ans après l'élaboration de cette loi, révèle la persistance de l'impact, même timide, de la religion sur les décisions des

¹³³ Grâce à un financement de l'Agence de Biomédecine.

¹³⁴ Voir infra « Restitution et Valorisation de la recherche », p. 64.

¹³⁵ Voir supra dans la partie « Méthodologie de la recherche », *Questionnaires à destination des médecins tunisiens*, les raisons de ce choix, p. 11.

médecins, dont les positionnements restent marqués par la prédominance de la référence à l'éthique.

Afin de rechercher si la norme religieuse continue de jouer un rôle dans le comportement et les choix des praticiens, une liste des différentes pratiques interdites par la loi tunisienne, mais autorisées dans d'autres législations, a été présentée aux praticiens durant cette enquête pour connaître leur position actuelle sur la question. La majorité (72%) des médecins interrogés se prononce en faveur de l'ensemble de ces pratiques, se détachant de toute influence des règles morales, religieuses ou culturelles. Ce pourcentage reflète bien cette position par rapport à la norme religieuse mais aussi à la tradition dans la mesure où cette majorité était composée de praticiens appartenant à des tranches d'âges différentes.

Néanmoins, 14% des praticiens déclarent éprouver un sentiment de rejet vis-à-vis de ces pratiques, démontrant la prégnance de la référence à la religion chez certains d'entre eux.

Egalement, si 70% des médecins conviennent que la règle religieuse a fondé la norme juridique tunisienne en matière d'AMP, une minorité (28%) affirme que le choix d'autoriser telle ou telle technique a été opéré indépendamment de leur conformité avec une quelconque norme non juridique, notamment religieuse. Cette divergence est éclairante et tend à démontrer qu'une partie du corps médical s'en remet à la règle juridique sans être convaincu néanmoins de son contenu ou des limites qu'elle pose.

Cet impact discret de la norme religieuse pour fonder les décisions des praticiens se vérifie dans le refus du double don de gamètes (58%), de la gestation pour autrui (53%) et du don non-anonyme de gamètes (50%). Ce refus est motivé par la nécessité de garantir la stabilité de la filiation et de la famille, dans le respect des droits de l'enfant. Pour ces praticiens, bien que devancé par la norme éthique, l'apport de la religion est réel notamment lorsqu'il s'agit de trancher des questions relatives à la filiation, l'héritage, l'adultère etc.

Ainsi, la norme religieuse justifie aussi pour certains médecins (11%) le rejet du recours au diagnostic préimplantatoire. Ceux-ci expriment leur crainte de l'eugénisme sans pouvoir pour autant donner les motifs clairs de leur rejet.

Les entretiens faits avec des médecins rapportent qu'une infime minorité d'entre eux (3%) refuse d'appliquer certaines techniques de reproduction, suite à une demande des couples, pour des raisons strictement religieuses. La religion pour certains est présentée alors comme faisant partie d'un héritage culturel, des traditions et des coutumes enracinées dans la société tunisienne.

Lorsque les chercheurs tunisiens ont évoqués avec les praticiens des situations qui pourraient leur poser des problèmes de conscience, ceux-ci ont exposé spécifiquement les questions relatives au don, à la pratique des mères porteuses et à l'accès à l'AMP dans le cadre du concubinage.

Les praticiens ont des positions tranchées en la matière. La moitié d'entre eux se déclare opposée au recours au don de gamètes (anonymes ou non) et à la gestation pour autrui, pour les mêmes raisons que celles évoquées par les couples ayant recours à l'AMP soit la protection de la filiation, le respect des liens de paternité et maternité mais aussi la prohibition de l'adultère. Il s'agit en réalité des pratiques prohibées par préceptes religieux.

L'autre moitié des médecins indique qu'ils accepteraient sans difficulté de pratiquer des techniques interdites par la religion. Néanmoins, ces praticiens non pas su justifier cette prise de distance par rapport à la religion. Leur silence sur la question est sujet à plusieurs interprétations. D'une part, il peut s'expliquer par la lourde responsabilité que doit endosser le médecin pour apporter une solution à des patients, qui ont des attentes importantes vis-à-vis de la biomédecine pour guérir leur souffrance et satisfaire leur désir d'enfant. D'autre part, il apparaît que les médecins perçoivent souvent la norme religieuse comme étant un obstacle ou tout du moins un frein au progrès médical.

Ainsi, la norme religieuse n'est pas totalement absente, tout du moins dans l'inconscient du praticien. Elle apparaît notamment sous forme d'obligations morales. Néanmoins, cette référence tend à s'effacer face aux exigences du progrès biomédical.

En effet, la règle religieuse semble laissée de côté par les praticiens au profit d'autres considérations qui relèvent soit de l'éthique, à des degrés variables, soit du progrès médical. Ainsi, certains médecins réclament la mise en œuvre de différentes pratiques prohibées tant par la loi que par la religion musulmane, telles que la recherche sur les gamètes, le clonage au sein du couple ou la gestation pour autrui. Ils appellent implicitement à une modification de la norme juridique avec pour seule exigence que soit respectée une certaine éthique.

Interrogés sur leur volonté de pratiquer de nouvelles techniques de reproduction, autorisées ou non, deux positionnements ressortent des réponses obtenues suite à l'exploitation des questionnaires. Les praticiens sont partagés entre ceux pour qui prédominent le souci des enjeux éthiques que posent ces différentes pratiques et ceux qui n'éprouvent aucun problème de conscience à laisser la place aux avancées de la science et au défi qu'elle lance à la maladie, à la faiblesse ou à la mort.

Concernant les pratiques autorisées par la loi, presque la totalité des praticiens (94%) affirme ne pas avoir eu la moindre hésitation pour appliquer ces techniques, et ce sans avoir eu à signaler de problèmes d'ordre éthique. En revanche, 5% d'entre eux ne nient pas avoir du faire face à des dilemmes d'ordre éthique, notamment sur le statut des enfants nés de l'AMP, sur l'identité et la personnalité de ces enfants et d'une manière générale, sur les répercussions psychologiques qui peuvent découler de ces techniques de procréation.

Face à certaines techniques, les oppositions sont néanmoins massives. En effet, on constate que l'éthique médicale intervient en premier lieu pour justifier le refus de certaines techniques. Ainsi, 64% des praticiens sont opposés à l'IAD. Egalement, certains praticiens (11%) sont défavorables à la pratique du DPI initié dans le seul but de guérir un enfant vivant et atteint d'une maladie grave.

Entre le désir des couples, les tentations possibles du progrès biomédical et le devoir des médecins de soigner le malade, le praticien s'en remet à la norme juridique mais est aussi bien souvent appelé à composer seul avec des considérations éthiques. Enormément de situations soulevant des problèmes éthiques ne sont pas appréhendés par le droit comme par exemple le handicap mental ou physique, la maladie grave, l'atteinte d'un des membres du couple par le virus HIV ou encore la différence d'âge importante entre les membres du couple. Il revient alors au médecin de faire des choix en évaluant au cas par cas les risques encourus pour les parents ou l'enfant à naître. Ainsi, pour refuser à un couple le recours à l'AMP, les praticiens se réfèrent principalement à des critères moraux voir éthiques (57%), seuls éléments pris en considération en dehors de la norme juridique. Pour exemple, nombreux sont ceux qui refusent l'AMP pour une femme dépassant l'âge naturel de procréer (56%).

Toutes ces situations marquent la forte intervention de l'éthique en matière d'AMP en tant que norme régulatrice et influente.

L'enquête révèle donc que les positionnements des médecins sont variés en matière d'AMP. L'éthique est plus ou moins présente selon les praticiens. Pour certains, les considérations éthiques sont très préoccupantes. Les concepts de dignité de la personne humaine, de risques sanitaires et psychologiques et de bien-être de l'enfant les empêchent de céder aux exigences du progrès biomédical. Il existe par ailleurs une catégorie de praticiens qui sont ouverts à un progrès biomédical sans limites qui ne serait influencé par aucune norme non juridique. D'autres enfin sont prêts à appliquer des techniques modernes d'AMP dans le

seul objectif d'accomplir leur devoir et de venir en aide aux couples désespérés dès que la science le permettra.

Les résultats de l'ensemble de ces travaux ont été présentés dans les différentes manifestations scientifiques programmées.

IV. RESTITUTION ET VALORISATIONS DES RESULTATS

La restitution et la valorisation des résultats de la recherche se sont réalisées par le biais des manifestations scientifiques qui ont été organisées au cours de ces deux années (A) et vont conduire à un certain nombre de publications (B).

A. LES MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES

1. Workshop franco-tunisien sur « Droit, Ethique et Religion, quelles normes pour l'AMP ? » à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes de Paris (novembre 2008)

L'ensemble des chercheurs français et tunisiens ayant participé au travail de terrain s'est retrouvé pour échanger et débattre, lors de ce workshop, des questions relatives à l'influence de considérations éthiques ou religieuses sur l'élaboration de la norme juridique dans le cas spécifique de l'AMP. Ce workshop, qui a croisé approche théorique et approche pratique du sujet, a été le lieu d'une réflexion en trois temps : le contexte d'élaboration de la norme (positionnement en amont du travail législatif), l'élaboration concrète de la norme (le travail législatif) et enfin, l'application de la norme (positionnement en aval du travail législatif)¹³⁶.

¹³⁶ Voir Annexe IX : programme du workshop franco-tunisien « Droit, Ethique et Religion, quelles normes pour l'assistance médicale à la procréation ? ».

2. Workshop franco-tunisien sur « Religion et Procréation médicalement assistée : autour du vécu », à la Faculté de droit de Tunis (mai 2009)

Ce Workshop qui s'est organisé le 8 mai 2009 à la Faculté de droit de Tunis, a été l'occasion de la présentation des résultats de l'enquête tunisienne menée auprès des couples ayant recours à l'AMP et des médecins pratiquant l'AMP dans les centres spécialisés¹³⁷. En vue de valoriser cette recherche, la présentation s'est déroulée notamment devant les responsables des centres d'AMP tunisiens ayant participé à l'enquête tunisienne.

3. Colloque international sur « Droit, Ethique et Religion », Hôtel Rennes Métropole (octobre 2009)

Ce colloque international s'inscrit dans le premier volet de la recherche portant sur l'impact des normes éthiques et religieuses sur l'élaboration de la loi. Cette manifestation scientifique s'est tenue les 8 et 9 octobre 2009 à Rennes et a rassemblé un public important (plus de 200 participants). Six pays représentatifs des grandes religions monothéistes étaient réunis pour mener cette réflexion.

Les échanges ont été facilités par l'organisation du colloque dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Rennes Métropole, qui dispose d'un dispositif de traduction simultanée très performant, rendant plus aisée la communication et l'échange avec les intervenants anglophones. 22 intervenants dont 11 étrangers ont présenté leurs travaux selon un programme déterminé sur la base de la problématique générale définie lors des réunions d'établissement du protocole commun de recherche¹³⁸.

B. LES PUBLICATIONS

La question de l'influence de la religion ou de l'éthique sur le droit de l'AMP n'a pas donné lieu jusqu'à maintenant à une littérature importante, d'où l'importance de publier les résultats de notre recherche. Cet intérêt est accru par la dimension internationale de ce projet de recherche qui s'appuie sur un panel important de pays traduisant différentes cultures, différentes approches concernant l'assistance médicale à la procréation.

¹³⁷ Voir Annexe X : programme du workshop « Religion et procréation médicalement assistée : autour du vécu ».

¹³⁸ Voir Annexe XI : programme colloque international « Droit, Ethique et Religion ».

Face à l'ampleur de la recherche, à coté de ce rapport, plusieurs publications sont programmées.

1. « Droit, Ethique et Religion », collection « Droit et Religion », éditions Bruylant, 2010

La réflexion menée sur les rapports entre le droit, l'éthique et la religion dans l'élaboration du droit et plus précisément du droit de la bioéthique est en cours de publication. Le responsable de la collection « Droit et religion » des éditions Bruylant (Bruxelles), Louis-Léon Christians, titulaire de la Chaire de Droit des religions à l'Université catholique de Louvain (Louvain-la-neuve) a donné son accord pour cette publication¹³⁹ sous la direction de B. Feuillet et P. Portier. Cette maison d'édition a en effet été choisie car elle assure une diffusion au plan européen et international.

La préface de ce livre devrait être assurée par Madame Anne FAGOT-LARGEAULT, professeur au Collège de France¹⁴⁰

La publication est prévue pour la fin de l'année 2010.

2. « Droit, Ethique et Religion, quelles normes pour l'Assistance Médicale à la Procréation ? Etude franco-tunisienne », Numéro spécial de la Revue juridique de l'Ouest, avril 2010 et Numéro spécial "Actualités juridiques tunisiennes", "Faculté de droit et Sciences Politiques de Tunis", n°22.

Les responsables de la recherche ont prévu la publication en avril 2010 des résultats des enquêtes française et tunisienne sur l'influence du religieux et de l'éthique sur le droit de l'AMP. Les contributions ainsi présentées se saisissent de la norme bioéthique à tous les niveaux de son développement : conception, contenu, réception. Elles tentent, à chacun de ces stades, de comprendre la part de la dimension religieuse dans la régulation juridique des conduites. En arrière plan de cette étude, est également mise en avant une réflexion sur la sécularisation de l'Etat et de la société. Partant de la remise en cause à partir des deux pays analysés l'idée suivant laquelle le monde social contemporain s'organise désormais sans référence à des normes extra sociales, notre recherche contribue à démontrer que le religieux,

¹³⁹ Et a également alloué une subvention pour cette publication.

¹⁴⁰ En attente de réponse.

même diffus, continue d'exercer une influence sur la production normative même dans notre pays laïc qu'est la France.

Ce travail s'articule autour de trois volets :

* Penser la norme

On se situe ici en amont du travail législatif. Il s'agit de comprendre comment les référentiels de l'action publique sont aujourd'hui encore modelés par les normes religieuses. Deux thèmes sont traités : Médias et Procréation Médicalement Assistée¹⁴¹, le principe de précaution au regard du droit, de la religion et de l'éthique¹⁴².

* Produire la norme

L'objet est ici, à partir du cas tunisien, de montrer comment la production religieuse est déterminée par le bas et par le haut. Par le bas, dans la mesure où le Parlement¹⁴³ d'une part, le juge¹⁴⁴ d'autre part, s'inspirent très fortement de la norme religieuse pour penser la situation bioéthique. Par le haut, dans la mesure où le droit international¹⁴⁵, auquel la France est également soumise, produit à partir des référentiels envisagés plus haut des normes susceptibles d'informer la production législative.

* Appliquer la norme

La norme ne doit pas être prise seulement dans son sens napoléonien comme devant s'appliquer jusqu'aux périphéries de la société. Elle est toujours le résultat d'une transaction entre les émetteurs et les récepteurs. Il s'agit ici de montrer comment en Tunisie, d'une part, en France, d'autre part, l'opinion a pu s'approprier les normes en fonction des adhésions religieuses. Après une présentation des enquêtes françaises et tunisiennes¹⁴⁶, les résultats de ces enquêtes sont présentés¹⁴⁷

Ce travail fera l'objet d'une double publication : une en France (Numéro spécial de la Revue Juridique de l'Ouest, avril 2010), une en Tunisie (numéro 22 de la revue « Actualités Juridiques Tunisiennes »).

¹⁴¹ Article de S. Teinturier.

¹⁴² Article de M. Boutonnet.

¹⁴³ *Le rôle de la religion dans l'élaboration de la loi de 2001 sur l'Assistance Médicale à la Procréation*, S. Ben-Hayed Dabbou.

¹⁴⁴ *Le rôle de la religion du juge sur l'interprétation du droit*, A. Aouij-Mrad.

¹⁴⁵ *Normes éthiques et religieuses en droit international de la biomédecine*, S. Hamrouni.

¹⁴⁶ *Présentation des enquêtes française et tunisienne*, M. Contin.

¹⁴⁷ *Ethique et religion dans la décision de recourir à l'assistance médicale à la procréation. Une première approche de la situation française*, B. Feuillet et P. Portier. « Religion, Ethique, Droit, quelles normes pour la PMA en Tunisie ? », I. Adhoum.

3. « Ethique, Religion et Législation sur l'assistance médicale à la procréation », B. Feuillet et P. Portier, 2011

L'importance des données contenues dans les questionnaires devrait permettre d'affiner les premiers résultats de l'enquête réalisée auprès des couples ayant eu recours à l'AMP. Ce travail d'exploitation, notamment à partir des tableaux tris croisés réalisés, est en cours. De même, l'analyse des entretiens réalisés auprès des couples n'ayant pas eu recours à l'AMP pour des raisons religieuses ou personnelles est commencée.

L'ensemble de travail donnera lieu à la publication d'un ouvrage spécifique début 2011. Le choix de l'éditeur n'est pas encore définitif.

Toutes ces publications mentionneront le soutien de la Mission « Droit et Justice » du Ministère de la Justice.

BIBLIOGRAPHIE

● UVRAGES ET ARTICLES

- ACADEMIE INTERNATIONALE DE DROIT CONSTITUTIONNEL, « Constitutions et religions : dixième Session de l'Académie internationale de droit constitutionnel », Tunis, 1994, Presses de l'Université des sciences sociales de Toulouse, 1996.
- ACTES DU COLLOQUE « L'ordre public à la fin du XXème siècle », Paris, Dalloz 1996, p. 27.
- AGALLOPOULOU P. « La loi hellénique concernant les procréations médicalement assistées », Revue Droit de la Famille, 2004/5, p. 11-13.
- AGALLOPOULOU P. et KOUTSOURADIS A., « Procréations médicalement assistées », Athènes, éd. Sakkoula, 2004.
- AGALLOPOULOU P., « Mères porteuses », Revue Digesta, 2004/1, p. 1-17.
- AOUIJ MRAD A, « Normativité et biomédecine dans les pays musulmans : sources et applications » in *Normativité et biomédecine* sous la dir. de FEUILLET B., Etudes juridiques n°17, Economica, p.44 et s.
- AOUIJ-MRAD A., « L'ancrage religieux de la législation tunisienne relative à la PMA : L'interdiction du don » in *Procréation médicalement assistée et anonymat. Panorama international* sous la dir. de FEUILLET B., éd. Bruylant, Coll. Droit, Bioéthique et Société, 2008, p.279.
- BEN ACHOUR Yadh, « Politique, religion et droit dans le monde arabe », Cérés productions: Centre d'études, de recherches et de publications, 1992.
- BENOIT XVI, « Discours à la curie romaine », 22 déc. 2005, www.vatican.va
- BENVENISTE Émile, « Le vocabulaire des institutions indo-européennes 2. Pouvoir, droit, religion », Éditions de Minuit, 1969.
- BERTEN I., « Eglises et théologie dans le dialogue politique sur les questions éthiques » in *Le corps resitué Médecine, éthique et convictions* sous la dir. de RAVEZ L. et Chantal TILMANS-CABIAUX C., Presses universitaires de Namur, 2006.
- BOLLENOT Gilles et CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES D'HISTOIRE DU DROIT (CERHID), « Religions, Églises et droit : actes des journées d'études organisées par le CERHID », juin-déc. 1989, Université de Saint-Étienne, 1990.

- BOTIVEAU Bernard, « Loi islamique et droit dans les sociétés arabes: mutations des systèmes juridiques du Moyen-Orient », éd. Karthala : IREMAM, 1993.
- BOUAZIZ P., « Science, éthique et société », éd. Bréal, 2006.
- BOUMESSAOUDI M., « La biotechnologie entre droit et religion : l'exemple de la PMA », Mémoire de mastère, FDSPT, 2007-2008, p.28.
- BOYER Alain, « Le droit des religions en France », PUF, 1993.
- CARBONNIER J., « Religion, fondement du droit ? », Archives de philosophie du droit, tome 38 : « Droit et religion », p.17.
- CHARFI M., « Culture et droit dans le monde musulman. L'exemple tunisien », Mélanges Abdelfattah Amor, Tunis, CPU, 2005, p.333.
- CHARFI M., « Le droit tunisien de la famille entre l'Islam et la modernité », Revue tunisienne de droit, 1973, p.11.
- CHIAPPINI Philippe, « Le droit et le sacré », Dalloz, 2006.
- D'ONORIO Joël-Benoît (sous la dir. de), « L'héritage religieux du droit en Europe: actes du congrès européen de l'union internationale des juristes catholiques », Principauté de Monaco, 20-23 nov. 2003, P. Téqui, 2004.
- DOUCET H., « La contribution du théologien en bioéthique » *in Les fondements de la bioéthique*, Textes réunis par PARIZEAU M.-H., De Boeck-Wesmael, 1992.
- EGLISE CATHOLIQUE. CONFERENCE EPISCOPALE FRANÇAISE. SECRETARIAT GENERAL, « Liberté religieuse et régimes des cultes en droit français : textes, pratique administrative, jurisprudence », éd. du Cerf, 1996.
- ETCHEGOYEN A., « Des responsabilités » *in Le temps des responsables*, éd. Agora, 1996. ETCHEGOYEN A., La notion de responsabilité, revue Esprit, n° 206, nov. 1994, p. 28.
- FERRARI Silvio et NERI Antonio, « Introduzione al diritto comparato delle religioni », Eupress, 2007.
- FERRARI Silvio, « Lo spirito dei diritti religiosi : ebraismo, cristianesimo e islam a confronto », Il mulino, 2002.
- FERRY L., « L'Homme Dieu ou le sens de la vie », Le Livre de Poche, éd. Grasset et Fasquelle, 1996.
- FEUILLET. B (sous la dir. de), « Normativité et biomédecine », préface de J.-F. MATTEI, Economica, Coll. Etudes Juridiques, 2003.
- FEUILLET. B (sous la dir. de), « Procréation médicalement assistée et anonymat. Panorama international », éd. Bruylant, Coll. Droit, Bioéthique et Société, 2008.

- FOLSCHEID D., FEUILLET B. et MATTEI J.-F., « Philosophie, éthique et droit de la médecin », Presses Universitaires de France, 1997.
- FORTIER Vincente, « Justice, religions et croyances », Paris, éd. CNRS, 2000.
- FREGOSI Franck et WILLAIME Jean-Paul (sous la dir. de), « Le religieux dans la commune: régulations locales du pluralisme religieux en France » (actes du colloque organisé par le Centre CNRS Société, droit et religion en Europe de l'Université Robert Schuman, 5 et 6 nov. 1998), Labor et Fides, 2001.
- FRYDMAN R., « Dieu, la médecine et l'embryon », éd. Odile Jacob, 1997.
- GAUDEMET Jean, « Les naissances du droit : le temps, le pouvoir et la science au service du droit », Montchrestien, 2006.
- GAUDREAU-DESBIENS Jean-François (sous la dir. de), « Le droit, la religion et le raisonnable: le fait religieux entre monisme étatique et pluralisme juridique », Éditions Thémis, 2009.
- GOBERT M. (sous la dir. de), « Médecine, Bioéthique, et Droit », Economica, 1999.
- GREISH J. « L'amour du monde et le principe responsabilité » *in La responsabilité, condition de notre humanité*, sous la dir. de VACQUIN M., éd. Autrement, 1995, p. 72.
- GROUPE DE TRAVAIL SUR LA BIOETHIQUE (Mgr P. D'ORNELLAS, Mgr H. BRINCARD, Mgr G. DEFOIS... [et al.]), « Bioéthique: propos pour un dialogue : une contribution de l'Église catholique à la réflexion en vue de la révision de la loi relative à la bioéthique », Paris, Desclée de Brouwer : Lethielleux, 2009.
- HEIMBACH-STEINS Marianne, WIELANDT Rotraud et ZINTL Reinhard, « Religiöse Identität(en) und gemeinsame Religionsfreiheit : eine Herausforderung pluraler Gesellschaften », Ergon, 2006.
- INSTITUT DE DROIT ET D'HISTOIRE RELIGIEUSE (IDHR), « Religions, droit et sociétés dans l'Europe communautaire : actes du XIIIe colloque de l'IDHR », Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2000.
- INSTRUCTION «DIGNITAS PERSONAE» sur certaines questions de bioéthique, sept. 2008,
http://www.vatican.va/roman_curia/congregations/cfaith/documents/rc_con_cfaith_doc_20081208_dignitas-personae_fr.html
- KAHN A., « Et l'Homme dans tout ça ? Plaidoyer pour un humanisme moderne », Nil éditions, Paris, 2000.

- KHIARI Farid, « Licite, illicite ? Qui dit le droit en islam ? L'arrivée du café dans le monde arabe : une affaire d'Etat en 1511. Naissance des intellectuels en islam, première étude », Edisud, 2005.
- LABUSCHAGNE Bart C., SONNENSCHMIDT Reinhard W., « Religion, politics and law: philosophical reflections on the sources of normative order in society », Brill, 2009.
- LEGENDRE Pierre, « Le désir politique de Dieu : étude sur les montages de l'Etat et du Droit », Fayard, coll. Leçons, n° 7, 1988.
- LUSTIGER Jean-Marie, ECOLE CATHEDRALE DE PARIS ET INSTITUT DE FORMATION CONTINUE DU BARREAU DE PARIS, « Droit, liberté et foi : actes du cycle de conférences », éd. Mame : Cujas, 1993.
- MATTEI J.-F., « L'enfant oublié ou les folies génétiques », Paris, éd. Albin Michel, 1994.
- MIES Françoise (sous la dir. de), « Bible et droit: l'esprit des lois », éd. Lessius : Presses universitaires de Namur, coll. Connaître et croire, n°7, 2001.
- MOSTAFA KAMEL T., « Statut juridique et droits de la personne dans la Charia musulmane », Revue Juridique et Politique. Indépendance et Coopération, tome 36, 1982, p. 114.
- MOUNIER F., « Les religions et la bioéthique », La Croix, 21 et 23 janv. 2009, <http://www.genethique.org/revues/revues/2009/janvier/20090123.2.asp> et <http://www.genethique.org/revues/revues/2009/janvier/20090121.1.asp>
- PAPIN L., sous direction de FEUILLET. B et PORTIER P., « Science, Religion, Ethique et Legislatuer. Les acteurs de la bioéthique », Mémoire Master recherche Droit privé, Faculté de droit de Rennes, 2006-2007.
- PELLAT E., PRUVOT S. et FOUGERON A., « Les religions et la bioéthique », Famille Chrétienne, 16 mai 2009, <http://www.genethique.org/revues/revues/2009/mai/20090514.1.asp>
- POISSON J.-F. « Bioéthique, éthique, et humanisme : les lois françaises de 1994 », Coll. Thèses, Les Etudes Hospitalières, 2004.
- PORTIER P. et BAUDOIN J., « Le mouvement catholique français à l'épreuve de la pluralité. Enquête autour d'une militance éclatée », Presses universitaires de Rennes, coll. Des sociétés, 2002.
- PORTIER P., « La pensée de Jean-Paul II, La critique du monde moderne », Editions de l'Atelier, 2006.
- PORTIER P., MILOT M. et WILLAIME J.-P., « Pluralisme religieux et citoyenneté », Presses universitaires de Rennes, 2010.

- RICOEUR P., « Le Juste », éd. Esprit, 1995.
- UNIVERSITE DE PARIS-SUD. FACULTE JEAN MONNET, « Le statut constitutionnel des cultes dans les pays de l'Union européenne: actes du colloque », Université de Paris XI, 18-19 nov., éd. Litec, Milano et A. Giuffré, 1995.
- VENTURA M., « Religion, société et bioéthique. Jalons pour une recherche critique », Journal International de Bioéthique, n°9, 1998, p. 13-20.

MEMOIRES ET THESES

- CHRISTIANS Louis-Léon, « La religion comme hétéronomie: contribution à l'étude comparée des recompositions juridiques du religieux », Thèse, Université de Paris-Sud, 2001.
- DUPONT Céline, « La prise en compte de la laïcité et des pratiques religieuses dans les établissements publics de santé », Mémoire, Université Montesquieu Bordeaux IV, 2008.
- TAWIL Emmanuel, « L'évolution du droit des cultes en France », Thèse, Université Paul Cézanne d'Aix-Marseille, 2006.
- TEILLOT Line, « Religion et droit pénal », Thèse, Université Panthéon Assas, 2002.
- VALLEZ Julie, « La laïcité en droit du travail », Mémoire, Université du droit et de la santé de Lille, 2006.

RAPPORTS ET AVIS OFFICIELS

ACADEMIE DE MEDECINE

- Avis n° 51, « A propos du projet de loi relatif à la bioéthique », 8 janv. 2002, <http://www.academie-medecine.fr/detailPublication.cfm?idRub=27&idLigne=27>
- « La Gestation pour autrui », Rapport de R. HENRION et C. BERGOIGNAN-ESPER, 10 mars 2009.

AGENCE DE LA BIOMEDECINE

- « Le bilan d'application de la loi de bioéthique du 6 août 2004 », oct. 2008, <http://www.agence-biomedecine.fr/uploads/document/rapport-bilan-LB-oct2008.pdf>

ASSEMBLEE NATIONALE

- RAPPORT AN n° 2871 fait au nom de la Commission spéciale sur les projets de loi de 1994 (L 94-653 et 94-654), B. BIOULAC, déposé le 30 juin 1992.
- RAPPORT AN n° 1057 fait au nom de la Commission spéciale, en deuxième lecture (L 94-654), J.-F. MATTEI, déposé le 25 mars 1994.
- RAPPORT AN n°1369/ SENAT n°497 fait au nom de la Commission mixte paritaire (L 94-654), J.-F. MATTEI et J. CHÉRIOUX, déposé le 9 juin 1994.
- RAPPORT AN n° 3208 fait au nom de la Mission d'information commune préparatoire au projet de loi de révision des « Lois bioéthiques » de juillet 1994, A. CLAEYS, déposé à l'Assemblée Nationale le 27 juin 2001, <http://www.assemblee-nationale.fr/rap-info/i3208-1.asp>
- RAPPORT AN n° 3528 fait au nom de la Commission spéciale sur le projet de loi relatif à la bioéthique, A. CLAEYS, déposé le 10 janv. 2002, <http://www.assemblee-nationale.fr/11/rapports/r3528.as>
- RAPPORT AN n° 3525 fait au nom de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes sur le projet de loi relatif à la bioéthique, Y. ROUDY, déposé le 9 janv. 2002, <http://www.assemblee-nationale.fr/rap-info/i3525.asp>
- RAPPORT AN n° 761 fait au nom de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales, P.-L. FAGNIEZ, déposé le 1er avril 2003, Tome 1 : <http://www.assemblee-nationale.fr/12/rapports/r0761.asp> et Tome 2 : <http://www.assemblee-nationale.fr/12/rapports/r0761-2.asp>
- RAPPORT AN n°2235 fait au nom de la Mission d'information sur la révision des lois de bioéthique, A. CMAYES et J. LEONETTI, déposé le 20 janv. 2010, <http://www.etatsgenerauxdelabioethique.fr/uploads/rapport-mission-LBE.pdf>

COMMISSION NATIONALE CONSULTATIVE DES DROITS DE L'HOMME

- Avis sur les projets de loi sur la bioéthique, 11 juin 1992, http://www.cncdh.fr/article.php3?id_article=283
- Avis sur les projets de loi relatifs à l'éthique biomédicale, 5 mai 1994, http://www.cncdh.fr/article.php3?id_article=288
- Avis sur la révision des lois de 1994 sur la bioéthique, 29 juin 2000, http://www.cncdh.fr/IMG/pdf/00.06.29_Avis_revision_lois_bioethique.pdf

- Avis sur l'avant-projet de loi tendant à la révision des lois relatives à l'éthique biomédicale, 25 janv. 2001, http://www.cncdh.fr/IMG/pdf/01.01.25_Avis_Ethique_biomedicale_.pdf

CCNE

- Avis N°60 sur le réexamen des lois de bioéthique, 25 juin 1998, <http://www.ccne-ethique.fr/docs/fr/avis060.pdf>
- Avis n°67 sur l'avant-projet de révision des lois de bioéthique, 27 janv. 2000, <http://www.ccne-ethique.fr/docs/fr/avis067.pdf>
- Avis n°105, « Questionnement pour les états généraux de la bioéthique », 9 oct. 2008, http://www.ccne-ethique.fr/docs/avis_105_CCNE.pdf

CONSEIL D'ETAT

- « Les lois bioéthiques : cinq ans après », La Documentation française, 1999.
- « La révision des lois de bioéthique », Rapport sur l'évaluation de l'application de la loi du 6 août 2004 relative à la bioéthique, La Documentation française, 2009, http://www.conseil-etat.fr/cde/media/document//etude-bioethique_ok.pdf

CONSEIL DE L'EUROPE

- Réseau Européen de Coopération Scientifique, « La santé face aux droits de l'homme, à l'éthique et aux morales, 120 cas pratiques », éd. du Conseil de l'Europe, 1996.

ETATS GENERAUX DE LA BIOETHIQUE

- RAPPORT FINAL, Etats généraux de la bioéthique, Ministère de la santé et des sports, A. GRAF, juill. 2009, http://www.etatsgenerauxdelabioethique.fr/uploads/rapport_final.pdf

OFFICE PARLEMENTAIRE DES CHOIX SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES

- « La bioéthique de demain », Rapport sur l'évaluation de l'application de la loi n° 2004-800 du 6 août 2004 relative à la bioéthique, A. CLAEYS et J.-B. VIALATTE, déposé le 20 nov. 2008, Editions Paris, Assemblée Nationale, Sénat, 2008, 2 vol., <http://www.assemblee-nationale.fr/13/rap-off/i1325-tl.asp>

SENAT

- RAPPORT SENAT n° 236 fait au nom de la Commission des Affaires sociales (L 94-654), J. CHÉRIOUX, déposé le 12 janv. 1994.
- RAPPORT SENAT n° 395 fait au nom de la Commission des affaires sociales (L 94-654), J. CHÉRIOUX, déposé le 4 mai 1994.
- RAPPORT SENAT n° 230 fait au nom de la Commission des Lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale (L 94-653), G.-P. CABANEL, déposé le 12 janv. 1994.
- RAPPORT SENAT n° 128 fait au nom de la Commission des affaires sociales, F. GIRAUD, déposé le 15 janv. 2003, <http://www.senat.fr/rap/102-128/102-128.html>
- RAPPORT SENAT n° 125 fait au nom de la Délégation aux droits des femmes, S. DESMARESCAUX, déposé le 14 janv. 2003, <http://www.senat.fr/rap/r02-125/r02-125.html>

SITES INTERNET

- <http://www.etatsgenerauxdelabioethique.fr/>
- <http://www.genethique.org>
- <http://www.assemblee-nationale.fr>
- <http://www.senat.fr>
- « Tournée bioéthique », Alliance pour les droits de la vie, <http://www.adv.org/lactualite-de-lalliance/etats-generaux-de-la-bioethique/tournee-bioethique-le-programme/>
- Site web de l'Eglise catholique de France sur la bioéthique, <http://www.eglise.catholique.fr/eglise-et-societe/bioethique/bioethique.html>
- Blog bioéthique de l'Eglise catholique, Groupe de travail des évêques sur la bioéthique, <http://www.bioethique.catholique.fr/>
- Blog bioéthique de l'Eglise catholique, Groupe de travail des évêques sur la bioéthique, Mgr P. D'ORNELLAS, <http://bioethique.catholique.fr/index.php?post/2009/02/04/Bienvenue-sur-le-blog-bio%C3%A9thique-de-l-Eglise-catholique>
- Site web Bioéthique et Judaïsme, http://haim.harboun.free.fr/bioethique_et_judaisme.htm
- Dossier Bioéthique 2009 en vue de la révision de la loi en 2010, Fédération protestante de France, <http://bioethique.protestants.org/>

- « Etats généraux de la bioéthique : le CPDH lance son Dossier Bioéthique Simplifié », Comité Protestant évangélique pour la Dignité Humaine, fév. 2009, <http://www.cpdh.info/npds/sections.php?op=viewarticle&artid=473>

ANNEXES

ANNEXE I: Plan du mémoire de Lise Papin sur « Science, Religion, Ethique, Législateur, les acteurs de la bioéthique »

ANNEXE II: Liste des centres d'AMP français ayant accepté de procéder à l'enquête

ANNEXE III: Questionnaire destiné aux couples ayant refusé de recourir à l'AMP (France)

ANNEXE IV: Questionnaire destiné aux couples ayant recours à l'AMP (France)

ANNEXE V: Questionnaire destiné aux couples ayant recours à l'AMP (Tunisie)

ANNEXE VI: Questionnaire destiné aux médecins et biologistes pratiquant l'AMP (Tunisie)

ANNEXE VII: Tableaux des données contenues dans les questionnaires (France)

ANNEXE VIII: Tableaux des données contenues dans les questionnaires et recueillies lors des entretiens (Tunisie)

ANNEXE IX: Programme workshop franco-tunisien « Droit, Ethique et Religion, quelles normes pour l'Assistance Médicale à la Procréation ? » (novembre 2008)

ANNEXE X: Programme workshop « Religion et Procréation médicalement assistée : autour du vécu » (mai 2009)

ANNEXE XI: Programme colloque international « Droit, Ethique et Religion » (octobre 2009)

ANNEXE I :

Plan du mémoire de Lise Papin « Science, Religion, Ethique, Législateur, les acteurs de la bioéthique »

Introduction

Partie I : L'écoute de la religion, de l'éthique et de la science

Chapitre I : À la recherche d'explications scientifiques

Section I Les définitions de la science comme socle des discussions

I Un débat citoyen sur fond de connaissances scientifiques complexes

A Les explications des progrès et des mots

B Un dialogue construit

II La méfiance à l'égard de la science

A Les chercheurs dans leur laboratoire

1 La course effrayante des scientifiques

2 Les risques de dérives : l'eugénisme

B Les chercheurs au Parlement

Section II Les positions éthiques des scientifiques

I Une éthique de la science ou une déontologie ?

II Les positions des chercheurs

A Des chercheurs très réservés

B Des chercheurs très enthousiastes

C Des chercheurs modérés

Chapitre II : À la recherche de significations religieuses et éthiques

Section I La contribution des religions

I L'intérêt des interventions religieuses

À Pourquoi écouter les religions ?

B Pourquoi ne pas écouter les religions ?

II Les représentants des religions et institutions éthiques

A Les religions

1 Qui a été écouté ?

2 Quelle représentation ?

a La représentation de religions de France

b La représentation de leur Église

B Les institutions éthiques

1 La Franc-maçonnerie

2 Les comités d'éthique

3 la Ligue des droits de l'homme

4 La Commission nationale consultative des droits de l'homme

Section II Les positions religieuses et éthiques

I Les positions religieuses

A Les positions généralement affichées

1 Des avis différents

a La morale catholique

b La morale protestante

c La morale juive

- d La morale musulmane
- 2 Des rapprochements
- B Les interventions des personnalités religieuses lors de l'élaboration de la loi
 - 1 Devant le Conseil d'État
 - a Le discours catholique
 - b Le discours protestant
 - c Le discours juif
 - d Le discours musulman
 - 2 À l'Assemblée Nationale
 - a Le discours musulman
 - b Le discours protestant
 - c Le discours juif
 - d Le discours catholique
 - 3 Au Sénat
 - a Le discours musulman
 - b Le discours juif
 - c Le discours catholique
 - d le discours protestant
- II Les positions des institutions éthiques
 - A À l'assemblée Nationale
 - 1 La Franc-maçonnerie
 - a La Grande Loge de France
 - b Le Grand Orient de France
 - 2 La Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH)
 - 3 La Ligue des droits de l'homme
 - 4 le CCNE
 - a Didier Sicard
 - b Henri Caillavet
 - c Jean-Pierre Changeux
 - B Au Sénat
 - 1 La franc-maçonnerie
 - 2 Le CCNE

Partie II : La réelle prise en compte des religions et de l'éthique

Chapitre I : La place de la religion et de l'éthique dans l'esprit de nos représentants

Section I Les positions généralement affichées de nos politiciens

- I La France et son christianisme sociologique
 - A Les images religieuses d'un État laïque
 - B Du Droit comparé
- II Des croyants affichés
 - A La droite
 - 1 Le R.P.R/ l'U.M.P
 - 2 Le groupe D.L
 - B Le Centre
 - C L'extrême-droite
 - 1 Le Pen
 - 2 Philippe de Villiers
- III La discrétion sous le voile de la laïcité
 - A Le Parti Socialiste
 - B Le groupe Radical-Citoyen-Vert

- 1 Le Mouvement des citoyens
- 2 Les Verts
- C le Groupe communiste
- D Les autres petits partis

Section II Les positions de nos parlementaires lors des débats

- I Une éthique laïque favorable aux sciences
- II Une approche prudente aux reflets religieux
- III Une approche religieuse

Chapitre II : La place de la religion et de l'éthique dans la loi

Section I Qui de la science ou de la religion gagne ?

- I Les lois bioéthiques
 - A Les réponses apportées
 - B Des questions qui restent sans réponse
 - 1 Quand commence la vie humaine ?
 - 2 La qualification juridique de l'embryon : L'embryon est-il une personne ?
- II L'éthique, la religion et la science : des arguments ayant la même force ?
 - A De la difficulté de mettre des barrières à la science
 - B Ce qu'il reste de la tradition religieuse en France

Section II La réponse législative : suffisante ?

- I L'intérêt de légiférer en France, et vite
 - A De la légitimité de légiférer
 - 1 Pourquoi légiférer ?
 - 2 Le législateur peut-il légiférer sur tout ?
 - 3 Un débat jamais clos
 - a Les raisons de la continuité du débat
 - b Un débat jamais définitivement tranché qui rassure
 - B L'efficacité de lois en retard
- II Une législation qui n'est que française
 - A La faible portée d'une législation nationale
 - B Des législations différentes en Europe
 - C La quête de la mondialisation de l'éthique
 - D Le discours de la France dans le monde

Conclusion

ANNEXE II :

Liste des centres d'AMP français ayant accepté de procéder à l'enquête

I. CENTRES DE PMA CLINIQUES

AIX EN PROVENCE

- **Centre de PMA:**

- **Nom du Centre :** Unité de Fertilité et de PMA du Pays d'Aix
- **Adresse :** Centre hospitalier du Pays d'Aix
Av. des Tamaris
13 616 AIX EN PROVENCE Cedex 1

AMIENS

- **Centre de PMA:**

- **Nom du Centre :** Centre d'AMP CHU Amiens
- **Adresse :** 124 Rue Camille Desmoulins
80054 Amiens Cedex

AVIGNON

- **Centre de PMA:**

- **Nom du Centre :** FIV Avignon Provence
- **Adresse :** Chemin du Pont des 2 eaux
Maison Asdepios 84000 AVIGNON

BAYONNE

- **Centre de PMA:**

- **Nom du Centre :** FIVETE-COTE-BASQUE
- **Adresse :** Clinique LAFARGUE
Rue Gentil Ader
64100 BAYONNE

BRUGES

- **Centre de PMA:**

Nom du Centre : Aquitaine Santé Médecine de la Reproduction (Ifreares Bordeaux)

Adresse : Polyclinique Jean Villar
Av. Maryse Bastié
33523 BRUGES

CALAIS

- **Centre de PMA:**

- **Nom du Centre :** Centre AMP Réseau du Littoral
- **Adresse :** Centre Hospitalier
11 Quai du Commerce
62100 CALAIS Cedex

CLAMART

- **Centre de PMA:**

- **Nom du Centre :** Service Gynécologie - Obstétrique et Médecine de la Reproduction
- **Adresse :** Hôpital Antoine Bécclère
157 rue de la Porte de Trivaux
92141 CLAMART

DREUX

- **Centre de PMA:**

- **Nom du Centre :** CH Dreux VICTOR JOUSSELIN
- **Adresse :** Av. J-F Kennedy
28100 DREUX

EQUEURDEVILLE

- **Centre de PMA:**

- **Nom du Centre :** Dynabio
- **Adresse :** Polyclinique du Cotentin
Rue du Thivet 50120 EQUEURDEVILLE

LE HAVRE

- **Centre de PMA:**

- **Nom du Centre :** Centre de PMA Jacques Monod
- **Adresse :** GROUPE HOSPITALIER DU HAVRE
BP 24
76083 LE HAVRE Cedex

LENS

- **Centre de PMA:**

- **Nom du Centre :** Centre de PMA de l'artois
- **Adresse :** Centre Hospitalier de Lens
62300 LENS

LORIENT

- **Centre de PMA:**

- **Nom du Centre :** Centre AMP de Lorient

- **Adresse :** CHBS Lorient
Pôle Femme-Mère-Enfant
BP 2233 56322 LORIENT Cedex

LYON

● **Centre de PMA:**

- **Nom du Centre :** FERTILY MONPLAISIR
- **Adresse :** Clinique de Monplaisir
10 Av. des Frères Lumières 69008 LYON

MARSEILLE

● **Centre de PMA:**

- **Nom du Centre :** FIV Hôpital Saint Joseph
- **Adresse :** Bd. De Louvain
13008 MARSEILLE

METZ

● **Centre de PMA:**

- **Nom du Centre :** Centre AMP SIH Ste Croix
- **Adresse :** Hôpital Ste Croix
Place Ste Croix
57000 METZ

MONTPELLIER

● **Centre de PMA:**

- **Nom du Centre :** Service de PMA
- **Adresse :** CHU Montpellier
Hôpital Arnaud de Villeneuve
34059 MONTPELLIER Cedex

MONTPELLIER

● **Centre de PMA:**

- **Nom du Centre :** Laboratoire FIV SAINT ROCH
- **Adresse :** 43 Rue du Foubourg St Jaures
34960 MONTPELLIER

MULHOUSE

● **Centre de PMA:**

- **Nom du Centre :** Centre de PMA de Haute Alsace
- **Adresse :** Fondation du Diaconat
14 bd. Roosevelt
68067 MULHOUSE Cedex

NANCY

- **Centre de PMA:**

- **Nom du Centre :** Maternité de Nancy
- **Adresse :** Pôle de Gynécologie-Obstétrique-Reproduction
10 Rue Heydenreich 54042 NANCY

NANTES

- **Centre de PMA:**

- **Nom du Centre :** Clinique Brèteche
- **Adresse :** 3 rue Béraudière
44 000 NANTES

NICE

- **Centre de PMA:**

- **Nom du Centre :** A.N.E.T.S
- **Adresse :** 18 Av. Reine Victoria
06100 NICE

NICE

- **Centre de PMA:**

- **Nom du Centre :** Centre d'Aide médicale à la Procréation
- **Adresse :** AMP
Niveau - 2
Hôpital Archet II
BP 3079 Nice Cedex 2

PARIS 14

- **Centre de PMA:**

- **Nom du Centre :** PMA Institut Mutualiste Montsouris
- **Adresse :** 42 Bd. Jourdan
75674 Paris Cedex 14

PARIS 18

- **Centre de PMA:**

- **Nom du Centre :** Centre AMP-Bichat
- **Adresse :** Hôpital Bichat Claude Bernard
46 Av. Henri Huchard 75018

REIMS

● Centre de PMA:

- **Nom du Centre** : Centre de PMA CHU REIMS
- **Adresse** : Institut Mère-Enfant ALIX de CHAMPAGNE
45 Rue Cognacq-Jay 51092 REIMS Cedex

RENNES

● Centre de PMA:

- **Nom du Centre** : Service PMA CHU Rennes
- **Adresse** : DOGMR (Professeur Grall)
Hôpital Sud 16 Bd. de Bulgarie
35000 RENNES

RENNES

● Centre de PMA:

- **Nom du Centre** : Clinique Mutualiste la Sagesse
- **Adresse** : Place Saint Guénolé
35000 RENNES

ROANNE

● Centre de PMA:

- **Nom du Centre** : PMA Centre Hospitalier Roanne
- **Adresse** : Service Gynécologie
28 rue de Charlieu
BP 511 42328 ROANNE

ROUEN

● Centre de PMA:

- **Nom du Centre** : Centre d'AMP, Service du Professeur MARPEAU
- **Adresse** : CHU CHARLES NICOLLE
1 rue de Germont
76031 ROUEN CEDEX

SAINT SAULVE

● Centre de PMA:

- **Nom du Centre** : AMP du Parc
- **Adresse** : Polyclinique du Parc
48 Rue Henri Barbusse
59880 ST SAULVE

SCHILTIGHEIM

● Centre de PMA:

- **Nom du Centre :** CMCO-SIHCUS
- **Adresse :** 19 Rue Louis Pasteur
67300 SCHILTIGHEIM

SEVRES

● Centre de PMA:

- **Nom du Centre :** AMP CHI Jean Rostand
- **Adresse :** Gynécologie-Obstétrique
141 Grande Rue
92311 SEVRES Cedex

II. CENTRES DE PMA BIOLOGIQUES

BEAUMONT

● Centre de PMA:

- **Nom du Centre :** CERES
- **Adresse :** Clinique de la Chataignerie
63110 BEAUMONT

BONNEVILLE

● Centre de PMA:

- **Nom du Centre :** Centre AMP 74
- **Adresse :** 64 Av. de Genève
Hôpital de Bonneville 74130 BONNEVILLE

CLERMONT FERRAND

● Centre de PMA:

- **Nom du Centre :** CHU Clermont Ferrand
- **Adresse :** Laboratoire de Biologie de la Reproduction
HOTEL DIEU
63058 CLERMONT FERRAND

GOUVIEUX

● Centre de PMA:

- **Nom du Centre :** Centre d'AMP de l'Oise
- **Adresse :** 5 Rue Corbier Thiébaud
60270 GOUVIEUX

LE BLANC MESNIL

● Centre de PMA:

- **Nom du Centre :** Laboratoire Clément
- **Adresse :** 8 avenue Henri Barbusse
93150 LE BLANS MESNIL
- **E-mail :** nadegc.gambert@voila.fr

LE PORT (LA REUNION)

● Centre de PMA:

- **Nom du Centre :** Centre BIOVIE
- **Adresse :** Rue d'Alsace Lorraine
BP 71 97822 LE PORT
LA REUNION

LYON

● Centre de PMA:

- **Nom du Centre :** FERTILY
- **Adresse :** 8-10 Av. des Frères Lumières
69008 LYON

PAU

● Centre de PMA:

- **Nom du Centre :** Pau 64
- **Adresse :** Centre biologique
3 et 5 Rue Bayard 64000 PAU

PERPIGNAN

● Centre de PMA:

- **Nom du Centre :** Laboratoire BIO-SUD
- **Adresse :** Clinique Saint Pierre
Route de PRADES
66000 PERPIGNAN

SAINT MARTIN BOULOGNE

● Centre de PMA:

- **Nom du Centre :** Centre d'AMP du littoral
- **Adresse :** 173 route de desvres
62280 ST MARTIN BOULOGNE

SCHOELCHER (MARTINIQUE)

- **Centre de PMA:**

- **Nom du Centre :** Unité de PMA
- **Adresse :** Clinique Sainte Marie
Plateau Roy Cluny
97233 SCHOELCHER MARTINIQUE

TOULON

- **Centre de PMA:**

- **Nom du Centre :** Centre d'AMP Saint-Michel / Laboratoire Cohen-Billiemaz
- **Adresse :** 63 Av.d'Orient
Clinique Saint Michel
83000 TOULON

VALENCE

- **Centre de PMA:**

- **Nom du Centre :** Centre de PMA de Valence, Laboratoire De Clercq-Penel-Dayet
- **Adresse :** 13 rue Farnerie
26000 VALENCE

III. CENTRES PMA BIOLOGIQUES ET CLINIQUES

LE MANS

- **Centre de PMA:**

- **Nom du Centre :** Clinique du Tertre Rouge et Laboratoire du Maine
- **Adresse :** 6 chemin du Guetteloup
72 000 LE MANS

ANNEXE III :

Questionnaire destiné aux couples ayant refusé de recourir à l'AMP (France)

Le Centre de Recherche Juridique de l'Ouest (composante de l'Institut de l'Ouest : « Droit et Europe », laboratoire de recherche CNRS de la Faculté de Droit de Rennes) effectue actuellement une enquête sur le rôle des normes juridiques, éthiques et religieuses dans le domaine de l'AMP (Assistance Médicale à la Procréation). Vous avez aimablement accepté de nous donner votre témoignage sur votre refus de procéder à une Procréation Médicalement Assistée. Nous vous en sommes très reconnaissants.

Pour mener à bien notre enquête, nous vous soumettons ce questionnaire.

Pour limiter le temps de réponse, nous vous proposons souvent des « questions fermées » auxquelles il vous suffira de répondre en cochant une ou certaines des cases proposées. Si vous voulez préciser votre pensée, vous pouvez toujours modifier le sens de ces réponses en les commentant.

Cette étude est réalisée sous l'égide du Ministère de la Justice (Mission « Droit et Justice ») et avec le soutien de l'Agence de Biomédecine. Elle est coordonnée par les Professeurs Brigitte FEUILLET-LE MINTIER, Professeur à la Faculté de Droit de Rennes, membre de l'Institut Universitaire de France et Philippe PORTIER, Directeur d'études à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes.

Nous vous rappelons que le questionnaire et son exploitation sont totalement anonymes.

Nous vous remercions encore de votre précieuse collaboration.

Pour nous contacter, E-mail : crjo.pma@univ-rennes1.fr

Sexe : Féminin *Masculin*

Age :

Dans quel Secteur d'activité travaillez-vous (au moment où vous remplissez le questionnaire) ?

Public

Privé

Catégorie socioprofessionnelle :

1. Agriculteur
2. Artisan, Commerçant
3. Chef d'Entreprise de plus de 10 salariés et Professions libérales
4. Cadre supérieur
5. Cadre moyen
6. Employé
7. Ouvrier
8. Sans activité professionnelle (hors retraités)

Pour les retraités cocher la case de la profession exercée antérieurement

9. Autre, précisez.....

Niveau d'études :

- 1. CAP-BEP-BEPC
- 2. BAC
- 3. BAC + 2 (DEUG, DUT, BTS)
- 4. BAC + 4 (et plus)
- 5. Autre.....

1) Après avoir découvert votre infertilité, avez-vous CONSULTÉ un centre d'Assistance Médicale à la Procréation (AMP) ?

oui

non

SI NON, quelles ont été (la ou) les raisons (si plusieurs raisons, merci de numéroter l'ordre)

- Religieuses
- Morales (éthique personnelle)
- Culturelles
- Parce que l'adoption nous est apparue immédiatement comme la meilleure des solutions
- Autres :

Dans tous les cas, merci de préciser ces raisons :

SI OUI, pourquoi avez-vous finalement renoncé à recourir à l'AMP ?

2) Avez-vous abandonné votre projet d'avoir des enfants ?

oui

non

SI NON, avez-vous eu recours à une procédure d'adoption ?

SI OUI, comment vivez-vous ce renoncement ?

3) Parmi toutes les techniques d'AMP, y en a-t-il certaines que vous auriez acceptées plus facilement que d'autres ?

- AMP avec l'utilisation des gamètes du couple (insémination artificielle ou fécondation in-vitro) oui non
- AMP avec l'utilisation :
 - * du sperme d'un donneur anonyme oui non
 - * des ovules d'une femme anonyme oui non

Merci de justifier votre réponse :

.....

.....

.....

.....

4) Parmi les différentes techniques d'AMP admises par la loi (énoncées ci-dessous), certaines vous sembleraient-elles devoir être interdites ?

*** AMP avec gamètes du couple**

- l'insémination artificielle avec le sperme du conjoint ou du concubin oui non
- la fécondation in-vitro avec les gamètes du couple (FIV) oui non

*** AMP avec recours aux gamètes d'un donneur anonyme**

- l'insémination artificielle avec le sperme d'un donneur anonyme oui non
- la fécondation in-vitro avec don d'ovocytes (d'une donneuse anonyme) oui non
- la fécondation in-vitro avec don de sperme (d'un donneur anonyme) oui non

*** Diagnostic préimplantatoire (DPI) :** les embryons obtenus dans le cadre de la fécondation in-vitro font l'objet d'une analyse génétique afin de ne pas implanter chez la femme des embryons porteurs de maladie génétique grave, lesquels seront détruits

oui non

Merci de justifier vos réponses :

.....

.....

.....

.....

.....

5) Dans quelle religion avez-vous été élevé(e)?

- Bouddhiste
- Catholique
- Juive
- Musulmane
- Protestante
- Sans religion
- Autre, précisez :

6) Aujourd'hui, à quelle religion appartenez-vous ?

- Bouddhiste
- Catholique
- Juive
- Musulmane
- Protestante
- Sans religion
- Autre, précisez :

Si vous appartenez à une religion, êtes-vous ?

- Praticant régulier (assistance aux offices au moins une fois par mois)
- Praticant occasionnel
- Non pratiquant

7) Dans quel type d'école avez-vous effectué votre scolarité ? :

- 1. Ecole privée seule
- 2. Ecole publique seule
- 3. Ecole privée et école publique

8) Etes-vous membre d'organisations religieuses (ou paroissiales) au sein de votre église ?

- Oui - Non

Si oui, dans quel domaine ?

- Animation des rites (liturgie)
- Association d'aide aux déshérités
- Groupe de réflexion
- Groupe de prières et de spiritualité
- Associations familiales et scolaires diverses
- Autres :

Pouvez-vous désigner précisément les associations ou les groupes religieux auxquels vous appartenez (ex : action catholique, scout protestant, mouvement charismatique...)

9) La religion est-elle importante dans la conduite de votre vie personnelle ?

- Très
- Assez
- Peu
- Pas du tout

10) Considérez-vous que les autorités de l'Eglise à laquelle vous appartenez énoncent une « parole de vérité » en matière de bioéthique (par exemple, sur les questions de l'embryon humain, de l'euthanasie...)

- Toujours
- souvent
- parfois
- jamais

- je ne connais pas la position de mon Eglise sur ces questions

11) Pour vous, l'existence de Dieu vous semble-t-elle

- certaine
- probable
- possible
- exclue

12) Faites-vous partie d'associations ou de groupes de réflexion non religieux ?

- Oui
- Non

Citez le ou les groupes de réflexion concernés (ex. : association maçonnique, association du « Pour le droit de mourir dans la dignité », groupe de réflexion éthique...)

.....

13) Dans les grands choix de votre vie, quel est le fondement prioritaire sur lequel s'appuie votre décision (une seule réponse) ?

- la croyance religieuse
 - le souci de mon bonheur personnel
 - le respect de l'homme en soi, même si ce respect doit me conduire à renoncer à ce que je jugerais bon pour moi
 - autre
- (précisez).....

Pensez-vous qu'aujourd'hui la science est souvent freinée à tort ?

- Oui
- Non

Pourquoi avez-vous ce sentiment ?.....

14) Où vous situez-vous sur l'échelle politique Droite/Gauche ? (entourez la réponse)

- | | | |
|--------------------|------------------|--------------------|
| 1 - Extrême gauche | 4 - Centre | 6 - Droite |
| 2 - Gauche | 5 - Centre Droit | 7 - Extrême droite |
| 3 - Centre Gauche | | 8 - nulle part |

15) Avez-vous connaissance de la position de votre religion sur les différentes pratiques admises en France en matière d'AMP ?

- Oui
- Non

Si vous la connaissez, que pensez-vous de cette position ?

.....

16) La loi permet de recourir au diagnostic préimplantatoire c'est-à-dire de transférer chez la femme des embryons dépourvus d'anomalies génétiques graves et incurables (ex : mucoviscidose) ou des embryons *permettant de soigner* un autre enfant du couple gravement malade. Cette technique suppose un tri d'embryons (on transfère chez la femme l'embryon répondant à l'un de ces objectifs et on détruit les autres). Merci de donner votre position personnelle face à cette technique (une seule réponse) :

- a) c'est une bonne chose pour les parents
- b) c'est une avancée importante pour la médecine
- c) cela va trop loin, c'est la porte ouverte à l'eugénisme (recherche de l'enfant parfait par les parents. A l'extrême, sélection des enfants à naître par l'Etat...)

17) Considérez vous que la réduction embryonnaire (qui consiste à supprimer un ou plusieurs embryons dans le ventre de la mère lorsque que cette grossesse multiple s'avère dangereuse pour elle ou pour les enfants à naître) devrait être INTERDITE PAR LA LOI ?

Oui Non

18) Pensez-vous que l'on devrait INTERDIRE certaines pratiques qui sont actuellement admises par la loi lorsque les embryons congelés ne font plus l'objet d'un projet parental du couple :

a) la destruction des embryons congelés ? Oui Non

*Pour quelles raisons ?

- Religieuses
- Morales (éthique personnelle)
- Culturelles

Précisez:

.....

.....

.....

.....

b) le don d'un ou plusieurs embryons congelés à un autre couple infertile?

Oui Non

*Pour quelles raisons ?

- Religieuses
- Morales (éthique personnelle)
- Culturelles

Précisez:

.....

.....

.....

c) la recherche sur les embryons congelés ?

Oui

Non

*Pour quelles raisons ?

- Religieuses
- Morales (éthique personnelle)
- Culturelles

Précisez:

.....
.....
.....

19) Aujourd'hui, on manque de femmes qui donnent leurs ovocytes aux Centres d'AMP pour permettre à des couples infertiles d'avoir un enfant. Sachant que le don d'ovocytes est « lourd » pour les donneuses, pensez-vous que l'on devrait admettre une rémunération de ces donneuses ?

oui

non

20) Pour vous, les techniques d'AMP devraient pouvoir être proposées :

- a une femme seule oui non
- à un couple homosexuel oui non

21) En cas d'AMP avec recours aux gamètes d'un donneur anonyme,

a) pensez-vous que le couple devrait obligatoirement le révéler à l'enfant ?

oui

non

b) accepteriez-vous que l'enfant, s'il en exprime le souhait, puisse connaître l'identité du donneur de gamètes ?

oui

non

c) Pensez-vous que le couple devrait pouvoir choisir les caractéristiques de la personne qui va être le donneur (couleur des yeux, taille, niveau d'études...) ?

oui

non

22) Pour vous, à qui devrait incomber principalement la charge de fixer les règles de recours aux différentes techniques d'AMP ? (une seule réponse)

- aux pouvoirs publics après consultation des autorités religieuses
- aux pouvoirs publics par l'intermédiaire de la loi
- au milieu médical par l'intermédiaire de règles de bonne conduite
- au Comité Consultatif National d'Ethique par l'intermédiaire d'avis
- aux couples car cela relève de la seule sphère privée

23) Seriez-vous favorable à l'admission du clonage thérapeutique (technique conduisant à reproduire un embryon identique à la personne clonée en vue d'utiliser les cellules de cet embryon pour soigner la personne clonée) ?

oui

non

ANNEXE IV :

Questionnaire destiné aux couples ayant recours à l'AMP (France)

Le Centre de Recherche Juridique de l'Ouest (composante de l'Institut de l'Ouest : « Droit et Europe », laboratoire de recherche CNRS de la Faculté de Droit de Rennes) effectue actuellement une enquête sur le rôle des normes juridiques, éthiques et religieuses dans le domaine de l'AMP (Assistance Médicale à la Procréation). Si la loi française autorise un certain nombre de pratiques, elle propose différentes options aux couples. Le Droit laisse donc une marge d'appréciation à ces derniers. Notre intention est de mesurer le rôle joué par l'éthique (la morale) ou la religion dans le choix des couples. A cette fin, nous avons élaboré un questionnaire **auquel nous serions très heureux que vous acceptiez de répondre.**

Pour mener à bien notre enquête, nous souhaiterions que chaque membre du couple remplisse un questionnaire indépendant.

Pour limiter le temps de réponse, nous vous proposons souvent des « questions fermées » auxquelles il vous suffira de répondre en cochant une ou certaines des cases proposées. Si vous voulez préciser votre pensée, vous pouvez toujours modifier le sens de ces réponses en les commentant.

Cette étude est réalisée sous l'égide du Ministère de la Justice (Mission « Droit et Justice ») et avec le soutien de l'Agence de Biomédecine. Elle est coordonnée par les Professeurs Brigitte FEUILLET-LE MINTIER, Professeur à la Faculté de Droit de Rennes, membre de l'Institut Universitaire de France et Philippe PORTIER, Directeur d'études à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes.

Nous vous rappelons que le questionnaire et son exploitation sont totalement anonymes.

Nous vous remercions encore de votre précieuse collaboration.

Pour nous contacter, E-mail : crjo.pma@univ-rennes1.fr

Sexe : Féminin *Masculin*

Age :

Dans quel Secteur d'activité travaillez-vous (au moment où vous remplissez le questionnaire) ?

Public

Privé

Catégorie socioprofessionnelle :

- 10. Agriculteur
- 11. Artisan, Commerçant
- 12. Chef d'Entreprise de plus de 10 salariés et Professions libérales
- 13. Cadre supérieur
- 14. Cadre moyen
- 15. Employé
- 16. Ouvrier
- 17. Sans activité professionnelle (hors retraités)

Pour les retraités cocher la case de la profession exercée antérieurement

18. Autre, précisez.....

Niveau d'études :

- 6. CAP-BEP-BEPC
- 7. BAC
- 8. BAC + 2 (DEUG, DUT, BTS)
- 9. BAC + 4 (et plus)
- 10. Autre.....

1) Quelle est la technique d'AMP à laquelle vous avez actuellement recours :

AMP avec gamètes du couple

- L'insémination artificielle avec le sperme du conjoint ou du concubin
- La fécondation in vitro avec les gamètes du couple (FIV)
- La fécondation in vitro avec ICSI

AMP avec recours aux gamètes d'un donneur anonyme

- L'insémination artificielle avec sperme d'un donneur anonyme
- La fécondation in vitro avec don d'ovocytes (d'une donneuse anonyme)
- La fécondation in vitro avec don de spermés (d'un donneur anonyme)

Diagnostic préimplantatoire (DPI)

2) Avant le recours à cette technique, aviez-vous eu recours à une autre technique (citée ci-dessus) ? si oui, à laquelle ou auxquelles :

.....
.....

3) Après avoir découvert votre infertilité, au bout de combien de temps avez-vous décidé de consulter un Centre d'AMP ?

Si vous avez hésité, quelles sont les raisons qui peuvent expliquer cette hésitation ?

.....
.....
.....

4) Qu'est ce qui vous a décidé à recourir à une AMP plutôt qu'à une procédure d'adoption ?

.....
.....

5) Dans quelle religion avez-vous été élevé(e)?

- Bouddhiste
- Catholique
- Juive
- Musulmane
- Protestante
- Sans religion
- Autre, précisez :

6) Aujourd'hui, à quelle religion appartenez-vous ?

- Bouddhiste
- Catholique
- Juive
- Musulmane
- Protestante
- Sans religion
- Autre, précisez :

Si vous appartenez à une religion, êtes-vous ?

- Praticant régulier (assistance aux offices au moins une fois par mois)
- Praticant occasionnel
- Non pratiquant

7) Dans quel type d'école avez-vous effectué votre scolarité ? :

1. Ecole privée seule
2. Ecole publique seule
3. Ecole privée et école publique

8) Etes-vous membre d'organisations religieuses (ou paroissiales) au sein de votre église ?

- Oui - Non

Si oui, dans quel domaine ?

- Animation des rites (liturgie)
- Association d'aide aux déshérités
- Groupe de réflexion
- Groupe de prières et de spiritualité
- Associations familiales et scolaires diverses
- Autres :

Pouvez-vous désigner précisément les associations ou les groupes religieux auxquels vous appartenez (ex : action catholique, scout protestant, mouvement charismatique...)

.....

.....

9) La religion est-elle importante dans la conduite de votre vie personnelle ?

- Très
- Assez
- Peu
- Pas du tout

10) Considérez-vous que les autorités de l'Eglise à laquelle vous appartenez énoncent une « parole de vérité » en matière de bioéthique (par exemple, sur les questions de l'embryon humain, de l'euthanasie...)?

- Toujours
- souvent
- parfois
- jamais
- je ne connais pas la position de mon Eglise sur ces questions

11) Pour vous, l'existence de Dieu vous semble-t-elle

- certaine
- probable
- possible
- exclue

12) Faites-vous partie d'associations ou de groupes de réflexion non religieux ?

- Oui - Non

Citez le ou les groupes de réflexion concernés (ex. : association maçonnique, association du « Pour le droit de mourir dans la dignité », groupe de réflexion éthique...)

.....

13) Dans les grands choix de votre vie, quel est le fondement prioritaire sur lequel s'appuie votre décision (une seule réponse) ?

- la croyance religieuse
 - le souci de mon bonheur personnel
 - le respect de l'homme en soi, même si ce respect doit me conduire à renoncer à ce que je jugerais bon pour moi
 - autre
- (précisez).....

Pensez-vous qu'aujourd'hui la science est souvent freinée à tort ?

- Oui Non

Pourquoi avez-vous ce sentiment ?.....

.....

14) Où vous situez-vous sur l'échelle politique Droite/Gauche ? (entourez la réponse)

- | | | |
|--------------------|------------------|--------------------|
| 1 - Extrême gauche | 4 - Centre | 6 - Droite |
| 2 - Gauche | 5 - Centre Droit | 7 - Extrême droite |
| 3 - Centre Gauche | | 8 - nulle part |

15) Qu'est-ce qui fonde votre désir d'enfant ?

.....

Si l'AMP comportait occasionnellement une part de risques graves pour la santé physique de la femme, accepteriez-vous cependant d'y avoir recours ?

- Oui Non

Si l'AMP comportait occasionnellement une part de risques graves pour la santé physique de l'enfant, accepteriez-vous cependant d'y avoir recours ?

- Oui Non

16) Avez-vous connaissance de la position de votre religion sur les différentes pratiques admises en France en matière d'AMP ?

Oui

Non

Si vous la connaissez, que pensez-vous de cette position ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

17) Accepteriez-vous n'importe quelle pratique offerte par les Centres d'AMP en France ? Oui Non

Si Non, Quelle(s) pratique(s) avez-vous refusée(s) ou refuseriez-vous ?

- La fécondation in vitro avec ICSI (méthode utilisée dans certaines infertilités masculines qui consiste à introduire directement un spermatozoïde dans l'ovule de la femme)
- Une AMP avec le sperme d'un donneur anonyme
- Une AMP avec ovocytes d'une donneuse anonyme
- L'implantation d'un embryon venu d'un couple donneur anonyme
- Une AMP avec un double don de gamètes, sperme et ovocyte venant tous deux de donneurs anonymes (pratique actuellement interdite en France)
- Le diagnostic préimplantatoire (DPI : les embryons obtenus dans le cadre de la *fécondation in vitro* font l'objet d'une analyse génétique afin de ne pas implanter chez la femme les embryons porteurs de maladies génétiques graves, lesquels seront détruits)
- Le recours à une mère porteuse (une femme accepte d'assumer une grossesse à la place de la femme du couple, pratique actuellement interdite en France)

Si vous avez énoncé des refus, comment justifiez-vous chacun d'eux ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

18) Dans la démarche d'AMP que vous avez suivie, avez-vous été influencé(e) par (plusieurs réponses possibles) :

- les enseignements de votre religion
- les règles de votre morale

- la tradition culturelle à laquelle vous êtes attaché(e)
- le souci de votre bonheur personnel

Si vous avez coché plusieurs réponses, lequel de ces paramètres a été prioritaire (ne mettre qu'une seule croix)

- **les enseignements de votre religion**
- les règles de votre morale
- la tradition culturelle à laquelle vous êtes attaché(e)
- le souci de votre bonheur personnel

19) La loi permet de recourir au diagnostic préimplantatoire c'est-à-dire de transférer chez la femme des embryons dépourvus d'anomalies génétiques graves et incurables (ex : mucoviscidose) ou des embryons *permettant de soigner* un autre enfant du couple gravement malade. Cette technique suppose un tri d'embryons (on transfère chez la femme l'embryon répondant à l'un de ces objectifs et on détruit les autres). Merci de donner votre position personnelle face à cette technique (une seule réponse) :

- d) c'est une bonne chose pour les parents
- e) c'est une avancée importante pour la médecine
- f) cela va trop loin, c'est la porte ouverte à l'eugénisme (recherche de l'enfant parfait par les parents. A l'extrême, sélection des enfants à naître par l'Etat...)

20) Question réservée aux femmes : Si vous portiez plusieurs embryons et que cette grossesse *multiple* s'avérait dangereuse pour vous ou pour les enfants à naître, accepteriez-vous de procéder à une réduction embryonnaire (à la suppression d'un ou plusieurs embryons dans votre ventre) ?

Oui Non

21) Si vous n'aviez plus de projet parental, accepteriez-vous :

- a) que l'on détruise vos embryons congelés ?** Oui Non
- *Pour quelles raisons ?
- **Religieuses**
 - Morales (éthique personnelle)
 - Culturelles

Précisez:

.....

.....

.....

.....

- b) de donner un ou plusieurs embryons congelés à un autre couple infertile?** Oui Non

- *Pour quelles raisons ?
- **Religieuses**
 - Morales (éthique personnelle)
 - Culturelles

Précisez:

.....
.....
.....

c) que vos embryons congelés fassent l'objet de recherches?

Oui

Non

*Pour quelles raisons ?

- Religieuses

- Morales (éthique personnelle)

- Culturelles

Précisez:

.....
.....
.....

22) Aujourd'hui, on manque de femmes qui donnent leurs ovocytes aux Centres d'AMP pour permettre à des femmes de couple infertile d'avoir un enfant. Sachant que le don d'ovocytes est « lourd » pour les donneuses, pensez-vous que l'on devrait admettre une rémunération de ces donneuses ?

oui

non

23) Pour vous, les techniques d'AMP devraient pouvoir être proposées :

- a une femme seule

oui

non

- à un couple homosexuel

oui

non

24) En cas d'AMP avec recours aux gamètes d'un donneur anonyme,

a) pensez-vous que le couple devrait obligatoirement le révéler à l'enfant ?

oui

non

b) accepteriez-vous que l'enfant, s'il en exprime le souhait, puisse connaître l'identité du donneur de gamètes ?

oui

non

c) Pensez-vous que le couple devrait pouvoir choisir les caractéristiques de la personne qui va être le donneur (couleur des yeux, taille, niveau d'études...) ?

oui

non

25) Pour vous, à qui devrait incomber principalement la charge de fixer les règles de recours aux différentes techniques d'AMP ? (une seule réponse)

- aux pouvoirs publics par l'intermédiaire de la loi

- au milieu médical par l'intermédiaire de règles de bonne conduite

- au Comité Consultatif National d'Éthique par l'intermédiaire d'avis

- aux couples car cela relève de la seule sphère privée

26) Seriez-vous favorable à l'admission du clonage thérapeutique (technique conduisant à reproduire un embryon identique à la personne clonée en vue d'utiliser les cellules de cet embryon pour soigner la personne clonée) ?

oui

non

Nous vous remercions de l'intérêt que vous avez porté à ce questionnaire. Vous pouvez profiter de cet espace libre pour donner votre opinion ou faire des commentaires

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Merci de rendre votre questionnaire dès que vous l'aurez rempli.

ANNEXE V :

Questionnaire destiné aux couples ayant recours à l'AMP (Tunisie)

Les réponses apportées à ce questionnaire seront traitées par l'unité de recherche « Santé, éthique, argent » dans le cadre d'un projet de recherche qui concerne l'influence des normes éthiques, morales, culturelles et religieuses sur les comportements des patients et des médecins face à l'assistance médicale à la procréation.

Nous vous remercions de bien vouloir remplir le questionnaire ci-dessous (cocher les cases correspondant à vos choix), en sachant que vos réponses sont **TOTALEMENT ANONYMES** et ne seront employées qu'à des fins de recherche.

1. **Données socio-culturelles :**

Sexe : Féminin Masculin

Age :

Catégorie socioprofessionnelle :

- | | |
|---------------------------------------|--------------------------|
| 1. Agriculteur | <input type="checkbox"/> |
| 2. Commerçant, Chef d'entreprise | <input type="checkbox"/> |
| 3. Cadre et profession intellectuelle | <input type="checkbox"/> |
| 4. Salarié | <input type="checkbox"/> |
| 5. Ouvrier | <input type="checkbox"/> |
| 6. Sans activité professionnelle | <input type="checkbox"/> |
| 7. Autre, précisez : | |

2. Est-ce la première fois que vous avez eu recours à la PMA ?

Oui Non

- Si non, combien de tentatives d'AMP avez-vous effectuées ?
- Quelles techniques avez-vous déjà utilisées ?

.....

.....

.....

.....

3. Type d'infertilité :

- | | |
|------------|--------------------------|
| -Masculine | <input type="checkbox"/> |
| -Féminine | <input type="checkbox"/> |
| -Mixte | <input type="checkbox"/> |
| -Inconnue | <input type="checkbox"/> |

4. Technique de PMA à laquelle vous avez eu recours :

- L'insémination artificielle avec sperme du conjoint
- La fécondation in vitro classique (FIV)
- La fécondation in vitro avec ICSI (injection intra cytoplasmique)

5. Avez-vous connaissance de la position de votre religion sur la PMA (fataoua) ?

- Oui Non En partie

6. Pensez-vous que cette interprétation soit correcte ?

- Oui Non

7. Avez-vous connaissance de la position de votre religion à propos du don de sperme ?

- Oui Non

8. Avez-vous connaissance de la position de votre religion à propos du don d'ovules ?

- Oui Non

9. Qu'en pensez-vous ?

.....

.....

.....

.....

.....

10. Accepteriez-vous n'importe quelle pratique pour avoir un enfant ?

- Oui Non

11. Quelle(s) pratique(s) refuseriez-vous ?

- L'insémination artificielle avec don de sperme
- La fécondation in vitro avec don d'ovule
- Le don d'embryons

*Pour quelles raisons ?

- Religieuses

-Morales

-Culturelles

Autre, précisez :

.....

12. D'une manière générale quelles sont les raisons qui vous conduisent à accepter une pratique médicale plutôt qu'une autre ?

-Médicales

Religieuses

-Morales

-Culturelles

- Légales (sanctionnée par la loi)

- Je ne me pose pas la question

13. Si une insémination artificielle n'est pas possible, accepteriez-vous de recourir à une fécondation in vitro ?

Oui Non

14. Auriez-vous recours au diagnostic pré-implantatoire (s'il était pratiqué en Tunisie) ?

Oui Non

Pour quelles raisons ?

.....

15. Dans le cadre d'une fécondation in vitro avec transfert d'embryons, votre médecin vous conseille d'implanter 2 à 3 embryons, accepteriez-vous d'en implanter davantage (4 ou 5) s'il vous dit qu'ainsi votre grossesse a plus de chance d'aboutir ?

Oui Non

***Pour quelles raisons refuseriez-vous?**

-Religieuses

- Personnelles
- Culturelles
- Autres raisons précisez

.....

.....

.....

16. En cas de grossesse multiple (plusieurs embryons), dangereuse pour vous ou les enfants à naître, accepteriez-vous de procéder à une réduction embryonnaire (suppression d'un ou plusieurs embryons) ?

Oui Non

***Pour quelles raisons refuseriez-vous?**

- Religieuses
- Personnelles

Précisez :.....

.....

.....

17. Si vous n'aviez plus de projet parental, accepteriez-vous que l'on détruise vos embryons ?

Oui Non

***Pour quelles raisons ?**

.....

.....

.....

18. Si vous n'aviez plus de projet parental, pourriez-vous envisager de donner un ou plusieurs embryons à un autre couple infertile?

Oui Non

***Pour quelles raisons ?**

Précisez :.....

.....

.....

19. Si vous n'aviez plus de projet parental, accepteriez-vous que l'embryon fasse l'objet de recherches ?

Oui Non

***Pour quelles raisons ?**

Précisez :.....

20. Avez-vous fait connaître à votre entourage proche la démarche que vous avez entreprise (recours à la PMA)?

Oui Non

***Si non, est-ce par crainte d'un jugement négatif que vous ne leur avez pas fait part de votre projet de recours à la PMA ?**

Oui Non

***Pour quelles raisons pourraient-ils avoir un jugement négatif ?**

-Religieuses

-Morales

-Culturelles

Précisez :.....

En vous remerciant de l'intérêt que vous avez porté à ce questionnaire ; vous pouvez profiter de cet espace libre pour donner votre opinion ou faire des commentaires sur éthique et PMA :

.....
.....
.....
.....

- L'insémination artificielle avec sperme d'un donneur anonyme
- L'ICSI (injection intra-cytoplasmique) avec donneur
- La fécondation in vitro avec don d'ovocytes
- La fécondation in vitro avec don de spermatozoïdes

Autres :

.....
 Si vous avez le choix entre plusieurs pratiques, évitez-vous d'utiliser celles condamnées par votre religion ?

Oui Non

4. Accepteriez-vous d'effectuer certaines pratiques actuellement interdites par la loi tunisienne ?

Oui Non

*Quelles pratiques refuseriez-vous d'effectuer ?

- une PMA sur une femme ayant dépassé l'âge de procréer
- Le double don de gamètes
- la gestation pour autrui
- le don non-anonyme de gamètes

-Autres :

***Pour quelles raisons ?**

- Religieuses
- Morales (éthique personnelle)
- Culturelles

Précisez :

.....

.....

5. Emettriez-vous des réserves à pratiquer un diagnostic préimplantatoire sachant qu'il est initié dans le but de guérir un enfant vivant et atteint d'une maladie particulièrement grave ?

Oui Non

***Si oui, pour quelles raisons ?**

- Religieuses
- Morales
- Culturelles

Précisez :

.....

.....

.....

6. Hormis les critères médicaux, sur quels critères vous basez-vous pour refuser à un couple le recours à la PMA ?

- | | | | | |
|--------------------------|-----|--------------------------|-----|--------------------------|
| -des critères juridiques | Oui | <input type="checkbox"/> | Non | <input type="checkbox"/> |
| -des critères moraux | Oui | <input type="checkbox"/> | Non | <input type="checkbox"/> |
| -des critères culturels | Oui | <input type="checkbox"/> | Non | <input type="checkbox"/> |

Précisez :.....
.....
.....

7. Certaines situations en matière de PMA soulèvent-elles chez vous des problèmes de conscience ?

- | | | | | | | |
|---|-----|--------------------------|-----|--------------------------|--------|--------------------------|
| -Le handicap mental chez l'un ou les membres du couple | Oui | <input type="checkbox"/> | non | <input type="checkbox"/> | un peu | <input type="checkbox"/> |
| -Le handicap physique chez l'un ou les membres du couple | Oui | <input type="checkbox"/> | non | <input type="checkbox"/> | un peu | <input type="checkbox"/> |
| -l'absence de sexualité génitale chez le couple | Oui | <input type="checkbox"/> | non | <input type="checkbox"/> | un peu | <input type="checkbox"/> |
| -la différence d'âge importante entre les membres du couple | Oui | <input type="checkbox"/> | non | <input type="checkbox"/> | un peu | <input type="checkbox"/> |
| -La maladie grave d'un ou des membres du couple | Oui | <input type="checkbox"/> | non | <input type="checkbox"/> | un peu | <input type="checkbox"/> |
| -l'un ou les membres du couple sont atteints du Virus HIV | Oui | <input type="checkbox"/> | non | <input type="checkbox"/> | un peu | <input type="checkbox"/> |

***Quelle est la, ou les, situations pour laquelle vous préféreriez donner votre désaccord ?**

.....
.....
.....

***Pour quelles raisons ?**

- Religieuses
- Morales
- Culturelles

Précisez :.....
.....
.....

8. Dans quelle(s) situation(s) votre éthique a-t-elle été bousculée au point que vous avez ressenti le besoin de susciter l'avis de l'équipe médicale entière ?

.....
.....
.....
.....

.....
.....
En vous remerciant de l'intérêt que vous avez porté à ce questionnaire. Il est possible que ce questionnaire ne réponde pas à certaines de vos interrogations, ou n'ait pas soulevé certains points importants à vos yeux. Vous pouvez dans ce cas donner votre opinion sur ces points ou simplement les signaler pour que nous en tenions compte dans notre étude :
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

ANNEXE VII :

Tableaux des données contenues dans les questionnaires (France)

I. TRI A PLAT

L'échantillon est composé de 2126 répondants, dont 1287 femmes (60,8%) et 831 hommes (39,1%)

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	femme	1287	60,5	60,8	60,8
	homme	831	39,1	39,2	100,0
	Total	2118	99,6	100,0	
Manquante	Système manquant	8	,4		
Total		2126	100,0		

L'âge moyen est de 34 ans, il est de 33 ans pour les femmes et de 35, 5 pour les hommes.

sexe	Moyenne	N	Ecart-type
femme	33,156	1279	4,6772
homme	35,619	822	5,7572
Total	34,119	2101	5,2647

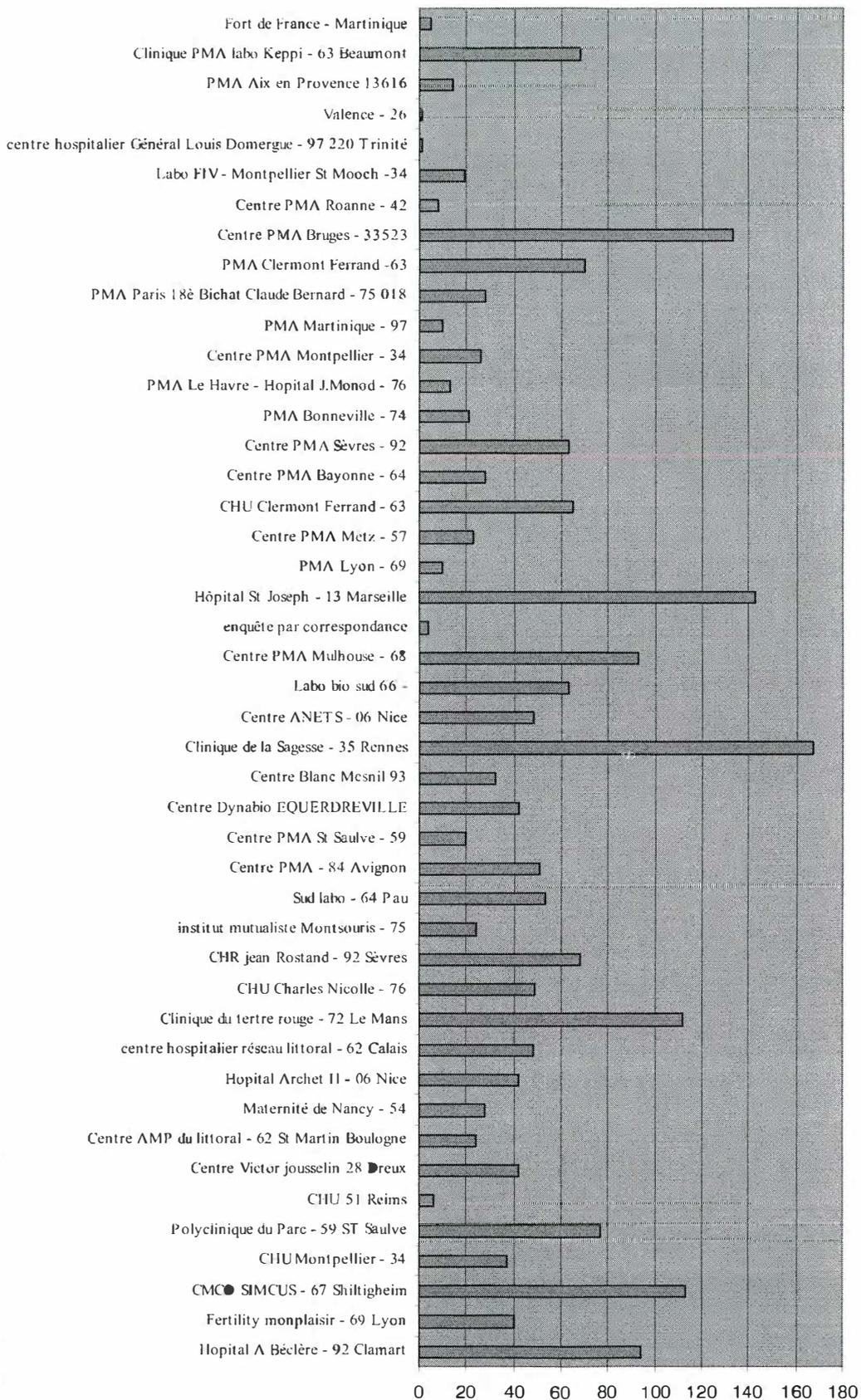
Répartition par classe d'âge

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	≤ 25 ans	79	3,7	3,8	3,8
]25, 30] ans	464	21,8	22,1	25,8
]30, 35] ans	763	35,9	36,3	62,1
]35, 40] ans	596	28,0	28,3	90,4
]40, 45] ans	148	7,0	7,0	97,4
	> 45 ans	54	2,5	2,6	100,0
	Total		2104	99,0	100,0
Manquante	Système manquant	22	1,0		
Total		2126	100,0		

45 centres sont représentés

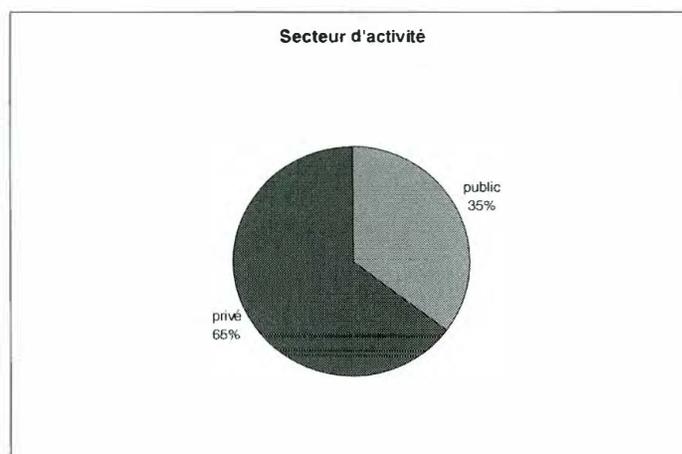
	Effectifs	Pourcentage
Valide		
Hopital A Béclère - 92 Clamart	94	4,4
Fertility monplaisir - 69 Lyon	40	1,9
CMCO SIMCUS - 67 Shiltigheim	113	5,3
CHU Montpellier – 34	37	1,7
Polyclinique du Parc - 59 ST Saulve	77	3,6
CHU 51 Reims	6	,3
Centre Victor jousselein 28 Dreux	42	2,0
Centre AMP du littoral - 62 St Martin Boulogne	24	1,1
Maternité de Nancy – 54	28	1,3
Hopital Archet II - 06 Nice	42	2,0
centre hospitalier réseau littoral - 62 Calais	48	2,3
Clinique du terre rouge - 72 Le Mans	112	5,3
CHU Charles Nicolle – 76	49	2,3
CHR jean Rostand - 92 Sèvres	68	3,2
institut mutualiste Montsouris – 75	24	1,1
Sud labo - 64 Pau	53	2,5
Centre PMA - 84 Avignon	51	2,4
Centre PMA St Saulve – 59	20	,9
Centre Dynabio EQUERDREVILLE	42	2,0
Centre Blanc Mesnil 93	32	1,5
Clinique de la Sagesse - 35 Rennes	167	7,9
Centre ANETS - 06 Nice	48	2,3
Labo bio sud 66 -	63	3,0
Centre PMA Mulhouse – 68	93	4,4
enquête par correspondance	4	,2
Hôpital St Joseph - 13 Marseille	143	6,7
PMA Lyon – 69	10	,5
Centre PMA Metz – 57	23	1,1
CHU Clermont Ferrand – 63	65	3,1
Centre PMA Bayonne – 64	28	1,3
Centre PMA Sèvres – 92	63	3,0
PMA Bonneville – 74	21	1,0
PMA Le Havre - Hopital J.Monod - 76	13	,6
Centre PMA Montpellier – 34	26	1,2
PMA Martinique – 97	10	,5
PMA Paris 18è Bichat Claude Bernard - 75 018	28	1,3
PMA Clermont Ferrand -63	70	3,3
Centre PMA Bruges – 33523	133	6,3
Centre PMA Roanne – 42	8	,4
Labo FIV - Montpellier St Mouch -34	19	,9
centre hospitalier Général Louis Domergue - 97 220 Trinité	1	,0
Valence – 26	1	,0
PMA Aix en Provence 13616	14	,7
Clinique PMA labo Keppi - 63 Beaumont	68	3,2
Fort de France – Martinique	5	,2
Total	2126	100,0

Les centres représentés



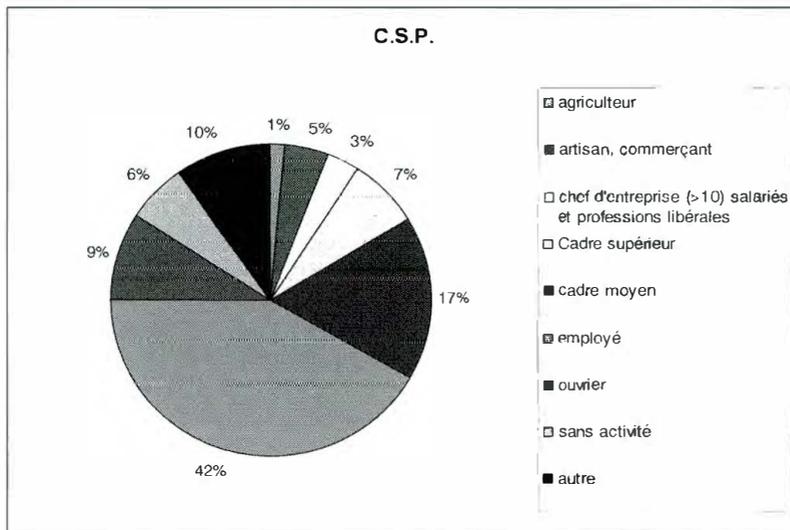
Secteur d'activité

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	public	666	31,3	35,2	35,2
	privé	1227	57,7	64,8	100,0
	Total	1893	89,0	100,0	
Manquante	Système manquant	233	11,0		
Total		2126	100,0		



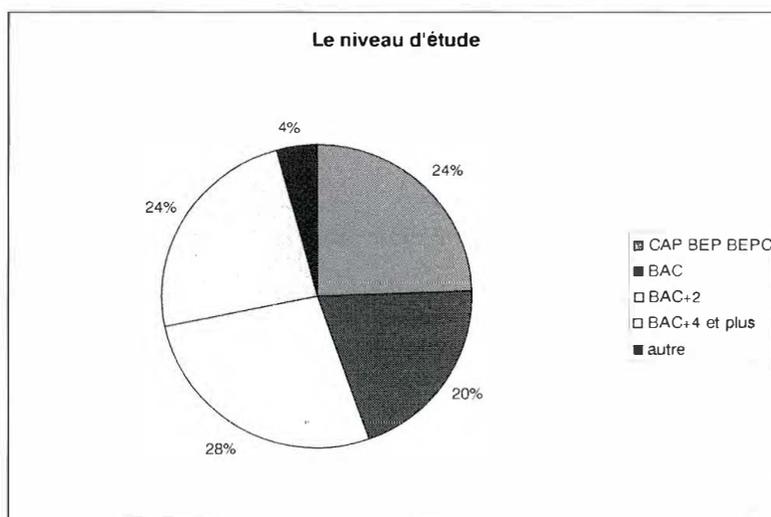
Catégorie socio-professionnelle

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	agriculteur	28	1,3	1,3	1,3
	artisan, commerçant	96	4,5	4,6	5,9
	chef d'entreprise (>10)				
	salariés et professions libérales	66	3,1	3,1	9,0
	Cadre supérieur	156	7,3	7,4	16,4
	cadre moyen	354	16,7	16,8	33,3
	employé	878	41,3	41,7	75,0
	ouvrier	195	9,2	9,3	84,3
	sans activité	124	5,8	5,9	90,2
	autre	207	9,7	9,8	100,0
	Total	2104	99,0	100,0	
Manquante	Système manquant	22	1,0		
Total		2126	100,0		



Niveau d'études

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	CAP BEP BEPC	510	24,0	24,3	24,3
	BAC	424	19,9	20,2	44,6
	BAC+2	565	26,6	27,0	71,6
	BAC+4 et plus	507	23,8	24,2	95,8
	autre	89	4,2	4,2	100,0
	Total	2095	98,5	100,0	
Manquante	Système manquant	31	1,5		
Total		2126	100,0		



Technique d'AMP à laquelle les répondants ont actuellement recours

AMP avec gamètes du couple - Insémination artificielle

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Non	1651	77,7	77,7	77,7
	Oui	475	22,3	22,3	100,0
	Total	2126	100,0	100,0	

AMP avec gamètes du couple - FIV

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Non	1398	65,8	65,8	65,8
	Oui	728	34,2	34,2	100,0
	Total	2126	100,0	100,0	

AMP avec gamètes du couple - FIV avec ICSI

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Non	1260	59,3	59,3	59,3
	Oui	866	40,7	40,7	100,0
	Total	2126	100,0	100,0	

AMP avec gamètes d'un donneur - Insémination artificielle

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Non	2098	98,7	98,7	98,7
	Oui	28	1,3	1,3	100,0
	Total	2126	100,0	100,0	

AMP avec gamètes d'un donneur - FIV avec ICSI

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Non	2102	98,9	98,9	98,9
	Oui	24	1,1	1,1	100,0
	Total	2126	100,0	100,0	

AMP avec gamètes d'un donneur - FIV

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Non	2121	99,8	99,8	99,8
	Oui	5	,2	,2	100,0
	Total	2126	100,0	100,0	

DPI

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Non	2109	99,2	99,2	99,2
	oui	17	,8	,8	100,0
	Total	2126	100,0	100,0	

Religion

Religion maternelle

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	bouddhiste	6	,3	,3	,3
	catholique	1495	70,3	71,2	71,4
	juive	14	,7	,7	72,1
	musulmane	128	6,0	6,1	78,2
	protestante	57	2,7	2,7	80,9
	sans religion	361	17,0	17,2	98,1
	autre	40	1,9	1,9	100,0
	Total	2101	98,8	100,0	
Manquante	Système manquant	25	1,2		
Total		2126	100,0		

Religion actuelle

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	bouddhiste	7	,3	,3	,3
	catholique	1261	59,3	60,0	60,4
	juive	10	,5	,5	60,8
	musulmane	124	5,8	5,9	66,7
	protestante	50	2,4	2,4	69,1
	sans religion	616	29,0	29,3	98,4
	autre	33	1,6	1,6	100,0
	Total	2101	98,8	100,0	
Manquante	Système manquant	25	1,2		
Total		2126	100,0		

Pratique religieuse

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	régulier	126	5,9	8,1	8,1
	occasionnel	638	30,0	40,8	48,9
	non	798	37,5	51,1	100,0
	Total	1562	73,5	100,0	
Manquante	Système manquant	564	26,5		
Total		2126	100,0		

Ecole

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	privée seule	179	8,4	8,5	8,5
	publique seule	1340	63,0	63,4	71,9
	privée et publique	593	27,9	28,1	100,0
	Total	2112	99,3	100,0	
Manquante	Système manquant	14	,7		
Total		2126	100,0		

Membre d'organisations religieuses

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	oui	46	2,2	2,2	2,2
	non	2004	94,3	97,8	100,0
	Total	2050	96,4	100,0	
Manquante	Système manquant	76	3,6		
Total		2126	100,0		

Dans quel domaine?

	Effectifs	Pourcentage
Animation des rites	4	,2
aide aux déshérités	2	,1
groupe de réflexion	6	,3
groupe prières et spiritualité	13	,6
associations familiales et scolaires	8	,4
autres	7	,3

Importance de la religion dans la conduite de votre vie quotidienne

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	très	142	6,7	6,8	6,8
	assez	374	17,6	17,8	24,6
	peu	640	30,1	30,5	55,1
	pas du tout	943	44,4	44,9	100,0
	Total	2099	98,7	100,0	
Manquante	Système manquant	27	1,3		
Total		2126	100,0		

Les autorités de l'église à laquelle vous appartenez énoncent une parole de vérité en matière de bioéthique

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	toujours	22	1,0	1,4	1,4
	souvent	88	4,1	5,4	6,8
	parfois	347	16,3	21,4	28,1
	jamais	484	22,8	29,8	57,9
	ne connaît pas la position	684	32,2	42,1	100,0
	Total	1625	76,4	100,0	
Manquante	Système manquant	501	23,6		
Total		2126	100,0		

Existence de Dieu

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	certaine	455	21,4	22,5	22,5
	probable	253	11,9	12,5	35,0
	possible	861	40,5	42,6	77,7
	exclue	451	21,2	22,3	100,0
	Total	2020	95,0	100,0	
Manquante	Système manquant	106	5,0		
Total		2126	100,0		

Membre d'association non religieuse

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	oui	33	1,6	1,6	1,6
	non	2025	95,2	98,4	100,0
	Total	2058	96,8	100,0	
Manquante	Système manquant	68	3,2		
Total		2126	100,0		

Fondement des choix

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Croyance religieuse	94	4,4	4,9	4,9
	Bonheur personnel	839	39,5	44,1	49,1
	Respect de l'homme	760	35,7	40,0	89,1
	autre	208	9,8	10,9	100,0
	Total	1901	89,4	100,0	
Manquante	Système manquant	225	10,6		
Total		2126	100,0		

Science freinée à tort ?

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	oui	572	26,9	31,5	31,5
	non	1245	58,6	68,5	100,0
	Total	1817	85,5	100,0	
Manquante	Système manquant	309	14,5		
Total		2126	100,0		

Opinion politique

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	extrême gauche	30	1,4	1,6	1,6
	gauche	397	18,7	20,5	22,1
	centre gauche	158	7,4	8,2	30,3
	centre	126	5,9	6,5	36,8
	centre droit	176	8,3	9,1	45,9
	droite	421	19,8	21,8	67,7
	extrême droite	7	,3	,4	68,0
	nulle part	618	29,1	32,0	100,0
	Total	1933	90,9	100,0	
Manquante	Système manquant	193	9,1		
Total		2126	100,0		

**Même si l'AMP comportait des risques pour la femme,
accepteriez vous d'y avoir recours ?**

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	oui	760	35,7	38,1	38,1
	non	1236	58,1	61,9	100,0
	Total	1996	93,9	100,0	
Manquante	Système manquant	130	6,1		
Total		2126	100,0		

**Même si l'AMP comportait des risques pour l'enfant,
accepteriez vous d'y avoir recours ?**

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	oui	202	9,5	10,1	10,1
	non	1800	84,7	89,9	100,0
	Total	2002	94,2	100,0	
Manquante	Système manquant	124	5,8		
Total		2126	100,0		

Connaissance position religieuse sur l'AMP

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	oui	230	10,8	12,5	12,5
	non	1617	76,1	87,5	100,0
	Total	1847	86,9	100,0	
Manquante	Système manquant	279	13,1		
Total		2126	100,0		

Accepteriez-vous n'importe quelle pratique ?

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	oui	689	32,4	34,0	34,0
	non	1339	63,0	66,0	100,0
	Total	2028	95,4	100,0	
Manquante	Système manquant	98	4,6		
Total		2126	100,0		

Pratique refusée

	Effectifs	Pourcentage
FIV avec ICSI	42	2,0
AMP sperme donneur anonyme	866	40,7
AMP ovocytes donneuse anonyme	824	38,8
embryon couple donneur anonyme	925	43,5
AMP double don, donneurs anonymes	931	43,8
DPI	197	9,3
mère porteuse	994	46,8

Influence dans la démarche d'AMP

	Effectifs	Pourcentage
Religion	70	3,3
Morale	521	24,5
tradition culturelle	252	11,9
bonheur personnel	1677	78,9

Paramètre prioritaire

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	religion	21	1,0	2,3	2,3
	morale	193	9,1	21,1	23,4
	tradition culturelle	37	1,7	4,1	27,5
	bonheur personnel	662	31,1	72,5	100,0
	Total	913	42,9	100,0	
Manquante	Système manquant	1213	57,1		
Total		2126	100,0		

Opinion sur le DPI

	Effectifs	Pourcentage
bonne chose	950	44,7
avancée médicale importante	1081	50,8
trop loin	229	10,8

Accepter une réduction embryonnaire

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	oui	1132	53,2	89,6	89,6
	non	132	6,2	10,4	100,0
	Total	1264	59,5	100,0	
Manquante	Système manquant	862	40,5		
Total		2126	100,0		

Si plus de projet parental, accepter la destruction des embryons congelés

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	oui	1057	49,7	55,5	55,5
	non	849	39,9	44,5	100,0
	Total	1906	89,7	100,0	
Manquante	Système manquant	220	10,3		
Total		2126	100,0		

Raisons

		Effectifs	Pourcentage
	religieuses	52	2,4
	morales	1090	51,3
	culturelles	52	2,4
Total		2126	100,0

Si plus de projet parental, accepter le don des embryons

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	oui	1062	50,0	56,0	56,0
	non	833	39,2	44,0	100,0
	Total	1895	89,1	100,0	
Manquante	Système manquant	231	10,9		
Total		2126	100,0		

Raisons

		Effectifs	Pourcentage
	religieuses	46	2,2
	morales	1172	55,1
	culturelles	60	2,8
Total		2126	100,0

Si plus de projet parental, accepter le don des embryons pour la recherche

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	oui	1227	57,7	63,6	63,6
	non	701	33,0	36,4	100,0
	Total	1928	90,7	100,0	
Manquante	Système manquant	198	9,3		
Total		2126	100,0		

Raisons

		Effectifs	Pourcentage
	religieuses	34	1,6
	morales	1120	52,7
	culturelles	131	6,2
Total		2126	100,0

Rémunération des donneuses ovocytes

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	oui	753	35,4	40,0	40,0
	non	1130	53,2	60,0	100,0
	Total	1883	88,6	100,0	
Manquante	Système manquant	243	11,4		
Total		2126	100,0		

Autoriser AMP pour les femmes seules

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	0	1	,0	,1	,1
	oui	1161	54,6	60,7	60,7
	non	752	35,4	39,3	100,0
	Total	1914	90,0	100,0	
Manquante	Système manquant	212	10,0		
Total		2126	100,0		

Autoriser AMP pour les couples homosexuel

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	oui	812	38,2	44,0	44,0
	non	1033	48,6	56,0	100,0
	Total	1845	86,8	100,0	
Manquante	Système manquant	281	13,2		
Total		2126	100,0		

Révéler l'AMP aux enfants

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	oui	1079	50,8	56,3	56,3
	non	838	39,4	43,7	100,0
	Total	1917	90,2	100,0	
Manquante	Système manquant	209	9,8		
Total		2126	100,0		

Possibilité pour les enfants de connaître le donneur

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	oui	1192	56,1	62,5	62,5
	non	716	33,7	37,5	100,0
	Total	1908	89,7	100,0	
Manquante	Système manquant	218	10,3		
Total		2126	100,0		

Choix des caractéristiques

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	oui	641	30,2	33,1	33,1
	non	1294	60,9	66,9	100,0
	Total	1935	91,0	100,0	
Manquante	Système manquant	191	9,0		
Total		2126	100,0		

Charger de fixer les règles

	Effectifs	Pourcentage
loi	271	12,7
milieu médical	1029	48,4
Comité National d'Ethique	363	17,1
couples	454	21,4

Admettre le clonage thérapeutique

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	oui	676	31,8	35,7	35,7
	non	1215	57,1	64,3	100,0
	Total	1891	88,9	100,0	
Manquante	Système manquant	235	11,1		
Total		2126	100,0		

II. TRIS CROISES

Le sexe

AMP avec les gamètes du couple

Insémination artificielle		sexe		Total
		Femme	homme	
Non	Effectif	986	660	1646
	% dans sexe	76,6%	79,4%	77,7%
Oui	Effectif	301	171	472
	% dans sexe	23,4%	20,6%	22,3%
Total	Effectif	1287	831	2118
	% dans sexe	100,0%	100,0%	100,0%
	Khi-deux	2,302		

FIV		sexe		Total
		Femme	homme	
Non	Effectif	839	554	1393
	% dans sexe	65,2%	66,7%	65,8%
Oui	Effectif	448	277	725
	% dans sexe	34,8%	33,3%	34,2%
Total	Effectif	1287	831	2118
	% dans sexe	100,0%	100,0%	100,0%
	Khi-deux	,489		

FIV avec ICSI		sexe		Total
		Femme	homme	
Non	Effectif	773	480	1253
	% dans sexe	60,1%	57,8%	59,2%
Oui	Effectif	514	351	865
	% dans sexe	39,9%	42,2%	40,8%
Total	Effectif	1287	831	2118
	% dans sexe	100,0%	100,0%	100,0%
	Khi-deux	1,106		

AMP avec recours aux gamètes d'un donneur anonyme

Insémination artificielle			sexe		Total
			Femme	homme	
Non	Effectif	1271	819	2090	
	% dans sexe	98,8%	98,6%	98,7%	
Oui	Effectif	16	12	28	
	% dans sexe	1,2%	1,4%	1,3%	
Total	Effectif	1287	831	2118	
	% dans sexe	100,0%	100,0%	100,0%	
	Khi-deux		,156		

FIV avec don d'ovocytes			sexe		Total
			Femme	homme	
Non	Effectif	1284	829	2113	
	% dans sexe	99,8%	99,8%	99,8%	
Oui	Effectif	3	2	5	
	% dans sexe	,2%	,2%	,2%	
Total	Effectif	1287	831	2118	
	% dans sexe	100,0%	100,0%	100,0%	
	Khi-deux		,001		

FIV avec don de spermés			sexe		Total
			Femme	homme	
Non	Effectif	1272	822	2094	
	% dans sexe	98,8%	98,9%	98,9%	
Oui	Effectif	15	9	24	
	% dans sexe	1,2%	1,1%	1,1%	
Total	Effectif	1287	831	2118	
	% dans sexe	100,0%	100,0%	100,0%	
	Khi-deux		,031		

DPI

			sexe		Total
			Femme	homme	
DPI Non	Effectif	1276	825	2101	
	% dans sexe	99,1%	99,3%	99,2%	
oui	Effectif	11	6	17	
	% dans sexe	,9%	,7%	,8%	
Total	Effectif	1287	831	2118	
	% dans sexe	100,0%	100,0%	100,0%	
	Khi-deux		,112		

Religion maternelle

		sexe		Total
		Femme	homme	femme
Bouddhiste	Effectif	4	2	6
	% dans sexe	,3%	,2%	,3%
Catholique	Effectif	912	578	1490
	% dans sexe	71,4%	70,8%	71,2%
Juive	Effectif	10	4	14
	% dans sexe	,8%	,5%	,7%
Musulmane	Effectif	80	48	128
	% dans sexe	6,3%	5,9%	6,1%
Protestante	Effectif	33	23	56
	% dans sexe	2,6%	2,8%	2,7%
Sans religion	Effectif	212	149	361
	% dans sexe	16,6%	18,3%	17,2%
Autre	Effectif	27	12	39
	% dans sexe	2,1%	1,5%	1,9%
Total	Effectif	1278	816	2094
	% dans sexe	100,0%	100,0%	100,0%
	Khi-deux		2,866	

Religion actuelle

		sexe		Total
		Femme	homme	femme
Bouddhiste	Effectif	4	3	7
	% dans sexe	,3%	,4%	,3%
Catholique	Effectif	771	485	1256
	% dans sexe	60,5%	59,2%	60,0%
Juive	Effectif	8	2	10
	% dans sexe	,6%	,2%	,5%
Musulmane	Effectif	77	47	124
	% dans sexe	6,0%	5,7%	5,9%
Protestante	Effectif	33	16	49
	% dans sexe	2,6%	2,0%	2,3%
Sans religion	Effectif	359	255	614
	% dans sexe	28,2%	31,1%	29,3%
Autre	Effectif	22	11	33
	% dans sexe	1,7%	1,3%	1,6%
Total	Effectif	1274	819	2093
	% dans sexe	100,0%	100,0%	100,0%
	Khi-deux		2,610	

Pratique religieuse

			sexe		Total
			femme	homme	
pratiquant	régulier	Effectif	77	49	126
		% dans sexe	8,1%	8,2%	8,1%
	occasionnel	Effectif	425	210	635
		% dans sexe	44,5%	34,9%	40,8%
	non	Effectif	454	342	796
		% dans sexe	47,5%	56,9%	51,1%
Total		Effectif	956	601	1557
		% dans sexe	100,0%	100,0%	100,0%
		Khi-deux		14,594***	

Importance de la religion

			sexe		Total
			femme	homme	
importance de la religion	très	Effectif	94	48	142
		% dans sexe	7,4%	5,9%	6,8%
	assez	Effectif	236	136	372
		% dans sexe	18,6%	16,6%	17,8%
	peu	Effectif	408	229	637
		% dans sexe	32,1%	28,0%	30,5%
	pas du tout	Effectif	534	406	940
		% dans sexe	42,0%	49,6%	45,0%
Total		Effectif	1272	819	2091
		% dans sexe	100,0%	100,0%	100,0%
		Khi-deux		11,934***	

Existence de Dieu

			sexe		Total
			femme	homme	
existence de Dieu	certaine	Effectif	288	166	454
		% dans sexe	23,4%	21,2%	22,6%
	probable	Effectif	170	83	253
		% dans sexe	13,8%	10,6%	12,6%
	possible	Effectif	520	335	855
		% dans sexe	42,3%	42,8%	42,5%
	exclue	Effectif	251	199	450
		% dans sexe	20,4%	25,4%	22,4%
Total		Effectif	1229	783	2012
		% dans sexe	100,0%	100,0%	100,0%
		Khi-deux		10,385**	

Membre d'association non religieuse

			sexe		Total
			femme	homme	
Membre d'association non religieuse	oui	Effectif	18	15	33
		% dans sexe	1,4%	1,9%	1,6%
	non	Effectif	1232	785	2017
		% dans sexe	98,6%	98,1%	98,4%
Total		Effectif	1250	800	2050
		% dans sexe	100,0%	100,0%	100,0%
		Khi-deux		,583	

Science freinée à tort

			sexe		Total
			femme	homme	
science freinée à tort	oui	Effectif	321	249	570
		% dans sexe	29,6%	34,4%	31,5%
	non	Effectif	765	475	1240
		% dans sexe	70,4%	65,6%	68,5%
Total		Effectif	1086	724	1810
		% dans sexe	100,0%	100,0%	100,0%
		Khi-deux de Pearson		4,706**	

Age

AMP avec gamètes du couple

		≤ 25 ans]25, 30] ans]30, 35] ans]35, 40] ans]40,45] ans	> 45 ans	Total
Non	Effectif	64	356	596	461	114	46	1637
	% dans classeage	81,0%	76,7%	78,1%	77,3%	77,0%	85,2%	77,8%
Oui	Effectif	15	108	167	135	34	8	467
	% dans classeage	19,0%	23,3%	21,9%	22,7%	23,0%	14,8%	22,2%
Total	Effectif	79	464	763	596	148	54	2104
	% dans classeage	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux		2,653						

		≤ 25 ans]25, 30] ans]30, 35] ans]35, 40] ans]40,45] ans	> 45 ans	Total
Non	Effectif	59	334	506	358	90	36	1383
	% dans classeage	74,7%	72,0%	66,3%	60,1%	60,8%	66,7%	65,7%
Oui	Effectif	20	130	257	238	58	18	721
	% dans classeage	25,3%	28,0%	33,7%	39,9%	39,2%	33,3%	34,3%
Total	Effectif	79	464	763	596	148	54	2104
	% dans classeage	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux		21,078***						

			≤ 25 ans]25, 30] ans]30, 35] ans]35, 40] ans]40,45] ans	> 45 ans	Total
Q1b3	Non	Effectif	79	460	754	589	145	53	2080
		% dans classeage	100,0%	99,1%	98,8%	98,8%	98,0%	98,1%	98,9%
	Oui	Effectif	0	4	9	7	3	1	24
		% dans classeage	,0%	,9%	1,2%	1,2%	2,0%	1,9%	1,1%
Total		Effectif	79	464	763	596	148	54	2104
		% dans classeage	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux						2,520			

DPI

			≤ 25 ans]25, 30] ans]30, 35] ans]35, 40] ans]40,45] ans	> 45 ans	Total
DPI	Non	Effectif	78	460	754	594	147	54	2087
		% dans classeage	98,7%	99,1%	98,8%	99,7%	99,3%	100,0%	99,2%
	oui	Effectif	1	4	9	2	1	0	17
		% dans classeage	1,3%	,9%	1,2%	,3%	,7%	,0%	,8%
Total		Effectif	79	464	763	596	148	54	2104
		% dans classeage	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux						3,670			

Religion maternelle

		≤ 25 ans	[25, 30] ans	[30, 35] ans	[35, 40] ans	[40,45] ans	> 45 ans	Total
Bouddhiste	Effectif	0	1	2	2	1	0	6
	% dans classeage	,0%	,2%	,3%	,3%	,7%	,0%	,3%
Catholique	Effectif	53	325	544	413	107	38	1480
	% dans classeage	67,1%	71,1%	72,1%	70,2%	72,3%	70,4%	71,2%
Juive	Effectif	0	1	5	5	2	0	13
	% dans classeage	,0%	,2%	,7%	,9%	1,4%	,0%	,6%
Musulmane	Effectif	7	28	38	37	12	6	128
	% dans classeage	8,9%	6,1%	5,0%	6,3%	8,1%	11,1%	6,2%
Protestante	Effectif	1	6	23	20	5	2	57
	% dans classeage	1,3%	1,3%	3,1%	3,4%	3,4%	3,7%	2,7%
Sans religion	Effectif	16	87	129	99	18	8	357
	% dans classeage	20,3%	19,0%	17,1%	16,8%	12,2%	14,8%	17,2%
Autre	Effectif	2	9	13	12	3	0	39
	% dans classeage	2,5%	2,0%	1,7%	2,0%	2,0%	,0%	1,9%
	Effectif	79	457	754	588	148	54	2080
	% dans classeage	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Khi-deux					21,809		

Religion actuelle

		≤ 25 ans]25, 30] ans]30, 35] ans]35, 40] ans]40,45] ans	> 45 ans	Total
Bouddhiste	Effectif	0	0	1	4	2	0	7
	% dans classeage	,0%	,0%	,1%	,7%	1,4%	,0%	,3%
Catholique	Effectif	44	282	452	343	90	33	1244
	% dans classeage	57,1%	61,6%	59,9%	58,2%	61,2%	61,1%	59,8%
Juive	Effectif	0	0	3	4	2	0	9
	% dans classeage	,0%	,0%	,4%	,7%	1,4%	,0%	,4%
Musulmane	Effectif	7	27	38	35	10	7	124
	% dans classeage	9,1%	5,9%	5,0%	5,9%	6,8%	13,0%	6,0%
Protestante	Effectif	2	6	15	21	5	1	50
	% dans classeage	2,6%	1,3%	2,0%	3,6%	3,4%	1,9%	2,4%
Sans religion	Effectif	21	133	236	175	35	12	612
	% dans classeage	27,3%	29,0%	31,3%	29,7%	23,8%	22,2%	29,4%
Autre	Effectif	3	10	9	7	3	1	33
	% dans classeage	3,9%	2,2%	1,2%	1,2%	2,0%	1,9%	1,6%
	Effectif	77	458	754	589	147	54	2079
	% dans classeage	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Khi-deux							39,005

Pratique religieuse

		≤ 25 ans]25, 30] ans]30, 35] ans]35, 40] ans]40,45] ans	> 45 ans	Total
régulier	Effectif	5	23	37	36	17	6	124
	% dans classeage	8,5%	6,6%	6,9%	8,2%	15,0%	14,0%	8,0%
occasionnel	Effectif	26	138	212	182	49	22	629
	% dans classeage	44,1%	39,5%	39,3%	41,4%	43,4%	51,2%	40,7%
non	Effectif	28	188	291	222	47	15	791
	% dans classeage	47,5%	53,9%	53,9%	50,5%	41,6%	34,9%	51,2%
Total	Effectif	59	349	540	440	113	43	1544
	% dans classeage Khi-deux	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

18,342**

Importance de la religion

		≤ 25 ans]25, 30] ans]30, 35] ans]35, 40] ans]40,45] ans	> 45 ans		
importance de la religion	très	Effectif	7	27	44	37	19	6	140
	% dans classeage	8,9%	5,9%	5,9%	6,3%	13,1%	11,1%	6,7%	
assez	Effectif	17	73	124	114	31	13	372	
	% dans classeage	21,5%	15,9%	16,5%	19,3%	21,4%	24,1%	17,9%	
peu	Effectif	21	129	234	186	44	16	630	
	% dans classeage	26,6%	28,2%	31,2%	31,5%	30,3%	29,6%	30,3%	
pas du tout	Effectif	34	229	348	254	51	19	935	
	% dans classeage	43,0%	50,0%	46,4%	43,0%	35,2%	35,2%	45,0%	
Total	Effectif	79	458	750	591	145	54	2077	
	% dans classeage Khi-deux	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	

26,677**

Existence de Dieu

			≤ 25 ans]25, 30] ans]30, 35] ans]35, 40] ans]40,45] ans	> 45 ans	
existence de Dieu	certaine	Effectif	20	93	138	136	48	17	452
		% dans classeage	26,7%	20,9%	19,2%	24,0%	33,6%	35,4%	22,6%
	probable	Effectif	12	55	110	55	17	3	252
		% dans classeage	16,0%	12,4%	15,3%	9,7%	11,9%	6,3%	12,6%
	possible	Effectif	31	187	312	248	51	18	847
		% dans classeage	41,3%	42,0%	43,3%	43,7%	35,7%	37,5%	42,4%
	exclue	Effectif	12	110	160	128	27	10	447
		% dans classeage	16,0%	24,7%	22,2%	22,6%	18,9%	20,8%	22,4%
Total	Effectif		75	445	720	567	143	48	1998
	% dans classeage		100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Khi-deux		32,140***						

Membre d'association non religieuse

			≤ 25 ans]25, 30] ans]30, 35] ans]35, 40] ans]40,45] ans	> 45 ans	
association non religieuse	oui	Effectif	0	2	17	6	6	2	33
		% dans classeage	,0%	,4%	2,3%	1,0%	4,2%	3,8%	1,6%
	non	Effectif	76	447	723	570	137	50	2003
		% dans classeage	100,0%	99,6%	97,7%	99,0%	95,8%	96,2%	98,4%
Total	Effectif		76	449	740	576	143	52	2036
	% dans classeage		100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Khi-deux		16,039***						

Science freinée à tort

			≤ 25 ans]25, 30] ans]30, 35] ans]35, 40] ans]40,45] ans	> 45 ans	
science freinée	oui	Effectif	24	112	205	173	41	10	565
		% dans classeage	36,4%	28,3%	31,6%	33,8%	32,5%	21,3%	31,5%
	non	Effectif	42	284	443	339	85	37	1230
		% dans classeage	63,6%	71,7%	68,4%	66,2%	67,5%	78,7%	68,5%
Total		Effectif	66	396	648	512	126	47	1795
		% dans classeage	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
		Khi-deux de Pearson	6,214						

Secteur d'activité

AMP avec gamète du couple

Insémination artificielle		secteur		Total
		public	privé	
Non	Effectif	505	961	1466
	% dans secteur	75,8%	78,3%	77,4%
Oui	Effectif	161	266	427
	% dans secteur	24,2%	21,7%	22,6%
Total	Effectif	666	1227	1893
	% dans secteur	100,0%	100,0%	100,0%
	Khi-deux		1,539	

FIV		secteur		Total
		public	privé	
Non	Effectif	434	824	1258
	% dans secteur	65,2%	67,2%	66,5%
Oui	Effectif	232	403	635
	% dans secteur	34,8%	32,8%	33,5%
Total	Effectif	666	1227	1893
	% dans secteur	100,0%	100,0%	100,0%
	Khi-deux		,767	

FIV avec ICSI		secteur		Total
		public	privé	
Non	Effectif	412	698	1110
	% dans secteur	61,9%	56,9%	58,6%
Oui	Effectif	254	529	783
	% dans secteur	38,1%	43,1%	41,4%
Total	Effectif	666	1227	1893
	% dans secteur	100,0%	100,0%	100,0%
	Khi-deux		4,406**	

AMP avec gamètes d'un donneur anonyme

Insémination artificielle		secteur		Total
		public	privé	
Non	Effectif	652	1216	1868
	% dans secteur	97,9%	99,1%	98,7%
Oui	Effectif	14	11	25
	% dans secteur	2,1%	,9%	1,3%
Total	Effectif	666	1227	1893
	% dans secteur	100,0%	100,0%	100,0%
	Khi-deux de Pearson		4,815**	

FIV			secteur		Total
			public	privé	
Non	Effectif		666	1222	1888
	% dans secteur		100,0%	99,6%	99,7%
Oui	Effectif		0	5	5
	% dans secteur		,0%	,4%	,3%
Total	Effectif		666	1227	1893
	% dans secteur		100,0%	100,0%	100,0%
	Khi-deux			2,721*	

FIV avec ICSI			secteur		Total
			public	privé	
Q1b3 Non	Effectif		657	1213	1870
	% dans secteur		98,6%	98,9%	98,8%
Oui	Effectif		9	14	23
	% dans secteur		1,4%	1,1%	1,2%
Total	Effectif		666	1227	1893
	% dans secteur		100,0%	100,0%	100,0%
	Khi-deux			,159	

DPI

			secteur		Total
			public	privé	
DPI Non	Effectif		661	1220	1881
	% dans secteur		99,2%	99,4%	99,4%
Oui	Effectif		5	7	12
	% dans secteur		,8%	,6%	,6%
Total	Effectif		666	1227	1893
	% dans secteur		100,0%	100,0%	100,0%
	Khi-deux			,223	

Religion maternelle

		secteur		Total
		public	privé	public
Bouddhiste	Effectif	1	3	4
	% dans secteur	,2%	,2%	,2%
Catholique	Effectif	481	865	1346
	% dans secteur	73,1%	71,4%	72,0%
Juive	Effectif	1	13	14
	% dans secteur	,2%	1,1%	,7%
Musulmane	Effectif	42	50	92
	% dans secteur	6,4%	4,1%	4,9%
Protestante	Effectif	13	40	53
	% dans secteur	2,0%	3,3%	2,8%
Sans religion	Effectif	114	214	328
	% dans secteur	17,3%	17,7%	17,5%
Autre	Effectif	6	27	33
	% dans secteur	,9%	2,2%	1,8%
Total	Effectif	658	1212	1870
	% dans secteur	100,0%	100,0%	100,0%
	Khi-deux		16,457**	

Religion actuelle

		secteur		Total
		public	privé	public
Bouddhiste	Effectif	2	3	5
	% dans secteur	,3%	,2%	,3%
Catholique	Effectif	404	726	1130
	% dans secteur	61,4%	59,9%	60,4%
Juive	Effectif	1	9	10
	% dans secteur	,2%	,7%	,5%
Musulmane	Effectif	40	49	89
	% dans secteur	6,1%	4,0%	4,8%
Protestante	Effectif	11	34	45
	% dans secteur	1,7%	2,8%	2,4%
Sans religion	Effectif	195	371	566
	% dans secteur	29,6%	30,6%	30,3%
Autre	Effectif	5	21	26
	% dans secteur	,8%	1,7%	1,4%
Total	Effectif	658	1213	1871
	% dans secteur	100,0%	100,0%	100,0%
	Khi-deux		12,022*	

Pratique religieuse

			secteur		Total
			public	privé	
pratiquant	régulier	Effectif	40	67	107
		% dans secteur	8,3%	7,5%	7,8%
	occasionnel	Effectif	203	353	556
		% dans secteur	42,2%	39,3%	40,3%
	non	Effectif	238	478	716
		% dans secteur	49,5%	53,2%	51,9%
Total		Effectif	481	898	1379
		% dans secteur	100,0%	100,0%	100,0%
		Khi-deux		1,794	

Importance de la religion

			secteur		Total
			public	privé	
importance de la religion	très	Effectif	48	66	114
		% dans secteur	7,3%	5,4%	6,1%
	assez	Effectif	109	209	318
		% dans secteur	16,6%	17,2%	17,0%
	peu	Effectif	203	366	569
		% dans secteur	30,9%	30,2%	30,4%
	pas du tout	Effectif	297	572	869
		% dans secteur	45,2%	47,2%	46,5%
Total		Effectif	657	1213	1870
		% dans secteur	100,0%	100,0%	100,0%
		Khi-deux		2,956	

Existence de Dieu

			secteur		Total
			public	privé	
existence de Dieu	certaine	Effectif	134	245	379
		% dans secteur	21,0%	21,0%	21,0%
	probable	Effectif	89	146	235
		% dans secteur	14,0%	12,5%	13,0%
	possible	Effectif	277	492	769
		% dans secteur	43,5%	42,3%	42,7%
	exclue	Effectif	137	281	418
		% dans secteur	21,5%	24,1%	23,2%
Total		Effectif	637	1164	1801
		% dans secteur	100,0%	100,0%	100,0%
		Khi-deux		2,017	

Membre d'association non religieuse

			secteur		Total
			public	privé	
association non religieuse	oui	Effectif	10	22	32
		% dans secteur	1,6%	1,8%	1,7%
	non	Effectif	634	1169	1803
		% dans secteur	98,4%	98,2%	98,3%
Total		Effectif	644	1191	1835
		% dans secteur	100,0%	100,0%	100,0%
		Khi-deux		,211	

Science freinée à tort

			secteur		Total
			public	privé	
science freinée	oui	Effectif	181	327	508
		% dans secteur	31,4%	31,2%	31,3%
	non	Effectif	395	721	1116
		% dans secteur	68,6%	68,8%	68,7%
Total		Effectif	576	1048	1624
		% dans secteur	100,0%	100,0%	100,0%
		Khi-deux		,008	

Catégories socio-professionnelles

AMP avec gamètes du couple

		CSP									Total	
		agriculteur	artisan, commerçant	chef d'entreprise (>10) salariés et professions libérales	Cadre supérieur	cadre moyen	employé	ouvrier	sans activité	autre		
Insémination artificielle	Non	Effectif	25	79	51	131	282	668	149	101	148	1634
		% dans CSP	89,3%	82,3%	77,3%	84,0%	79,7%	76,1%	76,4%	81,5%	71,5%	77,7%
	Oui	Effectif	3	17	15	25	72	210	46	23	59	470
		% dans CSP	10,7%	17,7%	22,7%	16,0%	20,3%	23,9%	23,6%	18,5%	28,5%	22,3%
Total		Effectif	28	96	66	156	354	878	195	124	207	2104
		% dans CSP	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
		Khi-deux	14,771*									

		CSP									Total	
		agriculteur	artisan, commerçant	chef d'entreprise (>10) salariés et professions libérales	Cadre supérieur	cadre moyen	employé	ouvrier	sans activité	autre		
FIV	Non	Effectif	18	68	44	93	230	593	130	78	135	1389
		% dans CSP	64,3%	70,8%	66,7%	59,6%	65,0%	67,5%	66,7%	62,9%	65,2%	66,0%
	Oui	Effectif	10	28	22	63	124	285	65	46	72	715
		% dans CSP	35,7%	29,2%	33,3%	40,4%	35,0%	32,5%	33,3%	37,1%	34,8%	34,0%
Total		Effectif	28	96	66	156	354	878	195	124	207	2104
		% dans CSP	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
		Khi-deux	5,604									

		CSP									Total	
		agriculteur	artisan, commerçant	chef d'entreprise (>10) salariés et professions libérales	Cadre supérieur	cadre moyen	employé	ouvrier	sans activité	autre		
FIV avec ICSI	Non	Effectif	18	46	34	84	197	534	121	75	134	1243
		% dans CSP	64,3%	47,9%	51,5%	53,8%	55,6%	60,8%	62,1%	60,5%	64,7%	59,1%
	Oui	Effectif	10	50	32	72	157	344	74	49	73	861
		% dans CSP	35,7%	52,1%	48,5%	46,2%	44,4%	39,2%	37,9%	39,5%	35,3%	40,9%
Total		Effectif	28	96	66	156	354	878	195	124	207	2104
		% dans CSP	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
		Khi-deux	14,965*									

AMP avec gamètes d'un donneur anonyme

		CSP									Total	
		agriculteur	artisan, commerçant	chef d'entreprise (>10) salariés et professions libérales	Cadre supérieur	cadre moyen	employé	ouvrier	sans activité	autre		
Insémination artificielle	Non	Effectif	28	95	65	156	348	869	187	122	206	2076
		% dans CSP	100,0%	99,0%	98,5%	100,0%	98,3%	99,0%	95,9%	98,4%	99,5%	98,7%
	Oui	Effectif	0	1	1	0	6	9	8	2	1	28
		% dans CSP	,0%	1,0%	1,5%	,0%	1,7%	1,0%	4,1%	1,6%	,5%	1,3%
Total		Effectif	28	96	66	156	354	878	195	124	207	2104
		% dans CSP	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
		Khi-deux	16,160**									

			CSP								Total	
			agriculteur	artisan, commerçant	chef d'entreprise (>10) salariés et professions libérales	Cadre supérieur	cadre moyen	employé	ouvrier	sans activité		autre
FIV												
Q1b2	Non	Effectif	26	96	66	156	354	875	195	124	207	2099
		% dans CSP	92,9%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	99,7%	100,0%	100,0%	100,0%	99,8%
	Oui	Effectif	2	0	0	0	0	3	0	0	0	5
		% dans CSP	7,1%	,0%	,0%	,0%	,0%	,3%	,0%	,0%	,0%	,2%
Total		Effectif	28	96	66	156	354	878	195	124	207	2104
		% dans CSP	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
		Khi-deux										59,569***

			CSP								Total	
			agriculteur	artisan, commerçant	chef d'entreprise (>10) salariés et professions libérales	Cadre supérieur	cadre moyen	employé	ouvrier	sans activité		autre
FIV avec ICSI												
	Non	Effectif	28	95	66	155	351	867	193	124	201	2080
		% dans CSP	100,0%	99,0%	100,0%	99,4%	99,2%	98,7%	99,0%	100,0%	97,1%	98,9%
	Oui	Effectif	0	1	0	1	3	11	2	0	6	24
		% dans CSP	,0%	1,0%	,0%	,6%	,8%	1,3%	1,0%	,0%	2,9%	1,1%
Total		Effectif	28	96	66	156	354	878	195	124	207	2104
		% dans CSP	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
		Khi-deux										8,932

DPI

			CSP									
			agriculteur	artisan, commerçant	chef d'entreprise (>10) salariés et professions libérales	Cadre supérieur	cadre moyen	employé	ouvrier	sans activité	autre	Total
DPI	Non	Effectif	28	96	66	152	353	871	195	123	205	2089
		% dans CSP	100,0%	100,0%	100,0%	97,4%	99,7%	99,2%	100,0%	99,2%	99,0%	99,3%
	Oui	Effectif	0	0	0	4	1	7	0	1	2	15
		% dans CSP	,0%	,0%	,0%	2,6%	,3%	,8%	,0%	,8%	1,0%	,7%
Total		Effectif	28	96	66	156	354	878	195	124	207	2104
		% dans CSP	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			11,535									

Religion maternelle

		CSP									Total
		agriculteur	artisan, commerçant	chef d'entreprise (>10) salariés et professions libérales	Cadre supérieur	cadre moyen	employé	ouvrier	sans activité	autre	
Bouddhiste	Effectif	0	0	0	0	1	2	1	2	0	6
	% dans CSP	,0%	,0%	,0%	,0%	,3%	,2%	,5%	1,6%	,0%	,3%
Catholique	Effectif	21	66	47	117	262	628	124	70	147	1482
	% dans CSP	77,8%	69,5%	71,2%	76,5%	74,9%	72,3%	65,6%	56,5%	71,0%	71,3%
Juive	Effectif	0	1	2	4	5	2	0	0	0	14
	% dans CSP	,0%	1,1%	3,0%	2,6%	1,4%	,2%	,0%	,0%	,0%	,7%
Musulmane	Effectif	1	4	2	6	12	50	12	21	17	125
	% dans CSP	3,7%	4,2%	3,0%	3,9%	3,4%	5,8%	6,3%	16,9%	8,2%	6,0%
Protestante	Effectif	2	4	1	3	16	19	4	4	4	57
	% dans CSP	7,4%	4,2%	1,5%	2,0%	4,6%	2,2%	2,1%	3,2%	1,9%	2,7%
Sans religion	Effectif	3	15	12	20	51	153	44	24	34	356
	% dans CSP	11,1%	15,8%	18,2%	13,1%	14,6%	17,6%	23,3%	19,4%	16,4%	17,1%
Autre	Effectif	0	5	2	3	3	15	4	3	5	40
	% dans CSP	,0%	5,3%	3,0%	2,0%	,9%	1,7%	2,1%	2,4%	2,4%	1,9%
Total	Effectif	27	95	66	153	350	869	189	124	207	2080
	% dans CSP	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Khi-deux					99,472***					

Religion actuelle

		CSP									Total
		agriculteur	artisan, commerçant	chef d'entreprise (> 10) salariés et professions libérales	Cadre supérieur	cadre moyen	employé	ouvrier	sans activité	autre	
Bouddhiste	Effectif	0	2	0	0	1	1	0	2	1	7
	% dans CSP	,0%	2,1%	,0%	,0%	,3%	,1%	,0%	1,6%	,5%	,3%
Catholique	Effectif	19	55	38	92	220	528	111	62	125	1250
	% dans CSP	67,9%	58,5%	58,5%	59,4%	62,9%	60,9%	58,1%	50,4%	60,7%	60,1%
Juive	Effectif	0	0	2	4	2	2	0	0	0	10
	% dans CSP	,0%	,0%	3,1%	2,6%	,6%	,2%	,0%	,0%	,0%	,5%
Musulmane	Effectif	1	3	2	7	11	49	14	21	13	121
	% dans CSP	3,6%	3,2%	3,1%	4,5%	3,1%	5,7%	7,3%	17,1%	6,3%	5,8%
Protestante	Effectif	2	3	1	1	10	20	4	5	4	50
	% dans CSP	7,1%	3,2%	1,5%	,6%	2,9%	2,3%	2,1%	4,1%	1,9%	2,4%
Sans religion	Effectif	6	27	20	49	104	258	60	30	54	608
	% dans CSP	21,4%	28,7%	30,8%	31,6%	29,7%	29,8%	31,4%	24,4%	26,2%	29,2%
Autre	Effectif	0	4	2	2	2	9	2	3	9	33
	% dans CSP	,0%	4,3%	3,1%	1,3%	,6%	1,0%	1,0%	2,4%	4,4%	1,6%
Total	Effectif	28	94	65	155	350	867	191	123	206	2079
	% dans CSP	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux											113,658***

Pratique religieuse

			CSP									Total
			agriculteur	artisan, commerçant	chef d'entreprise (>10) salariés et professions libérales	Cadre supérieur	cadre moyen	employé	ouvrier	sans activité	autre	agriculteur
pratiquant	régulier	Effectif	1	4	3	14	22	47	6	14	14	125
		% dans CSP	4,3%	5,5%	6,4%	12,8%	8,7%	7,3%	4,1%	14,6%	9,0%	8,1%
	occasionnel	Effectif	14	30	20	42	107	266	53	39	64	635
		% dans CSP	60,9%	41,1%	42,6%	38,5%	42,5%	41,3%	36,3%	40,6%	41,3%	41,1%
	non	Effectif	8	39	24	53	123	331	87	43	77	785
		% dans CSP	34,8%	53,4%	51,1%	48,6%	48,8%	51,4%	59,6%	44,8%	49,7%	50,8%
Total	Effectif		23	73	47	109	252	644	146	96	155	1545
	% dans CSP		100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Khi-deux		20,761									

154

Importance de la religion

			CSP									Total
			agriculteur	artisan, commerçant	chef d'entreprise (>10) salariés et professions libérales	Cadre supérieur	cadre moyen	employé	ouvrier	sans activité	autre	agriculteur
importance de la religion	très	Effectif	2	9	2	12	17	54	7	22	16	141
		% dans CSP	7,1%	9,6%	3,1%	7,8%	4,9%	6,2%	3,6%	18,0%	7,7%	6,8%
	assez	Effectif	10	11	15	39	59	144	32	27	35	372
		% dans CSP	35,7%	11,7%	23,1%	25,5%	16,9%	16,6%	16,6%	22,1%	16,9%	17,9%
	peu	Effectif	5	39	22	38	103	273	56	28	69	633
		% dans CSP	17,9%	41,5%	33,8%	24,8%	29,4%	31,6%	29,0%	23,0%	33,3%	30,5%
Total	pas du tout	Effectif	11	35	26	64	171	394	98	45	87	931
		% dans CSP	39,3%	37,2%	40,0%	41,8%	48,9%	45,5%	50,8%	36,9%	42,0%	44,8%
		% dans CSP	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux		63,624***										

Existence de Dieu

			CSP								Total	
			agriculteur	artisan, commerçant	chef d'entreprise (>10) salariés et professions libérales	Cadre supérieur	cadre moyen	employé	ouvrier	sans activité		autre
existence de Dieu	certaine	Effectif	7	21	14	41	72	167	38	46	45	451
		% dans CSP	25,9%	23,3%	23,0%	28,3%	21,4%	19,9%	20,5%	39,0%	22,8%	22,6%
	probable	Effectif	4	7	7	14	38	129	22	10	21	252
		% dans CSP	14,8%	7,8%	11,5%	9,7%	11,3%	15,3%	11,9%	8,5%	10,7%	12,6%
	possible	Effectif	11	38	22	56	139	374	83	41	89	853
		% dans CSP	40,7%	42,2%	36,1%	38,6%	41,4%	44,5%	44,9%	34,7%	45,2%	42,7%
	exclue	Effectif	5	24	18	34	87	171	42	21	42	444
		% dans CSP	18,5%	26,7%	29,5%	23,4%	25,9%	20,3%	22,7%	17,8%	21,3%	22,2%
Total		Effectif	27	90	61	145	336	841	185	118	197	2000
		% dans CSP	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
		Khi-deux	41,433**									

Membre d'association non religieuse

			CSP								Total	
			agriculteur	artisan, commerçant	chef d'entreprise (>10) salariés et professions libérales	Cadre supérieur	cadre moyen	employé	ouvrier	sans activité		autre
association non religieuse	oui	Effectif	0	2	3	3	11	12	0	0	1	32
		% dans CSP	,0%	2,2%	4,6%	2,0%	3,2%	1,4%	,0%	,0%	,5%	1,6%
	non	Effectif	27	91	62	148	334	837	186	120	200	2005
		% dans CSP	100,0%	97,8%	95,4%	98,0%	96,8%	98,6%	100,0%	100,0%	99,5%	98,4%
Total		Effectif	27	93	65	151	345	849	186	120	201	2037
		% dans CSP	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
		Khi-deux	17,053**									

Science freinée à tort

			CSP								Total	
			agriculteur	artisan, commerçant	chef d'entreprise (>10) salariés et professions libérales	Cadre supérieur	cadre moyen	employé	ouvrier	sans activité		autre
science freinée	oui	Effectif	11	32	18	24	80	241	68	37	58	569
		% dans CSP	45,8%	39,0%	30,5%	17,3%	25,2%	33,1%	43,3%	34,3%	31,7%	31,6%
	non	Effectif	13	50	41	115	238	487	89	71	125	1229
		% dans CSP	54,2%	61,0%	69,5%	82,7%	74,8%	66,9%	56,7%	65,7%	68,3%	68,4%
Total		Effectif	24	82	59	139	318	728	157	108	183	1798
		% dans CSP	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			34,744***									

Niveau d'études

AMP avec gamètes du couple

Insémination artificielle		Niveau d'études					Total
		CAP BEP BEPC	BAC	BAC+2	BAC+4 et plus	autre	CAP BEP BEPC
Non	Effectif	379	326	447	407	66	1625
	% dans Niveau d'études	74,3%	76,9%	79,1%	80,3%	74,2%	77,6%
Oui	Effectif	131	98	118	100	23	470
	% dans Niveau d'études	25,7%	23,1%	20,9%	19,7%	25,8%	22,4%
Total	Effectif	510	424	565	507	89	2095
	% dans Niveau d'études	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux		6,726					

FIV		Niveau d'études					Total
		CAP BEP BEPC	BAC	BAC+2	BAC+4 et plus	autre	CAP BEP BEPC
Non	Effectif	318	291	390	319	57	1375
	% dans Niveau d'études	62,4%	68,6%	69,0%	62,9%	64,0%	65,6%
Oui	Effectif	192	133	175	188	32	720
	% dans Niveau d'études	37,6%	31,4%	31,0%	37,1%	36,0%	34,4%
Total	Effectif	510	424	565	507	89	2095
	% dans Niveau d'études	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux		8,763*					

FIV avec ICSI		Niveau d'études					Total
		CAP BEP BEPC	BAC	BAC+2	BAC+4 et plus	autre	
Non	Effectif	332	250	311	285	56	1234
	% dans Niveau d'études	65,1%	59,0%	55,0%	56,2%	62,9%	58,9%
Oui	Effectif	178	174	254	222	33	861
	% dans Niveau d'études	34,9%	41,0%	45,0%	43,8%	37,1%	41,1%
Total	Effectif	510	424	565	507	89	2095
	% dans Niveau d'études	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux		13,671***					

AMP avec gamètes d'un donneur anonyme

Insémination artificielle		Niveau d'études					Total
		CAP BEP BEPC	BAC	BAC+2	BAC+4 et plus	autre	
Non	Effectif	502	419	560	502	86	2069
	% dans Niveau d'études	98,4%	98,8%	99,1%	99,0%	96,6%	98,8%
Oui	Effectif	8	5	5	5	3	26
	% dans Niveau d'études	1,6%	1,2%	,9%	1,0%	3,4%	1,2%
Total	Effectif	510	424	565	507	89	2095
	% dans Niveau d'études	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux		4,607					

FIV		Niveau d'études					Total
		CAP BEP BEPC	BAC	BAC+2	BAC+4 et plus	autre	
Non	Effectif	507	422	565	507	89	2090
	% dans Niveau d'études	99,4%	99,5%	100,0%	100,0%	100,0%	99,8%
Oui	Effectif	3	2	0	0	0	5
	% dans Niveau d'études	,6%	,5%	,0%	,0%	,0%	,2%
Total	Effectif	510	424	565	507	89	2095
	% dans Niveau d'études	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux de Pearson		6,362					

			Niveau d'études					Total
			CAP BEP BEPC	BAC	BAC+2	BAC+4 et plus	autre	
Q1b3	Non	Effectif	503	418	559	503	88	2071
		% dans Niveau d'études	98,6%	98,6%	98,9%	99,2%	98,9%	98,9%
	Oui	Effectif	7	6	6	4	1	24
		% dans Niveau d'études	1,4%	1,4%	1,1%	,8%	1,1%	1,1%
Total		Effectif	510	424	565	507	89	2095
		% dans Niveau d'études	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			1,109					

DPI

			Niveau d'études					Total
			CAP BEP BEPC	BAC	BAC+2	BAC+4 et plus	autre	
DPI	Non	Effectif	502	423	561	504	88	2078
		% dans Niveau d'études	98,4%	99,8%	99,3%	99,4%	98,9%	99,2%
	Oui	Effectif	8	1	4	3	1	17
		% dans Niveau d'études	1,6%	,2%	,7%	,6%	1,1%	,8%
Total		Effectif	510	424	565	507	89	2095
		% dans Niveau d'études	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux de Pearson			5,865					

Religion maternelle

		Niveau d'études					Total
		CAP BEP BEPC	BAC	BAC+2	BAC+4 et plus	autre	
Bouddhiste	Effectif	2	3	0	1	0	6
	% dans Niveau d'études	,4%	,7%	,0%	,2%	,0%	,3%
Catholique	Effectif	322	300	425	374	65	1486
	% dans Niveau d'études	63,9%	71,3%	76,2%	74,1%	73,0%	71,5%
Juive	Effectif	1	0	6	7	0	14
	% dans Niveau d'études	,2%	,0%	1,1%	1,4%	,0%	,7%
Musulmane	Effectif	44	25	21	22	10	122
	% dans Niveau d'études	8,7%	5,9%	3,8%	4,4%	11,2%	5,9%
Protestante	Effectif	15	7	17	15	1	55
	% dans Niveau d'études	3,0%	1,7%	3,0%	3,0%	1,1%	2,6%
Sans religion	Effectif	109	77	84	74	13	357
	% dans Niveau d'études	21,6%	18,3%	15,1%	14,7%	14,6%	17,2%
Autre	Effectif	11	9	5	12	0	37
	% dans Niveau d'études	2,2%	2,1%	,9%	2,4%	,0%	1,8%
Total	Effectif	504	421	558	505	89	2077
	% dans Niveau d'études	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux		57,584***					

Religion actuelle

		Niveau d'études					Total
		CAP BEP BEPC	BAC	BAC+2	BAC+4 et plus	autre	
Bouddhiste	Effectif	2	2	2	1	0	7
	% dans Niveau d'études	,4%	,5%	,4%	,2%	,0%	,3%
Catholique	Effectif	280	261	352	303	52	1248
	% dans Niveau d'études	56,2%	62,0%	63,0%	60,0%	59,1%	60,3%
Juive	Effectif	1	0	5	4	0	10
	% dans Niveau d'études	,2%	,0%	,9%	,8%	,0%	,5%
Musulmane	Effectif	45	26	17	20	9	117
	% dans Niveau d'études	9,0%	6,2%	3,0%	4,0%	10,2%	5,6%
Protestante	Effectif	14	11	13	9	1	48
	% dans Niveau d'études	2,8%	2,6%	2,3%	1,8%	1,1%	2,3%
Sans religion	Effectif	145	117	162	161	26	611
	% dans Niveau d'études	29,1%	27,8%	29,0%	31,9%	29,5%	29,5%
Autre	Effectif	11	4	8	7	0	30
	% dans Niveau d'études	2,2%	1,0%	1,4%	1,4%	,0%	1,4%
Total	Effectif	498	421	559	505	88	2071
	% dans Niveau d'études	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux		39,554**					

Pratique religieuse

			Niveau d'études					Total
			CAP BEP BEPC	BAC	BAC+2	BAC+4 et plus	autre	
pratiquant	régulier	Effectif	32	31	23	36	2	124
		% dans Niveau d'études	8,3%	9,6%	5,6%	10,1%	3,0%	8,0%
	occasionnel	Effectif	133	130	193	147	30	633
		% dans Niveau d'études	34,5%	40,1%	47,1%	41,2%	45,5%	41,0%
	non	Effectif	221	163	194	174	34	786
		% dans Niveau d'études	57,3%	50,3%	47,3%	48,7%	51,5%	50,9%
Total		Effectif	386	324	410	357	66	1543
		% dans Niveau d'études	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			20,446***					

Importance de la religion

			Niveau d'études					Total
			CAP BEP BEPC	BAC	BAC+2	BAC+4 et plus	autre	
importance de la religion	très	Effectif	37	33	27	32	4	133
		% dans Niveau d'études	7,4%	7,8%	4,8%	6,4%	4,5%	6,4%
	assez	Effectif	88	71	87	101	23	370
		% dans Niveau d'études	17,6%	16,8%	15,5%	20,2%	25,8%	17,9%
	peu	Effectif	134	135	191	146	27	633
		% dans Niveau d'études	26,9%	31,9%	34,1%	29,2%	30,3%	30,6%
	pas du tout	Effectif	240	184	255	221	35	935
		% dans Niveau d'études	48,1%	43,5%	45,5%	44,2%	39,3%	45,1%
Total		Effectif	499	423	560	500	89	2071
		% dans Niveau d'études	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			18,564*					

Existence de Dieu

			Niveau d'études					Total
			CAP BEP BEPC	BAC	BAC+2	BAC+4 et plus	autre	
existence de Dieu	certaine	Effectif	114	99	103	107	21	444
		% dans Niveau d'études	23,8%	24,0%	18,9%	22,4%	25,3%	22,3%
	probable	Effectif	40	61	83	52	13	249
		% dans Niveau d'études	8,4%	14,8%	15,3%	10,9%	15,7%	12,5%
	possible	Effectif	211	166	246	199	32	854
		% dans Niveau d'études	44,1%	40,3%	45,2%	41,7%	38,6%	42,8%
	exclue	Effectif	113	86	112	119	17	447
		% dans Niveau d'études	23,6%	20,9%	20,6%	24,9%	20,5%	22,4%
Total		Effectif	478	412	544	477	83	1994
		% dans Niveau d'études	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			22,517**					

Membre d'association non religieuse

			Niveau d'études					Total
			CAP BEP BEPC	BAC	BAC+2	BAC+4 et plus	autre	
association non religieuse	oui	Effectif	1	3	12	15	1	32
		% dans Niveau d'études	,2%	,7%	2,2%	3,0%	1,1%	1,6%
	non	Effectif	481	412	540	480	87	2000
		% dans Niveau d'études	99,8%	99,3%	97,8%	97,0%	98,9%	98,4%
Total		Effectif	482	415	552	495	88	2032
		% dans Niveau d'études	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			15,910***					

Science freinée à tort

			Niveau d'études					Total
			CAP BEP BEPC	BAC	BAC+2	BAC+4 et plus	autre	
science freinée	oui	Effectif	170	128	144	99	22	563
		% dans Niveau d'études	41,6%	35,2%	28,7%	21,7%	32,4%	31,3%
	non	Effectif	239	236	358	358	46	1237
		% dans Niveau d'études	58,4%	64,8%	71,3%	78,3%	67,6%	68,7%
Total		Effectif	409	364	502	457	68	1800
		% dans Niveau d'études	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux de Pearson			43,955***					

AMP avec gamètes du couple – Insémination artificielle

FIV

			Insémination artificielle		Total
			Non	Oui	
Non	Effectif	965	433	1398	
	%	58,4%	91,2%	65,8%	
Oui	Effectif	686	42	728	
	%	41,6%	8,8%	34,2%	
Total	Effectif	1651	475	2126	
	%	100,0%	100,0%	100,0%	
Khi-deux			175,261***		

FIV avec ICSI

			Insémination artificielle		Total
			Non	Oui	
Non	Effectif	796	464	1260	
	%	48,2%	97,7%	59,3%	
Oui	Effectif	855	11	866	
	%	51,8%	2,3%	40,7%	
Total	Effectif	1651	475	2126	
	%	100,0%	100,0%	100,0%	
Khi-deux			373,953***		

DPI

			Insémination artificielle		Total
			Non	Oui	
DPI Non	Effectif	1634	475	2109	
	%	99,0%	100,0%	99,2%	
DPI oui	Effectif	17	0	17	
	%	1,0%	,0%	,8%	
Total	Effectif	1651	475	2126	
	%	100,0%	100,0%	100,0%	
Khi-deux de Pearson			4,930**		

Religion maternelle

		Insémination artificielle		Total
		Non	Oui	
bouddhiste	Effectif	3	3	6
	%	,2%	,6%	,3%
catholique	Effectif	1 169	326	1495
	%	71,8%	69,1%	71,2%
juive	Effectif	11	3	14
	%	,7%	,6%	,7%
musulmane	Effectif	97	31	128
	%	6,0%	6,6%	6,1%
protestante	Effectif	49	8	57
	%	3,0%	1,7%	2,7%
sans religion	Effectif	270	91	361
	%	16,6%	19,3%	17,2%
autre	Effectif	30	10	40
	%	1,8%	2,1%	1,9%
Total	Effectif	1629	472	2101
	%	100,0%	100,0%	100,0%
	Khi-deux		7,251	

Religion actuelle

		Insémination artificielle		Total
		Non	Oui	
bouddhiste	Effectif	4	3	7
	%	,2%	,6%	,3%
catholique	Effectif	980	281	1261
	%	60,2%	59,4%	60,0%
juive	Effectif	7	3	10
	%	,4%	,6%	,5%
musulmane	Effectif	97	27	124
	%	6,0%	5,7%	5,9%
protestante	Effectif	38	12	50
	%	2,3%	2,5%	2,4%
sans religion	Effectif	475	141	616
	%	29,2%	29,8%	29,3%
autre	Effectif	27	6	33
	%	1,7%	1,3%	1,6%
Total	Effectif	1628	473	2101
	%	100,0%	100,0%	100,0%
	Khi-deux		2,527	

Pratique religieuse

			Insémination artificielle		Total
			Non	Oui	
pratiquant	régulier	Effectif	100	26	126
		%	8,3%	7,4%	8,1%
	occasionnel	Effectif	505	133	638
		%	41,7%	37,9%	40,8%
	non	Effectif	606	192	798
		%	50,0%	54,7%	51,1%
Total		Effectif	1211	351	1562
		%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			2,367		

Importance de la religion

			Insémination artificielle		Total
			Non	Oui	
importance de la religion	très	Effectif	114	28	142
		%	7,0%	5,9%	6,8%
	assez	Effectif	306	68	374
		%	18,8%	14,4%	17,8%
	peu	Effectif	489	151	640
		%	30,1%	31,9%	30,5%
	pas du tout	Effectif	717	226	943
		%	44,1%	47,8%	44,9%
Total		Effectif	1626	473	2099
		%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux de Pearson			6,223		

Existence de Dieu

			Insémination artificielle		Total
			Non	Oui	
existence de Dieu	certaine	Effectif	370	85	455
		%	23,6%	18,8%	22,5%
	probable	Effectif	194	59	253
		%	12,4%	13,1%	12,5%
	possible	Effectif	651	210	861
		%	41,5%	46,5%	42,6%
	exclue	Effectif	353	98	451
		%	22,5%	21,7%	22,3%
Total		Effectif	1568	452	2020
		%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			5,825		

Membre d'association non religieuse

			Insémination artificielle		Total
			Non	Oui	
association non religieuse	oui	Effectif	23	10	33
		%	1,4%	2,1%	1,6%
Total	non	Effectif	1568	457	2025
		%	98,6%	97,9%	98,4%
Total			Effectif *	467	2058
			%	100,0%	100,0%
			Khi-deux	1,107	

Science freinée à tort

			Insémination artificielle		Total
			Non	Oui	
science freinée	oui	Effectif	459	113	572
		%	32,5%	27,9%	31,5%
Total	non	Effectif	953	292	1245
		%	67,5%	72,1%	68,5%
Total			Effectif	405	1817
			%	100,0%	100,0%
			Khi-deux de Pearson	3,095*	

AMP avec gamètes du couple – FIV

DPI

			FIV		Total
			Non	Oui	
DPI	Non	Effectif	1386	723	2109
		%	99,1%	99,3%	99,2%
	oui	Effectif	12	5	17
		%	,9%	,7%	,8%
Total		Effectif	1398	728	2126
		%	100,0%	100,0%	100,0%
		Khi-deux		,178	

Religion maternelle

			FIV		Total
			Non	Oui	
bouddhiste		Effectif	5	1	6
		%	,4%	,1%	,3%
catholique		Effectif	986	509	1495
		%	71,6%	70,4%	71,2%
juive		Effectif	9	5	14
		%	,7%	,7%	,7%
musulmane		Effectif	70	58	128
		%	5,1%	8,0%	6,1%
protestante		Effectif	32	25	57
		%	2,3%	3,5%	2,7%
sans religion		Effectif	250	111	361
		%	18,1%	15,4%	17,2%
autre		Effectif	26	14	40
		%	1,9%	1,9%	1,9%
Total		Effectif	1378	723	2101
		%	100,0%	100,0%	100,0%
		Khi-deux		12,082*	

Religion actuelle

			FIV		Total
			Non	Oui	
bouddhiste	Effectif	6	1	7	
	%	,4%	,1%	,3%	
catholique	Effectif	839	422	1261	
	%	60,7%	58,8%	60,0%	
juive	Effectif	7	3	10	
	%	,5%	,4%	,5%	
musulmane	Effectif	64	60	124	
	%	4,6%	8,4%	5,9%	
protestante	Effectif	29	21	50	
	%	2,1%	2,9%	2,4%	
sans religion	Effectif	417	199	616	
	%	30,2%	27,7%	29,3%	
autre	Effectif	21	12	33	
	%	1,5%	1,7%	1,6%	
Total	Effectif	1383	718	2101	
	%	100,0%	100,0%	100,0%	
	Khi-deux		15,113**		

Pratique religieuse

			FIV		Total
			Non	Oui	
pratiquant régulier	Effectif	61	65	126	
	%	6,0%	11,9%	8,1%	
occasionnel	Effectif	416	222	638	
	%	40,9%	40,7%	40,8%	
non	Effectif	539	259	798	
	%	53,1%	47,4%	51,1%	
Total	Effectif	1016	546	1562	
	%	100,0%	100,0%	100,0%	
	Khi-deux		17,529***		

Importance de la religion

			FIV		Total
			Non	Oui	
importance de la religion	très	Effectif	87	55	142
	%		6,3%	7,6%	6,8%
assez	Effectif	222	152	374	
	%		16,1%	21,1%	17,8%
peu	Effectif	422	218	640	
	%		30,6%	30,3%	30,5%
pas du tout	Effectif	648	295	943	
	%		47,0%	41,0%	44,9%
Total	Effectif	1379	720	2099	
	%		100,0%	100,0%	100,0%
	Khi-deux			11,737***	

Existence de Dieu

			FIV		Total
			Non	Oui	
existence de Dieu	certaine	Effectif	260	195	455
		%	19,7%	28,0%	22,5%
	probable	Effectif	166	87	253
		%	12,5%	12,5%	12,5%
	possible	Effectif	601	260	861
		%	45,4%	37,3%	42,6%
	exclue	Effectif	296	155	451
		%	22,4%	22,2%	22,3%
Total		Effectif	1323	697	2020
		%	100,0%	100,0%	100,0%
		Khi-deux	21,119***		

Membre d'association non religieuse

			FIV		Total
			Non	Oui	
association non religieuse	oui	Effectif	23	10	33
		%	1,7%	1,4%	1,6%
	non	Effectif	1333	692	2025
		%	98,3%	98,6%	98,4%
Total		Effectif	1356	702	2058
		%	100,0%	100,0%	100,0%
		Khi-deux de Pearson	,216		

Science freinée à tort

			FIV		Total
			Non	Oui	
science freinée	oui	Effectif	366	206	572
		%	30,9%	32,5%	31,5%
	non	Effectif	818	427	1245
		%	69,1%	67,5%	68,5%
Total		Effectif	1184	633	1817
		%	100,0%	100,0%	100,0%
		Khi-deux	,509		

AMP avec gamètes du couple – FIV avec ICSI

DPI

			FIV avec ICSI		Total
			Non	Oui	
DPI	Non	Effectif	1248	861	2109
		%	99,0%	99,4%	99,2%
	oui	Effectif	12	5	17
		%	1,0%	,6%	,8%
Total		Effectif	1260	866	2126
		%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux					,910

Religion maternelle

			FIV avec ICSI		Total
			Non	Oui	
bouddhiste		Effectif	4	2	6
		%	,3%	,2%	,3%
catholique		Effectif	870	625	1495
		%	70,0%	72,8%	71,2%
juive		Effectif	9	5	14
		%	,7%	,6%	,7%
musulmane		Effectif	87	41	128
		%	7,0%	4,8%	6,1%
protestante		Effectif	33	24	57
		%	2,7%	2,8%	2,7%
sans religion		Effectif	213	148	361
		%	17,1%	17,2%	17,2%
autre		Effectif	27	13	40
		%	2,2%	1,5%	1,9%
Total		Effectif	1243	858	2101
		%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux					6,173

Religion actuelle

			FIV avec ICSI		Total
			Non	Oui	
bouddhiste	Effectif	4	3	7	
	%	,3%	,4%	,3%	
catholique	Effectif	742	519	1261	
	%	59,6%	60,6%	60,0%	
juive	Effectif	8	2	10	
	%	,6%	,2%	,5%	
musulmane	Effectif	87	37	124	
	%	7,0%	4,3%	5,9%	
protestante	Effectif	33	17	50	
	%	2,7%	2,0%	2,4%	
sans religion	Effectif	349	267	616	
	%	28,1%	31,2%	29,3%	
autre	Effectif	21	12	33	
	%	1,7%	1,4%	1,6%	
Total	Effectif	1244	857	2101	
	%	100,0%	100,0%	100,0%	
Khi-deux de Pearson			10,916*		

Pratique religieuse

			FIV avec ICSI		Total
			Non	Oui	
pratiquant régulier	Effectif	86	40	126	
	%	9,2%	6,4%	8,1%	
occasionnel	Effectif	370	268	638	
	%	39,6%	42,7%	40,8%	
non	Effectif	478	320	798	
	%	51,2%	51,0%	51,1%	
Total	Effectif	934	628	1562	
	%	100,0%	100,0%	100,0%	
Khi-deux			4,615*		

Importance de la religion

			FIV avec ICSI		Total
			Non	Oui	
importance de la religion très	Effectif	84	58	142	
	%	6,8%	6,8%	6,8%	
assez	Effectif	228	146	374	
	%	18,3%	17,1%	17,8%	
peu	Effectif	389	251	640	
	%	31,3%	29,3%	30,5%	
pas du tout	Effectif	542	401	943	
	%	43,6%	46,8%	44,9%	
Total	Effectif	1243	856	2099	
	%	100,0%	100,0%	100,0%	
Khi-deux			2,304		

Existence de Dieu

			FIV avec ICSI		Total
			Non	Oui	
existence de Dieu	certaine	Effectif	294	161	455
		%	24,6%	19,5%	22,5%
	probable	Effectif	149	104	253
		%	12,5%	12,6%	12,5%
	possible	Effectif	505	356	861
		%	42,3%	43,1%	42,6%
	exclue	Effectif	246	205	451
		%	20,6%	24,8%	22,3%
Total		Effectif	1194	826	2020
		%	100,0%	100,0%	100,0%
		Khi-deux		9,673**	

Membre d'association non religieuse

			FIV avec ICSI		Total
			Non	Oui	
association non religieuse	oui	Effectif	21	12	33
		%	1,7%	1,4%	1,6%
	non	Effectif	1193	832	2025
		%	98,3%	98,6%	98,4%
Total		Effectif	1214	844	2058
		%	100,0%	100,0%	100,0%
		Khi-deux		,299	

Science freinée à tort

			FIV avec ICSI		Total
			Non	Oui	
science freinée	oui	Effectif	330	242	572
		%	30,8%	32,5%	31,5%
	non	Effectif	742	503	1245
		%	69,2%	67,5%	68,5%
Total		Effectif	1072	745	1817
		%	100,0%	100,0%	100,0%
		Khi-deux		,589	

AMP avec gamètes d'un donneur – Insémination artificielle

DPI

			Insémination artificielle		Total
			Non	Oui	
DPI	Non	Effectif	2081	28	2109
		%	99,2%	100,0%	99,2%
	oui	Effectif	17	0	17
		%	,8%	,0%	,8%
Total		Effectif	2098	28	2126
		%	100,0%	100,0%	100,0%
		Khi-deux		,229	

Religion maternelle

			Insémination artificielle		Total
			Non	Oui	
bouddhiste	Effectif	6	0	6	
	%	,3%	,0%	,3%	
catholique	Effectif	1475	20	1495	
	%	71,2%	71,4%	71,2%	
juive	Effectif	14	0	14	
	%	,7%	,0%	,7%	
musulmane	Effectif	128	0	128	
	%	6,2%	,0%	6,1%	
protestante	Effectif	57	0	57	
	%	2,7%	,0%	2,7%	
sans religion	Effectif	354	7	361	
	%	17,1%	25,0%	17,2%	
autre	Effectif	39	1	40	
	%	1,9%	3,6%	1,9%	
Total	Effectif	2073	28	2101	
	%	100,0%	100,0%	100,0%	
	Khi-deux		4,193		

Religion actuelle

			Insémination artificielle		Total
			Non	Oui	
bouddhiste	Effectif	7	0	7	
	%	,3%	,0%	,3%	
catholique	Effectif	1243	18	1261	
	%	60,0%	64,3%	60,0%	
juive	Effectif	10	0	10	
	%	,5%	,0%	,5%	
musulmane	Effectif	124	0	124	
	%	6,0%	,0%	5,9%	
protestante	Effectif	50	0	50	
	%	2,4%	,0%	2,4%	
sans religion	Effectif	606	10	616	
	%	29,2%	35,7%	29,3%	
autre	Effectif	33	0	33	
	%	1,6%	,0%	1,6%	
Total	Effectif	2073	28	2101	
	%	100,0%	100,0%	100,0%	
Khi-deux			3,507		

Pratique religieuse

			Insémination artificielle		Total
			Non	Oui	
pratiquant régulier	Effectif	126	0	126	
	%	8,2%	,0%	8,1%	
occasionnel	Effectif	631	7	638	
	%	40,9%	35,0%	40,8%	
non	Effectif	785	13	798	
	%	50,9%	65,0%	51,1%	
Total	Effectif	1542	20	1562	
	%	100,0%	100,0%	100,0%	
Khi-deux			2,571		

Importance de la religion

			Insémination artificielle		Total
			Non	Oui	
importance de la religion très	Effectif	141	1	142	
	%	6,8%	3,6%	6,8%	
assez	Effectif	370	4	374	
	%	17,9%	14,3%	17,8%	
peu	Effectif	630	10	640	
	%	30,4%	35,7%	30,5%	
pas du tout	Effectif	930	13	943	
	%	44,9%	46,4%	44,9%	
Total	Effectif	2071	28	2099	
	%	100,0%	100,0%	100,0%	
Khi-deux			,895		

Existence de Dieu

			Insémination artificielle		Total
			Non	Oui	
existence de Dieu	certaine	Effectif	449	6	455
		%	22,5%	23,1%	22,5%
	probable	Effectif	251	2	253
		%	12,6%	7,7%	12,5%
	possible	Effectif	848	13	861
		%	42,5%	50,0%	42,6%
	exclue	Effectif	446	5	451
		%	22,4%	19,2%	22,3%
Total		Effectif	1994	26	2020
		%	100,0%	100,0%	100,0%
		Khi-deux		,944	

Membre d'association non religieuse

			Insémination artificielle		Total
			Non	Oui	
association non religieuse	oui	Effectif	33	0	33
		%	1,6%	,0%	1,6%
	non	Effectif	1997	28	2025
		%	98,4%	100,0%	98,4%
Total		Effectif	2030	28	2058
		%	100,0%	100,0%	100,0%
		Khi-deux		,463	

Science freinée à tort

			Insémination artificielle		Total
			Non	Oui	
science freinée	oui	Effectif	564	8	572
		%	31,5%	33,3%	31,5%
	non	Effectif	1229	16	1245
		%	68,5%	66,7%	68,5%
Total		Effectif	1793	24	1817
		%	100,0%	100,0%	100,0%
		Khi-deux		,039	

AMP avec gamètes d'un donneur – FIV

DPI

			FIV		Total
			Non	Oui	
DPI	Non	Effectif	2104	5	2109
		%	99,2%	100,0%	99,2%
	oui	Effectif	17	0	17
		%	,8%	,0%	,8%
Total		Effectif	2121	5	2126
		%	100,0%	100,0%	100,0%
		Khi-deux		,040	

Religion maternelle

			FIV		Total
			Non	Oui	
bouddhiste		Effectif	6	0	6
		%	,3%	,0%	,3%
catholique		Effectif	1490	5	1495
		%	71,1%	100,0%	71,2%
juive		Effectif	14	0	14
		%	,7%	,0%	,7%
musulmane		Effectif	128	0	128
		%	6,1%	,0%	6,1%
protestante		Effectif	57	0	57
		%	2,7%	,0%	2,7%
sans religion		Effectif	361	0	361
		%	17,2%	,0%	17,2%
autre		Effectif	40	0	40
		%	1,9%	,0%	1,9%
Total		Effectif	2096	5	2101
		%	100,0%	100,0%	100,0%
		Khi-deux		2,032	

Religion actuelle

			FIV		Total
			Non	Oui	
bouddhiste	Effectif		7	0	7
	%		,3%	,0%	,3%
catholique	Effectif		1256	5	1261
	%		59,9%	100,0%	60,0%
juive	Effectif		10	0	10
	%		,5%	,0%	,5%
musulmane	Effectif		124	0	124
	%		5,9%	,0%	5,9%
protestante	Effectif		50	0	50
	%		2,4%	,0%	2,4%
sans religion	Effectif		616	0	616
	%		29,4%	,0%	29,3%
autre	Effectif		33	0	33
	%		1,6%	,0%	1,6%
Total	Effectif		2096	5	2101
	%		100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux					3,339

Pratique religieuse

			FIV		Total
			Non	Oui	
pratiquant régulier	Effectif		125	1	126
	%		8,0%	20,0%	8,1%
occasionnel	Effectif		637	1	638
	%		40,9%	20,0%	40,8%
non	Effectif		795	3	798
	%		51,1%	60,0%	51,1%
Total	Effectif		1557	5	1562
	%		100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux					1,497

Importance de la religion

			FIV		Total
			Non	Oui	
importance de la religion très	Effectif		141	1	142
	%		6,7%	20,0%	6,8%
assez	Effectif		374	0	374
	%		17,9%	,0%	17,8%
peu	Effectif		637	3	640
	%		30,4%	60,0%	30,5%
pas du tout	Effectif		942	1	943
	%		45,0%	20,0%	44,9%
Total	Effectif		2094	5	2099
	%		100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux					4,315

Existence de Dieu

			FIV		Total
			Non	Oui	
existence de Dieu	certaine	Effectif	454	1	455
		%	22,5%	33,3%	22,5%
	probable	Effectif	252	1	253
		%	12,5%	33,3%	12,5%
	possible	Effectif	860	1	861
		%	42,6%	33,3%	42,6%
	exclue	Effectif	451	0	451
		%	22,4%	,0%	22,3%
Total		Effectif	2017	3	2020
		%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux					1,926

Membre d'association non religieuse

			FIV		Total
			Non	Oui	
association non religieuse	oui	Effectif	33	0	33
		%	1,6%	,0%	1,6%
	non	Effectif	2021	4	2025
		%	98,4%	100,0%	98,4%
Total		Effectif	2054	4	2058
		%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux					,065

Science freinée à tort

			FIV		Total
			Non	Oui	
science freinée	oui	Effectif	571	1	572
		%	31,5%	33,3%	31,5%
	non	Effectif	1243	2	1245
		%	68,5%	66,7%	68,5%
Total		Effectif	1814	3	1817
		%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux					,005

AMP avec gamètes d'un donneur – FIV avec ICSI

DPI

			FIV avec ICSI		Total
			Non	Oui	
DPI	Non	Effectif	2085	24	2109
		%	99,2%	100,0%	99,2%
	oui	Effectif	17	0	17
		%	,8%	,0%	,8%
Total		Effectif	2102	24	2126
		%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux de Pearson					,196

Religion maternelle

			FIV avec ICSI		Total
			Non	Oui	
bouddhiste		Effectif	6	0	6
		%	,3%	,0%	,3%
catholique		Effectif	1479	16	1495
		%	71,2%	66,7%	71,2%
juive		Effectif	14	0	14
		%	,7%	,0%	,7%
musulmane		Effectif	126	2	128
		%	6,1%	8,3%	6,1%
protestante		Effectif	57	0	57
		%	2,7%	,0%	2,7%
sans religion		Effectif	355	6	361
		%	17,1%	25,0%	17,2%
autre		Effectif	40	0	40
		%	1,9%	,0%	1,9%
Total		Effectif	2077	24	2101
		%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux					2,484

Religion actuelle

			FIV avec ICSI		Total
			Non	Oui	
bouddhiste	Effectif	7	0	7	
	%	,3%	,0%	,3%	
catholique	Effectif	1246	15	1261	
	%	60,0%	65,2%	60,0%	
juive	Effectif	10	0	10	
	%	,5%	,0%	,5%	
musulmane	Effectif	122	2	124	
	%	5,9%	8,7%	5,9%	
protestante	Effectif	50	0	50	
	%	2,4%	,0%	2,4%	
sans religion	Effectif	610	6	616	
	%	29,4%	26,1%	29,3%	
autre	Effectif	33	0	33	
	%	1,6%	,0%	1,6%	
Total	Effectif	2078	23	2101	
	%	100,0%	100,0%	100,0%	
	Khi-deux		1,602		

Pratique religieuse

			FIV avec ICSI		Total
			Non	Oui	
pratiquant régulier	Effectif	124	2	126	
	%	8,0%	11,8%	8,1%	
occasionnel	Effectif	629	9	638	
	%	40,7%	52,9%	40,8%	
non	Effectif	792	6	798	
	%	51,3%	35,3%	51,1%	
Total	Effectif	1545	17	1562	
	%	100,0%	100,0%	100,0%	
	Khi-deux		1,746		

Importance de la religion

			FIV avec ICSI		Total
			Non	Oui	
importance de la religion très	Effectif	141	1	142	
	%	6,8%	4,3%	6,8%	
assez	Effectif	370	4	374	
	%	17,8%	17,4%	17,8%	
peu	Effectif	633	7	640	
	%	30,5%	30,4%	30,5%	
pas du tout	Effectif	932	11	943	
	%	44,9%	47,8%	44,9%	
Total	Effectif	2076	23	2099	
	%	100,0%	100,0%	100,0%	
	Khi-deux		,247		

Existence de Dieu

			FIV avec ICSI		Total
			Non	Oui	
existence de Dieu	certaine	Effectif	451	4	455
		%	22,6%	17,4%	22,5%
	probable	Effectif	251	2	253
		%	12,6%	8,7%	12,5%
	possible	Effectif	849	12	861
		%	42,5%	52,2%	42,6%
	exclue	Effectif	446	5	451
		%	22,3%	21,7%	22,3%
Total		Effectif	1997	23	2020
		%	100,0%	100,0%	100,0%
		Khi-deux		1,046	

Membre d'association non religieuse

			FIV avec ICSI		Total
			Non	Oui	
association non religieuse	oui	Effectif	33	0	33
		%	1,6%	,0%	1,6%
	non	Effectif	2002	23	2025
		%	98,4%	100,0%	98,4%
Total		Effectif	2035	23	2058
		%	100,0%	100,0%	100,0%
		Khi-deux		,379	

Science freinée à tort

			FIV avec ICSI		Total
			Non	Oui	
science freinée	oui	Effectif	568	4	572
		%	31,6%	23,5%	31,5%
	non	Effectif	1232	13	1245
		%	68,4%	76,5%	68,5%
Total		Effectif	1800	17	1817
		%	100,0%	100,0%	100,0%
		Khi-deux		,503	

Religion maternelle

AMP avec gamètes du couple - Insémination artificielle

			Religion maternelle						Total	
			bouddhiste	catholique	juive	musulmane	protestante	sans religion		autre
AMP avec gamètes du couple - Insémination artificielle	Non	Effectif	3	1169	11	97	49	270	30	1629
		% dans Religion maternelle	50,0%	78,2%	78,6%	75,8%	86,0%	74,8%	75,0%	77,5%
	Oui	Effectif	3	326	3	31	8	91	10	472
		% dans Religion maternelle	50,0%	21,8%	21,4%	24,2%	14,0%	25,2%	25,0%	22,5%
Total		Effectif	6	1495	14	128	57	361	40	2101
		% dans Religion maternelle	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			7,251							

AMP avec gamètes du couple - FIV

			Religion maternelle						Total	
			bouddhiste	catholique	juive	musulmane	protestante	sans religion		autre
AMP avec gamètes du couple - FIV	Non	Effectif	5	986	9	70	32	250	26	1378
		% dans Religion maternelle	83,3%	66,0%	64,3%	54,7%	56,1%	69,3%	65,0%	65,6%
	Oui	Effectif	1	509	5	58	25	111	14	723
		% dans Religion maternelle	16,7%	34,0%	35,7%	45,3%	43,9%	30,7%	35,0%	34,4%
Total		Effectif	6	1495	14	128	57	361	40	2101
		% dans Religion maternelle	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			12,082*							

AMP avec gamètes du couple - FIV avec ICSI

			Religion maternelle						Total	
			bouddhiste	catholique	juive	musulmane	protestante	sans religion		autre
AMP avec gamètes du couple - FIV avec ICSI	Non	Effectif	4	870	9	87	33	213	27	1243
		% dans Religion maternelle	66,7%	58,2%	64,3%	68,0%	57,9%	59,0%	67,5%	59,2%
	Oui	Effectif	2	625	5	41	24	148	13	858
		% dans Religion maternelle	33,3%	41,8%	35,7%	32,0%	42,1%	41,0%	32,5%	40,8%
Total		Effectif	6	1495	14	128	57	361	40	2101
		% dans Religion maternelle	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			6,173							

AMP avec gamètes d'un donneur - Insémination artificielle

			Religion maternelle						Total	
			bouddhiste	catholique	juive	musulmane	protestante	sans religion		autre
AMP avec gamètes d'un donneur - Insémination artificielle	Non	Effectif	6	1475	14	128	57	354	39	2073
		% dans Religion maternelle	100,0%	98,7%	100,0%	100,0%	100,0%	98,1%	97,5%	98,7%
	Oui	Effectif	0	20	0	0	0	7	1	28
		% dans Religion maternelle	,0%	1,3%	,0%	,0%	,0%	1,9%	2,5%	1,3%
Total		Effectif	6	1495	14	128	57	361	40	2101
		% dans Religion maternelle	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			4,193							

AMP avec gamètes d'un donneur - FIV avec ICSI

			Religion maternelle						Total	
			bouddhiste	catholique	juive	musulmane	protestante	sans religion		autre
AMP avec gamètes d'un donneur - FIV avec ICSI	Non	Effectif	6	1479	14	126	57	355	40	2077
		% dans Religion maternelle	100,0%	98,9%	100,0%	98,4%	100,0%	98,3%	100,0%	98,9%
	Oui	Effectif	0	16	0	2	0	6	0	24
		% dans Religion maternelle	,0%	1,1%	,0%	1,6%	,0%	1,7%	,0%	1,1%
Total		Effectif	6	1495	14	128	57	361	40	2101
		% dans Religion maternelle	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			2,484							

186

AMP avec gamètes d'un donneur - FIV

			Religion maternelle						Total	
			bouddhiste	catholique	juive	musulmane	protestante	sans religion		autre
AMP avec gamètes d'un donneur - FIV	Non	Effectif	6	1490	14	128	57	361	40	2096
		% dans Religion maternelle	100,0%	99,7%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	99,8%
	Oui	Effectif	0	5	0	0	0	0	0	5
		% dans Religion maternelle	,0%	,3%	,0%	,0%	,0%	,0%	,0%	,2%
Total		Effectif	6	1495	14	128	57	361	40	2101
		% dans Religion maternelle	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			2,032							

DPI

			Religion maternelle						Total	
			bouddhiste	catholique	juive	musulmane	protestante	sans religion		autre
DPI	0	Effectif	6	1484	13	126	56	359	40	2084
		% dans Religion maternelle	100,0%	99,3%	92,9%	98,4%	98,2%	99,4%	100,0%	99,2%
	oui	Effectif	0	11	1	2	1	2	0	17
		% dans Religion maternelle	,0%	,7%	7,1%	1,6%	1,8%	,6%	,0%	,8%
Total		Effectif	6	1495	14	128	57	361	40	2101
		% dans Religion maternelle	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			9,306							

Eglise et bioéthique

			Religion maternelle						Total	
			bouddhiste	catholique	juive	musulmane	protestante	sans religion		autre
église et bioéthique	toujours	Effectif	0	10	0	6	1	2	2	21
		% dans Religion maternelle	,0%	,8%	,0%	9,0%	2,1%	1,5%	8,0%	1,3%
	souvent	Effectif	1	69	1	11	0	3	3	88
		% dans Religion maternelle	20,0%	5,2%	10,0%	16,4%	,0%	2,3%	12,0%	5,4%
	parfois	Effectif	0	324	2	7	5	4	3	345
		% dans Religion maternelle	,0%	24,4%	20,0%	10,4%	10,6%	3,0%	12,0%	21,3%
	jamais	Effectif	0	399	2	9	6	59	8	483
		% dans Religion maternelle	,0%	30,0%	20,0%	13,4%	12,8%	44,7%	32,0%	29,9%
	ne connaît pas la position	Effectif	4	528	5	34	35	64	9	679
		% dans Religion maternelle	80,0%	39,7%	50,0%	50,7%	74,5%	48,5%	36,0%	42,0%
Total		Effectif	5	1330	10	67	47	132	25	1616
		% dans Religion maternelle	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			141,765***							

Science freinée à tort

			Religion maternelle						Total	
			bouddhiste	catholique	juive	musulmane	protestante	sans religion		autre
science freinée	oui	Effectif	2	414	2	30	13	98	9	568
		% dans Religion maternelle	33,3%	31,8%	16,7%	30,0%	26,5%	31,9%	29,0%	31,4%
	non	Effectif	4	888	10	70	36	209	22	1239
		% dans Religion maternelle	66,7%	68,2%	83,3%	70,0%	73,5%	68,1%	71,0%	68,6%
Total		Effectif	6	1302	12	100	49	307	31	1807
		% dans Religion maternelle	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			2,063							

Politique * Religion maternelle

			Religion maternelle						Total	
			bouddhiste	catholique	juive	musulmane	protestante	sans religion		autre
Politique	extrême gauche	Effectif	1	20	0	3	1	5	0	30
		% dans Religion maternelle	20,0%	1,4%	,0%	2,8%	1,9%	1,5%	,0%	1,6%
	gauche	Effectif	0	255	1	42	11	80	6	395
		% dans Religion maternelle	,0%	18,4%	7,7%	38,9%	21,2%	24,8%	17,6%	20,6%
	centre gauche	Effectif	0	110	4	9	3	27	4	157
		% dans Religion maternelle	,0%	7,9%	30,8%	8,3%	5,8%	8,4%	11,8%	8,2%
	centre	Effectif	1	84	1	9	5	21	4	125
		% dans Religion maternelle	20,0%	6,1%	7,7%	8,3%	9,6%	6,5%	11,8%	6,5%
	centre droit	Effectif	1	144	1	4	6	18	1	175
		% dans Religion maternelle	20,0%	10,4%	7,7%	3,7%	11,5%	5,6%	2,9%	9,1%
	droite	Effectif	0	355	6	3	8	40	6	418
		% dans Religion maternelle	,0%	25,6%	46,2%	2,8%	15,4%	12,4%	17,6%	21,8%
	extrême droite	Effectif	0	5	0	0	0	2	0	7
		% dans Religion maternelle	,0%	,4%	,0%	,0%	,0%	,6%	,0%	,4%
	nulle part	Effectif	2	412	0	38	18	130	13	613
		% dans Religion maternelle	40,0%	29,7%	,0%	35,2%	34,6%	40,2%	38,2%	31,9%
Total		Effectif	5	1385	13	108	52	323	34	1920
		% dans Religion maternelle	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			127,441***							

Religion actuelle

AMP avec gamètes du couple - Insémination artificielle

			Religion actuelle						Total	
			bouddhiste	catholique	juive	musulmane	protestante	sans religion		autre
AMP avec gamètes du couple - Insémination artificielle	Non	Effectif	4	980	7	97	38	475	27	1628
		% dans Religion actuelle	57,1%	77,7%	70,0%	78,2%	76,0%	77,1%	81,8%	77,5%
	Oui	Effectif	3	281	3	27	12	141	6	473
		% dans Religion actuelle	42,9%	22,3%	30,0%	21,8%	24,0%	22,9%	18,2%	22,5%
Total		Effectif	7	1261	10	124	50	616	33	2101
		% dans Religion actuelle	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			2,527							

AMP avec gamètes du couple - FIV

			Religion actuelle						Total	
			bouddhiste	catholique	juive	musulmane	protestante	sans religion		autre
AMP avec gamètes du couple - FIV	Non	Effectif	6	839	7	64	29	417	21	1383
		% dans Religion actuelle	85,7%	66,5%	70,0%	51,6%	58,0%	67,7%	63,6%	65,8%
	Oui	Effectif	1	422	3	60	21	199	12	718
		% dans Religion actuelle	14,3%	33,5%	30,0%	48,4%	42,0%	32,3%	36,4%	34,2%
Total		Effectif	7	1261	10	124	50	616	33	2101
		% dans Religion actuelle	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			15,113**							

AMP avec gamètes du couple - FIV avec ICSI

			Religion actuelle						Total		
			bouddhiste	catholique	juive	musulmane	protestante	sans religion		autre	
AMP avec gamètes du couple - FIV avec ICSI	Non	Effectif	4	742	8	87	33	349	21	1244	
		% dans Religion actuelle	57,1%	58,8%	80,0%	70,2%	66,0%	56,7%	63,6%	59,2%	
	Oui	Effectif	3	519	2	37	17	267	12	857	
		% dans Religion actuelle	42,9%	41,2%	20,0%	29,8%	34,0%	43,3%	36,4%	40,8%	
Total		Effectif	7	1261	10	124	50	616	33	2101	
		% dans Religion actuelle	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	
Khi-deux			10,916*								

AMP avec gamètes d'un donneur - Insémination artificielle

			Religion actuelle						Total		
			bouddhiste	catholique	juive	musulmane	protestante	sans religion		autre	
AMP avec gamètes d'un donneur - Insémination artificielle	Non	Effectif	7	1243	10	124	50	606	33	2073	
		% dans Religion actuelle	100,0%	98,6%	100,0%	100,0%	100,0%	98,4%	100,0%	98,7%	
	Oui	Effectif	0	18	0	0	0	10	0	28	
		% dans Religion actuelle	,0%	1,4%	,0%	,0%	,0%	1,6%	,0%	1,3%	
Total		Effectif	7	1261	10	124	50	616	33	2101	
		% dans Religion actuelle	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	
Khi-deux			3,507								

AMP avec gamètes d'un donneur - FIV avec ICSI

			Religion actuelle							Total
			bouddhiste	catholique	juive	musulmane	protestante	sans religion	autre	
AMP avec gamètes d'un donneur - FIV avec ICSI	Non	Effectif	7	1246	10	122	50	610	33	2078
		% dans Religion actuelle	100,0%	98,8%	100,0%	98,4%	100,0%	99,0%	100,0%	98,9%
	Oui	Effectif	0	15	0	2	0	6	0	23
		% dans Religion actuelle	,0%	1,2%	,0%	1,6%	,0%	1,0%	,0%	1,1%
Total		Effectif	7	1261	10	124	50	616	33	2101
		% dans Religion actuelle	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			1,602							

AMP avec gamètes d'un donneur - FIV

			Religion actuelle							Total
			bouddhiste	catholique	juive	musulmane	protestante	sans religion	autre	
AMP avec gamètes d'un donneur - FIV	Non	Effectif	7	1256	10	124	50	616	33	2096
		% dans Religion actuelle	100,0%	99,6%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	99,8%
	Oui	Effectif	0	5	0	0	0	0	0	5
		% dans Religion actuelle	,0%	,4%	,0%	,0%	,0%	,0%	,0%	,2%
Total		Effectif	7	1261	10	124	50	616	33	2101
		% dans Religion actuelle	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			3,339							

DPI

			Religion actuelle							Total
			bouddhiste	catholique	juive	musulmane	protestante	sans religion	autre	
DPI	Non	Effectif	7	1253	9	122	49	611	33	2084
		% dans Religion actuelle	100,0%	99,4%	90,0%	98,4%	98,0%	99,2%	100,0%	99,2%
	oui	Effectif	0	8	1	2	1	5	0	17
		% dans Religion actuelle	,0%	,6%	10,0%	1,6%	2,0%	,8%	,0%	,8%
Total		Effectif	7	1261	10	124	50	616	33	2101
		% dans Religion actuelle	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			13,212**							

Eglise et bioéthique

			Religion actuelle							Total
			bouddhiste	catholique	juive	musulmane	protestante	sans religion	autre	
église et bioéthique	toujours	Effectif	0	12	0	6	2	0	2	22
		% dans Religion actuelle	,0%	1,0%	,0%	9,0%	4,3%	,0%	8,0%	1,4%
	souvent	Effectif	3	68	1	11	0	1	3	87
		% dans Religion actuelle	42,9%	5,6%	14,3%	16,4%	,0%	,4%	12,0%	5,4%
	parfois	Effectif	0	309	1	8	5	19	5	347
		% dans Religion actuelle	,0%	25,5%	14,3%	11,9%	10,9%	7,5%	20,0%	21,5%
	jamais	Effectif	0	344	0	6	5	123	5	483
		% dans Religion actuelle	,0%	28,4%	,0%	9,0%	10,9%	48,2%	20,0%	29,9%
	ne connaît pas la position	Effectif	4	477	5	36	34	112	10	678
		% dans Religion actuelle	57,1%	39,4%	71,4%	53,7%	73,9%	43,9%	40,0%	41,9%
Total		Effectif	7	1210	7	67	46	255	25	1617
		% dans Religion actuelle	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			202,291***							

Association non religieuse

			Religion actuelle						Total	
			bouddhiste	catholique	juive	musulmane	protestante	sans religion		autre
association non religieuse	oui	Effectif	1	20	0	3	0	9	0	33
		% dans Religion actuelle	14,3%	1,6%	,0%	2,7%	,0%	1,5%	,0%	1,6%
	non	Effectif	6	1223	10	108	49	583	32	2011
		% dans Religion actuelle	85,7%	98,4%	100,0%	97,3%	100,0%	98,5%	100,0%	98,4%
Total		Effectif	7	1243	10	111	49	592	32	2044
		% dans Religion actuelle	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			9,430							

Fondement prioritaire des grands choix de votre vie

			Religion actuelle						Total	
			bouddhiste	catholique	juive	musulmane	protestante	sans religion		autre
Croyance religieuse	Effectif		1	50	0	31	6	0	5	93
	% dans Religion actuelle		14,3%	4,3%	,0%	32,0%	13,0%	,0%	17,9%	4,9%
Bonheur personnel	Effectif		2	536	4	29	21	233	6	831
	% dans Religion actuelle		28,6%	46,0%	44,4%	29,9%	45,7%	43,7%	21,4%	44,1%
Respect de l'homme	Effectif		4	469	2	24	12	229	14	754
	% dans Religion actuelle		57,1%	40,3%	22,2%	24,7%	26,1%	43,0%	50,0%	40,0%
Autre	Effectif		0	109	3	13	7	71	3	206
	% dans Religion actuelle		,0%	9,4%	33,3%	13,4%	15,2%	13,3%	10,7%	10,9%
Total	Effectif		7	1164	9	97	46	533	28	1884
	% dans Religion actuelle		100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			219,768***							

Science freinée à tort

			Religion actuelle						Total	
			bouddhiste	catholique	juive	musulmane	protestante	sans religion		autre
science freinée	oui	Effectif	3	349	2	30	10	167	6	567
		% dans Religion actuelle	42,9%	31,5%	25,0%	30,6%	25,0%	32,2%	24,0%	31,4%
	non	Effectif	4	760	6	68	30	351	19	1238
		% dans Religion actuelle	57,1%	68,5%	75,0%	69,4%	75,0%	67,8%	76,0%	68,6%
Total		Effectif	7	1109	8	98	40	518	25	1805
		% dans Religion actuelle	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			2,174							

Opinion politique

			Religion actuelle						Total	
			bouddhiste	catholique	juive	musulmane	protestante	sans religion		autre
Politique	extrême gauche	Effectif	1	12	0	3	1	13	0	30
		% dans Religion actuelle	14,3%	1,0%	,0%	2,9%	2,1%	2,3%	,0%	1,6%
	gauche	Effectif	1	183	0	40	11	157	2	394
		% dans Religion actuelle	14,3%	15,7%	,0%	39,2%	23,4%	28,0%	7,1%	20,5%
	centre gauche	Effectif	0	81	3	9	1	61	3	158
		% dans Religion actuelle	,0%	6,9%	33,3%	8,8%	2,1%	10,9%	10,7%	8,2%
	centre	Effectif	0	73	1	7	7	35	3	126
		% dans Religion actuelle	,0%	6,3%	11,1%	6,9%	14,9%	6,2%	10,7%	6,6%
	centre droit	Effectif	1	124	1	4	6	38	2	176
		% dans Religion actuelle	14,3%	10,6%	11,1%	3,9%	12,8%	6,8%	7,1%	9,2%
	droite	Effectif	1	331	4	2	5	72	3	418
		% dans Religion actuelle	14,3%	28,4%	44,4%	2,0%	10,6%	12,8%	10,7%	21,8%
	extrême droite	Effectif	0	4	0	0	0	3	0	7
		% dans Religion actuelle	,0%	,3%	,0%	,0%	,0%	,5%	,0%	,4%
	nulle part	Effectif	3	358	0	37	16	182	15	611
		% dans Religion actuelle	42,9%	30,7%	,0%	36,3%	34,0%	32,4%	53,6%	31,8%
Total		Effectif	7	1166	9	102	47	561	28	1920
		% dans Religion actuelle	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			176,442***							

AMP et risque femme

			Religion actuelle						Total	
			bouddhiste	catholique	juive	musulmane	protestante	sans religion		autre
AMP et risque femme	oui	Effectif	1	474	5	39	16	205	14	754
		% dans Religion actuelle	14,3%	39,4%	55,6%	36,4%	34,0%	35,6%	46,7%	38,1%
	non	Effectif	6	728	4	68	31	371	16	1224
		% dans Religion actuelle	85,7%	60,6%	44,4%	63,6%	66,0%	64,4%	53,3%	61,9%
Total		Effectif	7	1202	9	107	47	576	30	1978
		% dans Religion actuelle	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			6,676							

Connaissance position religieuse sur l'AMP

			Religion actuelle						Total	
			bouddhiste	catholique	juive	musulmane	protestante	sans religion		autre
connaissance position religieuse AMP	oui	Effectif	1	170	2	32	0	16	8	229
		% dans Religion actuelle	14,3%	13,9%	20,0%	29,1%	,0%	3,9%	26,7%	12,5%
	non	Effectif	6	1055	8	78	48	390	22	1607
		% dans Religion actuelle	85,7%	86,1%	80,0%	70,9%	100,0%	96,1%	73,3%	87,5%
Total		Effectif	7	1225	10	110	48	406	30	1836
		% dans Religion actuelle	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			70,028***							

Pratiques refusées

		Religion actuelle							Total
		bouddhiste	catholique	juive	musulmane	protestante	sans religion	autre	
FIV avec ICSI	Effectif	0	18	1	6	3	13	0	41
	% dans Religion actuelle	,0%	1,4%	10,0%	4,8%	6,0%	2,1%	,0%	2,0%
AMP sperme donneur anonyme	Effectif	4	507	6	58	24	249	14	862
	% dans Religion actuelle	57,1%	40,2%	60,0%	46,8%	48,0%	40,4%	42,4%	41,0%
AMP ovocytes donneuse anonyme	Effectif	4	490	6	55	23	229	13	820
	% dans Religion actuelle	57,1%	38,9%	60,0%	44,4%	46,0%	37,2%	39,4%	39,0%
embryon couple donneur anonyme	Effectif	6	561	6	55	24	257	12	921
	% dans Religion actuelle	85,7%	44,5%	60,0%	44,4%	48,0%	41,7%	36,4%	43,8%
AMP double don, donneurs anonymes	Effectif	6	563	6	54	21	262	15	927
	% dans Religion actuelle	85,7%	44,6%	60,0%	43,5%	42,0%	42,5%	45,5%	44,1%
DPI	Effectif	0	117	0	18	7	49	3	194
	% dans Religion actuelle	,0%	9,3%	,0%	14,5%	14,0%	8,0%	9,1%	9,2%
mère porteuse	Effectif	4	604	6	53	24	286	13	990
	% dans Religion actuelle	57,1%	47,9%	60,0%	42,7%	48,0%	46,4%	39,4%	47,1%
Total	Effectif	7	1261	10	124	50	616	33	2101
	% dans Religion actuelle	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

169

Influence dans la démarche d'AMP

		Religion actuelle							Total
		bouddhiste	catholique	juive	musulmane	protestante	sans religion	autre	bouddhiste
religion	Effectif	1	36	3	23	2	1	3	69
	% dans Religion actuelle	14,3%	2,9%	30,0%	18,5%	4,0%	,2%	9,1%	3,3%
Morale	Effectif	2	335	3	34	10	121	12	517
	% dans Religion actuelle	28,6%	26,6%	30,0%	27,4%	20,0%	19,6%	36,4%	24,6%
tradition culturelle	Effectif	2	157	0	19	4	61	9	252
	% dans Religion actuelle	28,6%	12,5%	,0%	15,3%	8,0%	9,9%	27,3%	12,0%
bonheur personnel	Effectif	6	1030	8	82	34	485	22	1667
	% dans Religion actuelle	85,7%	81,7%	80,0%	66,1%	68,0%	78,7%	66,7%	79,3%

DPI

		Religion actuelle							Total
		bouddhiste	catholique	juive	musulmane	protestante	sans religion	autre	
bonne chose	Effectif	4	588	8	41	22	267	10	940
	% dans Religion actuelle	57,1%	46,6%	80,0%	33,1%	44,0%	43,3%	30,3%	44,7%
avancée médicale importante	Effectif	4	631	5	57	23	329	20	1069
	% dans Religion actuelle	57,1%	50,0%	50,0%	46,0%	46,0%	53,4%	60,6%	50,9%
trop loin	Effectif	0	128	0	12	9	75	4	228
	% dans Religion actuelle	,0%	10,2%	,0%	9,7%	18,0%	12,2%	12,1%	10,9%

Révéler AMP aux enfants

		Religion actuelle							Total	
		bouddhiste	catholique	juive	musulmane	protestante	sans religion	autre		
révéler AMP aux enfants	oui	Effectif	3	633	2	60	19	335	16	1068
		% dans Religion actuelle	42,9%	54,6%	25,0%	59,4%	44,2%	60,4%	59,3%	56,2%
	non	Effectif	4	526	6	41	24	220	11	832
		% dans Religion actuelle	57,1%	45,4%	75,0%	40,6%	55,8%	39,6%	40,7%	43,8%
Total		Effectif	7	1159	8	101	43	555	27	1900
		% dans Religion actuelle	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			11,800*							

Enfant : connaître le donneur

		Religion actuelle							Total	
		bouddhiste	Catholique	juive	musulmane	protestante	sans religion	autre		
enfant: connaître le donneur	oui	Effectif	3	706	4	68	25	356	21	1183
		% dans Religion actuelle	42,9%	60,9%	50,0%	69,4%	56,8%	65,1%	72,4%	62,5%
	non	Effectif	4	453	4	30	19	191	8	709
		% dans Religion actuelle	57,1%	39,1%	50,0%	30,6%	43,2%	34,9%	27,6%	37,5%
Total		Effectif	7	1159	8	98	44	547	29	1892
		% dans Religion actuelle	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			8,293							

Pratique religieuse

AMP avec gamètes du couple - Insémination artificielle

			pratiquant			Total
			régulier	occasionnel	non	
AMP avec gamètes du couple - Insémination artificielle	Non	Effectif	100	505	606	1211
		% dans pratiquant	79,4%	79,2%	75,9%	77,5%
	Oui	Effectif	26	133	192	351
		% dans pratiquant	20,6%	20,8%	24,1%	22,5%
Total		Effectif	126	638	798	1562
		% dans pratiquant	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			2,367			

AMP avec gamètes du couple - FIV

			pratiquant			Total
			régulier	occasionnel	non	
AMP avec gamètes du couple - FIV	Non	Effectif	61	416	539	1016
		% dans pratiquant	48,4%	65,2%	67,5%	65,0%
	Oui	Effectif	65	222	259	546
		% dans pratiquant	51,6%	34,8%	32,5%	35,0%
Total		Effectif	126	638	798	1562
		% dans pratiquant	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			17,529***			

AMP avec gamètes du couple - FIV avec ICSI

			pratiquant			Total
			régulier	occasionnel	non	
AMP avec gamètes du couple - FIV avec ICSI	Non	Effectif	86	370	478	934
		% dans pratiquant	68,3%	58,0%	59,9%	59,8%
	Oui	Effectif	40	268	320	628
		% dans pratiquant	31,7%	42,0%	40,1%	40,2%
Total		Effectif	126	638	798	1562
		% dans pratiquant	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			4,615*			

AMP avec gamètes d'un donneur - Insémination artificielle

			pratiquant			Total
			régulier	occasionnel	non	
AMP avec gamètes d'un donneur - Insémination artificielle	Non	Effectif	126	631	785	1542
		% dans pratiquant	100,0%	98,9%	98,4%	98,7%
	Oui	Effectif	0	7	13	20
		% dans pratiquant	,0%	1,1%	1,6%	1,3%
Total		Effectif	126	638	798	1562
		% dans pratiquant	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			2,571			

AMP avec gamètes d'un donneur - FIV avec ICSI

			pratiquant			Total
			régulier	occasionnel	non	
AMP avec gamètes d'un donneur - FIV avec ICSI	Non	Effectif	124	629	792	1545
		% dans pratiquant	98,4%	98,6%	99,2%	98,9%
	Oui	Effectif	2	9	6	17
		% dans pratiquant	1,6%	1,4%	,8%	1,1%
Total		Effectif	126	638	798	1562
		% dans pratiquant	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			1,746			

AMP avec gamètes d'un donneur - FIV

			pratiquant			Total
			régulier	occasionnel	non	
AMP avec gamètes d'un donneur - FIV	Non	Effectif	125	637	795	1557
		% dans pratiquant	99,2%	99,8%	99,6%	99,7%
	Oui	Effectif	1	1	3	5
		% dans pratiquant	,8%	,2%	,4%	,3%
Total		Effectif	126	638	798	1562
		% dans pratiquant	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			1,497			

DPI

			pratiquant			Total
			régulier	occasionnel	non	
DPI	Non	Effectif	126	632	791	1549
		% dans pratiquant	100,0%	99,1%	99,1%	99,2%
	Oui	Effectif	0	6	7	13
		% dans pratiquant	,0%	,9%	,9%	,8%
Total		Effectif	126	638	798	1562
		% dans pratiquant	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			1,167			

Eglise et bioéthique

			pratiquant			Total
			régulier	occasionnel	non	
église et bioéthique	toujours	Effectif	8	6	6	20
		% dans pratiquant	8,2%	1,0%	,8%	1,4%
	souvent	Effectif	31	43	10	84
		% dans pratiquant	32,0%	7,0%	1,4%	5,9%
	parfois	Effectif	21	194	109	324
		% dans pratiquant	21,6%	31,8%	15,4%	22,9%
	jamais	Effectif	10	145	232	387
		% dans pratiquant	10,3%	23,8%	32,8%	27,3%
	ne connaît pas la position	Effectif	27	222	351	600
		% dans pratiquant	27,8%	36,4%	49,6%	42,4%
Total		Effectif	97	610	708	1415
		% dans pratiquant	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			248,778***			

Membre d'association non religieuse

			pratiquant			Total
			régulier	occasionnel	non	
association non religieuse	oui	Effectif	8	13	4	25
		% dans pratiquant	6,6%	2,1%	,5%	1,6%
	non	Effectif	114	612	775	1501
		% dans pratiquant	93,4%	97,9%	99,5%	98,4%
Total		Effectif	122	625	779	1526
		% dans pratiquant	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux						25,193***

Fondements des grands choix de votre vie

		pratiquant			Total
		régulier	occasionnel	non	
Croyance religieuse	Effectif	45	36	7	88
	% dans pratiquant	40,9%	6,1%	1,0%	6,2%
Bonheur personnel	Effectif	20	268	336	624
	% dans pratiquant	18,2%	45,7%	46,7%	44,0%
Respect de l'homme	Effectif	27	233	298	558
	% dans pratiquant	24,5%	39,7%	41,4%	39,4%
Autre	Effectif	18	50	79	147
	% dans pratiquant	16,4%	8,5%	11,0%	10,4%
Total	Effectif	110	587	720	1417
	% dans pratiquant	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux					276,155***

Science freinée à tort

			pratiquant			Total
			régulier	occasionnel	non	
science freinée	oui	Effectif	26	163	232	421
		% dans pratiquant	23,9%	29,1%	33,7%	31,0%
	non	Effectif	83	397	456	936
		% dans pratiquant	76,1%	70,9%	66,3%	69,0%
Total		Effectif	109	560	688	1357
		% dans pratiquant	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux						5,919**

Opinion politique

			pratiquant			Total
			régulier	occasionnel	non	
politique	extrême gauche	Effectif	2	6	9	17
		% dans pratiquant	1,7%	1,0%	1,2%	1,2%
	gauche	Effectif	28	96	123	247
		% dans pratiquant	24,1%	16,4%	16,8%	17,3%
	centre gauche	Effectif	5	44	52	101
		% dans pratiquant	4,3%	7,5%	7,1%	7,1%
	centre	Effectif	6	37	48	91
		% dans pratiquant	5,2%	6,3%	6,6%	6,4%
	centre droit	Effectif	14	62	68	144
		% dans pratiquant	12,1%	10,6%	9,3%	10,1%
	droite	Effectif	18	169	175	362
		% dans pratiquant	15,5%	28,9%	24,0%	25,3%
	extrême droite	Effectif	0	2	3	5
		% dans pratiquant	,0%	,3%	,4%	,3%
	nulle part	Effectif	43	169	252	464
		% dans pratiquant	37,1%	28,9%	34,5%	32,4%
Total		Effectif	116	585	730	1431
		% dans pratiquant	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
		Khi-deux		19,066		

AMP et risque femme

			pratiquant			Total
			régulier	occasionnel	non	
AMP et risque femme	oui	Effectif	30	265	275	570
		% dans pratiquant	25,4%	43,8%	36,4%	38,6%
	non	Effectif	88	340	480	908
		% dans pratiquant	74,6%	56,2%	63,6%	61,4%
Total		Effectif	118	605	755	1478
		% dans pratiquant	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
		Khi-deux		17,064***		

Connaissance de la position religieuse sur l'AMP

			pratiquant			Total
			régulier	occasionnel	non	
connaissance position religieuse AMP	oui	Effectif	46	97	65	208
		% dans pratiquant	39,0%	15,7%	8,6%	14,0%
	non	Effectif	72	521	688	1281
		% dans pratiquant	61,0%	84,3%	91,4%	86,0%
Total		Effectif	118	618	753	1489
		% dans pratiquant	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
		Khi-deux		80,816***		

Pratiques refusées

		pratiquant			Total
		régulier	occasionnel	non	
FIV avec ICSI	Effectif	7	11	13	31
	% dans pratiquant	5,6%	1,7%	1,6%	2,0%
AMP sperme donneur anonyme	Effectif	68	280	295	643
	% dans pratiquant	54,0%	43,9%	37,0%	41,2%
AMP ovocytes donneuse anonyme	Effectif	66	266	286	618
	% dans pratiquant	52,4%	41,7%	35,8%	39,6%
embryon couple donneur anonyme	Effectif	65	299	326	690
	% dans pratiquant	51,6%	46,9%	40,9%	44,2%
AMP double don, donneurs anonymes	Effectif	65	305	321	691
	% dans pratiquant	51,6%	47,8%	40,2%	44,2%
DPI	Effectif	23	78	51	152
	% dans pratiquant	18,3%	12,2%	6,4%	9,7%
mère porteuse	Effectif	68	317	352	737
	% dans pratiquant	54,0%	49,7%	44,1%	47,2%
Total	Effectif	126	638	798	1562
	% dans pratiquant	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Influence dans la démarche d'AMP

		pratiquant			Total
		régulier	occasionnel	non	
religion	Effectif	36	23	9	68
	% dans pratiquant	28,6%	3,6%	1,1%	4,4%
morale	Effectif	50	164	193	407
	% dans pratiquant	39,7%	25,7%	24,2%	26,1%
tradition culturelle	Effectif	28	90	86	204
	% dans pratiquant	22,2%	14,1%	10,8%	13,1%
bonheur personnel	Effectif	78	521	653	1252
	% dans pratiquant	61,9%	81,7%	81,8%	80,2%
Total	Effectif	126	638	798	1562
	% dans pratiquant	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

DPI

		pratiquant			Total
		régulier	occasionnel	non	
bonne chose	Effectif	42	304	362	708
	% dans pratiquant	33,3%	47,6%	45,4%	45,3%
avancée médicale importante	Effectif	54	321	406	781
	% dans pratiquant	42,9%	50,3%	50,9%	50,0%
trop loin	Effectif	25	63	80	168
	% dans pratiquant	19,8%	9,9%	10,0%	10,8%
Total	Effectif	126	638	798	1562
	% dans pratiquant	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Révéler AMP aux enfants

			pratiquant			Total
			régulier	occasionnel	non	
révéler AMP aux enfants	oui	Effectif	56	335	401	792
		% dans pratiquant	50,9%	57,9%	55,0%	55,9%
	non	Effectif	54	244	328	626
		% dans pratiquant	49,1%	42,1%	45,0%	44,1%
Total		Effectif	110	579	729	1418
		% dans pratiquant	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux						2,246

Enfant : connaître le donneur

			pratiquant			Total
			régulier	occasionnel	non	
enfant: connaître le donneur	oui	Effectif	69	346	459	874
		% dans pratiquant	62,2%	60,0%	63,4%	61,9%
	non	Effectif	42	231	265	538
		% dans pratiquant	37,8%	40,0%	36,6%	38,1%
Total		Effectif	111	577	724	1412
		% dans pratiquant	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux						1,608

Ecole

AMP avec gamètes du couple - Insémination artificielle

			Ecole			Total
			privée seule	publique seule	privée et publique	
AMP avec gamètes du couple - Insémination artificielle	Non	Effectif	132	1054	451	1637
		% dans Ecole	73,7%	78,7%	76,1%	77,5%
	Oui	Effectif	47	286	142	475
		% dans Ecole	26,3%	21,3%	23,9%	22,5%
Total		Effectif	179	1340	593	2112
		% dans Ecole	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
			3,189			

AMP avec gamètes du couple - FIV

			Ecole			Total
			privée seule	publique seule	privée et publique	
AMP avec gamètes du couple - FIV	Non	Effectif	125	871	394	1390
		% dans Ecole	69,8%	65,0%	66,4%	65,8%
	Oui	Effectif	54	469	199	722
		% dans Ecole	30,2%	35,0%	33,6%	34,2%
Total		Effectif	179	1340	593	2112
		% dans Ecole	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
			1,783			

AMP avec gamètes du couple - FIV avec ICSI

			Ecole			Total
			privée seule	publique seule	privée et publique	
AMP avec gamètes du couple - FIV avec ICSI	Non	Effectif	103	788	358	1249
		% dans Ecole	57,5%	58,8%	60,4%	59,1%
	Oui	Effectif	76	552	235	863
		% dans Ecole	42,5%	41,2%	39,6%	40,9%
Total		Effectif	179	1340	593	2112
		% dans Ecole	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
			,623			

AMP avec gamètes d'un donneur - Insémination artificielle

			Ecole			Total
			privée seule	publique seule	privée et publique	
AMP avec gamètes d'un donneur - Insémination artificielle	Non	Effectif	177	1320	587	2084
		% dans Ecole	98,9%	98,5%	99,0%	98,7%
	Oui	Effectif	2	20	6	28
		% dans Ecole	1,1%	1,5%	1,0%	1,3%
Total		Effectif	179	1340	593	2112
		% dans Ecole	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux						,791

AMP avec gamètes d'un donneur - FIV avec ICSI

			Ecole			Total
			privée seule	publique seule	privée et publique	
AMP avec gamètes d'un donneur - FIV avec ICSI	Non	Effectif	177	1323	588	2088
		% dans Ecole	98,9%	98,7%	99,2%	98,9%
	Oui	Effectif	2	17	5	24
		% dans Ecole	1,1%	1,3%	,8%	1,1%
Total		Effectif	179	1340	593	2112
		% dans Ecole	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux						,663

AMP avec gamètes d'un donneur - FIV

			Ecole			Total
			privée seule	publique seule	privée et publique	
AMP avec gamètes d'un donneur - FIV	Non	Effectif	179	1335	593	2107
		% dans Ecole	100,0%	99,6%	100,0%	99,8%
	Oui	Effectif	0	5	0	5
		% dans Ecole	,0%	,4%	,0%	,2%
Total		Effectif	179	1340	593	2112
		% dans Ecole	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux						2,887

DPI

			Ecole			Total
			privée seule	publique seule	privée et publique	
DPI	Non	Effectif	178	1326	591	2095
		% dans Ecole	99,4%	99,0%	99,7%	99,2%
	Oui	Effectif	1	14	2	17
		% dans Ecole	,6%	1,0%	,3%	,8%
Total		Effectif	179	1340	593	2112
		% dans Ecole	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux						2,726

Eglise et bioéthique

			Ecole			Total
			privée seule	publique seule	privée et publique	
église et bioéthique	toujours	Effectif	3	13	5	21
		% dans Ecole	1,8%	1,4%	1,0%	1,3%
	souvent	Effectif	14	48	25	87
		% dans Ecole	8,4%	5,0%	5,0%	5,4%
	parfois	Effectif	46	189	111	346
		% dans Ecole	27,5%	19,8%	22,2%	21,4%
	jamais	Effectif	48	277	158	483
		% dans Ecole	28,7%	29,1%	31,7%	29,8%
	ne connaît pas la position	Effectif	56	426	200	682
		% dans Ecole	33,5%	44,7%	40,1%	42,1%
Total	Effectif	167	953	499	1619	
	% dans Ecole	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	
	Khi-deux		13,779*			

Membre d'association non religieuse

			Ecole			Total
			privée seule	publique seule	privée et publique	
association non religieuse	oui	Effectif	4	14	14	32
		% dans Ecole	2,3%	1,1%	2,4%	1,6%
	non	Effectif	171	1285	561	2017
		% dans Ecole	97,7%	98,9%	97,6%	98,4%
Total	Effectif	175	1299	575	2049	
	% dans Ecole	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	
	Khi-deux		5,427*			

Fondement dans les grands choix de votre vie

		Ecole			Total
		privée seule	publique seule	privée et publique	
Croyance religieuse	Effectif	9	59	23	91
	% dans Ecole	5,7%	4,9%	4,3%	4,8%
Bonheur personnel	Effectif	70	539	228	837
	% dans Ecole	44,3%	44,8%	42,9%	44,2%
Respect de l'homme	Effectif	65	478	214	757
	% dans Ecole	41,1%	39,7%	40,2%	40,0%
Autre	Effectif	14	127	67	208
	% dans Ecole	8,9%	10,6%	12,6%	11,0%
Total	Effectif	158	1203	532	1893
	% dans Ecole	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Khi-deux		3,041		

Science freinée à tort

			Ecole			Total
			privée seule	publique seule	privée et publique	
science freinée	oui	Effectif	44	362	161	567
		% dans Ecole	28,6%	31,4%	32,0%	31,3%
	non	Effectif	110	790	342	1242
		% dans Ecole	71,4%	68,6%	68,0%	68,7%
Total		Effectif	154	1152	503	1809
		% dans Ecole	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
		Khi-deux				,657

Opinion politique

			Ecole			Total
			privée seule	publique seule	privée et publique	
politique	extrême gauche	Effectif	0	24	6	30
		% dans Ecole	,0%	2,0%	1,1%	1,6%
	gauche	Effectif	19	285	91	395
		% dans Ecole	11,4%	23,6%	16,5%	20,5%
	centre gauche	Effectif	8	109	41	158
		% dans Ecole	4,8%	9,0%	7,5%	8,2%
	centre	Effectif	8	84	34	126
		% dans Ecole	4,8%	6,9%	6,2%	6,5%
	centre droit	Effectif	27	95	54	176
		% dans Ecole	16,2%	7,9%	9,8%	9,1%
	droite	Effectif	59	212	149	420
		% dans Ecole	35,3%	17,5%	27,1%	21,8%
	extrême droite	Effectif	0	4	3	7
		% dans Ecole	,0%	,3%	,5%	,4%
	nulle part	Effectif	46	396	172	614
		% dans Ecole	27,5%	32,8%	31,3%	31,9%
Total		Effectif	167	1209	550	1926
		% dans Ecole	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
		Khi-deux				71,365***

AMP et risque femme

			Ecole			Total
			privée seule	publique seule	privée et publique	
AMP et risque femme	oui	Effectif	76	461	221	758
		% dans Ecole	44,4%	36,4%	40,0%	38,1%
	non	Effectif	95	805	331	1231
		% dans Ecole	55,6%	63,6%	60,0%	61,9%
Total		Effectif	171	1266	552	1989
		% dans Ecole	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
		Khi-deux				5,322*

Connaissance position religieuse AMP

			Ecole			Total
			privée seule	publique seule	privée et publique	
connaissance position religieuse AMP	oui	Effectif	26	134	68	228
		% dans Ecole	15,2%	11,7%	12,9%	12,4%
Total	non	Effectif	145	1008	458	1611
		% dans Ecole	84,8%	88,3%	87,1%	87,6%
		Effectif	171	1142	526	1839
		% dans Ecole	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
			1,840			

Pratique refusée

		Ecole			Total
		privée seule	publique seule	privée et publique	privée seule
FIV avec ICSI	Effectif	2	29	11	42
	% dans Ecole	1,1%	2,2%	1,9%	2,0%
AMP sperme donneur anonyme	Effectif	75	543	245	863
	% dans Ecole	41,9%	40,5%	41,3%	40,9%
AMP ovocytes donneuse anonyme	Effectif	72	510	239	821
	% dans Ecole	40,2%	38,1%	40,3%	38,9%
embryon couple donneur anonyme	Effectif	83	567	272	922
	% dans Ecole	46,4%	42,3%	45,9%	43,7%
AMP double don, donneurs anonymes	Effectif	83	577	268	928
	% dans Ecole	46,4%	43,1%	45,2%	43,9%
DPI	Effectif	16	113	68	197
	% dans Ecole	8,9%	8,4%	11,5%	9,3%
mère porteuse	Effectif	87	612	292	991
	% dans Ecole	48,6%	45,7%	49,2%	46,9%
Total	Effectif	179	1340	593	2112
	% dans Ecole	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Influence dans la démarche d'AMP

		Ecole			Total
		privée seule	publique seule	privée et publique	
religion	Effectif	6	45	18	69
	% dans Ecole	3,4%	3,4%	3,0%	3,3%
morale	Effectif	47	311	163	521
	% dans Ecole	26,3%	23,2%	27,5%	24,7%
tradition culturelle	Effectif	32	152	68	252
	% dans Ecole	17,9%	11,3%	11,5%	11,9%
bonheur personnel	Effectif	142	1058	472	1672
	% dans Ecole	79,3%	79,0%	79,6%	79,2%
Total	Effectif	179	1340	593	2112
	% dans Ecole	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

DPI

		Ecole			Total
		privée seule	publique seule	privée et publique	
bonne chose	Effectif	86	600	261	947
	% dans Ecole	48,0%	44,8%	44,0%	44,8%
avancée médicale importante	Effectif	91	674	313	1078
	% dans Ecole	50,8%	50,3%	52,8%	51,0%
trop loin	Effectif	18	141	69	228
	% dans Ecole	10,1%	10,5%	11,6%	10,8%
Total	Effectif	179	1340	593	2112
	% dans Ecole	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Révéler AMP aux enfants

			Ecole			Total
			privée seule	publique seule	privée et publique	
révéler AMP aux enfants	oui	Effectif	96	686	294	1076
		% dans Ecole	57,1%	56,8%	55,0%	56,3%
	non	Effectif	72	521	241	834
		% dans Ecole	42,9%	43,2%	45,0%	43,7%
Total		Effectif	168	1207	535	1910
		% dans Ecole	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux						,583

Enfant : connaître le donneur

			Ecole			Total
			privée seule	publique seule	privée et publique	
enfant: connaître le donneur	oui	Effectif	89	753	348	1190
		% dans Ecole	53,3%	62,8%	64,9%	62,6%
	non	Effectif	78	446	188	712
		% dans Ecole	46,7%	37,2%	35,1%	37,4%
Total		Effectif	167	1199	536	1902
		% dans Ecole	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux						7,433**

Membre d'organisations religieuses

AMP avec gamètes du couple - Insémination artificielle

			organisations religieuses		Total
			oui	non	
AMP avec gamètes du couple - Insémination artificielle	Non	Effectif	41	1552	1593
		% dans organisations religieuses	89,1%	77,4%	77,7%
	Oui	Effectif	5	452	457
		% dans organisations religieuses	10,9%	22,6%	22,3%
Total		Effectif	46	2004	2050
		% dans organisations religieuses	100,0%	100,0%	100,0%
		Khi-deux		3,545*	

AMP avec gamètes du couple - FIV

			organisations religieuses		Total
			oui	non	
AMP avec gamètes du couple - FIV	Non	Effectif	28	1321	1349
		% dans organisations religieuses	60,9%	65,9%	65,8%
	Oui	Effectif	18	683	701
		% dans organisations religieuses	39,1%	34,1%	34,2%
Total		Effectif	46	2004	2050
		% dans organisations religieuses	100,0%	100,0%	100,0%
		Khi-deux		,509	

AMP avec gamètes du couple - FIV avec ICSI

			organisations religieuses		Total
			oui	non	
AMP avec gamètes du couple - FIV avec ICSI	Non	Effectif	27	1186	1213
		% dans organisations religieuses	58,7%	59,2%	59,2%
	Oui	Effectif	19	818	837
		% dans organisations religieuses	41,3%	40,8%	40,8%
Total		Effectif	46	2004	2050
		% dans organisations religieuses	100,0%	100,0%	100,0%
		Khi-deux		,004	

AMP avec gamètes d'un donneur - Insémination artificielle

			organisations religieuses		Total
			oui	non	
AMP avec gamètes d'un donneur - Insémination artificielle	Non	Effectif	45	1978	2023
		% dans organisations religieuses	97,8%	98,7%	98,7%
	Oui	Effectif	1	26	27
		% dans organisations religieuses	2,2%	1,3%	1,3%
Total		Effectif	46	2004	2050
		% dans organisations religieuses	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux					,266

AMP avec gamètes d'un donneur - FIV avec ICSI

			organisations religieuses		Total
			oui	non	
AMP avec gamètes d'un donneur - FIV avec ICSI	Non	Effectif	44	1982	2026
		% dans organisations religieuses	95,7%	98,9%	98,8%
	Oui	Effectif	2	22	24
		% dans organisations religieuses	4,3%	1,1%	1,2%
Total		Effectif	46	2004	2050
		% dans organisations religieuses	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux					4,105**

AMP avec gamètes d'un donneur - FIV

			organisations religieuses		Total
			oui	non	
AMP avec gamètes d'un donneur - FIV	Non	Effectif	46	1999	2045
		% dans organisations religieuses	100,0%	99,8%	99,8%
	Oui	Effectif	0	5	5
		% dans organisations religieuses	,0%	,2%	,2%
Total		Effectif	46	2004	2050
		% dans organisations religieuses	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux					,115

DPI

			organisations religieuses		Total
			oui	non	
DPI 0	Effectif		46	1989	2035
		% dans organisations religieuses	100,0%	99,3%	99,3%
oui	Effectif		0	15	15
		% dans organisations religieuses	,0%	,7%	,7%
Total	Effectif		46	2004	2050
		% dans organisations religieuses	100,0%	100,0%	100,0%
	Khi-deux				,347

Eglise et bioéthique

			organisations religieuses		Total
			oui	non	
église et bioéthique	toujours	Effectif	4	18	22
		% dans organisations religieuses	8,9%	1,1%	1,4%
	souvent	Effectif	15	73	88
		% dans organisations religieuses	33,3%	4,6%	5,4%
	parfois	Effectif	11	335	346
		% dans organisations religieuses	24,4%	21,3%	21,4%
	jamais	Effectif	7	473	480
		% dans organisations religieuses	15,6%	30,1%	29,7%
	ne connaît pas la position	Effectif	8	671	679
		% dans organisations religieuses	17,8%	42,7%	42,0%
Total	Effectif		45	1570	1615
		% dans organisations religieuses	100,0%	100,0%	100,0%
	Khi-deux				95,110***

Membre d'association non religieuse

			organisations religieuses		Total
			oui	non	
association non religieuse	oui	Effectif	7	24	31
		% dans organisations religieuses	15,9%	1,2%	1,5%
	non	Effectif	37	1938	1975
		% dans organisations religieuses	84,1%	98,8%	98,5%
Total		Effectif	44	1962	2006
		% dans organisations religieuses	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			61,003***		

Fondement des grands choix de votre vie

		organisations religieuses		Total
		oui	non	
Croyance religieuse	Effectif	14	74	88
	% dans organisations religieuses	31,1%	4,1%	4,8%
Bonheur personnel	Effectif	9	812	821
	% dans organisations religieuses	20,0%	45,2%	44,6%
Respect de l'homme	Effectif	15	715	730
	% dans organisations religieuses	33,3%	39,8%	39,6%
Autre	Effectif	7	196	203
	% dans organisations religieuses	15,6%	10,9%	11,0%
Total	Effectif	45	1797	1842
	% dans organisations religieuses	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			74,526***	

Science freinée à tort

			organisations religieuses		Total
			oui	non	
science freinée	oui	Effectif	11	539	550
		% dans organisations religieuses	27,5%	31,3%	31,2%
	non	Effectif	29	1182	1211
		% dans organisations religieuses	72,5%	68,7%	68,8%
Total		Effectif	40	1721	1761
		% dans organisations religieuses	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux					,265

Opinion politique

			organisations religieuses		Total
			oui	non	
politique	extrême gauche	Effectif	1	27	28
		% dans organisations religieuses	2,3%	1,5%	1,5%
	gauche	Effectif	6	377	383
		% dans organisations religieuses	14,0%	20,6%	20,4%
	centre gauche	Effectif	1	151	152
		% dans organisations religieuses	2,3%	8,2%	8,1%
	centre	Effectif	5	118	123
		% dans organisations religieuses	11,6%	6,4%	6,6%
	centre droit	Effectif	4	170	174
		% dans organisations religieuses	9,3%	9,3%	9,3%
	droite	Effectif	11	402	413
		% dans organisations religieuses	25,6%	21,9%	22,0%
	extrême droite	Effectif	0	7	7
		% dans organisations religieuses	,0%	,4%	,4%
	nulle part	Effectif	15	580	595
		% dans organisations religieuses	34,9%	31,7%	31,7%
Total		Effectif	43	1832	1875
		% dans organisations religieuses	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux					5,199

AMP et risque femme

			organisations religieuses		Total
			oui	non	
AMP et risque femme	oui	Effectif	13	720	733
		% dans organisations religieuses	29,5%	38,1%	37,9%
	non	Effectif	31	1170	1201
		% dans organisations religieuses	70,5%	61,9%	62,1%
Total		Effectif	44	1890	1934
		% dans organisations religieuses	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux				1,335	

Connaissance position religieuse sur l' AMP

			organisations religieuses		Total
			oui	non	
connaissance position religieuse AMP	oui	Effectif	14	211	225
		% dans organisations religieuses	31,8%	11,9%	12,3%
	non	Effectif	30	1567	1597
		% dans organisations religieuses	68,2%	88,1%	87,7%
Total		Effectif	44	1778	1822
		% dans organisations religieuses	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux				15,790***	

Pratique refusée

		organisations religieuses		Total
		oui	non	
FIV avec ICSI	Effectif	2	40	42
	% dans organisations religieuses	4,3%	2,0%	2,0%
AMP sperme donneur anonyme	Effectif	28	809	837
	% dans organisations religieuses	60,9%	40,4%	40,8%
AMP ovocytes donneuse anonyme	Effectif	29	766	795
	% dans organisations religieuses	63,0%	38,2%	38,8%
embryon couple donneur anonyme	Effectif	27	867	894
	% dans organisations religieuses	58,7%	43,3%	43,6%
AMP double don, donneurs anonymes	Effectif	31	868	899
	% dans organisations religieuses	67,4%	43,3%	43,9%
DPI	Effectif	10	181	191
	% dans organisations religieuses	21,7%	9,0%	9,3%
mère porteuse	Effectif	28	934	962
	% dans organisations religieuses	60,9%	46,6%	46,9%
Total	Effectif	46	2004	2050
	% dans organisations religieuses	100,0%	100,0%	100,0%

Influence dans la démarche d'AMP

		organisations religieuses		Total
		oui	non	
religion	Effectif	11	56	67
	% dans organisations religieuses	23,9%	2,8%	3,3%
morale	Effectif	22	485	507
	% dans organisations religieuses	47,8%	24,2%	24,7%
tradition culturelle	Effectif	9	234	243
	% dans organisations religieuses	19,6%	11,7%	11,9%
bonheur personnel	Effectif	32	1592	1624
	% dans organisations religieuses	69,6%	79,4%	79,2%
Total	Effectif	46	2004	2050
	% dans organisations religieuses	100,0%	100,0%	100,0%

DPI

		organisations religieuses		Total
		oui	non	
bonne chose	Effectif	13	910	923
	% dans organisations religieuses	28,3%	45,4%	45,0%
avancée médicale importante	Effectif	23	1015	1038
	% dans organisations religieuses	50,0%	50,6%	50,6%
trop loin	Effectif	11	212	223
	% dans organisations religieuses	23,9%	10,6%	10,9%
Total	Effectif	46	2004	2050
	% dans organisations religieuses	100,0%	100,0%	100,0%

Révéler AMP aux enfants

			organisations religieuses		Total
			oui	non	
révéler AMP aux enfants	oui	Effectif	22	1017	1039
		% dans organisations religieuses	57,9%	56,0%	56,0%
	non	Effectif	16	799	815
		% dans organisations religieuses	42,1%	44,0%	44,0%
Total		Effectif	38	1816	1854
		% dans organisations religieuses	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux					,054

Enfant : connaître le donneur

			organisations religieuses		Total
			oui	non	
enfant: connaître le donneur	oui	Effectif	26	1132	1158
		% dans organisations religieuses	65,0%	62,6%	62,7%
	non	Effectif	14	676	690
		% dans organisations religieuses	35,0%	37,4%	37,3%
Total		Effectif	40	1808	1848
		% dans organisations religieuses	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux					,095

Importance de la religion

AMP avec gamètes du couple - Insémination artificielle

			importance de la religion				Total
			très	assez	peu	pas du tout	
AMP avec gamètes du couple - Insémination artificielle	Non	Effectif	114	306	489	717	1626
		% dans importance de la religion	80,3%	81,8%	76,4%	76,0%	77,5%
	Oui	Effectif	28	68	151	226	473
		% dans importance de la religion	19,7%	18,2%	23,6%	24,0%	22,5%
Total		Effectif	142	374	640	943	2099
		% dans importance de la religion	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux							6,223

AMP avec gamètes du couple - FIV

			importance de la religion				Total
			très	assez	peu	pas du tout	
AMP avec gamètes du couple - FIV	Non	Effectif	87	222	422	648	1379
		% dans importance de la religion	61,3%	59,4%	65,9%	68,7%	65,7%
	Oui	Effectif	55	152	218	295	720
		% dans importance de la religion	38,7%	40,6%	34,1%	31,3%	34,3%
Total		Effectif	142	374	640	943	2099
		% dans importance de la religion	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux							11,737***

AMP avec gamètes du couple - FIV avec ICSI

			importance de la religion				Total
			très	assez	peu	pas du tout	
AMP avec gamètes du couple - FIV avec ICSI	Non	Effectif	84	228	389	542	1243
		% dans importance de la religion	59,2%	61,0%	60,8%	57,5%	59,2%
	Oui	Effectif	58	146	251	401	856
		% dans importance de la religion	40,8%	39,0%	39,2%	42,5%	40,8%
Total		Effectif	142	374	640	943	2099
		% dans importance de la religion	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux							2,304

AMP avec gamètes d'un donneur - Insémination artificielle

			importance de la religion				Total
			très	assez	peu	pas du tout	
AMP avec gamètes d'un donneur - Insémination artificielle	Non	Effectif	141	370	630	930	2071
		% dans importance de la religion	99,3%	98,9%	98,4%	98,6%	98,7%
	Oui	Effectif	1	4	10	13	28
		% dans importance de la religion	,7%	1,1%	1,6%	1,4%	1,3%
Total		Effectif	142	374	640	943	2099
		% dans importance de la religion	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux							,895

AMP avec gamètes d'un donneur - FIV avec ICSI

			importance de la religion				Total
			très	assez	peu	pas du tout	
AMP avec gamètes d'un donneur - FIV avec ICSI	Non	Effectif	141	370	633	932	2076
		% dans importance de la religion	99,3%	98,9%	98,9%	98,8%	98,9%
	Oui	Effectif	1	4	7	11	23
		% dans importance de la religion	,7%	1,1%	1,1%	1,2%	1,1%
Total		Effectif	142	374	640	943	2099
		% dans importance de la religion	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux							,247

AMP avec gamètes d'un donneur - FIV

			importance de la religion				Total
			très	assez	peu	pas du tout	
AMP avec gamètes d'un donneur - FIV	Non	Effectif	141	374	637	942	2094
		% dans importance de la religion	99,3%	100,0%	99,5%	99,9%	99,8%
	Oui	Effectif	1	0	3	1	5
		% dans importance de la religion	,7%	,0%	,5%	,1%	,2%
Total		Effectif	142	374	640	943	2099
		% dans importance de la religion	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux							4,315

DPI

			importance de la religion				Total
			très	assez	peu	pas du tout	
DPI 0	Effectif		141	369	636	937	2083
		% dans importance de la religion	99,3%	98,7%	99,4%	99,4%	99,2%
oui	Effectif		1	5	4	6	16
		% dans importance de la religion	,7%	1,3%	,6%	,6%	,8%
Total	Effectif		142	374	640	943	2099
		% dans importance de la religion	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			1,996				

Eglise et bioéthique

			importance de la religion				Total
			très	assez	peu	pas du tout	
église et bioéthique	toujours	Effectif	13	5	1	3	22
		% dans importance de la religion	12,4%	1,4%	,2%	,5%	1,4%
	souvent	Effectif	33	45	6	4	88
		% dans importance de la religion	31,4%	13,0%	1,0%	,7%	5,4%
	parfois	Effectif	21	117	151	57	346
		% dans importance de la religion	20,0%	33,7%	25,3%	9,9%	21,3%
	jamais	Effectif	8	67	194	215	484
		% dans importance de la religion	7,6%	19,3%	32,4%	37,5%	29,8%
	ne connaît pas la position	Effectif	30	113	246	295	684
		% dans importance de la religion	28,6%	32,6%	41,1%	51,4%	42,1%
Total	Effectif		105	347	598	574	1624
		% dans importance de la religion	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			447,334***				

Fondement dans les grands choix de votre vie

			importance de la religion				Total
			très	assez	peu	pas du tout	
Croyance religieuse	Effectif		53	30	9	1	93
	% dans importance de la religion		43,1%	8,7%	1,5%	,1%	4,9%
Bonheur personnel	Effectif		26	127	268	413	834
	% dans importance de la religion		21,1%	36,7%	45,5%	49,6%	44,1%
Respect de l'homme	Effectif		26	144	254	332	756
	% dans importance de la religion		21,1%	41,6%	43,1%	39,9%	40,0%
Autre	Effectif		18	45	58	86	207
	% dans importance de la religion		14,6%	13,0%	9,8%	10,3%	11,0%
Total	Effectif		123	346	589	832	1890
	% dans importance de la religion		100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux							468,232***

Science freinée à tort

			importance de la religion				Total
			très	assez	peu	pas du tout	
science freinée	oui	Effectif	31	92	174	272	569
		% dans importance de la religion	26,7%	27,6%	31,4%	33,9%	31,5%
	non	Effectif	85	241	381	530	1237
		% dans importance de la religion	73,3%	72,4%	68,6%	66,1%	68,5%
Total		Effectif	116	333	555	802	1806
		% dans importance de la religion	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux							5,714

Opinion politique

			importance de la religion				Total
			très	assez	peu	pas du tout	
politique	extrême gauche	Effectif	3	2	7	18	30
		% dans importance de la religion	2,5%	,6%	1,2%	2,1%	1,6%
	gauche	Effectif	39	64	107	187	397
		% dans importance de la religion	32,0%	18,3%	18,4%	21,6%	20,7%
	centre gauche	Effectif	7	23	43	83	156
		% dans importance de la religion	5,7%	6,6%	7,4%	9,6%	8,1%
	centre	Effectif	6	20	40	59	125
		% dans importance de la religion	4,9%	5,7%	6,9%	6,8%	6,5%
	centre droit	Effectif	9	42	58	65	174
		% dans importance de la religion	7,4%	12,0%	10,0%	7,5%	9,7%
	droite	Effectif	17	88	159	155	419
		% dans importance de la religion	13,9%	25,1%	27,4%	17,9%	21,8%
	extrême droite	Effectif	0	1	1	5	7
		% dans importance de la religion	,0%	,3%	,2%	,6%	,4%
	nulle part	Effectif	41	110	166	294	611
		% dans importance de la religion	33,6%	31,4%	28,6%	33,9%	31,8%
Total		Effectif	122	350	581	866	1919
		% dans importance de la religion	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			52,215***				

AMP et risque femme

			importance de la religion				Total
			très	assez	peu	pas du tout	
AMP et risque femme	oui	Effectif	47	142	251	313	753
		% dans importance de la religion	36,4%	39,3%	41,4%	35,3%	38,0%
	non	Effectif	82	219	356	573	1230
		% dans importance de la religion	63,6%	60,7%	58,6%	64,7%	62,0%
Total		Effectif	129	361	607	886	1983
		% dans importance de la religion	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			5,988				

DPI

			importance de la religion				Total
			très	assez	peu	pas du tout	
bonne chose	Effectif		56	169	289	429	943
	% dans importance de la religion		39,4%	45,2%	45,2%	45,5%	44,9%
avancée médicale importante	Effectif		56	177	349	487	1069
	% dans importance de la religion		39,4%	47,3%	54,5%	51,6%	50,9%
trop loin	Effectif		20	57	53	98	228
	% dans importance de la religion		14,1%	15,2%	8,3%	10,4%	10,9%
Total	Effectif		142	374	640	943	2099
	% dans importance de la religion		100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Révéler AMP aux enfants

			importance de la religion				Total
			très	assez	peu	pas du tout	
révéler AMP aux enfants	oui	Effectif	63	187	352	469	1071
		% dans importance de la religion	53,4%	54,4%	60,1%	55,0%	56,3%
	non	Effectif	55	157	234	384	830
		% dans importance de la religion	46,6%	45,6%	39,9%	45,0%	43,7%
Total	Effectif		118	344	586	853	1901
	% dans importance de la religion		100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux							4,916

Enfant : connaître le donneur

			importance de la religion				Total
			très	assez	peu	pas du tout	
enfant: connaître le donneur	oui	Effectif	79	209	372	525	1185
		% dans importance de la religion	65,8%	61,8%	62,9%	62,1%	62,5%
	non	Effectif	41	129	219	321	710
		% dans importance de la religion	34,2%	38,2%	37,1%	37,9%	37,5%
Total	Effectif		120	338	591	846	1895
	% dans importance de la religion		100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux							,753

AMP et risque enfant

			importance de la religion				Total
			très	assez	peu	pas du tout	
AMP et risque enfant	oui	Effectif	14	37	64	87	202
		% dans importance de la religion	10,7%	10,2%	10,6%	9,8%	10,2%
	non	Effectif	117	325	542	803	1787
		% dans importance de la religion	89,3%	89,8%	89,4%	90,2%	89,8%
Total		Effectif	131	362	606	890	1989
		% dans importance de la religion	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux							,293

Église et bioéthique

AMP avec gamètes du couple - Insémination artificielle

			église et bioéthique					Total
			toujours	souvent	parfois	jamais	ne connaît pas la position	
AMP avec gamètes du couple - Insémination artificielle	Non	Effectif	21	74	266	386	513	1260
		% dans église et bioéthique	95,5%	84,1%	76,7%	79,8%	75,0%	77,5%
	Oui	Effectif	1	14	81	98	171	365
		% dans église et bioéthique	4,5%	15,9%	23,3%	20,2%	25,0%	22,5%
Total		Effectif	22	88	347	484	684	1625
		% dans église et bioéthique	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux								10,271**

AMP avec gamètes du couple - FIV

			église et bioéthique					Total
			toujours	souvent	parfois	jamais	ne connaît pas la position	
AMP avec gamètes du couple - FIV	Non	Effectif	13	51	237	330	436	1067
		% dans église et bioéthique	59,1%	58,0%	68,3%	68,2%	63,7%	65,7%
	Oui	Effectif	9	37	110	154	248	558
		% dans église et bioéthique	40,9%	42,0%	31,7%	31,8%	36,3%	34,3%
Total		Effectif	22	88	347	484	684	1625
		% dans église et bioéthique	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			6,291					

AMP avec gamètes du couple - FIV avec ICSI

			église et bioéthique					Total
			toujours	souvent	parfois	jamais	ne connaît pas la position	
AMP avec gamètes du couple - FIV avec ICSI	Non	Effectif	13	52	205	253	428	951
		% dans église et bioéthique	59,1%	59,1%	59,1%	52,3%	62,6%	58,5%
	Oui	Effectif	9	36	142	231	256	674
		% dans église et bioéthique	40,9%	40,9%	40,9%	47,7%	37,4%	41,5%
Total		Effectif	22	88	347	484	684	1625
		% dans église et bioéthique	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			12,470**					

AMP avec gamètes d'un donneur - Insémination artificielle

			église et bioéthique					Total
			toujours	souvent	parfois	jamais	ne connaît pas la position	
AMP avec gamètes d'un donneur - Insémination artificielle	Non	Effectif	22	87	342	481	671	1603
		% dans église et bioéthique	100,0%	98,9%	98,6%	99,4%	98,1%	98,6%
	Oui	Effectif	0	1	5	3	13	22
		% dans église et bioéthique	,0%	1,1%	1,4%	,6%	1,9%	1,4%
Total		Effectif	22	88	347	484	684	1625
		% dans église et bioéthique	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			3,836					

AMP avec gamètes d'un donneur - FIV avec ICSI

			église et bioéthique					Total
			toujours	souvent	parfois	jamais	ne connaît pas la position	
AMP avec gamètes d'un donneur - FIV avec ICSI	Non	Effectif	22	87	342	478	677	1606
		% dans église et bioéthique	100,0%	98,9%	98,6%	98,8%	99,0%	98,8%
	Oui	Effectif	0	1	5	6	7	19
		% dans église et bioéthique	,0%	1,1%	1,4%	1,2%	1,0%	1,2%
Total		Effectif	22	88	347	484	684	1625
		% dans église et bioéthique	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

AMP avec gamètes d'un donneur - FIV

			église et bioéthique					Total
			toujours	souvent	parfois	jamais	ne connaît pas la position	
AMP avec gamètes d'un donneur - FIV	Non	Effectif	22	88	346	484	681	1621
		% dans église et bioéthique	100,0%	100,0%	99,7%	100,0%	99,6%	99,8%
	Oui	Effectif	0	0	1	0	3	4
		% dans église et bioéthique	,0%	,0%	,3%	,0%	,4%	,2%
Total		Effectif	22	88	347	484	684	1625
		% dans église et bioéthique	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			2,522					

DPI

			église et bioéthique					Total
			toujours	souvent	parfois	jamais	ne connaît pas la position	
DPI 0		Effectif	22	87	345	479	681	1614
		% dans église et bioéthique	100,0%	98,9%	99,4%	99,0%	99,6%	99,3%
	oui	Effectif	0	1	2	5	3	11
		% dans église et bioéthique	,0%	1,1%	,6%	1,0%	,4%	,7%
Total		Effectif	22	88	347	484	684	1625
		% dans église et bioéthique	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			1,969					

Fondement des grands choix de votre vie

		église et bioéthique					Total
		toujours	souvent	parfois	jamais	ne connaît pas la position	
Croyance religieuse	Effectif	11	18	14	7	25	75
	% dans église et bioéthique	52,4%	22,2%	4,2%	1,6%	4,1%	5,0%
Bonheur personnel	Effectif	3	11	150	205	302	671
	% dans église et bioéthique	14,3%	13,6%	44,9%	45,5%	48,9%	44,6%
Respect de l'homme	Effectif	3	39	139	189	230	600
	% dans église et bioéthique	14,3%	48,1%	41,6%	41,9%	37,3%	39,9%
Autre	Effectif	4	13	31	50	60	158
	% dans église et bioéthique	19,0%	16,0%	9,3%	11,1%	9,7%	10,5%
Total	Effectif	21	81	334	451	617	1504
	% dans église et bioéthique	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux		190,917***					

Science freinée à tort

			église et bioéthique					Total
			toujours	souvent	parfois	jamais	ne connaît pas la position	
science freinée	oui	Effectif	3	25	85	148	193	454
		% dans église et bioéthique	15,0%	30,1%	27,0%	34,5%	33,0%	31,7%
	non	Effectif	17	58	230	281	392	978
		% dans église et bioéthique	85,0%	69,9%	73,0%	65,5%	67,0%	68,3%
Total		Effectif	20	83	315	429	585	1432
		% dans église et bioéthique	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			7,910*					

Opinion politique

			église et bioéthique					Total
			toujours	souvent	parfois	jamais	ne connaît pas la position	
politique	extrême gauche	Effectif	1	2	2	11	7	23
		% dans église et bioéthique	5,0%	2,4%	,6%	2,4%	1,1%	1,5%
	gauche	Effectif	3	17	49	89	109	267
		% dans église et bioéthique	15,0%	20,2%	15,0%	19,5%	17,6%	17,7%
	centre gauche	Effectif	1	5	31	44	32	113
		% dans église et bioéthique	5,0%	6,0%	9,5%	9,6%	5,2%	7,5%
	centre	Effectif	0	6	28	37	31	102
		% dans église et bioéthique	,0%	7,1%	8,6%	8,1%	5,0%	6,8%
	centre droit	Effectif	1	12	41	54	49	157
		% dans église et bioéthique	5,0%	14,3%	12,6%	11,8%	7,9%	10,4%
	droite	Effectif	6	19	97	108	141	371
		% dans église et bioéthique	30,0%	22,6%	29,8%	23,7%	22,7%	24,6%
	extrême droite	Effectif	0	1	1	1	2	5
		% dans église et bioéthique	,0%	1,2%	,3%	,2%	,3%	,3%
	nulle part	Effectif	8	22	77	112	250	469
		% dans église et bioéthique	40,0%	26,2%	23,6%	24,6%	40,3%	31,1%
Total		Effectif	20	84	326	456	621	1507
		% dans église et bioéthique	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			70,964***					

AMP et risque femme

			église et bioéthique					Total
			toujours	souvent	parfois	jamais	ne connaît pas la position	
AMP et risque femme	oui	Effectif	7	35	141	177	242	602
		% dans église et bioéthique	38,9%	41,7%	42,9%	38,4%	37,0%	38,9%
	non	Effectif	11	49	188	284	412	944
		% dans église et bioéthique	61,1%	58,3%	57,1%	61,6%	63,0%	61,1%
Total		Effectif	18	84	329	461	654	1546
		% dans église et bioéthique	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			3,475					

DPI

			église et bioéthique					Total
			toujours	souvent	parfois	jamais	ne connaît pas la position	
bonne chose		Effectif	12	39	167	237	306	761
		% dans église et bioéthique	54,5%	44,3%	48,1%	49,0%	44,7%	46,8%
avancée médicale importante		Effectif	9	34	176	244	361	824
		% dans église et bioéthique	40,9%	38,6%	50,7%	50,4%	52,8%	50,7%
trop loin		Effectif	1	17	31	55	75	179
		% dans église et bioéthique	4,5%	19,3%	8,9%	11,4%	11,0%	11,0%
Total		Effectif	22	88	347	484	684	1625
		% dans église et bioéthique	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Révéler AMP aux enfants

			église et bioéthique					Total
			toujours	souvent	parfois	jamais	ne connaît pas la position	
révéler AMP aux enfants	oui	Effectif	9	43	182	246	358	838
		% dans église et bioéthique	56,3%	53,8%	57,1%	54,2%	57,0%	56,0%
	non	Effectif	7	37	137	208	270	659
		% dans église et bioéthique	43,8%	46,3%	42,9%	45,8%	43,0%	44,0%
Total		Effectif	16	80	319	454	628	1497
		% dans église et bioéthique	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			1,173					

Enfant: connaître le donneur

			église et bioéthique					Total
			toujours	souvent	parfois	jamais	ne connaît pas la position	
enfant: connaître le donneur	oui	Effectif	13	53	200	268	395	923
		% dans église et bioéthique	81,3%	68,8%	62,1%	58,9%	63,6%	62,3%
	non	Effectif	3	24	122	187	226	560
		% dans église et bioéthique	18,8%	31,2%	37,9%	41,1%	36,4%	37,7%
Total		Effectif	16	77	322	455	621	1483
		% dans église et bioéthique	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			6,540					

AMP et risque enfant

			église et bioéthique					Total
			toujours	souvent	parfois	jamais	ne connaît pas la position	
AMP et risque enfant	oui	Effectif	4	13	34	38	72	161
		% dans église et bioéthique	21,1%	15,3%	10,2%	8,2%	11,0%	10,4%
	non	Effectif	15	72	300	425	580	1392
		% dans église et bioéthique	78,9%	84,7%	89,8%	91,8%	89,0%	89,6%
Total		Effectif	19	85	334	463	652	1553
		% dans église et bioéthique	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			7,213					

Embryons pour recherche

			église et bioéthique					Total
			toujours	souvent	parfois	jamais	ne connaît pas la position	
embryons pour recherche	oui	Effectif	6	41	214	311	380	952
		% dans église et bioéthique	31,6%	52,6%	66,7%	69,1%	60,5%	63,6%
	non	Effectif	13	37	107	139	248	544
		% dans église et bioéthique	68,4%	47,4%	33,3%	30,9%	39,5%	36,4%
Total		Effectif	19	78	321	450	628	1496
		% dans église et bioéthique	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			22,326***					

Raisons

			église et bioéthique					Total
			toujours	souvent	parfois	jamais	ne connaît pas la position	
religieuses		Effectif	5	11	6	5	3	30
		% dans église et bioéthique	22,7%	12,5%	1,7%	1,0%	,4%	1,8%
morales		Effectif	14	42	182	232	346	816
		% dans église et bioéthique	63,6%	47,7%	52,4%	47,9%	50,6%	50,2%
culturelles		Effectif	1	8	26	24	41	100
		% dans église et bioéthique	4,5%	9,1%	7,5%	5,0%	6,0%	6,2%
Total		Effectif	22	88	347	484	684	1625
		% dans église et bioéthique	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Rémunération des donneuses ovocytes

			église et bioéthique					Total
			toujours	souvent	parfois	jamais	ne connaît pas la position	toujours
rémunération des donneuses ovocytes	oui	Effectif	5	29	115	170	268	588
		% dans église et bioéthique	27,8%	38,7%	36,6%	37,7%	43,6%	39,9%
Total	non	Effectif	13	46	199	281	346	881
		% dans église et bioéthique	72,2%	61,3%	63,4%	62,3%	56,4%	60,1%
Total			18	75	314	451	614	1470
Khi-deux			100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
			7,069					

Importance de la religion

			église et bioéthique					Total
			toujours	souvent	parfois	jamais	ne connaît pas la position	T
importance de la religion	très	Effectif	13	33	21	8	30	105
		% dans église et bioéthique	59,1%	37,5%	6,1%	1,7%	4,4%	6,1%
	assez	Effectif	5	45	117	67	113	347
		% dans église et bioéthique	22,7%	51,1%	33,8%	13,8%	16,5%	21,1%
	peu	Effectif	1	6	151	194	246	598
		% dans église et bioéthique	4,5%	6,8%	43,6%	40,1%	36,0%	36,0%
	pas du tout	Effectif	3	4	57	215	295	578
		% dans église et bioéthique	13,6%	4,5%	16,5%	44,4%	43,1%	35,0%
Total			22	88	346	484	684	1624
Khi-deux			100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
			447,334***					

Existence de Dieu

AMP avec gamètes du couple - Insémination artificielle

			existence de Dieu				Total
			certaine	probable	possible	exclue	
AMP avec gamètes du couple - Insémination artificielle	Non	Effectif	370	194	651	353	1568
		% dans existence de Dieu	81,3%	76,7%	75,6%	78,3%	77,6%
	Oui	Effectif	85	59	210	98	452
		% dans existence de Dieu	18,7%	23,3%	24,4%	21,7%	22,4%
Total		Effectif	455	253	861	451	2020
		% dans existence de Dieu	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			5,825				

AMP avec gamètes du couple - FIV

			existence de Dieu				Total
			certaine	probable	possible	exclue	
AMP avec gamètes du couple - FIV	Non	Effectif	260	166	601	296	1323
		% dans existence de Dieu	57,1%	65,6%	69,8%	65,6%	65,5%
	Oui	Effectif	195	87	260	155	697
		% dans existence de Dieu	42,9%	34,4%	30,2%	34,4%	34,5%
Total		Effectif	455	253	861	451	2020
		% dans existence de Dieu	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			21,119***				

AMP avec gamètes du couple - FIV avec ICSI

			existence de Dieu				Total
			certaine	probable	possible	exclue	
AMP avec gamètes du couple - FIV avec ICSI	Non	Effectif	294	149	505	246	1194
		% dans existence de Dieu	64,6%	58,9%	58,7%	54,5%	59,1%
	Oui	Effectif	161	104	356	205	826
		% dans existence de Dieu	35,4%	41,1%	41,3%	45,5%	40,9%
Total		Effectif	455	253	861	451	2020
		% dans existence de Dieu	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			9,673				

AMP avec gamètes d'un donneur - Insémination artificielle

			existence de Dieu				Total
			certaine	probable	possible	exclue	
AMP avec gamètes d'un donneur - Insémination artificielle	Non	Effectif	449	251	848	446	1994
		% dans existence de Dieu	98,7%	99,2%	98,5%	98,9%	98,7%
Total	Oui	Effectif	6	2	13	5	26
		% dans existence de Dieu	1,3%	,8%	1,5%	1,1%	1,3%
Total			455	253	861	451	2020
			100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux							,944

AMP avec gamètes d'un donneur - FIV avec ICSI

			existence de Dieu				Total
			certaine	probable	possible	exclue	
AMP avec gamètes d'un donneur - FIV avec ICSI	Non	Effectif	451	251	849	446	1997
		% dans existence de Dieu	99,1%	99,2%	98,6%	98,9%	98,9%
Total	Oui	Effectif	4	2	12	5	23
		% dans existence de Dieu	,9%	,8%	1,4%	1,1%	1,1%
Total			455	253	861	451	2020
			100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux							1,046

AMP avec gamètes d'un donneur - FIV

			existence de Dieu				Total
			certaine	probable	possible	exclue	
AMP avec gamètes d'un donneur - FIV	Non	Effectif	454	252	860	451	2017
		% dans existence de Dieu	99,8%	99,6%	99,9%	100,0%	99,9%
Total	Oui	Effectif	1	1	1	0	3
		% dans existence de Dieu	,2%	,4%	,1%	,0%	,1%
Total			455	253	861	451	2020
			100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux							1,926

DPI

			existence de Dieu				Total
			certaine	probable	possible	exclue	
DPI 0	Effectif		451	252	853	448	2004
		% dans existence de Dieu	99,1%	99,6%	99,1%	99,3%	99,2%
oui	Effectif		4	1	8	3	16
		% dans existence de Dieu	,9%	,4%	,9%	,7%	,8%
Total	Effectif		455	253	861	451	2020
		% dans existence de Dieu	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux							,849

Fondement des grands choix de votre vie

			existence de Dieu				Total
			certaine	probable	possible	exclue	
Croyance religieuse	Effectif		76	6	10	0	92
		% dans existence de Dieu	18,4%	2,6%	1,3%	,0%	5,0%
Bonheur personnel	Effectif		135	109	364	210	818
		% dans existence de Dieu	32,8%	46,8%	46,1%	51,3%	44,4%
Respect de l'homme	Effectif		147	99	337	154	737
		% dans existence de Dieu	35,7%	42,5%	42,7%	37,7%	40,0%
Autre	Effectif		54	19	78	45	196
		% dans existence de Dieu	13,1%	8,2%	9,9%	11,0%	10,6%
Total	Effectif		412	233	789	409	1843
		% dans existence de Dieu	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux							220,800***

Science freinée à tort

			existence de Dieu				Total
			certaine	probable	possible	exclue	
science freinée	oui	Effectif	116	63	235	137	551
		% dans existence de Dieu	29,4%	28,6%	31,3%	34,2%	31,2%
	non	Effectif	279	157	516	264	1216
		% dans existence de Dieu	70,6%	71,4%	68,7%	65,8%	68,8%
Total	Effectif		395	220	751	401	1767
		% dans existence de Dieu	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux							2,937

Opinion politique

			existence de Dieu				Total
			certaine	probable	possible	exclue	
politique	extrême gauche	Effectif	7	1	10	12	30
		% dans existence de Dieu	1,7%	,4%	1,3%	2,8%	1,6%
	gauche	Effectif	95	48	140	103	386
		% dans existence de Dieu	23,1%	20,2%	17,7%	24,3%	20,7%
	centre gauche	Effectif	29	17	66	41	153
		% dans existence de Dieu	7,0%	7,1%	8,3%	9,7%	8,2%
	centre	Effectif	30	14	51	24	119
		% dans existence de Dieu	7,3%	5,9%	6,4%	5,7%	6,4%
	centre droit	Effectif	45	14	83	25	167
		% dans existence de Dieu	10,9%	5,9%	10,5%	5,9%	9,0%
	droite	Effectif	80	64	180	87	411
		% dans existence de Dieu	19,4%	26,9%	22,7%	20,6%	22,0%
	extrême droite	Effectif	1	2	1	3	7
		% dans existence de Dieu	,2%	,8%	,1%	,7%	,4%
	nulle part	Effectif	125	78	261	128	592
		% dans existence de Dieu	30,3%	32,8%	33,0%	30,3%	31,7%
Total		Effectif	412	238	792	423	1865
		% dans existence de Dieu	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux						37,410**	

AMP et risque femme

			existence de Dieu				Total
			certaine	probable	possible	exclue	
AMP et risque femme	oui	Effectif	164	96	331	145	736
		% dans existence de Dieu	38,4%	40,2%	40,1%	33,7%	38,3%
	non	Effectif	263	143	495	285	1186
		% dans existence de Dieu	61,6%	59,8%	59,9%	66,3%	61,7%
Total		Effectif	427	239	826	430	1922
		% dans existence de Dieu	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux						5,269	

DPI

			existence de Dieu				Total
			certaine	probable	possible	exclue	
bonne chose	Effectif		196	126	387	203	912
	% dans existence de Dieu		43,1%	49,8%	44,9%	45,0%	45,1%
avancée médicale importante	Effectif		195	127	470	245	1037
	% dans existence de Dieu		42,9%	50,2%	54,6%	54,3%	51,3%
trop loin	Effectif		73	27	75	46	221
	% dans existence de Dieu		16,0%	10,7%	8,7%	10,2%	10,9%
Total	Effectif		455	253	861	451	2020
	% dans existence de Dieu		100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Révéler AMP aux enfants

			existence de Dieu				Total
			certaine	probable	possible	exclue	
révéler AMP aux enfants	oui	Effectif	225	140	433	234	1032
		% dans existence de Dieu	56,0%	60,1%	54,4%	56,8%	56,0%
	non	Effectif	177	93	363	178	811
		% dans existence de Dieu	44,0%	39,9%	45,6%	43,2%	44,0%
Total		Effectif	402	233	796	412	1843
		% dans existence de Dieu	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			2,515				

Enfant : connaître le donneur

			existence de Dieu				Total
			certaine	probable	possible	exclue	
enfant: connaître le donneur	oui	Effectif	261	146	495	242	1144
		% dans existence de Dieu	65,3%	62,4%	62,3%	59,6%	62,3%
	non	Effectif	139	88	300	164	691
		% dans existence de Dieu	34,8%	37,6%	37,7%	40,4%	37,7%
Total		Effectif	400	234	795	406	1835
		% dans existence de Dieu	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			2,738				

AMP et risque enfant

			existence de Dieu				Total
			certaine	probable	possible	exclue	
AMP et risque enfant	oui	Effectif	50	27	72	46	195
		% dans existence de Dieu	11,7%	11,2%	8,7%	10,5%	10,1%
	non	Effectif	377	214	753	391	1735
		% dans existence de Dieu	88,3%	88,8%	91,3%	89,5%	89,9%
Total		Effectif	427	241	825	437	1930
		% dans existence de Dieu	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux							3,340

Embryons pour recherche

			existence de Dieu				Total
			certaine	probable	possible	exclue	
embryons pour recherche	oui	Effectif	206	148	537	285	1176
		% dans existence de Dieu	50,6%	61,4%	68,5%	68,5%	63,6%
	non	Effectif	201	93	247	131	672
		% dans existence de Dieu	49,4%	38,6%	31,5%	31,5%	36,4%
Total		Effectif	407	241	784	416	1848
		% dans existence de Dieu	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux							42,608***

Raisons

			existence de Dieu				Total
			certaine	probable	possible	exclue	
religieuses		Effectif	25	5	4	0	34
		% dans existence de Dieu	5,5%	2,0%	,5%	,0%	1,7%
morales		Effectif	225	133	396	213	967
		% dans existence de Dieu	49,5%	52,6%	46,0%	47,2%	47,9%
culturelles		Effectif	35	16	49	26	126
		% dans existence de Dieu	7,7%	6,3%	5,7%	5,8%	6,2%
Total		Effectif	455	253	861	451	2020
		% dans existence de Dieu	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Rémunération des donneuses ovocytes

			existence de Dieu				Total
			certaine	probable	possible	exclue	
rémunération des donneuses ovocytes	oui	Effectif	139	92	327	168	726
		% dans existence de Dieu	35,9%	40,4%	41,8%	40,0%	40,0%
	non	Effectif	248	136	455	252	1091
		% dans existence de Dieu	64,1%	59,6%	58,2%	60,0%	60,0%
Total		Effectif	387	228	782	420	1817
		% dans existence de Dieu	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			3,774				

Importance de la religion

			existence de Dieu				Total
			certaine	probable	possible	exclue	
importance de la religion	très	Effectif	130	4	2	2	138
		% dans existence de Dieu	28,7%	1,6%	,2%	,4%	6,9%
	assez	Effectif	222	74	64	5	365
		% dans existence de Dieu	49,0%	29,6%	7,5%	1,1%	18,2%
	peu	Effectif	75	107	385	45	612
		% dans existence de Dieu	16,6%	42,8%	44,9%	10,0%	30,4%
	pas du tout	Effectif	26	65	407	397	895
		% dans existence de Dieu	5,7%	26,0%	47,4%	88,4%	44,5%
Total		Effectif	453	250	858	449	2010
		% dans existence de Dieu	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			1317,455***				

Église et bioéthique

			existence de Dieu				Total
			certaine	probable	possible	exclue	
église et bioéthique	toujours	Effectif	16	1	4	0	21
		% dans existence de Dieu	4,2%	,5%	,6%	,0%	1,3%
	souvent	Effectif	63	11	12	1	87
		% dans existence de Dieu	16,6%	5,0%	1,7%	,4%	5,5%
	parfois	Effectif	111	60	146	25	342
		% dans existence de Dieu	29,2%	27,0%	20,1%	9,8%	21,6%
	jamais	Effectif	61	53	240	115	469
		% dans existence de Dieu	16,1%	23,9%	33,1%	45,3%	29,6%
	ne connaît pas la position	Effectif	129	97	324	113	663
		% dans existence de Dieu	33,9%	43,7%	44,6%	44,5%	41,9%
	Total	Effectif	380	222	726	254	1582
		% dans existence de Dieu	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			236,019***				

Membre association non religieuse

AMP avec gamètes du couple - Insémination artificielle

			association non religieuse		Total
			oui	non	
AMP avec gamètes du couple - Insémination artificielle	Non	Effectif	23	1568	1591
		% dans association non religieuse	69,7%	77,4%	77,3%
	Oui	Effectif	10	457	467
		% dans association non religieuse	30,3%	22,6%	22,7%
Total		Effectif	33	2025	2058
		% dans association non religieuse	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux				1,107	

AMP avec gamètes du couple - FIV

			association non religieuse		Total
			oui	non	
AMP avec gamètes du couple - FIV	Non	Effectif	23	1333	1356
		% dans association non religieuse	69,7%	65,8%	65,9%
	Oui	Effectif	10	692	702
		% dans association non religieuse	30,3%	34,2%	34,1%
Total		Effectif	33	2025	2058
		% dans association non religieuse	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux				,216	

AMP avec gamètes du couple - FIV avec ICSI

			association non religieuse		Total
			oui	non	
AMP avec gamètes du couple - FIV avec ICSI	Non	Effectif	21	1193	1214
		% dans association non religieuse	63,6%	58,9%	59,0%
	Oui	Effectif	12	832	844
		% dans association non religieuse	36,4%	41,1%	41,0%
Total		Effectif	33	2025	2058
		% dans association non religieuse	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux				,299	

AMP avec gamètes d'un donneur - Insémination artificielle

			association non religieuse		Total
			oui	non	
AMP avec gamètes d'un donneur - Insémination artificielle	Non	Effectif	33	1997	2030
		% dans association non religieuse	100,0%	98,6%	98,6%
	Oui	Effectif	0	28	28
		% dans association non religieuse	,0%	1,4%	1,4%
Total		Effectif	33	2025	2058
		% dans association non religieuse	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux				,463	

AMP avec gamètes d'un donneur - FIV avec ICSI

			association non religieuse		Total
			oui	non	
AMP avec gamètes d'un donneur - FIV avec ICSI	Non	Effectif	33	2002	2035
		% dans association non religieuse	100,0%	98,9%	98,9%
	Oui	Effectif	0	23	23
		% dans association non religieuse	,0%	1,1%	1,1%
Total		Effectif	33	2025	2058
		% dans association non religieuse	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux				,379	

AMP avec gamètes d'un donneur - FIV

			association non religieuse		Total
			oui	non	
AMP avec gamètes d'un donneur - FIV	Non	Effectif	33	2021	2054
		% dans association non religieuse	100,0%	99,8%	99,8%
	Oui	Effectif	0	4	4
		% dans association non religieuse	,0%	,2%	,2%
Total		Effectif	33	2025	2058
		% dans association non religieuse	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux				,065	

DPI

			association non religieuse		Total
			oui	non	
DPI 0	Effectif		33	2012	2045
	% dans association non religieuse		100,0%	99,4%	99,4%
oui	Effectif		0	13	13
	% dans association non religieuse		,0%	,6%	,6%
Total	Effectif		33	2025	2058
	% dans association non religieuse		100,0%	100,0%	100,0%
	Khi-deux				,213

ondement des grands choix de votre vie

		association non religieuse		Total
		oui	non	
Croyance religieuse	Effectif	5	84	89
	% dans association non religieuse	17,9%	4,6%	4,8%
Bonheur personnel	Effectif	7	823	830
	% dans association non religieuse	25,0%	44,8%	44,5%
Respect de l'homme	Effectif	14	727	741
	% dans association non religieuse	50,0%	39,6%	39,7%
Autre	Effectif	2	204	206
	% dans association non religieuse	7,1%	11,1%	11,0%
Total	Effectif	28	1838	1866
	% dans association non religieuse	100,0%	100,0%	100,0%
	Khi-deux			13,783***

Science freinée à tort

			association non religieuse		Total
			oui	non	
science freinée	oui	Effectif	7	551	558
		% dans association non religieuse	22,6%	31,4%	31,3%
	non	Effectif	24	1202	1226
		% dans association non religieuse	77,4%	68,6%	68,7%
Total		Effectif	31	1753	1784
		% dans association non religieuse	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux				1,110	

Opinion politique

			association non religieuse		Total
			oui	non	
politique	extrême gauche	Effectif	0	30	30
		% dans association non religieuse	,0%	1,6%	1,6%
	gauche	Effectif	7	382	389
		% dans association non religieuse	22,6%	20,4%	20,5%
	centre gauche	Effectif	2	153	155
		% dans association non religieuse	6,5%	8,2%	8,2%
	centre	Effectif	1	123	124
		% dans association non religieuse	3,2%	6,6%	6,5%
	centre droit	Effectif	4	169	173
		% dans association non religieuse	12,9%	9,0%	9,1%
	droite	Effectif	11	404	415
		% dans association non religieuse	35,5%	21,6%	21,9%
	extrême droite	Effectif	0	7	7
		% dans association non religieuse	,0%	,4%	,4%
	nulle part	Effectif	6	600	606
		% dans association non religieuse	19,4%	32,1%	31,9%
Total		Effectif	31	1868	1899
		% dans association non religieuse	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux				6,055	

AMP et risque femme

			association non religieuse		Total
			oui	non	
AMP et risque femme	oui	Effectif	8	733	741
		% dans association non religieuse	26,7%	38,1%	37,9%
	non	Effectif	22	1193	1215
		% dans association non religieuse	73,3%	61,9%	62,1%
Total		Effectif	30	1926	1956
		% dans association non religieuse	100,0%	100,0%	100,0%
		Khi-deux		1,629	

PI

			association non religieuse		Total
			oui	non	
bonne chose		Effectif	12	925	937
		% dans association non religieuse	36,4%	45,7%	45,5%
avancée médicale importante		Effectif	13	1040	1053
		% dans association non religieuse	39,4%	51,4%	51,2%
trop loin		Effectif	6	219	225
		% dans association non religieuse	18,2%	10,8%	10,9%
Total		Effectif	33	2025	2058
		% dans association non religieuse	100,0%	100,0%	100,0%
		Khi-deux			

Révéler AMP aux enfants

			association non religieuse		Total
			oui	non	
révéler AMP aux enfants	oui	Effectif	11	1041	1052
		% dans association non religieuse	40,7%	56,4%	56,2%
	non	Effectif	16	804	820
		% dans association non religieuse	59,3%	43,6%	43,8%
Total		Effectif	27	1845	1872
		% dans association non religieuse	100,0%	100,0%	100,0%
		Khi-deux		2,659	

Enfant: connaître le donneur

			association non religieuse		Total
			oui	non	
enfant: connaître le donneur	oui	Effectif	16	1149	1165
		% dans association non religieuse	59,3%	62,4%	62,3%
	non	Effectif	11	693	704
		% dans association non religieuse	40,7%	37,6%	37,7%
Total		Effectif	27	1842	1869
		% dans association non religieuse	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux				,110	

AMP et risque enfant

			association non religieuse		Total
			oui	non	
AMP et risque enfant	oui	Effectif	1	193	194
		% dans association non religieuse	3,3%	10,0%	9,9%
	non	Effectif	29	1740	1769
		% dans association non religieuse	96,7%	90,0%	90,1%
Total		Effectif	30	1933	1963
		% dans association non religieuse	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux				1,467	

Embryons pour la recherche

			association non religieuse		Total
			oui	non	
embryons pour recherche	oui	Effectif	15	1182	1197
		% dans association non religieuse	53,6%	63,7%	63,5%
	non	Effectif	13	675	688
		% dans association non religieuse	46,4%	36,3%	36,5%
Total		Effectif	28	1857	1885
		% dans association non religieuse	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux				1,209	

Raisons

		association non religieuse		Total
		oui	non	
religieuses	Effectif	2	31	33
	% dans association non religieuse	6,1%	1,5%	1,6%
morales	Effectif	17	972	989
	% dans association non religieuse	51,5%	48,0%	48,1%
culturelles	Effectif	4	118	122
	% dans association non religieuse	12,1%	5,8%	5,9%
Total	Effectif	33	2025	2058
	% dans association non religieuse	100,0%	100,0%	100,0%

Rémunération des donneuses ovocytes

			association non religieuse		Total
			oui	non	oui
rémunération des donneuses ovocytes	oui	Effectif	5	727	732
		% dans association non religieuse	17,9%	40,0%	39,7%
	non	Effectif	23	1090	1113
		% dans association non religieuse	82,1%	60,0%	60,3%
Total		Effectif	28	1817	1845
		% dans association non religieuse	100,0%	100,0%	100,0%
			Khi-deux		5,655**

Importance de la religion

			association non religieuse		Total
			oui	non	
importance de la religion	très	Effectif	7	129	136
		% dans association non religieuse	21,2%	6,4%	6,6%
	assez	Effectif	7	359	366
		% dans association non religieuse	21,2%	17,8%	17,9%
	peu	Effectif	9	617	626
		% dans association non religieuse	27,3%	30,6%	30,6%
	pas du tout	Effectif	10	911	921
		% dans association non religieuse	30,3%	45,2%	44,9%
Total		Effectif	33	2016	2049
		% dans association non religieuse	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux				12,663***	

Église et bioéthique

			association non religieuse		Total
			oui	non	
église et bioéthique	toujours	Effectif	1	20	21
		% dans association non religieuse	3,7%	1,3%	1,3%
	souvent	Effectif	3	83	86
		% dans association non religieuse	11,1%	5,3%	5,4%
	parfois	Effectif	9	334	343
		% dans association non religieuse	33,3%	21,2%	21,4%
	jamais	Effectif	8	468	476
		% dans association non religieuse	29,6%	29,8%	29,8%
	ne connaît pas la position	Effectif	6	668	674
		% dans association non religieuse	22,2%	42,5%	42,1%
Total		Effectif	27	1573	1600
		% dans association non religieuse	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux				7,273	

Fondement des grands choix de votre vie

AMP avec gamètes du couple - Insémination artificielle

			Croyance	Bonheur	Respect de l'homme	Autre	Total
AMP avec gamètes du couple - Insémination artificielle	Non	Effectif	76	641	584	166	1467
		% dans	80,9%	76,4%	76,8%	79,8%	77,2%
	Oui	Effectif	18	198	176	42	434
		% dans	19,1%	23,6%	23,2%	20,2%	22,8%
Total		Effectif	94	839	760	208	1901
		% dans	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux							1,873

AMP avec gamètes du couple - FIV

			Croyance	Bonheur	Respect de l'homme	Autre	Total
AMP avec gamètes du couple - FIV	Non	Effectif	53	588	480	132	1253
		% dans	56,4%	70,1%	63,2%	63,5%	65,9%
	Oui	Effectif	41	251	280	76	648
		% dans	43,6%	29,9%	36,8%	36,5%	34,1%
Total		Effectif	94	839	760	208	1901
		% dans	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux							13,418***

AMP avec gamètes du couple - FIV avec ICSI

			Croyance	Bonheur	Respect de l'homme	Autre	Total
AMP avec gamètes du couple - FIV avec ICSI	Non	Effectif	63	476	470	111	1120
		% dans	67,0%	56,7%	61,8%	53,4%	58,9%
	Oui	Effectif	31	363	290	97	781
		% dans	33,0%	43,3%	38,2%	46,6%	41,1%
Total		Effectif	94	839	760	208	1901
		% dans	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux							9,537**

AMP avec gamètes d'un donneur - Insémination artificielle

			Croyance	Bonheur	Respect de l'homme	Autre	Total
AMP avec gamètes d'un donneur - Insémination artificielle	Non	Effectif	94	830	747	206	1877
		% dans	100,0%	98,9%	98,3%	99,0%	98,7%
Total	Oui	Effectif	0	9	13	2	24
		% dans	,0%	1,1%	1,7%	1,0%	1,3%
Total			94	839	760	208	1901
Khi-deux			100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
			2,819				

AMP avec gamètes d'un donneur - FIV avec ICSI

			Croyance	Bonheur	Respect de l'homme	Autre	Total
AMP avec gamètes d'un donneur - FIV avec ICSI	Non	Effectif	92	827	752	208	1879
		% dans	97,9%	98,6%	98,9%	100,0%	98,8%
Total	Oui	Effectif	2	12	8	0	22
		% dans	2,1%	1,4%	1,1%	,0%	1,2%
Total			94	839	760	208	1901
Khi-deux			100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
			3,828				

AMP avec gamètes d'un donneur - FIV

			Croyance	Bonheur	Respect de l'homme	Autre	Total
AMP avec gamètes d'un donneur - FIV	Non	Effectif	94	837	758	208	1897
		% dans	100,0%	99,8%	99,7%	100,0%	99,8%
Total	Oui	Effectif	0	2	2	0	4
		% dans	,0%	,2%	,3%	,0%	,2%
Total			94	839	760	208	1901
Khi-deux			100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
			,769				

DPI

			Croyance	Bonheur	Respect de l'homme	Autre	Total
DPI 0		Effectif	94	831	754	208	1887
		% dans	100,0%	99,0%	99,2%	100,0%	99,3%
Total	oui	Effectif	0	8	6	0	14
		% dans	,0%	1,0%	,8%	,0%	,7%
Total			94	839	760	208	1901
Khi-deux			100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
			2,811				

Science freinée à tort

			Croyance	Bonheur	Respect de l'homme	Autre	Total
science freinée	oui	Effectif	16	215	230	76	537
		% dans	19,8%	29,1%	33,5%	42,2%	31,8%
Total	non	Effectif	65	525	457	104	1151
		% dans	80,2%	70,9%	66,5%	57,8%	68,2%
		Effectif	81	740	687	180	1688
		% dans	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
		Khi-deux	17,897***				

Opinion politique

			Croyance	Bonheur	Respect de l'homme	Autre	Total
politique	extrême gauche	Effectif	1	12	13	2	28
		% dans	1,2%	1,5%	1,8%	1,1%	1,6%
	gauche	Effectif	29	137	156	32	354
		% dans	34,9%	17,3%	21,9%	17,0%	19,9%
	centre gauche	Effectif	2	58	66	26	152
		% dans	2,4%	7,3%	9,3%	13,8%	8,6%
	centre	Effectif	5	53	48	13	119
		% dans	6,0%	6,7%	6,7%	6,9%	6,7%
	centre droit	Effectif	5	76	63	24	168
		% dans	6,0%	9,6%	8,8%	12,8%	9,5%
	droite	Effectif	13	189	161	32	395
		% dans	15,7%	23,9%	22,6%	17,0%	22,2%
	extrême droite	Effectif	0	2	2	2	6
		% dans	,0%	,3%	,3%	1,1%	,3%
Total	nulle part	Effectif	28	265	204	57	554
		% dans	33,7%	33,5%	28,6%	30,3%	31,2%
		Effectif	83	792	713	188	1776
		% dans	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
		Khi-deux	41,539***				

AMP et risque femme

			Croyance	Bonheur	Respect de l'homme	Autre	Total
AMP et risque femme	oui	Effectif	33	313	264	82	692
		% dans	37,9%	38,8%	35,8%	42,5%	37,9%
Total	non	Effectif	54	494	473	111	1132
		% dans	62,1%	61,2%	64,2%	57,5%	62,1%
		Effectif	87	807	737	193	1824
		% dans	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
		Khi-deux	3,345				

DPI

			Croyance	Bonheur	Respect de l'homme	Autre	Total
bonne chose	Effectif		30	403	340	99	872
	% dans		31,9%	48,0%	44,7%	47,6%	45,9%
avancée médicale importante	Effectif		43	447	396	111	997
	% dans		45,7%	53,3%	52,1%	53,4%	52,4%
trop loin	Effectif		20	74	89	32	215
	% dans		21,3%	8,8%	11,7%	15,4%	11,3%
Total	Effectif		94	839	760	208	1901
	% dans		100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Révéler AMP aux enfants

			Croyance	Bonheur	Respect de l'homme	Autre	Total
révéler AMP aux enfants	oui	Effectif	41	424	398	111	974
		% dans	53,2%	54,0%	56,7%	60,7%	55,8%
	non	Effectif	36	361	304	72	773
		% dans	46,8%	46,0%	43,3%	39,3%	44,2%
Total		Effectif	77	785	702	183	1747
		% dans	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			3,195				

Enfant : connaître le donneur

			Croyance	Bonheur	Respect de l'homme	Autre	Total
enfant: connaître le donneur	oui	Effectif	57	470	433	128	1088
		% dans	71,3%	59,6%	62,4%	69,9%	62,3%
	non	Effectif	23	319	261	55	658
		% dans	28,8%	40,4%	37,6%	30,1%	37,7%
Total		Effectif	80	789	694	183	1746
		% dans	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			9,792**				

AMP et risque enfant

			Croyance	Bonheur	Respect de l'homme	Autre	Total
AMP et risque enfant	oui	Effectif	11	91	58	23	183
		% dans	12,8%	11,2%	7,9%	11,9%	10,0%
Total	non	Effectif	75	720	680	170	1645
		% dans	87,2%	88,8%	92,1%	88,1%	90,0%
Total		Effectif	86	811	738	193	1828
		% dans	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
		Khi-deux			6,627*		

Embryons pour recherche

			Croyance	Bonheur	Respect de l'homme	Autre	Total
embryons pour recherche	oui	Effectif	43	505	459	123	1130
		% dans	53,1%	63,8%	65,9%	64,4%	64,2%
Total	non	Effectif	38	286	237	68	629
		% dans	46,9%	36,2%	34,1%	35,6%	35,8%
Total		Effectif	81	791	696	191	1759
		% dans	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
		Khi-deux			5,327		

Raisons

			Croyance	Bonheur	Respect de l'homme	Autre	Total
religieuses	Effectif		13	4	6	8	31
		% dans	13,8%	,5%	,8%	3,8%	1,6%
morales	Effectif		48	408	384	94	934
		% dans	51,1%	48,6%	50,5%	45,2%	49,1%
culturelles	Effectif		9	44	54	11	118
		% dans	9,6%	5,2%	7,1%	5,3%	6,2%
Total		Effectif	94	839	760	208	1901
		% dans	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Rémunération des donneuses ovocytes

			Croyance	Bonheur	Respect de l'homme	Autre	Total
rémunération des donneuses ovocytes	oui	Effectif	24	336	263	67	690
		% dans	33,8%	43,6%	37,5%	36,6%	40,0%
	non	Effectif	47	435	438	116	1036
		% dans	66,2%	56,4%	62,5%	63,4%	60,0%
Total		Effectif	71	771	701	183	1726
		% dans	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
		Khi-deux			7,929**		

Importance de la religion

			Croyance	Bonheur	Respect de l'homme	Autre	Total
importance de la religion	très	Effectif	53	26	26	18	123
		% dans	57,0%	3,1%	3,4%	8,7%	6,5%
	assez	Effectif	30	127	144	45	346
		% dans	32,3%	15,2%	19,0%	21,7%	18,3%
	peu	Effectif	9	268	254	58	589
		% dans	9,7%	32,1%	33,6%	28,0%	31,2%
	pas du tout	Effectif	1	413	332	86	832
		% dans	1,1%	49,5%	43,9%	41,5%	44,0%
Total		Effectif	93	834	756	207	1890
		% dans	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
		Khi-deux			468,232***		

Église et bioéthique

			Croyance	Bonheur	Respect de l'homme	Autre	Total
église et bioéthique	toujours	Effectif	11	3	3	4	21
		% dans	14,7%	,4%	,5%	2,5%	1,4%
	souvent	Effectif	18	11	39	13	81
		% dans	24,0%	1,6%	6,5%	8,2%	5,4%
	parfois	Effectif	14	150	139	31	334
		% dans	18,7%	22,4%	23,2%	19,6%	22,2%
	jamais	Effectif	7	205	189	50	451
		% dans	9,3%	30,6%	31,5%	31,6%	30,0%
	ne connaît pas la position	Effectif	25	302	230	60	617
		% dans	33,3%	45,0%	38,3%	38,0%	41,0%
Total		Effectif	75	671	600	158	1504
		% dans	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
		Khi-deux			190,917***		

Opinion politique

AMP avec gamètes du couple - Insémination artificielle

			politique							Total	
			extrême gauche	gauche	centre gauche	centre	centre droit	droite	extrême droite		nulle part
AMP avec gamètes du couple - Insémination artificielle	Non	Effectif	22	313	121	90	136	333	6	472	1493
		% dans politique	73,3%	78,8%	76,6%	71,4%	77,3%	79,1%	85,7%	76,4%	77,2%
	Oui	Effectif	8	84	37	36	40	88	1	146	440
		% dans politique	26,7%	21,2%	23,4%	28,6%	22,7%	20,9%	14,3%	23,6%	22,8%
Total		Effectif	30	397	158	126	176	421	7	618	1933
		% dans politique	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			4,674								

AMP avec gamètes du couple - FIV

			politique							Total	
			extrême gauche	gauche	centre gauche	centre	centre droit	droite	extrême droite		nulle part
AMP avec gamètes du couple - FIV	Non	Effectif	22	255	110	91	115	274	4	416	1287
		% dans politique	73,3%	64,2%	69,6%	72,2%	65,3%	65,1%	57,1%	67,3%	66,6%
	Oui	Effectif	8	142	48	35	61	147	3	202	646
		% dans politique	26,7%	35,8%	30,4%	27,8%	34,7%	34,9%	42,9%	32,7%	33,4%
Total		Effectif	30	397	158	126	176	421	7	618	1933
		% dans politique	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			5,033								

AMP avec gamètes du couple - FIV avec ICSI

			politique							Total	
			extrême gauche	gauche	centre gauche	centre	centre droit	droite	extrême droite		nulle part
AMP avec gamètes du couple - FIV avec ICSI	Non	Effectif	16	237	88	67	101	244	6	374	1133
		% dans politique	53,3%	59,7%	55,7%	53,2%	57,4%	58,0%	85,7%	60,5%	58,6%
	Oui	Effectif	14	160	70	59	75	177	1	244	800
		% dans politique	46,7%	40,3%	44,3%	46,8%	42,6%	42,0%	14,3%	39,5%	41,4%
Total		Effectif	30	397	158	126	176	421	7	618	1933
		% dans politique	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			5,855								

AMP avec gamètes d'un donneur - Insémination artificielle

			politique							Total	
			extrême gauche	gauche	centre gauche	centre	centre droit	droite	extrême droite		nulle part
AMP avec gamètes d'un donneur - Insémination artificielle	Non	Effectif	29	393	156	125	175	419	7	604	1908
		% dans politique	96,7%	99,0%	98,7%	99,2%	99,4%	99,5%	100,0%	97,7%	98,7%
	Oui	Effectif	1	4	2	1	1	2	0	14	25
		% dans politique	3,3%	1,0%	1,3%	,8%	,6%	,5%	,0%	2,3%	1,3%
Total		Effectif	30	397	158	126	176	421	7	618	1933
		% dans politique	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			9,078								

AMP avec gamètes d'un donneur - FIV avec ICSI

			politique								Total
			extrême gauche	gauche	centre gauche	centre	centre droit	droite	extrême droite	nulle part	
AMP avec gamètes d'un donneur - FIV avec ICSI	Non	Effectif	30	393	157	126	173	416	7	610	1912
		% dans politique	100,0%	99,0%	99,4%	100,0%	98,3%	98,8%	100,0%	98,7%	98,9%
	Oui	Effectif	0	4	1	0	3	5	0	8	21
		% dans politique	,0%	1,0%	,6%	,0%	1,7%	1,2%	,0%	1,3%	1,1%
Total		Effectif	30	397	158	126	176	421	7	618	1933
		% dans politique	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			3,031								

AMP avec gamètes d'un donneur - FIV

			politique								Total
			extrême gauche	gauche	centre gauche	centre	centre droit	droite	extrême droite	nulle part	
AMP avec gamètes d'un donneur - FIV	Non	Effectif	30	396	158	126	175	420	7	618	1930
		% dans politique	100,0%	99,7%	100,0%	100,0%	99,4%	99,8%	100,0%	100,0%	99,8%
	Oui	Effectif	0	1	0	0	1	1	0	0	3
		% dans politique	,0%	,3%	,0%	,0%	,6%	,2%	,0%	,0%	,2%
Total		Effectif	30	397	158	126	176	421	7	618	1933
		% dans politique	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			3,820								

DPI

			politique							Total	
			extrême gauche	gauche	centre gauche	centre	centre droit	droite	extrême droite		nulle part
DPI	Non	Effectif	30	394	156	126	175	418	7	613	1919
		% dans politique	100,0%	99,2%	98,7%	100,0%	99,4%	99,3%	100,0%	99,2%	99,3%
	Oui	Effectif	0	3	2	0	1	3	0	5	14
		% dans politique	,0%	,8%	1,3%	,0%	,6%	,7%	,0%	,8%	,7%
Total		Effectif	30	397	158	126	176	421	7	618	1933
		% dans politique	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			1,961								

Science freinée à tort

			politique							Total	
			extrême gauche	gauche	centre gauche	centre	centre droit	droite	extrême droite		nulle part
science freinée	oui	Effectif	10	103	41	27	40	114	2	190	527
		% dans politique	35,7%	29,8%	28,3%	24,1%	24,7%	29,4%	33,3%	36,6%	30,9%
	non	Effectif	18	243	104	85	122	274	4	329	1179
		% dans politique	64,3%	70,2%	71,7%	75,9%	75,3%	70,6%	66,7%	63,4%	69,1%
Total		Effectif	28	346	145	112	162	388	6	519	1706
		% dans politique	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			14,684**								

AMP et risque femme

			politique							Total	
			extrême gauche	gauche	centre gauche	centre	centre droit	droite	extrême droite		nulle part
AMP et risque femme	oui	Effectif	9	144	53	38	61	156	1	249	711
		% dans politique	31,0%	37,5%	35,8%	33,3%	35,7%	38,4%	14,3%	42,3%	38,5%
	non	Effectif	20	240	95	76	110	250	6	339	1136
		% dans politique	69,0%	62,5%	64,2%	66,7%	64,3%	61,6%	85,7%	57,7%	61,5%
Total		Effectif	29	384	148	114	171	406	7	588	1847
		% dans politique	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
							8,569				

DPI

			politique							Total	
			extrême gauche	gauche	centre gauche	centre	centre droit	droite	extrême droite		nulle part
bonne chose		Effectif	12	171	76	54	104	223	4	244	888
		% dans politique	40,0%	43,1%	48,1%	42,9%	59,1%	53,0%	57,1%	39,5%	45,9%
avancée médicale importante trop loin		Effectif	15	215	78	72	79	217	5	322	1003
		% dans politique	50,0%	54,2%	49,4%	57,1%	44,9%	51,5%	71,4%	52,1%	51,9%
Total		Effectif	9	48	18	13	17	33	0	77	215
		% dans politique	30,0%	12,1%	11,4%	10,3%	9,7%	7,8%	,0%	12,5%	11,1%
Total		Effectif	30	397	158	126	176	421	7	618	1933
		% dans politique	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Révéler AMP aux enfants

			politique							Total	
			extrême gauche	gauche	centre gauche	centre	centre droit	droite	extrême droite		nulle part
révéler AMP aux enfants	oui	Effectif	19	210	80	65	85	200	1	334	994
		% dans politique	67,9%	58,0%	55,2%	55,6%	50,3%	51,0%	14,3%	59,7%	55,9%
	non	Effectif	9	152	65	52	84	192	6	225	785
		% dans politique	32,1%	42,0%	44,8%	44,4%	49,7%	49,0%	85,7%	40,3%	44,1%
Total		Effectif	28	362	145	117	169	392	7	559	1779
		% dans politique	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			16,530**								

Enfant: connaître le donneur

			politique							Total	
			extrême gauche	gauche	centre gauche	centre	centre droit	droite	extrême droite		nulle part
enfant: connaître le donneur	oui	Effectif	18	228	89	69	88	228	3	372	1095
		% dans politique	62,1%	63,5%	61,4%	59,0%	51,8%	58,0%	50,0%	67,5%	61,9%
	non	Effectif	11	131	56	48	82	165	3	179	675
		% dans politique	37,9%	36,5%	38,6%	41,0%	48,2%	42,0%	50,0%	32,5%	38,1%
Total		Effectif	29	359	145	117	170	393	6	551	1770
		% dans politique	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			18,471***								

AMP et risque enfant

			politique							Total	
			extrême gauche	gauche	centre gauche	centre	centre droit	droite	extrême droite		nulle part
AMP et risque enfant	oui	Effectif	3	43	13	15	12	47	0	57	190
		% dans politique	10,0%	11,3%	8,7%	12,7%	7,1%	11,5%	,0%	9,6%	10,2%
	non	Effectif	27	339	136	103	157	362	7	534	1665
		% dans politique	90,0%	88,7%	91,3%	87,3%	92,9%	88,5%	100,0%	90,4%	89,8%
Total		Effectif	30	382	149	118	169	409	7	591	1855
		% dans politique	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			5,122								

Embryons pour recherche

			politique							Total	
			extrême gauche	gauche	centre gauche	centre	centre droit	droite	extrême droite		nulle part
embryons pour recherche	oui	Effectif	16	245	97	70	110	266	4	343	1151
		% dans politique	55,2%	66,6%	67,8%	61,4%	65,9%	67,2%	66,7%	60,3%	64,2%
	non	Effectif	13	123	46	44	57	130	2	226	641
		% dans politique	44,8%	33,4%	32,2%	38,6%	34,1%	32,8%	33,3%	39,7%	35,8%
Total		Effectif	29	368	143	114	167	396	6	569	1792
		% dans politique	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux			8,685								

Raisons

		politique								Total
		extrême gauche	gauche	centre gauche	centre	centre droit	droite	extrême droite	nulle part	
religieuses	Effectif	1	7	2	0	6	8	0	8	32
	% dans politique	3,3%	1,8%	1,3%	,0%	3,4%	1,9%	,0%	1,3%	1,7%
morales	Effectif	16	188	77	54	95	208	2	302	942
	% dans politique	53,3%	47,4%	48,7%	42,9%	54,0%	49,4%	28,6%	48,9%	48,7%
culturelles	Effectif	1	24	8	6	15	35	0	33	122
	% dans politique	3,3%	6,0%	5,1%	4,8%	8,5%	8,3%	,0%	5,3%	6,3%
Total	Effectif	30	397	158	126	176	421	7	618	1933
	% dans politique	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Rémunération des donneuses ovocytes

			politique							Total	
			extrême gauche	gauche	centre gauche	centre	centre droit	droite	extrême droite		nulle part
rémunération des donneuses ovocytes	oui	Effectif	9	133	59	42	63	167	1	230	704
		% dans politique	32,1%	37,2%	40,7%	37,5%	37,1%	42,6%	16,7%	42,0%	40,0%
	non	Effectif	19	225	86	70	107	225	5	317	1054
		% dans politique	67,9%	62,8%	59,3%	62,5%	62,9%	57,4%	83,3%	58,0%	60,0%
Total		Effectif	28	358	145	112	170	392	6	547	1758
		% dans politique	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
		Khi-deux									6,283

Importance de la religion

			politique							nulle part	Total
			extrême gauche	gauche	centre gauche	centre	centre droit	droite	extrême droite		
importance de la religion	très	Effectif	3	39	7	6	9	17	0	41	122
		% dans politique	10,0%	9,8%	4,5%	4,8%	5,2%	4,1%	,0%	6,7%	6,4%
	assez	Effectif	2	64	23	20	42	88	1	110	350
		% dans politique	6,7%	16,1%	14,7%	16,0%	24,1%	21,0%	14,3%	18,0%	18,2%
	peu	Effectif	7	107	43	40	58	159	1	166	581
		% dans politique	23,3%	27,0%	27,6%	32,0%	33,3%	37,9%	14,3%	27,2%	30,3%
	pas du tout	Effectif	18	187	83	59	65	155	5	294	866
		% dans politique	60,0%	47,1%	53,2%	47,2%	37,4%	37,0%	71,4%	48,1%	45,1%
Total	Khi-deux	Effectif	30	397	156	125	174	419	7	611	1919
		% dans politique	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
							52,215***				

Église et bioéthique

			politique							Total	
			extrême gauche	gauche	centre gauche	centre	centre droit	droite	extrême droite	nulle part	
église et bioéthique	toujours	Effectif	1	3	1	0	1	6	0	8	20
		% dans politique	4,3%	1,1%	,9%	,0%	,6%	1,6%	,0%	1,7%	1,3%
	souvent	Effectif	2	17	5	6	12	19	1	22	84
		% dans politique	8,7%	6,4%	4,4%	5,9%	7,6%	5,1%	20,0%	4,7%	5,6%
	parfois	Effectif	2	49	31	28	41	97	1	77	326
		% dans politique	8,7%	18,4%	27,4%	27,5%	26,1%	26,1%	20,0%	16,4%	21,6%
	jamais	Effectif	11	89	44	37	54	108	1	112	456
		% dans politique	47,8%	33,3%	38,9%	36,3%	34,4%	29,1%	20,0%	23,9%	30,3%
Total	ne connaît pas la position	Effectif	7	109	32	31	49	141	2	250	621
		% dans politique	30,4%	40,8%	28,3%	30,4%	31,2%	38,0%	40,0%	53,3%	41,2%
Total			23	267	113	102	157	371	5	469	1507
Khi-deux			100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
			70,964***								

Fondement des grands choix de votre vie

		politique								Total
		extrême gauche	gauche	centre gauche	centre	centre droit	droite	extrême droite	nulle part	
Croyance	Effectif	1	29	2	5	5	13	0	28	83
	% dans politique	3,6%	8,2%	1,3%	4,2%	3,0%	3,3%	,0%	5,1%	4,7%
Bonheur personnel	Effectif	12	137	58	53	76	189	2	265	792
	% dans politique	42,9%	38,7%	38,2%	44,5%	45,2%	47,8%	33,3%	47,8%	44,6%
Respect de l'homme	Effectif	13	156	66	48	63	161	2	204	713
	% dans politique	46,4%	44,1%	43,4%	40,3%	37,5%	40,8%	33,3%	36,8%	40,1%
Autre	Effectif	2	32	26	13	24	32	2	57	188
	% dans politique	7,1%	9,0%	17,1%	10,9%	14,3%	8,1%	33,3%	10,3%	10,6%
Total	Effectif	28	354	152	119	168	395	6	554	1776
	% dans politique	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Khi-deux										41,539***

271

Significativité des tableaux

* : test du khi deux significatif à 10%

** : test du khi deux significatif à 5%

*** : test du khi deux significatif à 1%

Aucune * : test non significatif

ANNEXE VIII :

Tableaux des données contenues dans les questionnaires et recueillies lors des entretiens (Tunisie)

Tableaux provisoires des données contenues dans les questionnaires destinés aux Couples pratiquant la PMA

1°/ Centres représentés :

	Effectif	Pourcentage	Pourcentage valide
*Centres Privés :			
-Centre «Les Oliviers »	05	10,204%	47,76%
-Centre «Les jardins »	08	16,326%	
-Centre «Les jasmins »	01	2,040%	
-Centre de « Alyssa »	02	4,081%	
*Centres Publics :			
-Centre Aziza Othmana	21	42,857%	52,23%
-Centre Farhat Hached(sousse)	12	24,489%	
Total	49	100%	

2°/ Données socio-culturelles :

	Effectif	Pourcentage	Pourcentage valide
Femmes	28	57,142%	66666%
Hommes	14	28,571%	33333%
Manquante	07	14,285%	100%
Total	49	100%	

3°/ L'âge moyen est de.....34,5 ans. L'âge moyen des femmes est de 34 ans et l'âge moyen des hommes est de 35:

Sexe	Âge moyen	Effectif
Femme	34	28
Homme	35	14
Manquante		07
Total	42	42

4°/ Catégories Socio-professionnelles :

	Effectif	Pourcentage	Pourcentage valide
-Agriculteur	02	4,08%	4,44%
-Artisan, commerçant	05	10,20%	11,11%
-Profession intellectuelle	05	10,20%	11,11%
-Cadre supérieur	07	14,28%	15,55%
-Cadre moyen	03	6,12%	6,66%
-Sans activité professionnelle	10	20,47%	22,22%
-Autres... : Etudiant	00	2,04%	
Employé	04	8,16%	
Fonctionnaire	03	6,12%	
Ouvrier	05	10,20%	
Infirmière	01	2,04%	
Manquante	04	8,16%	100%
Total	49	100%	

5°/ Recours pour la 1^{ère} fois à la PMA :

	Effectif	Pourcentage	Pourcentage valide
Oui	27	55,10%	56,25%
Non	21	42,85%	43,75%
Manquante	01	2,040%	
Total	49	100%	100%

6°/ Techniques déjà utilisés par les couples questionnés :

	Effectif	Pourcentage	Pourcentage valide
-Insémination artificielle avec sperme du conjoint	02	18,51%	33,33%
-FIV avec Gamètes du Couple	00	0%	0%
-FIV avec ICSI	04	14,81%	66,67%
-Autres : utilisation des médicaments	15	62,96%	
-Manquante	21	100%	
Total			

7°/ Type d'infertilité :

	Effectif	Pourcentage	Pourcentage valide
Masculine	14	28,57%	33,33%
Féminine	09	18,36%	21,42%
Mixte	03	6,12%	7,14%
Inconnue	16	32,65%	38,1%
Manquante	07	14,28%	100%
Total	49	100%	

8°/ Techniques de PMA adoptées actuellement :

	Effectif	Pourcentage	Pourcentage valide
-Insémination artificielle avec sperme du conjoint	28	57,14%	65,11%
-FIV avec Gamètes du Couple	16	32,6%	
-FIV avec ICSI	10	20,40%	37,20%
-Manquante	06	12,24%	23,25%

9°/ Connaissance de la position de la religion sur les différentes pratiques admises en Tunisie :

	Effectif	Pourcentage	Pourcentage valide
Oui	17	34,69%	37%
Non	14	28,57%	30%
En partie	15	30,61%	33%
Manquante	03	6,12%	100%
Total	49	100%	

10°/ Commentaire du couple sur la position qui est celle de la religion :

	Effectif	Pourcentage
*On ne discute pas sur la position religieuse	01	100%
*Religion de facilité et non de difficulté	01	
*Position correcte, fondée sur des bases religieuses justes	01	
*correcte et logique	01	
*favorable	01	
*Correcte (2)	02	
*Il faut se référer à la religion	01	
*acceptable	01	
*position correcte ou véridique	01	
*acceptable et correcte	01	
*Positive, conforme à la morale et équilibrée	01	
*Dieu a crée le mal (maladie) et la guérison (médicaments)	01	
*Position normale et je suis d'accord tant que c'est le sperme du mari	01	
*Positive	01	
*position honorable	01	
*un avis personnel : je suis d'accord et la science n'est que lumière	01	
*il y a des avis positifs et d'autres négatifs	01	
*je suis contre le recours à un donneur anonyme	01	
*il ne faut pas avoir honte ou se gêner en ce qui concerne les normes religieuses	01	
*Bonne position : ça aide énormément de personnes à résoudre leurs conflits de manière religieuse et scientifique	10	
*tant que c'est permis	32	
Manquante		
Total		

11°/ Acceptation de n'importe quelle pratique pour avoir un enfant :

	Effectif	Pourcentage	Pourcentage valide
Oui	18	36,73%	40%
Non	27	55,10%	
Manquante	04	8,16%	60%
Total	49	100%	100%

12°/ Pratiques refusées par un membre du couple :

	Effectif	Pourcentage
-Insémination artificielle avec Don de Spermies	40	86,95%
-FIV avec Don d'ovules	34	73,91%
-Don d'embryons	32	69,56%
-Diagnostic Préimplantatoire	09	19,56%
-Mère Porteuse	34	73,91%
Manquante	03	6,12%

13°/ Raisons du refus :

	Effectif	Pourcentage
-Religieuses	35	87,75%
-Morales	25	65,30%
-Culturelles	07	16,32%
-Autres raisons: (Ou Précisions) :		
*Absence de conviction ou de certitude		
*la filiation ne peut être établie		
*Convictions personnelles : toute composante doit être extraite de moi-même et de ma femme exclusivement		
*Ce sont des moyens inacceptables, contradictoires avec mon environnement et les conditions ou traditions dans lesquelles j'ai été élevé		
*Peut causer de graves conséquences (répercussions)		
*Comment concevoir que cet embryon est ton propre fils ?		
*on veut que cet enfant soit de nous (1)		
*pour éviter la confusion dans les filiations		
*l'utilisation de spermies de donneur anonyme est assimilé à l'acte d'adultère (délict)		
*on ne peut pas priver une mère de son enfant, c'est contre la religion		
*je refuse le recours au donneur anonyme et je dois être sûre qu'il s'agit bien du sperme de mon conjoint		
*avoir un enfant est un droit légitime et cet enfant doit avoir une filiation claire et nette et non « confuse » par crainte qu'un frère épouse sa sœur par faute ou que les spermies donnés à la femme appartiennent à son père ou son frère		
*la raison est claire car le sperme obtenu par un donneur anonyme appartient à une tierce personne et c'est contre la religion (chariâa) selon certains scientifiques musulmans (muftis)		
*ce qui n'est pas permis par la religion, comment peut-on le permettre ?	05	

14°/ D'une manière générale, raisons qui conduisent l'un des membres du couple à l'acceptation d'une pratique plutôt qu'une autre :

	Effectif	Pourcentage
-Religieuses	39	79,59%
-Morales	27	55,10%
-Culturelles	02	4,08%
-Autres raisons...	01	
*le progrès scientifique et l'évolution de la médecine		
*Refus de tout ce qui est don (2)		
*C'est Dieu qui « donne et crée »		
*la religion et le droit musulman avant tout		
*Pas de filiation naturelle, elle n'est attribuable qu'à un enfant d'un couple marié et de point de vue moral, on peut s'occuper d'un enfant mais sans lui attribuer la filiation.		
*Pas de confusion dans les filiations		
*il y a le permis et l'interdit		
*Selon la décision de notre religion sacrée, pas de don de spermes		
*selon notre religion sacrée, il ne peut y avoir de don de spermes		
*il s'agit d'une AMP, elle ne doit pas contredire au moins les enseignements les plus importants de la religion et de la morale	06	
Manquante		

15°/ Acceptation de recours à une FIV :

	Effectif	Pourcentage	Pourcentage valide
Oui	38	77,55%	88,37%
Non	05	10,20%	
Manquante	06	12,24%	11,62%
Total	49	100%	
			100%

16°/ Raisons de l'acceptation de la FIV :

	Effectif	Pourcentage	Pourcentage valide
-Religieuses	14	36,84%	58,33%
-Morales	07	18,42%	
-Culturelles	08	21,05%	29,16%
Autres :	02	8,33%	
*Confiance dans le progrès scientifique et dans les médecins avec une crainte de leurs décisions rapides			33,33%
*Maximiser les chances			
*Désir extrême d'avoir un enfant			
*Tant que c'est toujours dans le cadre du couple marié			
*la religion l'a autorisé			
*acceptable que si c'est ces techniques sont certaines et complémentaires			
*notre héritage moral et religieux nous oblige à accepter sans discussion ou de refuser certaines choses indépendamment de la véracité des informations cela est dû aux composantes de la société et sa nature			
*la religion ne se contredit pas avec la science ou son progrès et la première sourate du Coran « l'adhérence » qui a été transmise au prophète à travers l'ange Gabriel et le premier terme entendu c'était une voix qui disait avec force : Lit au nom de ton seigneur qui a créé, qui a créé l'homme... »			
*Le progrès scientifique nous permet de surpasser plusieurs obstacles en usant de toutes les pratiques présentées par la science sans s'opposer à la religion	14		
Manquante			

17°/ Raisons pour refuser de recourir à une FIV :

	Effectif	Pourcentage	Pourcentage valide
-Religieuses	03	60%	75%
-Morales	03	60%	75%
-Culturelles	03	60%	75%
Autres :	01	100%	
*Je ne l'accepte pas et c'est tout			
Manquante	01		

18°/ Acceptation de recourir à un Diagnostic Préimplantatoire si la Loi Tunisienne le permettait :

	Effectif	Pourcentage	Pourcentage valide
Oui	21	42,85%	63,63%
Non	12	24,48%	36,36%
Manquante	16	32,65%	
Total	49	100%	100%

19°/ Les raisons d'accepter de recourir à un Diagnostic Préimplantatoire si la Loi Tunisienne le permettait :

	Effectif	Pourcentage	Pourcentage valide
-Religieuses	12	57,24%	87,71%
-Morales	07	33,33%	50
-Culturelles	02	9,52%	14,25%
Autres :	02	100%	
*Risques			
*bénéficier d'une filiation nette ou saine			
*s'il n'y a pas d'atteinte ou de risque sur la santé de l'embryon ou fœtus !	07		
Manquante			

20°/ Les raisons de refuser de recourir à un Diagnostic Préimplantatoire si la Loi Tunisienne le permettait :

	Effectif	Pourcentage
-Religieuses	09	75%
-Morales	02	16,67%
-Culturelles	00	00%
Autres :	02	16,67%
Manquante	02	16,67%

21°/ Accepter d'implanter, dans le cadre d'une FIV, plus de 3 embryons pour accorder plus de chance à une grossesse réussie :

	Effectif	Pourcentage
Oui	26	53,06%
Non	15	30,61%
Manquante	08	16,32%
Total	49	100%

22°/ Les raisons pour accepter d'implanter plus que 3 embryons :

	Effectif	Pourcentage
-Religieuses	08	30,76%
-Morales	04	15,38%
-Culturelles	07	26,92%
Autres :		
*le grand espoir de procréer (d'avoir des enfants) (Dé.)	Désir 04	7,69%
*Plus de chance pour la réussite (2), cela dépendra de la volonté de Dieu (R.)	Ethique 02	3,84%
*la crainte d'un échec (Eth. Perso.)		
*arrivé à une telle étape ou se trouvant dans cette situation toutes les techniques possibles pour une grossesse réussie sont acceptées notamment l'implantation de plus que 3 embryons (Dé.)		
Manquante	08	30,76%
		100%

23°/ Les raisons pour refuser d'implanter plus que 3 embrvons :

	Effectif	Pourcentage
-Religieuses	05	33,33%
-Morales	06	40%
-Culturelles	06	40%
Autres :	01	
*Risque d'avoir plusieurs bébés (éthique)		
*Risque d'utiliser les embryons restants à d'autres fins (éthique)	Ethique	13,33%
*c'est le pouvoir de dieu et la personne n'atteindra que sa destinée (Religion)		
Manquante	03	20%
		100%

24°/ Si le projet parental est annulé, acceptez-vous la destruction de vos embryons :

	Effectif	Pourcentage	Pourcentage valide
Oui	21	42,85%	52,5%
Non	19	38,77%	47,5%
Manquante	09	18,36%	100%
Total	49	100%	

25°/ Les raisons de l'acceptation de la destruction des embrvons :

	Effectif	Pourcentage
-Religieuses	09	42,85%
-Morales	08	38,09%
-Culturelles	07	33,33%
Autres : (ou précisions)		
*Interdiction d'utiliser les embryons par un tiers (non membre du couple marié) et éviter la confusion dans les filiations (Religion) (2)		
*Pour garantir la non-utilisation de ces embryons à d'autres fins (2) (Ethique)		
*c'est un droit illégal et la religion ne l'admet pas (Religion)	03	14,28%
Manquante		

26°/ Les raisons de refus de la destruction des embryons :

	Effectif	Pourcentage	Pourcentage valide
-Religieuses	14	73,68%	93,33%
-Morales	08	42,10%	53,33%
-Culturelles	03	15,78%	20%
Autres : (ou Précisions)			
*On accepte la volonté de Dieu (le Destin) (Religion)			
*il se peut que je changerai d'avis au-delà de 5 ans (Culturelle)			
Manquante	04	21,05%	

27°/ Si le projet parental n'existe plus, acceptez-vous que l'embryon fasse l'objet de recherches :

	Effectif	Pourcentage
Oui	22	44,89%
Non	17	34,69%
Manquante	10	20,40%
Total	49	100%

28°/ Les raisons de l'acceptation à ce que l'embryon fasse l'objet de recherches :

	Effectif	Pourcentage	Pourcentage valide
-Religieuses	07	31,81%	46,66%
-Morales	05	22,72%	33,33%
-Culturelles	07	31,81%	46,66%
Autres :			33,33%
*Sacrifice de quelques embryons pour le progrès scientifique : Recherches			
*Encourager et assurer le succès de la science			
*Encourager la science			
*pour des fins de recherche exclusivement (éthique)			
*car la religion et la science ne se contredisent pas (Religion)			
*les expériences scientifiques permettent en cas d'échec, de détecter ou de connaître les causes et de les éviter ou surpasser pour l'intérêt de toute l'humanité avec le respect de la religion(Religion)	07	31,81%	
Manquante			

283

29°/ Les raisons du refus de recherches sur l'embryon:

	Effectif	Pourcentage	Pourcentage valide
-Religieuses	09	52,94%	69,23%
-Morales	05	29,41%	38,46%
-Culturelles	03	17,64%	23,07%
Autres : (ou précisions)			
*crainte d'être détourné de leur objectif principal (éthique)			
*c'est un être humain (éthique et religion)			
*cela ne changera rien (Religion)			
Manquante	04	23,52%	

30/ Connaissance de l'entourage proche de la démarche entreprise du couple (Recours à la PMA) :

	Effectif	Pourcentage
Oui	17	28,57%
Non	27	59,18%
Manquante	05	12,24%
Total	49	100%

31/ Le projet de recours à la PMA n'a pas été divulgué à un entourage proche par crainte d'un jugement négatif :

	Effectif	Pourcentage
Oui	12	50%
Non	12	50%
Manquante	03	
Total	27	100%

32/ Raisons du jugement négatif possible de l'entourage proche :

	Effectif	Pourcentage	Pourcentage valide
-Religieuses	03	25%	30%
-Morales	02	16,66%	20%
-Culturelles	09	75%	90%
Autres : Précisions :			100%
*Diversité dans les avis : chacun a son avis personnel (Culturelle)			
*environnement social à culture limitée, dans ce domaine (C.)			
*ils ont une vision négative, l'enfant né suite à un recours à une FIV assimilé ou a le même statut qu'un enfant adopté (C.)			
*Technique toujours rejetée par les ascendants sans pouvoir fournir des explications (logiques) (C.)			
*peu importe leurs cultures et leurs principes moraux, ils considèrent encore que l'enfant né par FIV est un enfant illégitime et la femme sera toujours considérée infertile (C.)			
Manquante	02	16,66%	

***Commentaires d'un couple ou de l'un de ses membres :**

- « Demande de plus de vigilance et de prudence aux services médicaux » (souci de vente de la filiation) (Religion)
- « Nécessité d'un couple marié » (3 fois) (Religion)
- « Encouragement de ces pratiques (par une étudiante), avec le respect de la santé de la mère et de l'enfant » (Ethique)
- « Le bonheur des familles en dépend » (4 fois) (mais sans porter atteinte à la religion, à la morale et à la culture.) (Concilier entre désir de l'enfant et le respect de certaines normes)
- « L'AMP donne une chance à la femme pour connaître le sentiment d'une mère (la maternité) » (Ethique)
- « L'AMP permet l'intégration dans la société sans complexe » (Ethique)
- « Les lourdes charges ou le coût élevé de ces projets sont à revoir » (Aspect financier)
- « crainte de fautes médicales » (prudence, s'occuper davantage de l'état de santé du patient) (Ethique)
- « Un besoin de plus d'informations sur la FIV » (2 fois) (Ethique)
- « demande de révision du coût élevé » (Aspect Financier)
- « demande d'informer auparavant les couples sur le coût de la FIV et un dossier médical qui précise tous les actes, les analyses et la visite ou le contrôle du médecin » (Aspect financier et éthique)
- « Il faut multiplier les recherches et diagnostiquer les causes » (Appel au progrès scientifique)
- « Un besoin d'informations pour chaque acte pour être rassuré et consacrer une séance le jour d'implantation qui réunit le médecin traitant et le couple ainsi qu'une demande de conserver les embryons sains » (Ethique)
- « L'AMP a réalisé beaucoup de succès pour résoudre des difficultés et réaliser le bonheur de beaucoup de couples par des moyens scientifiques et conformes à la morale » (Morale et désir)
- « pour une utilisation ultérieure possible, ce sujet est notre unique espoir pour un nombre important de femmes malgré l'échec rencontré par quelques-unes suite à plusieurs tentatives et c'est la volonté de dieu qui prime » (Désir d'enfant, science et religion)
- « je demande d'interdire une grossesse avec utilisation du sperme ou de l'ovule d'une tierce personne car nous appartenons à un état musulman qui interdit cela et je demande par la même occasion un peu plus d'informations à travers les médias car j'ai ressenti une ignorance remarquable quant à ces différentes pratiques de PMA » (un sujet qui mérite beaucoup plus d'intérêt et d'explications) (Religion et éthique)
- « Nous sommes des musulmans, nous croyons au destin avec le meilleur et le pire et aux techniques scientifiques qui n'écartent pas la religion. notre pays a besoin de jeunes ayant la bénédiction de Dieu et on ne doit pas dépasser les limites posées par Dieu » (Religion)
- « Dieu merci que la science nous a offert cette chance pour pouvoir procréer. » (La foi, progrès scientifique, Religion)
- « Cet AMP dans le cadre du permis est un précieux cadeau même si le pourcentage de succès est de 28 à 30%, Dieu est Grand, sa bénédiction est avant tout » (Religion) (2 fois)
- « Les techniques scientifiques ont beaucoup évolué, elles accordent une possibilité de vivre avec l'espoir d'avoir un enfant dans les plus brefs délais » (Espoir dans la science)
- « si l'être humain se laisse influencer par les éléments extérieurs sans convictions personnelles, que ce soient d'ordre religieux, moral ou culturel sans arguments ou preuves convaincantes, il ne pourra jamais progresser pour avoir une vie meilleure. » (La recherche du bonheur)
- « L'être humain doit réfléchir et décider indépendamment de l'influence de toute norme autre que juridique »

Tableaux provisoires des données contenues dans les questionnaires destinés aux Médecins pratiquant la PMA

1°/ Centres représentés : 06 Centres dont 02 privés et 04 publics.

	Effectifs	Pourcentage
-Privés :		
Centre « Les jasmins » (Tunis)	13	54,16%
Centre « Les jardins » (Tunis)	01	4,16%
Centre « Alyssa » (Tunis)	08	33,33%
Centre « Les Oliviers » (Sousse)	02	8,33%
Total	24	100%
-Publics :		
Centre « Aziza Othmana » (Tunis)	08	66,66%
Hôpital « Farhat Hached » (Sousse)	04	33,33%
Total	12	100%
TOTAL	36	100%

2°/ L'échantillon est composé de ...36...répondants : dont...08...femmes (22,22%) et...28... hommes (77,77%) et ...00...non réponses

	Effectifs	Pourcentage	% Valide
Femme	08	22,22%	100%
Homme	28	77,77%	
Manquante	00		
Total	36	100%	

3°/ L'âge moyen est de près de ...43.....ans

Tranche d'âge	Effectifs	Pourcentage
De 25 à 29 ans	01	2,77%
De 30 à 39 ans	07	19,44%
De 40 à 49 ans	11	30,55%
De 50 à 59 ans	13	36,11%
De 60 ans à plus	01	2,77%
Manquante	03	
Total	36	100%

4°/ Spécialité médicale :

	Effectifs	Pourcentage
-Gynécologue-obstétricien	24	66,66%
-Andrologue-Urologue	01	2,77%
-Endocrinologue	00	00%
-Médecin biologiste	07	19,44%
-Pharmacien biologiste (AHU)	02	5,55%
-Gynécologue	01	2,77%
-Embryologiste	01	2,77%
Total	36	100%

5°/ Pratiques de PMA autorisées et problèmes de conscience rencontrés par les praticiens

	Effectifs	Pourcentage
-Aucun problème de conscience	34	94,44%
-La FIV avec ICSI : injection d'un produit chimique dans l'ovocyte avec les spermatozoïdes.	01	2,77%
- La FIV avec ICSI : pour des raisons morales : inquiétude sur le sort des enfants qui vont naître par cette technique : absence de processus naturel : mais elle confirme qu'elle la pratiquera quand même.	01	2,77%
Total	36	100%

6°/ Acceptation de certaines techniques à la procréation si la loi Tunisienne le permettait :

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide
Oui	26	72,22%	83,87%
Non	05	13,88%	16,12%
Manquante	05	13,88%	100%
Total	36	100%	

***Pratiques que les médecins accepteraient d'effectuer, si la loi Tunisienne le permettait :**

	Effectifs	Pourcentage
-Insémination artificielle avec sperme du concubin	22	84,61%
-Insémination artificielle avec sperme du donneur anonyme	13	50%
-ICSI avec donneur	12	46,15%
-Fécondation in vitro avec don d'ovocytes	21	80,76%
-Fécondation in vitro avec don de spermes	15	57,69%
-Autres....	01	3,84%
Manquante	02	7,69%

7°/ Impact de la religion sur le choix de certaines pratiques autorisées :

	Effectifs	Pourcentage
Oui	25	69,44%
Non	10	27,77%
Manquante	01	2,77%
Total	36	100%

8°/ Acceptation d'effectuer des pratiques actuellement interdites par la loi Tunisienne :

	Effectifs	Pourcentage
Oui	04	11,11%
Non	32	88,88%
Total	36	100%

9°/ Pratiques que les médecins refuseraient d'effectuer :

	Effectif	Pourcentage
-PMA avec femme ayant dépassé l'âge de procréer	20	55,55%
-Double don de gamètes	21	58,33%
-Gestation pour autrui	19	52,77%
-Le don non-anonyme de gamètes	18	50%
-Autres...	00	00%
Total	36	100%

***Raisons des refus :**

	Effectif	Pourcentage
-Religieuses	15	41,66%
-Morales	19	52,77%
-Culturelles	03	8,33%
Autres :	06	16,66%
-Risque (Médicales)	01	
-Existence d'une relation psychoaffective entre la femme enceinte et son fœtus dont la rupture pourrait entraîner de graves conséquences sur la femme : la non clarté de la législation sur ce point. (Ethique)	01	
-Le droit à la filiation, la paternité et tout ce qui en suit : Héritage (Religion et Ethique)	01	
-Pour double don de gamètes +gestation pour autrui : Religieuses ; 1 ^{er} cas : éthique : donner un faux espoir	01	
Manquante	00	

10°/ Réserves à pratiquer un diagnostic préimplantatoire en sachant qu'il initié dans le but de guérir un enfant vivant et atteint d'une maladie particulièrement grave :

	Effectif	Pourcentage
Oui (raison religieuse)(3) et morale (choix du sexe en dehors d'une maladie liée au sexe)	04	11,11%
Non (je suis favorable au DPI pour des raisons médicales strictes)	32	88,88%
Manquante	00	
Total	36	100%

11°/ Critères selon lesquels se basent les médecins (Hormis les critères médicaux) pour refuser à un couple le recours à la PMA :

	Effectif	Pourcentage
-Critères juridiques	24	66,66%
-Critères moraux	21	58,33%
-Critères culturels	04	11,11%
Autres :		
-Qu'est-ce qu'on entend par critère culturel ? si c'est le socio-culturel et religieux, oui il faut en tenir compte.(culturelles et Religieuse)	01	2,77%
-Parfois le recours à la PMA se fait dans des buts particuliers immoraux (Ethique)	01	2,77%
Manquante	03	8,33%

12°/ Situations en matière de PMA soulevant chez les médecins des problèmes de conscience :

	Effectif		
	Oui	Non	Un peu
-Le handicap mental chez l'un ou les membres du couple (chez l'un des membres du couple pas les 2)(01 manquante)	18	12	05
-Le handicap physique chez l'un ou les membres du couple	03	27	05
-Absence sexualité génitale chez le couple (Manquante : O3)	09	20	03
-La différence d'âge importante entre les 2 membres du couple (+2 manquante)	01	31	02
-La maladie grave d'un ou des membres du couple	13	09	10
-L'un ou les membres du couple sont atteints du Virus HIV (dans un labo adapté pour le risque viral)	15	14	07

13°/Situations posant un problème de conscience pouvant générer un désaccord du médecin :

	Effectif	Pourcentage
-Le handicap mental chez l'un ou les membres du couple	09	25%
-Le handicap physique chez l'un ou les membres du couple	02	5,55%
-Absence sexualité génitale chez le couple (Manquante : 01)	01	2,77%
-La différence d'âge importante entre les 2 membres du couple (Très grande différence)	01	2,77%
-La maladie grave d'un ou des membres du couple (Manquante : 01)	04	11,11%
-L'un ou les membres du couple sont atteints du Virus HIV	07	19,44%
-Autres :		
-PMA provenant de donneur et mère porteuse, Maladie héréditaire, Couple non marié...)		
-si l'enfant à naître risque d'être ultérieurement sans père ou sans mère.		
-un désaccord entre le couple, don de spermes, don d'ovocytes		
Manquante	09	25%

***Raisons du désaccord :**

	Effectif	Pourcentage	Pourcentage valide
-Religieuses	04	11,11%	15,38%
-Morales (éthiques, qualité de vie de l'enfant à naître/éducation)	16	44,44%	61,53%
-Culturelles	02	5,55%	7,69%
-Autres :			
-Il faut traiter ce dysfonctionnement sexuel (Absence de sexualité génitale chez le couple) avec une prise en charge psychologique, andrologique et gynécologique			
-l'entourage dans lequel va évoluer l'enfant à naître			
-la procréation doit se faire de la manière la plus naturelle et physiologique possible même en cas d'infécondité objectivée, en se référant aux données du couple.			
-il faut que le couple ait un vrai désir parental/s'assurer de cela	10	100%	100%
-médicales et morales			
-possibilité de transmission du Virus			
Manquante			

14°/ Interrogations et points importants à signaler (non soulevés par le questionnaire) :

	Effectif
-La recherche sur les gamètes	
-Clonage au sein du couple (traitement de la stérilité masculine)	01
-Pratique de PMA en dehors des centres agréés	01
-la réglementation de la gestation pour autrui doit être encadrée et claire, je ne suis pas tout à fait contre mais si prend l'exemple du projet de la loi fr., je m'opposerai fermement et surtout contre le droit de rétractation de la femme porteuse pendant les 3 premiers jours suivant l'accouchement	01
-le questionnaire est clair et simple mais devrait être adapté selon la spécialité de chaque praticien pour pouvoir toucher aux différents aspects de la PMA et répondre aux situations litigieuses rencontrées au cours de la pratique : à partir de la consultation jusqu'au transfert embryonnaire et même après jusqu'au « Take Baby Home » et son devenir ultérieur.	01
-Bilan pré-PMA et sa place dans la prise en charge du couple infertile	
-la période d'activité sexuelle avant d'avoir recours à une AMP	01
Manquante	29
Total	36

ANNEXE IX :

Programme workshop franco-tunisien « Droit, Ethique et Religion, quelles normes pour l'Assistance Médicale à la Procréation ? » (novembre 2008)

JOURNEE D'ETUDE
VENDREDI 28 NOVEMBRE 2008

9h45 ACCUEIL

Philippe PORTIER, Professeur à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes de Paris

9h55 PRESENTATION DE LA JOURNEE

*Brigitte FEUILLET,
Professeur, Faculté de Droit de Rennes,
Membre de l'Institut Universitaire de France
Amel AOUIJ-MRAD,
Professeur, Faculté de Droit de Tunis*

✓ 10h10 Normes éthiques et religieuses en droit international de la biomédecine
*Salwa HAMROUNI,
Doctorante, Faculté de Droit de Tunis*

✓ 10h30 Médias et PMA
*Sara TEINTURIER,
Doctorante, Faculté de Droit de Rennes*

✓ 10h50 Le principe de précaution au regard du droit, de la religion et de l'éthique
*Mathilde BOUTONNET,
Maître de Conférences, Faculté de Droit de Rennes*

11h10 PAUSE

✓ 11h30 Le rôle de la religion dans l'élaboration de la loi de 2001
Sophie BEN-AYED DABBOU, Professeur

✓ 11h50 Le rôle de la religion du juge sur l'interprétation du droit

*Amel AOUIJ-MRAD,
Professeur, Faculté de Droit de Tunis*

✓ 12h10 Débats

12h30 DEJEUNER

✓ 14h00 Présentation des enquêtes françaises et tunisiennes
Monique CONTIN,
Maître de Conférences, Faculté de Droit de Rennes

✓ 14h 15 Influence de l'éthique et de la religion sur l'application de la norme
(première approche de l'exploitation des questionnaires AMP France)
Brigitte FEUILLET,
Professeur, Faculté de Droit de Rennes,
Membre de l'Institut Universitaire de Philippe PORTIER,
Professeur à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes de Paris
France

✓ 14h45 Influence de l'éthique et de la religion en matière de Procréation
Médicalement Assistée (exploitation des questionnaires AMP Tunisie)
Imen ADHOUM,
Doctorante, Faculté de Droit de Tunis
Karim CHAYATA,
Doctorant, Faculté de Droit de Tunis

✓ 15h20 Débats

17h00 FIN DES TRAVAUX

ANNEXE X :

**Programme workshop « Religion et Procréation médicalement assistée :
autour du vécu » (mai 2009)**

*L'Unité de recherche « santé, éthique, argent » (O4/UR/0501), Faculté de
droit et des sciences politiques de Tunis*

et

*l'Association tunisienne de droit de la santé
en collaboration avec le CRJO (Université de Rennes 1) et
dans le cadre du projet CMCU « Droit, éthique, religion : quelles normes
pour la biomédecine ? L'exemple de l'aide médicale à la procréation »
(06G0501)*

Organisent le 8 mai 2009 à partir de 9heures un

WORKSHOP INTERNATIONAL sur le thème de :

**« RELIGION ET PROCREATION MEDICALEMENT ASSISTEE :
AUTOUR DU VECU »**

*(Présentation des résultats d'enquêtes et d'entretiens menés dans les centres
de PMA tunisiens et français)*

**Lieu : Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis, Salle des
conférences**

Intervenants :

Brigitte FEUILLET-LIGER, Professeur à l'Université de Rennes 1.

***Amel AOUIJ MRAD, Professeur à la Faculté de droit et des sciences
politiques de Tunis***

Karim CHAYATA, Assistant à la Faculté de droit de Sousse

***Imen ADHOUM, Assistante à l'Institut Supérieur d'études juridiques de
Bizerte***

Et la participation de :

***Anne-Marie DUGUET, Maître de conférences à l'Université Paul Sabatier
de Toulouse***

***Hela CHELLY, Professeur à la Faculté de médecine de Tunis. Chef de
service au centre de néonatalogie de Tunis***

Mahmoud KHROUF, Médecin au Centre PMA « Les Jasmins »

Monique CONTIN, maître de conférences à l'Université de Rennes

ANNEXE XI :

Programme colloque international « Droit, Ethique et Religion » (octobre 2009)

JEUDI 8 OCTOBRE 2009

9h00 : Accueil

9h30 : Allocutions d'ouverture

- ✓ *Daniel DELAVEAU,*
Président de Rennes Métropole, maire de Rennes
- ✓ *Guy CATHELINEAU,*
Président de l'Université de Rennes I
- ✓ *Daniel GADBIN,*
Doyen de la Faculté de Droit de Rennes
- ✓ *Philippe PIERRE,*
Professeur à la Faculté de droit de Rennes, Directeur de IODE (UMR CNRS 6262)

Matinée sous la présidence de Philippe BENETON
Professeur à la Faculté de Droit de Rennes

9h50 : Introduction

- Brigitte FEUILLET,*
Professeur à la Faculté de Droit de Rennes, Membre de l'Institut Universitaire de France
Philippe PORTIER,
Directeur d'études à l'École Pratique des Hautes Eudes

I. Mise en sens

1. Le droit subordonné à la religion ?

10h10 : Le modèle catholique d'avant la modernité

- Laurent MAYALI,*
Directeur d'études à l'École Pratique des Hautes Eudes (Paris Sorbonne)

10h40 : Le modèle musulman

- Mohammed Hocine BENKHEIRA,*
Directeur d'études à l'École Pratique des Hautes Eudes (Paris Sorbonne)

11h10 : PAUSE

11h30: Le modèle juif

- Charles LEBEN,*
Professeur de droit public à l'Université de Paris II

12h : Le modèle orthodoxe

- Vassa CONTICELLO,*
Maître de conférences à l'École Pratique des Hautes Eudes (Paris Sorbonne)

12h30 Débats

13h00 DEJEUNER

Après-midi sous la présidence de Jean BAUDOUIN
Professeur à la Faculté de Droit de Rennes
Directeur du CERAD

2. Le droit dissocié de la religion

14h30 : Le protestantisme

Pierre GISEL,

Professeur à la Faculté de théologie et de sciences des religions de Lausanne (Suisse)

15h00 : Le modèle kantien

Mickaël FOESSEL,

Maître de conférences à la Faculté de philosophie de Dijon

15h30 : Le modèle utilitariste

Philippe RAYNAUD,

Professeur de science politique à l'Université de Paris I

16h : PAUSE

16h20 : Y a-t-il un Islam des Lumières ?

Rachid BENZINE,

IEP Aix en Provence,

Observatoire du religieux

16h50 : Y a-t-il un rapport d'accommodement de l'Eglise catholique aux droits séculiers ?

Philippe GREINER,

Doyen de la Faculté de droit canonique

de l'Institut catholique de Paris

17h20 : DEBATS

17h50 Fin des travaux

**18H30 : COCKTAIL DANS LES SALONS
DE L'HOTEL DE VILLE**

VENDREDI 9 OCTOBRE 2009

Matinée sous la présidence de Francis Kernaleguen
Professeur à la Faculté de droit de Rennes

II. Mise en œuvre

1. Pays extérieurs à l'Union Européenne

* Etat et Religion en Egypte

8h45 : Approche globale
Baudouin DUPRET,
Directeur de recherche au CNRS, Professeur à l'Université de Louvain

9h10 : Le cas particulier de la Bioéthique
Hassan ABDELHAMID,
Professeur à l'Université d'Aïn-Shams du Caire (Egypte)

*** Etat et Religion en Israël**

9h35 : Approche globale
Michael KARAYANNI,
Professeur à la Faculté de droit
The Hebrew University, Jerusalem (Israël)

10h00 : Le cas particulier de la Bioéthique
Shai LAVI,

Professeur à la Faculté de droit, Université de Tel Aviv (Israël), Directeur du Minerva Center for Human Rights

10h25 PAUSE

2. Pays de l'Union Européenne

*** Etat et Religion en France**

10h45 : Approche globale
Patrice ROLLAND,
Professeur à l'Université de Paris XII

11h10 : Le cas particulier de la Bioéthique

Brigitte FEUILLET,
Professeur à la Faculté de Droit de Rennes
Philippe PORTIER,
Directeur d'études à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes

11h35 : DEBATS

12h DEJEUNER

<p>Après-midi sous la présidence de Jacqueline LAGREE Professeur à l'UFR de philosophie de Rennes 1</p>

*** Etat et Religion en Italie**

13h30 : Analyse globale
Alessandro FERRARI,
Professeur à l'Université de l'Insubrie (Come-Varese, Italie)

13h55 : Le cas particulier de la Bioéthique

Marco VENTURA
Professeur à l'Université de Sienne, Italie

*** Etat et Religion en Grèce**

14h20 : Approche globale
Vasilios N. MAKRIDES,
Professeur à l'Université d'Erfurt, Allemagne

14h45 : Le cas particulier de la Bioéthique

Penelope AGALLOPOULOU,
Professeur Emérite à l'Université du Pirée, Grèce

*** Etat et Religion en Angleterre**

15h10 : Approche globale

Emile PERREAU-SAUSSINE

*Professeur, Faculty of social and political sciences,
Université de Cambridge, Royaume-Uni*

15h35: Le cas particulier de la Bioéthique

Albert WEALE

Professeur à l'Université d'Essex, Royaume-Uni

16h : DEBATS

16h30 Fin des travaux

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	1
LISTE SIGLES ET ABBREVIATIONS	2
I. PRESENTATION DU THEME DE RECHERCHE	3
II. METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE	5
A. <i>LES OUTILS</i>	5
1. Le travail de terrain.....	5
1.1. Etude des travaux préparatoires des lois de bioéthique.....	5
1.2. Enquêtes de terrain	7
1.2.1. Les questionnaires.....	8
1.2.2. Les entretiens.....	11
2. L'exploitation des données.....	13
2.1. Les manifestations scientifiques	13
2.2. Les publications.....	13
B. <i>CALENDRIER DES TACHES</i>	14
III. PRESENTATION DES DIFFERENTS RESULTATS.....	16
A. <i>L'INFLUENCE DE LA RELIGION ET DE L'ETHIQUE SUR L'ELABORATION DU DROIT DE L'ASSISTANCE MEDICALE A LA PROCREATION</i>	16
1. Les modèles d'articulation du politique et du religieux.....	17
2. Influence de la religion et de l'éthique sur le droit positif en général.....	18
3. Influence de la religion et de l'éthique sur les lois de <i>bioéthique</i>	25
3.1. Les grands traits de la recherche dans les pays représentatifs des grandes religions monothéistes.....	26
3.2. L'étude approfondie du cas français.....	37
3.2.1. Influence de la religion en amont du travail législatif	37
3.2.1.1. Médias et Assistance médicale à la procréation	37
3.2.1.2. Principe de précaution, Ethique et Religion	40
3.2.2. Ethique, Religion et production normative.....	42
B. <i>L'INFLUENCE DE LA RELIGION ET DE L'ETHIQUE SUR L'APPLICATION DU DROIT DE L'ASSISTANCE MEDICALE A LA PROCREATION</i>	46
1. Influence de la religion et de l'éthique sur le comportement des couples ayant eu recours à l'AMP.....	46
1.1. En France.....	46
1.2. En Tunisie.....	55
2. Influence de la religion et de l'éthique sur les couples ayant refusé le recours à l'AMP (en France).....	60
3. Influence de la religion et de l'éthique du médecin sur sa pratique de l'AMP (en Tunisie).....	60
IV. RESTITUTION ET VALORISATIONS DES RESULTATS.....	64
A. <i>LES MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES</i>	64
1. Workshop franco-tunisien sur « Droit, Ethique et Religion, quelles normes pour l'AMP ? » à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes de Paris (novembre 2008).....	64
2. Participation au colloque « Valeurs universelles de la bioéthique et diversité culturelle » à Carthage (décembre 2008).....	65
3. Workshop franco-tunisien sur « Religion et Procréation médicalement assistée : autour du vécu », à la Faculté de droit de Tunis (mai 2009).....	65
4. Colloque international sur « Droit, Ethique et Religion », Hôtel Rennes Métropole (octobre 2009).....	65
B. <i>LES PUBLICATIONS</i>	65
1. « Droit, Ethique et Religion », collection « Droit et Religion », éditions Bruylant, 2010.....	66
2. « Droit, Ethique et Religion, quelles normes pour l'Assistance Médicale à la Procréation ? Etude franco-tunisienne », Numéro spécial de la Revue juridique de l'Ouest, avril 2010 et Numéro spécial "Actualités juridiques tunisiennes", "Faculté de droit et Sciences Politiques de Tunis", n°22.....	66
3. « Ethique et religion dans la décision de procréer des couples infertiles », B. Feuillet et P. Portier, 2011	68
BIBLIOGRAPHIE	69
ANNEXES	78
TABLE DES MATIERES	304